

RAPPORT FINANCIER

2015

GRUPE



RAPPORT FINANCIER 2015

001 ♦ Preamble

GRUPE CAISSE DES DÉPÔTS

002 ♦ Comptes consolidés

120 ♦ Rémunération des dirigeants du Groupe

124 ♦ Comptes annuels de la Section générale

FONDS D'ÉPARGNE CENTRALISÉ À LA CAISSE DES DÉPÔTS

168 ♦ Comptes annuels du fonds d'épargne

PRÉAMBULE

L'article 518-2 du Code monétaire et financier définit le groupe Caisse des Dépôts comme :

«[...] un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Ce groupe remplit des missions d'intérêt général en appui des politiques publiques conduites par l'État et les collectivités territoriales et peut exercer des activités concurrentielles. [...]

La Caisse des dépôts et consignations est un investisseur de long terme et contribue, dans le respect de ses intérêts patrimoniaux, au développement des entreprises.

La Caisse des dépôts et consignations est placée, de la manière la plus spéciale, sous la surveillance et la garantie de l'autorité législative.»

L'Établissement public établit des comptes annuels distincts, en normes françaises, pour chacune des sections qui la composent :

- la Section générale ;
- la Section du fonds d'épargne.

Le groupe Caisse des Dépôts présente la spécificité de réunir un Établissement public et des filiales et participations intervenant dans le champ concurrentiel. Il publie des comptes consolidés aux normes IFRS qui regroupent les comptes de la Section générale et ceux des entités qu'il contrôle, seul ou conjointement, pour former les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts.

CERTIFICATION DES COMPTES

Conformément à l'article L. 518-15-1 du Code monétaire et financier :
«Chaque année, la Caisse des dépôts et consignations présente aux commissions de l'Assemblée nationale et du Sénat chargées des finances ses comptes annuels et consolidés, certifiés par deux commissaires aux comptes.»

COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS AU 31.12.2015

examinés et arrêtés par le directeur général
de la Caisse des Dépôts en date du 16 mars 2016

04 ♦ Faits marquants

06 ♦ Compte de résultat consolidé

07 ♦ État du résultat net et des variations d'actifs
et de passifs comptabilisées nettes
d'impôts directement en capitaux propres

08 ♦ Bilan consolidé

09 ♦ Tableau de passage des capitaux propres

10 ♦ Tableau des flux de trésorerie

14 ♦ Notes annexes aux états financiers consolidés

SOMMAIRE DÉTAILLÉ

États financiers consolidés

Faits marquants et événements postérieurs à la clôture	4
Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2015.....	6
État du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées nettes d'impôts directement en capitaux propres	7
Bilan consolidé au 31 décembre 2015	8
Tableau de passage des capitaux propres du 1 ^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015.....	9
Tableau des flux de trésorerie relatifs à l'année 2015	10
Composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	11
Information sectorielle.....	12

Notes annexes aux états financiers consolidés

1 - PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES APPLICABLES DANS LE GROUPE

2 - NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ.....

2.1 - Produits et charges d'intérêts	25
2.2 - Produits et charges de commissions	25
2.3 - Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.....	26
2.4 - Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente	27
2.5 - Produits et charges des autres activités	27
2.6 - Charges générales d'exploitation	27
2.7 - Coût du risque	28
2.8 - Gains ou pertes nets sur autres actifs	28
2.9 - Impôt sur les bénéfices	29

3 - NOTES RELATIVES AU BILAN CONSOLIDÉ

3.1 - Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	30
3.2 - Instruments dérivés de couverture - Actif et passif	31
3.3 - Actifs financiers disponibles à la vente	32
3.4 - Prêts et créances sur les établissements de crédit	33
3.5 - Prêts et créances sur la clientèle	34
3.6 - Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.....	35
3.7 - Impôts courants et différés	35
3.8 - Comptes de régularisation, actifs et passifs divers.....	36
3.9 - Actifs et passifs non courants destinés à être cédés	37
3.10 - Participations dans les entreprises associées et coentreprises.....	38

3.11 - Immobilisations.....	46
3.12 - Écarts d'acquisition	48
3.13 - Dettes envers les établissements de crédit	48
3.14 - Dettes envers la clientèle	49
3.15 - Dettes représentées par un titre	49
3.16 - Compensation des actifs et passifs financiers.....	50
3.17 - Provisions.....	51
3.18 - Intérêts minoritaires par pôle	51

4 - ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS.....

5 - JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

5.1 - Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti	53
5.2 - Information sur les instruments financiers évalués à la juste valeur.....	54
5.3 - Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon une technique utilisant des données non observables (Niveau 3)	55

6 - FACTEURS DE RISQUE

6.1 - Risques liés aux instruments financiers	56
6.2 - Risques opérationnels.....	68
6.3 - Risque juridique et fiscal	69

7 - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES.....

7.1 - Relations entre les sociétés consolidées du Groupe	70
7.2 - Entités non contrôlées par le Groupe.....	71
7.3 - Entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi	72

8 - RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS

AU PERSONNEL.....

8.1 - Charges de personnel.....	73
8.2 - Effectif moyen des entreprises contrôlées.....	73
8.3 - Engagements sociaux.....	74

9 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE ET AUX INTÉRÊTS

MINORITAIRES SIGNIFICATIFS.....

9.1 - Entreprises associées significatives	76
9.2 - Coentreprises significatives	79
9.3 - Intérêts minoritaires significatifs.....	86

10 - PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

DU GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Faits marquants

I – Sécché Environnement

• Le 21 mai 2015, la Caisse des Dépôts a cédé 11 % du capital de Sécché Environnement à Sécché Environnement et à son actionnaire majoritaire pour un prix de 29 M€. À l'issue de l'opération, la participation de la Caisse des Dépôts représentait 9 % du capital (contre 20 % précédemment).

Concomitamment à la cession, la Caisse des Dépôts et M. Joël Séché ont décidé de mettre un terme au pacte d'actionnaires entré en vigueur en 2006 et reconnaissent de ce fait ne plus agir de concert. La perte d'influence notable de la Caisse des Dépôts sur Sécché Environnement s'est traduite dans les comptes consolidés du Groupe par un reclassement des titres Sécché Environnement de la catégorie comptable « Titres mis en équivalence » à celle des « Titres disponibles à la vente ». L'incidence de cette cession partielle et de ce reclassement sur le résultat du groupe Caisse des Dépôts au 31 décembre 2015 est un profit de 14 M€.

II – Groupe SNI

• Le FLI, premier fonds de logement intermédiaire en France lancé par la SNI et sa filiale AMPERE Gestion en 2014, a achevé sa levée de fonds et a porté sa capacité d'investissement à 1,7 Md€ correspondant à 10 000 logements. Outre la SNI qui détient directement et indirectement 19 % du capital, le fonds rassemble des investisseurs, acteurs majeurs de l'assurance vie, de l'assurance, de l'épargne retraite, de l'épargne salariale, de la prévoyance et du secteur mutualiste.

• À l'issue d'une augmentation de capital d'Adoma réservée à la SNI (49 M€), la détention de la SNI à son capital s'établit à 56,3 % contre 42,7 % au 31 décembre 2014. SNI conserve un contrôle conjoint sur Adoma avec une consolidation selon la méthode de la mise en équivalence.

III – Groupe Icade

• Les investissements réalisés en 2015 sur le périmètre de la Foncière se sont élevés à 965 M€ dont 739 M€ d'investissements sur le patrimoine santé. Concernant ces derniers investissements, une opération significative d'acquisition d'un portefeuille de 16 cliniques pour 606 M€ a été concrétisée à l'automne 2015 dans le cadre du rapprochement de Vedici et Vitalia, devenu le Groupe Elsan.

• Les cessions ont porté essentiellement sur le Millénaire 3 pour un montant de 180 M€ (49 M€ de plus-value de cession) et Millénaire 2 pour un montant de 165 M€ (55 M€ de plus-value de cession).

• Au 31 décembre 2015, la valeur de l'ensemble du patrimoine progresse de 0,4 % par rapport à 2014, mais est en recul de 2,5 % à périmètre constant. Le patrimoine d'Icade subit une baisse marquée

des valorisations des parcs d'affaires périphériques liées à un repositionnement des valeurs locatives de marché et à l'augmentation de la vacance conjoncturelle.

IV – Groupe CNP Assurances

• Protocole – Cadre général entre CNP Assurances et le groupe BPCE

Fin 2014, CNP Assurances avait annoncé la conclusion d'un protocole d'accord préliminaire détaillant les modalités envisagées de mise en œuvre du projet de partenariat renouvelé à compter du 1^{er} janvier 2016 entre CNP Assurances et le groupe BPCE. Le 18 février 2015, le conseil d'administration de CNP Assurances a approuvé les termes des accords définitifs. Le protocole définitif a été signé le 23 mars 2015.

Ces nouveaux accords s'inscrivent dans le contexte de l'arrivée à échéance des accords de distribution entre CNP Assurances et BPCE le 31 décembre 2015 et la décision de ce dernier de confier à Natixis Assurances la conception et la gestion de l'ensemble des contrats épargne et retraite qui seront distribués par le réseau Caisses d'Épargne à partir du 1^{er} janvier 2016.

Le partenariat, d'une durée initiale de 7 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, comprend les volets suivants :

- la mise en place d'un partenariat exclusif en assurance des emprunteurs (ADE) collective entre CNP Assurances et Natixis Assurances d'une part, et l'ensemble des réseaux du groupe BPCE d'autre part. Ce partenariat repose sur un accord de co-assurance à hauteur de 66 % pour CNP Assurances et 34 % pour Natixis Assurances ;
- la mise en place de partenariats spécifiques en prévoyance avec (i) en prévoyance collective, le développement par CNP Assurances d'une offre couvrant les principaux risques des clientèles professionnelles et entreprises du groupe BPCE, complétée d'un volet sur la dépendance, et (ii) en prévoyance individuelle, un partenariat ciblé sur les produits de dépendance et la garantie du locataire ;
- une diminution progressive de l'exposition de CNP Assurances sur les activités d'épargne et de retraite réalisées avec les Caisses d'épargne comprenant l'arrêt des souscriptions nouvelles de manière progressive en 2016, la conservation des versements ultérieurs sur les affaires en stock et des mécanismes d'alignement d'intérêts entre CNP Assurances et BPCE concernant la gestion de ces encours. Les encours d'épargne réalisés avec les Caisses d'épargne sont cédés à Natixis Assurances au travers d'une réassurance en quote-part de 10 % y compris les reversements liés ;
- inversement, CNP Assurances réassure à hauteur de 40 % la production en matière de contrats épargne retraite euros souscrits par Natixis sur la période 2016 à 2019.

Par ailleurs, dans le cadre du nouveau protocole d'actionnaire entre CNP Assurances, BPCE et Natixis, il a été décidé en date du 31 décembre 2015 que CNP Assurances céderait en 2016 à Natixis Assurances 2 % du capital et des droits de vote d'Ecureuil Vie Développement (EVD) permettant à Natixis Assurances de détenir 51 % du capital d'Ecureuil Vie Développement. Il n'y a pas d'impact significatif lié à cette cession.

• Protocole – Cadre Général entre CNP Assurances et La Banque Postale

Le 10 décembre 2015, CNP Assurances et La Banque Postale ont annoncé la conclusion d'un protocole d'accord préliminaire pour le renouvellement de leur partenariat à compter de 2016 sur une durée de 10 ans.

Le partenariat renouvelé comprendrait les volets suivants :

- le renouvellement du partenariat pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, le périmètre étant élargi à BPE, la banque filiale du groupe La Banque Postale spécialisée dans la gestion de patrimoine et de fortune ;
- la mise en place avec La Banque Postale d'un partenariat direct en assurance des emprunteurs (ADE) collective pour le crédit immobilier d'une durée de 10 ans, CNP Assurances se substituant sur ce segment d'activité à La Banque Postale Prévoyance pour les affaires nouvelles ;
- la cession par CNP Assurances à La Banque Postale de sa participation dans La Banque Postale Prévoyance. Cette dernière conserve notamment les activités de prévoyance individuelle ;
- la conclusion d'accords définitifs devrait intervenir au cours du 1^{er} trimestre 2016, les accords actuels se poursuivant jusqu'à leur mise en place.

• Signature d'un contrat-cadre de partenariat entre AG2R LA MONDIALE et CNP Assurances pour créer l'acteur de référence de l'épargne retraite

AG2R LA MONDIALE et CNP Assurances ont signé le 15 décembre un contrat-cadre de partenariat dans le domaine de l'épargne retraite. Ce projet se matérialiserait par une prise de participation à hauteur de 40 % de CNP Assurances dans Arial Assurance, filiale d'AG2R LA MONDIALE dédiée aux activités d'épargne retraite entreprise. Renommée Arial CNP Assurances, cette filiale commune disposerait d'une gouvernance équilibrée entre les deux groupes.

Cette filiale commune représenterait près de 12 Md€ d'engagements de retraite supplémentaire. Il est anticipé une mise en équivalence de cette société dans le bilan consolidé du groupe CNP Assurances à partir du 30 juin 2016 dès lors que les conditions suspensives seront levées.

• La cession de la participation de 50 % dans la société espagnole CNP BVP à Barclays Bank a été finalisée le 21 avril 2015 pour un montant de 0,5 Md€. Une plus-value de 0,2 Md€ a été enregistrée par CNP Assurances.

V – Transdev Group

Le 20 novembre 2015, le tribunal de commerce de Marseille a rendu un jugement arrêtant un plan de cession des actifs et activités de la SNCM, détenue à 66 % par Transdev Group, en faveur du groupe Rocca et a prononcé la liquidation judiciaire consécutive de la SNCM. L'entrée en jouissance par l'acquéreur des actifs et activités de la SNCM compris dans le périmètre de la cession a commencé début janvier 2016. L'acquéreur a également signé les actes d'acquisition des navires de la SNCM mi-février 2016.

En conséquence, la SNCM a été déconsolidée fin 2015 sans incidence sur l'état de la situation financière consolidée et sur le résultat de Transdev Group.

Transdev Group reste comptabilisé par mise en équivalence dans le groupe Caisse des Dépôts au 31 décembre 2015.

VI – Bpifrance

Le 29 juillet 2015, l'État, Coface et Bpifrance ont signé un protocole destiné à arrêter les principes du transfert de la gestion des garanties publiques à l'exportation à Bpifrance. Ces principes servent de base à

un contrat de cession en cours de négociation entre le groupe Bpifrance et Coface, au profit de Bpifrance AE. Cette filiale, intégralement détenue par Bpifrance SA, a été créée fin 2015 et sera en situation de quasi-régie par rapport à l'État.

Évènements postérieurs à la clôture

Projet de fusion par absorption de Holdco SIIC par Icade

Le 21 décembre 2015, la Caisse des Dépôts et Groupama ont indiqué envisager une simplification de la structure de détention de leur participation dans Icade, qui prendrait la forme d'une fusion-absorption de Holdco SIIC par Icade. Holdco SIIC détient environ 52 % du capital d'Icade et est elle-même détenue par la Caisse des Dépôts à 75 % et Groupama à 25 %.

Holdco SIIC ne détenant aucun autre actif immobilisé que les titres Icade, il est envisagé que la fusion soit réalisée sur la base d'une parité d'échange établie par transparence, sans impact sur le pourcentage de détention des autres actionnaires d'Icade.

À l'issue de la fusion la Caisse des Dépôts détiendrait 39 % du capital d'Icade dont elle serait le premier actionnaire et Groupama détiendrait 13 % du capital d'Icade.

La fusion serait accompagnée de la signature d'un nouveau pacte d'actionnaires entre la Caisse des Dépôts et Groupama, exclusivement consacré à la gouvernance d'Icade et constitutif d'une action de concert.

La fusion sera soumise à l'approbation des actionnaires d'Icade réunis en assemblée générale sous réserve que les conditions suspensives suivantes soient remplies :

- autorisation de la sortie du secteur public d'Icade (sur avis conforme de la commission des participations et des transferts [CPT]) ;
- décision de l'Autorité des marchés financiers (AMF) confirmant qu'il n'y a pas lieu au dépôt d'une offre publique de retrait sur les titres Icade à raison de la fusion (sur le fondement de l'article 236-6 du règlement général de l'AMF) ;
- confirmation par la direction de la législation fiscale concernant l'éligibilité de la fusion au régime de faveur de l'article 210-A du Code général des impôts ;
- approbation par l'assemblée générale extraordinaire des associés de Holdco SIIC.

Cette opération n'aura pas d'incidence significative sur les capitaux propres d'Icade et les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts.

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2015

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2015	31.12.2014
Intérêts et produits assimilés	2.1	1 402	1 413
Intérêts et charges assimilées	2.1	(1 021)	(976)
Commissions (produits)	2.2	37	45
Commissions (charges)	2.2	(36)	(35)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	2.3	133	99
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	2.4	712	922
Produits des autres activités	2.5	4 394	4 446
Charges des autres activités	2.5	(2 508)	(2 266)
Produit net bancaire		3 113	3 648
Charges générales d'exploitation	2.6	(1 910)	(1 921)
Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles		(271)	(265)
Résultat brut d'exploitation		932	1 462
Coût du risque	2.7	(168)	(7)
Résultat d'exploitation		764	1 455
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence (Entreprises associées)	3.10	211	60
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence (Coentreprises)	3.10	775	951
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2.8	16	(1)
Variations de valeur des écarts d'acquisition	3.12		(1)
Résultat avant impôt		1 766	2 464
Impôt sur les bénéfices	2.9	(457)	(540)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées		(9)	4
Résultat net		1 300	1 928
Intérêts des minoritaires	3.18	71	(135)
Résultat net part du Groupe		1 371	1 793

État du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées nettes d'impôts directement en capitaux propres

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Résultat net	1 300	1 928
Éléments non recyclables ultérieurement en résultat net		
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	(6)	(38)
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies comptabilisés pour les entreprises mises en équivalence	3	(83)
Total des éléments non recyclables ultérieurement en résultat net	(3)	(121)
Éléments recyclables ultérieurement en résultat net		
Écarts de conversion	(1)	7
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	916	246
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	71	(122)
Éléments recyclables ultérieurement en résultat net comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	289	921
Total des éléments recyclables ultérieurement en résultat net	1 275	1 052
Total des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	1 272	931
Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	2 572	2 859
Dont part du Groupe	2 625	2 719
Dont part des intérêts minoritaires	(53)	140

Bilan consolidé au 31 décembre 2015

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2015	31.12.2014
Actif			
Caisse, banques centrales		34	16
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.1	1 867	1 813
Instruments financiers dérivés de couverture	3.2	1 605	2 278
Actifs financiers disponibles à la vente	3.3	62 422	49 056
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.4	12 102	16 578
Prêts et créances sur la clientèle	3.5	10 058	12 795
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	3.6	22 310	22 424
Actifs d'impôts	3.7	618	524
Comptes de régularisation et actifs divers	3.8	6 566	6 577
Actifs non courants destinés à être cédés	3.9	195	170
Participations dans les entreprises associées et coentreprises ⁽¹⁾	3.10	21 353	20 806
Immeubles de placement	3.11	14 360	13 929
Immobilisations corporelles	3.11	1 508	1 543
Immobilisations incorporelles	3.11	384	368
Écarts d'acquisition	3.12	462	472
Total actif		155 844	149 349
Passif			
Banques centrales			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3.1	3 525	3 788
Instruments financiers dérivés de couverture	3.2	1 712	1 814
Dettes envers les établissements de crédit	3.13	11 978	13 089
Dettes envers la clientèle	3.14	55 246	47 786
Dettes représentées par un titre	3.15	39 454	40 919
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôts	3.7	2 050	1 682
Comptes de régularisation et passifs divers	3.8	5 836	6 317
Passifs non courants destinés à être cédés	3.9	156	85
Provisions	3.17	747	631
Dettes subordonnées, dépôts de garantie		1	1
Capitaux propres part du Groupe			
Réserves consolidées		21 760	20 634
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		8 437	7 173
Résultat de l'exercice		1 371	1 793
Total Capitaux propres part du Groupe		31 568	29 600
Intérêts minoritaires	3.18	3 571	3 637
Total Capitaux propres		35 139	33 237
Total passif		155 844	149 349

(1) Montants corrigés par rapport aux états financiers 2014 (cf. note 3.10 Participations dans les entreprises associées et coentreprises).

Tableau de passage des capitaux propres du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015

	Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Résultat net part du Groupe	Capitaux propres part du Groupe	Réserves Intérêts minoritaires	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des minoritaires	Résultat des minoritaires	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
		Réserves de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture							
(en millions d'euros)											
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2014 ⁽¹⁾	18 964	(133)	6 500	(232)	2 137	27 236	3 507	(34)	161	3 634	30 870
Changements de méthode comptable											
Affectation du résultat 2013	2 137				(2 137)				(161)		
Distribution 2014 au titre du résultat 2013	(415)					(415)	(194)			(194)	(609)
Opérations réalisées avec les actionnaires minoritaires							71			71	71
Autres variations ⁽²⁾	(52)		(5)	1		(56)	(22)	3		(19)	(75)
Résultat de la période					1 793	1 793			135	135	1 928
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres											
Écarts de conversion		105				105		4		4	109
Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres			1 330	(141)		1 189		(1)		(1)	1 188
Variation de valeur des instruments financiers rapportée au résultat			(259)	7		(252)		7		7	(245)
Capitaux propres au 31 décembre 2014 ⁽¹⁾	20 634	(28)	7 566	(365)	1 793	29 600	3 523	(21)	135	3 637	33 237
Changements de méthode comptable											
Affectation du résultat 2014	1 793				(1 793)				(135)		
Distribution 2015 au titre du résultat 2014	(637)					(637)	(203)			(203)	(840)
Opérations réalisées avec les actionnaires minoritaires							(3)			(3)	(3)
Autres variations	(29)	9	(9)	6		(23)	193			193	170
Résultat de la période					1 371	1 371			(71)	(71)	1 300
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres											
Écarts de conversion		(82)				(82)		2		2	(80)
Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres			2 220	79		2 299		16		16	2 315
Variation de valeur des instruments financiers rapportée au résultat			(941)	(19)		(960)					(960)
Capitaux propres au 31 décembre 2015	21 761	(101)	8 836	(299)	1 371	31 568	3 645	(3)	(71)	3 571	35 139

(1) Montants corrigés par rapport aux états financiers 2014 (cf. note 3.10 Participations dans les entreprises associées et coentreprises) ;

(2) En 2014, les autres variations proviennent principalement des écarts actuariels sur les régimes à prestations définies -116 M€ et des impacts d'application d'IFRS10 pour le groupe La Poste +41 M€.

Tableau des flux de trésorerie relatifs à l'année 2015

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et des immobilisations corporelles et incorporelles.

Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres, les dettes subordonnées et les dettes obligataires.

Les activités opérationnelles comprennent les flux qui ne relèvent pas des deux autres catégories.

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Résultat avant impôt (hors activités abandonnées)	1 766	2 464
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	761	701
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	292	11
Dotations nettes aux provisions et dépréciations ⁽¹⁾	251	(15)
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence (entreprises associées et coentreprises)	(986)	(1 011)
Pertes nettes/gains nets des activités d'investissement	606	620
Produits/charges des activités de financement		
Autres mouvements ⁽²⁾	(1 199)	(1 370)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	(275)	(1 064)
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit ⁽³⁾	3 631	(6 371)
Flux liés aux opérations avec la clientèle ⁽⁴⁾	9 964	(3 995)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs et passifs financiers ⁽⁵⁾	(13 595)	9 528
Flux liés aux immeubles de placement	(586)	(669)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs et passifs non financiers	531	863
Impôts versés	(693)	(547)
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(748)	(1 191)
Flux de trésorerie nets générés par l'activité opérationnelle	743	209
Flux liés aux actifs financiers et participations	1	(86)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(257)	(244)
Flux de trésorerie nets liés aux opérations d'investissement	(256)	(330)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(644)	(538)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	495	517
Flux de trésorerie nets liés aux opérations de financement	(149)	(21)
Effet des activités abandonnées sur la trésorerie	72	3
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et assimilée	(3)	1
Effet des changements méthode sur la période	(4)	(28)
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	403	(166)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	(382)	(216)
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	16	326
Solde net des comptes de prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(398)	(542)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	21	(382)
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	34	16
Solde net des comptes de prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(13)	(398)
Variation de la trésorerie nette	403	(166)

(1) Il s'agit principalement des dépréciations durables sur titres à revenu variable et titres de participations non consolidés ;

(2) Il s'agit principalement de la variation non monétaire des comptes de régularisation et de la variation en résultat de la juste valeur des actifs et passifs ;

(3) La variation observée en 2015 provient de la Caisse des Dépôts Section générale et concerne principalement les remboursements reçus des prêts interbancaires pour 3,8 Md€ ;

(4) La variation observée en 2015 provient de la Caisse des Dépôts Section générale et concerne principalement l'augmentation des comptes ordinaires clientèle pour 6,8 Md€ (dont 3,9 Md€ sur les dépôts des notaires) et le remboursement reçu de l'ACOSS pour 2 Md€ ;

(5) Cette ligne recense principalement les effets nets sur la trésorerie des émissions de la Caisse des Dépôts Section générale.

Composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales et CCP, les comptes à vue (actif et passif) des établissements de crédit, ainsi que les placements à court terme dans des instruments monétaires. Ces placements, d'échéance en général inférieure à trois mois, sont disponibles à tout moment pour leur montant nominal et le risque de changement de valeur est négligeable.

(en millions d'euros)	31.12.2015		31.12.2014	
	Créances	Dettes	Créances	Dettes
Caisse	2		2	
Banques centrales	32		14	
Sous-total	34		16	
Soldes à vue sur les établissements de crédit	3 413	3 616	3 788	4 345
OPCVM monétaires	190		159	
Sous-total	3 603	3 616	3 947	4 345
Solde net de trésorerie et équivalents de trésorerie	21		(382)	

Information sectorielle

(en millions d'euros)	Pôle Caisse des Dépôts		Pôle Banque - Assurance - La Poste	
	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014
Intérêts et produits assimilés	1 385	1 386		
Intérêts et charges assimilés	(737)	(675)		
Commissions (produits)	20	27		
Commissions (charges)	(34)	(33)		
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	90	94		
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	672	833		
Produits des autres activités	353	371		
Charges des autres activités	(412)	(445)		
Produit net bancaire	1 337	1 558		
Charges générales d'exploitation	(455)	(462)		
Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	(126)	(122)		
Résultat brut d'exploitation	756	974		
Coût du risque	(52)	14		
Résultat d'exploitation	704	988		
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence (Entreprises associées)	(13)		162	12
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence (Coentreprises)	72	35	420	404
Gains ou pertes nets sur autres actifs	6	(14)		
Variations de valeur des écarts d'acquisition				
Résultat avant impôt	769	1 009	582	416
Impôt sur les bénéfices	(275)	(375)		
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	12	4		
Résultat net	506	638	582	416
Intérêts des minoritaires	1	2		
Résultat net part du Groupe	507	640	582	416

(en millions d'euros)	Pôle Caisse des Dépôts		Pôle Banque - Assurance - La Poste	
	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014
Contribution Bilan	134 998	129 318	4 277	3 936

Pôle Financement des entreprises		Pôle Immobilier & Tourisme		Pôle Infrastructure Transport & Environnement		Total	
31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014
		7	15	10	12	1 402	1 413
		(277)	(295)	(7)	(6)	(1 021)	(976)
17	18					37	45
(2)	(2)					(36)	(35)
12	7	31	(4)		2	133	99
	1	3	49	37	39	712	922
2	2	3 100	3 203	939	870	4 394	4 446
(1)		(1 896)	(1 641)	(199)	(180)	(2 508)	(2 266)
28	26	968	1 327	780	737	3 113	3 648
(25)	(22)	(737)	(791)	(693)	(646)	(1 910)	(1 921)
		(123)	(122)	(22)	(21)	(271)	(265)
3	4	103	414	65	70	932	1 462
		(7)	(4)	(109)	(17)	(168)	(7)
3	4	101	410	(44)	53	764	1 455
		23	2	39	46	211	60
234	481	(9)	4	58	27	775	951
		6	(9)	4	22	16	(1)
			(1)				(1)
237	485	121	406	57	148	1 766	2 464
(2)	(2)	(163)	(151)	(17)	(12)	(457)	(540)
		(21)				(9)	4
235	483	(63)	255	40	136	1 300	1 928
		85	(121)	(15)	(16)	71	(135)
235	483	22	134	25	120	1 371	1 793

Pôle Financement des entreprises		Pôle Immobilier & Tourisme		Pôle Infrastructure Transport & Environnement		Total	
31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014
551	296	15 135	15 061	883	738	155 844	149 349

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1 - PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES APPLICABLES DANS LE GROUPE

I - Base de préparation des états financiers

Le groupe Caisse des Dépôts applique le référentiel IFRS, lequel comprend les normes IFRS 1 à 13 et les normes IAS 1 à 41 ainsi que leurs interprétations telles qu'adoptées dans l'Union européenne au 31 décembre 2015 en utilisant les dispositions de la norme IAS 39 dans sa version retenue par l'Union européenne (version dite «*carve out*»), qui autorise certaines dérogations dans l'application pour la comptabilité de macro-couverture.

Le groupe Caisse des Dépôts a préparé ses comptes consolidés au 31 décembre 2015 sur la base des principes de reconnaissance et d'évaluation des normes IFRS et interprétations de l'IFRS IC (IFRIC) telles qu'elles étaient applicables à la date de clôture.

Par rapport au 31 décembre 2014, la nouvelle interprétation et les nouveaux amendements dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2015 sont les suivants :

- *Interprétation IFRIC 21 «Taxes»*

(règlement UE n° 634/2014 du 13 juin 2014)

Cette interprétation fournit des indications sur le traitement comptable approprié des droits et taxes imposés par une autorité publique relevant de la norme IAS 37 «*Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*» et définit le fait générateur des droits et taxes ainsi que les modalités de comptabilisation applicables en arrêté intermédiaire. Les principales taxes concernées sont la contribution sociale de solidarité des sociétés, la taxe foncière et la taxe de risque systémique des banques.

- «Améliorations annuelles des IFRS : cycle 2011-2013»

(règlement UE n° 1361/2014 du 18 décembre 2014)

Elles incluent des amendements mineurs à trois normes (IFRS 3, IFRS 13 et IAS 40).

L'application de cette interprétation et de ces amendements n'a pas d'incidence significative sur les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts.

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer de manière anticipée les amendements IFRS suivants qui ne seront d'application obligatoire qu'au 1^{er} janvier 2016 :

- «Améliorations annuelles des IFRS : cycle 2010-2012»

(règlement UE n° 2015/28 du 17 décembre 2014)

Elles incluent des amendements mineurs à huit normes (IFRS 2, IFRS 3, IFRS 8, IAS 16, IAS 24, IAS 37, IAS 38 et IAS 39).

- *Amendements à la norme IAS 19 «Régimes à prestations définies : cotisations des membres du personnel»*

(règlement UE n° 2015/29 du 17 décembre 2014)

Ces amendements à portée limitée concernent les cotisations versées par des membres du personnel ou par des tiers aux régimes à prestations définies. Ils visent à simplifier la comptabilisation des cotisations qui ne sont pas liées au nombre d'années de service.

- *Amendements à la norme IFRS 11 «Partenariats – Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des entreprises communes»*

(règlement UE n° 2015/2173 du 24 novembre 2015)

Ces amendements clarifient le traitement comptable de l'acquisition d'intérêts dans une entreprise commune dont l'activité constitue une entreprise au sens d'IFRS 3 «Regroupements d'entreprises».

- *Amendements aux normes IAS 16 et IAS 38 «Clarifications sur les modes d'amortissement acceptables»*

(règlement UE n° 2015/2231 du 2 décembre 2015)

Ces amendements précisent que l'utilisation d'une méthode d'amortissement fondée sur les revenus n'est pas appropriée pour les immobilisations corporelles. Il en est de même pour les immobilisations incorporelles, sauf dans certaines circonstances limitées.

- «Améliorations annuelles des IFRS : cycle 2012-2014»

(règlement UE n° 2015/2343 du 15 décembre 2015)

Elles incluent des amendements mineurs à cinq normes (IFRS 5, IFRS 7, IAS 19, IAS 34 et IFRS 1).

- *Amendements à la norme IAS 1 «Présentation des états financiers - Initiative concernant les informations à fournir»*

(règlement UE 2015/2406 du 18 décembre 2015)

Ces amendements visent à améliorer la pertinence de la présentation des informations dans les états financiers et à encourager le recours au jugement professionnel quant au choix des informations à présenter en annexe.

L'application de ces amendements ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts.

Le Groupe n'applique pas les normes, amendements et interprétations non encore adoptés par l'Union européenne au 31 décembre 2015.

Principales normes publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne :

- *IFRS 9 «Instruments financiers»*

Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié la version complète et définitive de la norme IFRS 9 appelée à remplacer la norme IAS 39 sur les instruments financiers. Elle définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

La norme IFRS 9 entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, sous réserve de son adoption par l'Union européenne.

Les différentes entités du Groupe se sont organisées pour mettre en œuvre cette norme à compter du 1^{er} janvier 2018 en analysant les différentes options offertes par la norme IFRS 9. En 2016, des travaux de mesures d'impacts de cette norme vont être initiés et une phase de déclinaison opérationnelle va être entreprise en vue de l'adaptation des systèmes d'information.

- IFRS 15 «Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients»

Le 28 mai 2014, l'IASB a publié la norme IFRS 15 «Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients» appelée à remplacer plusieurs normes et interprétations relatives à la reconnaissance des revenus (notamment les normes, IAS 18 «Produits des activités ordinaires» et IAS 11 «Contrats de construction»). Cette norme n'affecte pas les revenus résultant des contrats de location, des contrats d'assurance ou des instruments financiers. Cette norme introduit :

- un modèle unique de reconnaissance des revenus qui repose sur le transfert du contrôle du bien ou du service promis ;
- un modèle de comptabilisation des revenus qui s'appuie sur des principes détaillés en cinq étapes clés permettant de déterminer quand le chiffre d'affaires doit être comptabilisé et pour quel montant.

Cette norme sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2018 sous réserve de son adoption par l'Union européenne.

Les principales incidences de cette norme sur les comptes consolidés sont en cours d'évaluation.

Utilisation du format d'états de synthèse bancaire recommandé par l'Autorité des normes comptables

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le format des états de synthèse utilisé est conforme au format proposé par la recommandation n° 2013-04 du 7 novembre 2013 de l'Autorité des normes comptables.

Le groupe Caisse des Dépôts a ainsi opté, conformément à la norme IAS 1 révisée, pour une présentation distincte du compte de résultat consolidé détaillant les composantes de son résultat net. Il présente par ailleurs dans l'«État du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisés nettes d'impôts directement en capitaux propres», le résultat net et le détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, nets d'impôts.

Recours à des estimations

La préparation des états financiers du groupe Caisse des Dépôts exige la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que la direction et les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles la direction et les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci, notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

Le recours à ces estimations concerne notamment les évaluations suivantes :

- la juste valeur au bilan des instruments financiers non cotés enregistrés dans les rubriques : «Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat», «Instruments financiers dérivés de couverture», «Actifs financiers disponibles à la vente» ;
- le montant des dépréciations des actifs financiers (prêts et créances, actifs financiers disponibles à la vente, actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance) ;

- le montant des dépréciations des participations dans les entreprises mises en équivalence ;
- la juste valeur des immeubles de placement présentée dans une note annexe ;
- le montant des dépréciations des immobilisations corporelles, incorporelles et des écarts d'acquisition ;
- les impôts différés ;
- les provisions enregistrées au passif du bilan (dont les provisions sur avantages du personnel) destinées à couvrir les risques de pertes et charges ;
- la valeur initiale des écarts d'acquisition constatés lors des regroupements d'entreprises ;
- l'évaluation des actifs non courants et dettes liées destinés à être cédés.

II - Principes de consolidation

1 - Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la Caisse des Dépôts Section générale, les comptes consolidés des sous-groupes et les comptes des entités sur lesquelles la Caisse des Dépôts exerce un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable et dont la consolidation a un impact significatif sur les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts.

2 - Méthodes de consolidation et notion de contrôle

Les filiales (et entités structurées) sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle sont consolidées par intégration globale. Le groupe Caisse des Dépôts possède le contrôle lorsqu'il détient le pouvoir de diriger les activités clés, qu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables, et qu'il a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur ces rendements.

Les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires sont pris en compte pour apprécier le contrôle dès lors que ces droits sont exerçables en temps utile pour diriger les activités clés.

Le Groupe exerce un contrôle conjoint dans un partenariat lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions sur les activités pertinentes de l'entité requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. À ce titre, deux types de partenariat doivent être distingués, la coentreprise d'une part et l'entreprise commune d'autre part.

Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Une coentreprise est consolidée par mise en équivalence.

Une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs à celle-ci. Une entreprise commune est consolidée en intégrant l'ensemble des intérêts détenus par le groupe Caisse des Dépôts dans l'activité commune, à savoir :

- ses actifs, y compris sa quote-part des actifs détenus conjointement le cas échéant ;
- ses passifs, y compris sa quote-part des passifs assumés conjointement le cas échéant ;
- sa quote-part des produits issus des ventes ;
- les charges qu'il a engagées, y compris sa quote-part des charges engagées conjointement le cas échéant.

Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence dans les comptes consolidés. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

Les résultats des entités acquises sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de leur date d'acquisition effective. Les résultats des entités qui ont été cédées au cours de l'exercice sont inclus dans les états financiers consolidés jusqu'à la date à laquelle le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable a cessé.

Dates d'arrêt des comptes des entités consolidées

La quasi-totalité des entités consolidées clôture ses comptes au 31 décembre. Les sociétés consolidées qui clôturent leurs comptes à une date différente de plus de trois mois sont intégrées sur la base d'une situation au 31 décembre. Dans le cas où la date d'arrêt serait comprise dans le délai de trois mois, et lorsque l'image fidèle et économique du Groupe le nécessite, les opérations significatives intervenues entre la date de clôture et le 31 décembre sont prises en compte lors de l'établissement des comptes consolidés.

3 - Exclusions du périmètre de consolidation

Les participations détenues par le groupe Caisse des Dépôts dans une coentreprise ou une entreprise associée dans le cadre d'une activité de capital investissement sont exclues du périmètre de consolidation, conformément à l'option prévue par la norme IAS 28.18. Ces participations sont classées en «*Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option*».

Les sociétés ESH (Entreprises sociales pour l'habitat) sont exclues du périmètre de consolidation, au motif que le Groupe ne peut exercer un contrôle sur ces entités au sens des normes internationales. Les titres de sociétés ESH sont comptabilisés en «*Actifs financiers disponibles à la vente*».

Les sociétés d'économie mixte (SEM, SAIEM) sur lesquelles le groupe Caisse des Dépôts n'exerce pas de contrôle sont exclues du périmètre de consolidation. Les titres de ces sociétés sont comptabilisés en «*Actifs financiers disponibles à la vente*».

Les titres de sociétés acquis en vue d'une cession ultérieure à brève échéance sont exclus de la consolidation. Les titres de ces sociétés sont comptabilisés en «*Actifs non courants destinés à être cédés*».

Les caractéristiques des conventions signées entre l'État et la Caisse des Dépôts concernant le Programme d'Investissement d'Avenir entraînent en application du référentiel comptable IFRS, une «*décomptabilisation*» des actifs et passifs liés à ces conventions dans les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts. Ils sont compris dans les comptes de régularisation des états financiers établis en normes françaises par la Caisse des Dépôts Section générale.

4 - Retraitements et opérations internes

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués lorsqu'ils sont significatifs. Les méthodes comptables des coentreprises et des entreprises associées ont été modifiées lorsque nécessaire afin d'être alignées sur celles adoptées par le Groupe.

Les comptes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des sociétés consolidées par intégration globale.

En ce qui concerne les entreprises consolidées par mise en équivalence, les profits et pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés à hauteur de la détention du Groupe dans la coentreprise ou l'entreprise associée, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié.

5 - Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts sont présentés en euros. La conversion des comptes des entités, dont la monnaie fonctionnelle est différente, est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période. Toutes les différences de conversion résultant de la conversion sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres.

Les écarts de change découlant de la conversion d'investissements nets dans des activités à l'étranger et d'emprunts et autres instruments de change désignés comme instruments de couverture de ces investissements sont imputés aux capitaux propres.

Lorsqu'une activité étrangère est cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et les profits de cession.

6 - Regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition à l'exception des regroupements sous contrôle commun et de la formation d'une coentreprise qui sont exclus du champ d'application d'IFRS 3.

Selon cette méthode, les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entité acquise sont comptabilisés à la juste valeur, déterminée à la date d'acquisition.

Les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dans la mesure où ils sont représentatifs d'une obligation actuelle à la date de prise de contrôle et que leur juste valeur peut être évaluée de façon fiable.

Le coût d'acquisition est égal à la juste valeur, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée du regroupement et sont comptabilisés en résultat.

Les compléments de prix éventuels sont intégrés dès la prise de contrôle dans le coût d'acquisition pour leur juste valeur à la date d'acquisition. Les ajustements de prix éventuels qualifiés de passifs financiers sont évalués à leur juste valeur à chaque arrêt et sont comptabilisés en résultat, sauf si ces ajustements interviennent dans un délai de douze mois et sont liés à des faits et circonstances existants à la date d'acquisition.

L'écart d'acquisition correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition. À cette date, l'écart d'acquisition est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique «*Écarts d'acquisition*» s'il est positif. Il est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif.

Les intérêts minoritaires peuvent être évalués, soit pour leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise (écart d'acquisition «*partiel*»), soit à leur juste valeur, une fraction de l'écart d'acquisition ainsi déterminé leur étant alors affectée (écart d'acquisition «*complet*»). Cette option est appliquée regroupement par regroupement.

Le groupe Caisse des Dépôts dispose d'un délai de douze mois après la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change à la date de clôture.

Ils font l'objet de tests de dépréciation tels que décrits au paragraphe III.8.

Lorsqu'un regroupement d'entreprises a été réalisé au moyen de plusieurs transactions d'échange (acquisition par étapes), l'écart d'acquisition est déterminé par référence à la juste valeur à la date de prise de contrôle. À cette date, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans l'entité acquise est réévaluée à sa juste valeur en contrepartie du compte de résultat.

De même, la perte de contrôle d'une filiale consolidée se traduit par la réévaluation à la juste valeur par contrepartie du résultat de la participation éventuellement conservée.

7 - Transactions avec les intérêts minoritaires

Le groupe Caisse des Dépôts comptabilise en capitaux propres la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part d'actif net retraitée acquise, lors de l'acquisition d'intérêts minoritaires d'une filiale alors que le contrôle était déjà établi. Les frais directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en minoration des capitaux propres.

De même, les cessions partielles sans perte de contrôle réalisées par le Groupe avec les intérêts minoritaires sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres.

8 - Information sectorielle

En application d'IFRS 8, l'information sectorielle présentée est fondée sur le reporting interne utilisé par la direction générale du groupe Caisse des Dépôts. Cette information reflète l'organisation du Groupe en termes de pôles d'activité. Les activités opérationnelles du Groupe sont organisées et gérées séparément suivant la nature des services rendus.

Les cinq pôles d'activité au 31 décembre 2015, inchangés par rapport à l'exercice 2014, sont les suivants :

- Pôle Caisse des Dépôts ;
- Pôle Banque, Assurance, La Poste ;
- Pôle Financement des entreprises ;
- Pôle Immobilier & Tourisme ;
- Pôle Infrastructure, Transport & Environnement.

III - Principes comptables et méthodes d'évaluation

1 - Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne le 19 novembre 2004 et amendée ultérieurement, notamment par le règlement relatif à l'utilisation de l'option juste valeur paru en 2005.

Les actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat, les instruments financiers dérivés de couverture et les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués et comptabilisés à la valeur de marché, à la date de première comptabilisation, comme en date d'évaluation ultérieure.

1.1 - Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est définie par la norme IFRS 13 comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

Le Groupe détermine la juste valeur des instruments financiers, soit en utilisant des prix obtenus directement à partir de données externes, soit

en utilisant des techniques de valorisation. Ces techniques de valorisation sont principalement des approches par le marché ou par le résultat, regroupant des modèles communément admis (notamment méthodes d'actualisation des flux de trésorerie futurs et de l'actif net réévalué). Elles maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Ces techniques sont calibrées pour refléter les conditions actuelles du marché.

Les actifs et passifs évalués ou présentés à la juste valeur sont répartis selon la hiérarchie suivante :

- Niveau 1 : les justes valeurs sont déterminées en utilisant directement les prix cotés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Les caractéristiques d'un marché actif incluent l'existence d'un volume et d'une fréquence suffisants de transactions ainsi qu'une disponibilité continue des prix ;
- Niveau 2 : les justes valeurs sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs sont observables sur les marchés, directement ou indirectement. Ces techniques sont régulièrement calibrées et les paramètres corroborés par des données provenant de marchés actifs ;
- Niveau 3 : les justes valeurs sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs utilisés sont non observables ou ne peuvent être corroborés par des données de marché, par exemple en raison de l'absence de liquidité de l'instrument ou d'un risque de modèle significatif. Un paramètre non observable est une donnée pour laquelle aucune information de marché n'est disponible. Il provient donc d'hypothèses internes sur les données qui seraient utilisées par les autres participants de marché. L'évaluation de l'absence de liquidité ou l'identification d'un risque de modèle suppose l'exercice du jugement.

Le classement d'un actif ou d'un passif dans la hiérarchie dépend du niveau du paramètre le plus significatif au regard de la juste valeur de l'instrument.

Cas particulier des instruments de capitaux propres non cotés

La détermination de la juste valeur des instruments de capitaux propres non cotés est généralement réalisée à partir de plusieurs modèles (actualisation des flux de trésorerie futurs, actif net réévalué ou multiples de sociétés comparables) :

- si l'évaluation est basée sur l'utilisation de données relatives à des sociétés comparables cotées ou, pour les titres «immobiliers» sur une revalorisation des immeubles à partir de données observables du marché, les instruments de capitaux propres sont classés dans le niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur ;
- si au contraire l'évaluation est basée sur l'utilisation des flux de trésorerie futurs ou sur la notion d'actif net réévalué basés sur des données internes à la société, les instruments de capitaux propres sont classés en niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur. Il en est de même pour les instruments valorisés selon la méthode des multiples lorsque les données sont significativement ajustées sur la base de données non observables tenant compte des spécificités de l'entité concernée.

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre est maintenu au coût dans la catégorie «*Actifs financiers disponibles à la vente*» car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Il est classé en niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur.

1.2 - Titres

Les titres détenus par le Groupe peuvent être classés selon les quatre catégories d'actifs financiers définies par la norme IAS 39, à savoir :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat, par nature ou sur option ;
- actifs financiers disponibles à la vente ;

- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances.

Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement/livraison, sauf cas particuliers.

• Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Selon la norme IAS 39, l'utilisation du portefeuille «*Actifs financiers à la juste valeur par résultat*» résulte soit d'une intention de transaction, soit de l'utilisation de l'option de comptabilisation à la juste valeur.

Les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat sont par nature des actifs ou passifs financiers acquis dans l'objectif d'opérations de transaction.

Les actifs ou passifs financiers peuvent également être comptabilisés dans cette rubrique du bilan, sur option offerte par la norme, en substitution à la comptabilité de couverture, afin de ne pas comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ou encore, si un groupe d'actifs et/ou de passifs financiers et leur performance sont évalués sur la base de la juste valeur conformément à une stratégie de gestion des risques et si les informations sur ce groupe sont reportées sur cette base en interne.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont comptabilisées en résultat, dans la rubrique «*Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat*».

Les variations de juste valeur et les plus ou moins-values de cessions réalisées sont comptabilisées dans la rubrique «*Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat*», du compte de résultat consolidé.

• Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des actifs disponibles à la vente est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut. Il s'agit des titres qui ne sont classés dans aucune des trois autres catégories.

Cette catégorie comprend des titres à revenu fixe ou à revenu variable, initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus (sauf lorsque le caractère non matériel des frais de transaction est démontré).

Les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables.

Lors de la cession ou de la dépréciation durable des titres, ces gains ou pertes latents, précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat dans la rubrique «*Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente*».

Concernant les titres de capitaux propres, une dépréciation est constatée en cas d'indices objectifs de dépréciation durable des actifs concernés.

Une dépréciation se caractérise par une baisse durable, c'est-à-dire importante ou prolongée, de la valeur de marché du titre par rapport à son prix d'acquisition.

Les critères de dépréciation à caractère durable distinguent les notions de «caractère significatif» et de «caractère durable» à travers des critères distincts et non cumulatifs. Les critères de dépréciation retenus par la Caisse des Dépôts (Section générale) s'inscrivent à deux niveaux.

- 1^{er} niveau : seuils de déclenchement d'une analyse documentée
 - critère de baisse importante : décote de plus de 30 % du cours de clôture à la date d'arrêt ; ou
 - critère de baisse prolongée : décote de plus de 30 % du cours moyen sur les 12 derniers mois.

Ces deux critères constituent des indicateurs significatifs permettant d'identifier les titres sur lesquels une analyse multicritère documentée sera réalisée. À l'issue de cette analyse, le principe du «jugement d'expert» s'exerce pour déterminer si une dépréciation par résultat doit être constatée.

- 2^e niveau : critères de déclenchement mécanique de la dépréciation

Sauf événement exceptionnel dûment justifié, une dépréciation sera constatée à partir du moment où l'un des deux critères de déclenchement mécanique de dépréciation est atteint :

- titre en décote de plus de 50 % du cours de clôture à la date d'arrêt par rapport au coût d'acquisition ; ou
- titre en moins-value depuis plus de 3 ans par rapport au coût d'acquisition.

Lorsqu'une telle indication objective de dépréciation est constatée, la moins-value latente relevée sur le titre est enregistrée automatiquement en résultat.

Les critères retenus par la Caisse des Dépôts (Section générale) sont appliqués par les autres entités, sauf si au regard de l'activité de ces autres entités, d'autres critères de dépréciation durable paraissent plus pertinents.

La dépréciation des titres de capitaux propres est enregistrée dans la rubrique «*Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente*» du compte de résultat et ne peut être reprise qu'à la date de cession du titre. En outre, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

Quant aux titres de dettes, une dépréciation est constatée en résultat lorsqu'un risque de contrepartie est avéré, avec une reprise possible en résultat en cas d'amélioration ultérieure.

Les revenus comptabilisés sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans la rubrique «*Intérêts et produits assimilés*» du compte de résultat. Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans la rubrique «*Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente*» du compte de résultat.

• Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers, autres que des dérivés, avec des paiements fixes ou déterminables et une échéance fixée, que l'entité a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie implique l'obligation de ne pas céder les titres avant leur échéance (sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille en «*Actifs financiers disponibles à la vente*» et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant deux ans), sauf si la vente intervient à une date très proche de l'échéance, ou si la quasi-totalité du principal des titres a été encaissée, ou enfin si la vente est justifiée par un événement externe isolé ou imprévisible (par exemple en cas de dégradation importante de la qualité du crédit de l'émetteur).

La couverture du risque de taux de ces titres n'est pas autorisée.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus (sauf lorsque le caractère non matériel des frais de transaction est démontré). Ces titres sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs à l'encours net d'origine sur la durée de vie prévue de l'instrument financier.

En cas de signe objectif de dépréciation, une provision est constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine. En cas d'amélioration ultérieure, la provision excédentaire est reprise.

• Prêts et créances

La possibilité de classer des titres de créances non cotés à revenu fixe ou déterminable, dans la catégorie des «Prêts et créances», n'a pas été retenue par le groupe Caisse des Dépôts.

1.3 - Crédits

Les crédits du Groupe sont affectés à la catégorie «Prêts et créances», sur les établissements de crédit ou sur la clientèle, suivant la contrepartie.

Lors de leur comptabilisation initiale, les crédits sont évalués à leur juste valeur. La juste valeur du crédit correspond à son nominal, diminué le cas échéant de commissions perçues, d'une éventuelle décote, et augmenté des coûts de transaction.

Ultérieurement, les crédits sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les intérêts courus sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les créances affectées à cette catégorie peuvent faire l'objet d'une dépréciation. C'est le cas, dès lors qu'il existe une indication objective de l'existence d'un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt susceptible de générer une perte mesurable.

L'existence éventuelle d'une dépréciation est identifiée au niveau individuel du crédit, puis au niveau collectif, sur la base d'un portefeuille de crédits.

Les dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable des crédits avant dépréciation et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine. Les dépréciations sont enregistrées sous forme de provisions ou de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : les créances douteuses assorties de provisions et les créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;
- les créances dépréciées sur base collective : les créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

• Provisionnement sur base individuelle

Les créances dépréciées sur base individuelle du groupe Caisse des Dépôts comprennent les créances douteuses non compromises et les créances douteuses compromises. La classification imposée par les dispositions comptables du règlement n° 2014-07 (livre II – titre 2 relatif au traitement comptable du risque de crédit), applicable aux comptes individuels, a été maintenue dans les comptes sous référentiel IFRS.

Concernant les créances douteuses, le groupe Caisse des Dépôts retient comme indices objectifs de dépréciation, au sens de la norme IAS 39,

les critères de risque avéré utilisés en normes françaises.

Il existe un risque avéré lorsqu'il est probable que tout ou partie des sommes dues conformément au contrat ne seront pas perçues, et ce nonobstant l'existence de garantie ou de caution.

En tout état de cause, sont considérées comme douteuses, les créances correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe une ou plusieurs échéances impayées depuis plus de trois mois (plus de six mois en matière immobilière, plus de neuf mois vis-à-vis des collectivités locales) ;
- lorsque la situation financière de la contrepartie est dégradée de telle sorte qu'elle se traduit par un risque de non-recouvrement ;
- lorsqu'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Les créances douteuses non compromises sont des créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

Les créances douteuses compromises sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est comptabilisée sous forme de dépréciation. Les dépréciations constituées correspondent en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble des pertes prévisionnelles au titre des encours douteux et douteux compromis.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance, ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse, est enregistrée dans la rubrique «Coût du risque» du compte de résultat. Pour les créances restructurées en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt.

Les dotations et les reprises de dépréciation pour risque de non-recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrite dans la marge d'intérêt.

• Provisionnement sur base collective

La Caisse des Dépôts (Section générale) et ses filiales n'identifient pas de groupe de crédits présentant des caractéristiques de risques de crédit similaires, de caractère significatif et impliquant la constitution de dépréciations significatives sur base collective.

1.4 - Passifs financiers

Deux catégories de passifs financiers sont identifiées par la norme IAS 39 :

- les passifs financiers évalués en juste valeur par résultat, par nature ou sur option ;
- les autres passifs financiers.

Ces autres passifs financiers sont comptabilisés en juste valeur à l'origine puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif lors des arrêts comptables suivants.

1.5 - Dettes émises représentées par un titre

Les instruments financiers émis sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour l'émetteur de remettre des liquidités ou un autre actif financier, ou encore d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les titres subordonnés perpétuels, dont les clauses de rémunération des porteurs de titres offrent à l'émetteur la maîtrise de la date de paiement des intérêts, sont classés en instruments de capitaux propres. Toutes les autres obligations, perpétuelles ou remboursables, sont classées en dettes financières.

1.6 - Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou passifs financiers comptabilisés au bilan, en date de négociation, pour leur prix de transaction. Aux arrêts comptables, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur, qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

• Dérivés de transaction

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au bilan dans la rubrique «*Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat*». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive et en passifs financiers lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en «*Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat*».

• Dérivés et comptabilité de couverture

Les principes de comptabilisation des dérivés et des instruments couverts dépendent de la stratégie de couverture et doivent remplir les conditions suivantes :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'élément couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et à chaque arrêté, de manière prospective et rétrospective.

La couverture de juste valeur a pour objet de réduire le risque de variation de juste valeur d'un actif ou d'un passif du bilan ou d'un engagement ferme. Dans une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont évalués au bilan à la juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans le poste «*Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat*», symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée selon la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de réduire le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers ou d'une transaction future hautement probable. Dans une relation de couverture de flux de trésorerie futurs, les dérivés sont évalués au bilan à la juste valeur, en contrepartie de la ligne «*Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres*» pour la partie efficace (capitaux propres) et en contrepartie de la ligne «*Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat*» pour la partie inefficace (compte de résultat). Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont transférés en résultat sous les rubriques «*Intérêts et produits assimilés*» et «*Intérêts et charges assimilés*» au fur et à mesure que les éléments de résultat de l'instrument couvert affectent le résultat. Les instruments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte

affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat. En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement constatés en résultat.

La couverture d'un investissement net en devises a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur liée au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro. Les principes de comptabilisation sont identiques aux principes applicables à la couverture de flux de trésorerie.

Quelle que soit la stratégie de couverture retenue, l'inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat en «*Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat*».

Le groupe Caisse des Dépôts a choisi de retenir l'option offerte par la norme IAS 39 de comptabiliser certains éléments couverts et leurs dérivés de couverture en «*Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat*», notamment pour des obligations d'État et titres de créances négociables couverts par des swaps dans le cadre de contrats d'asset swaps.

• Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Si cet instrument hybride n'est pas évalué en juste valeur par résultat, le dérivé incorporé doit être séparé de son contrat hôte dès lors que, dès l'initiation de l'opération, les caractéristiques économiques et les risques associés de cet instrument dérivé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques et risques du contrat hôte. Le dérivé ainsi séparé est comptabilisé à sa juste valeur au bilan dans les rubriques «*Actifs financiers à la juste valeur par résultat*» et «*Passifs financiers à la juste valeur par résultat*».

1.7 - Garanties financières données

Les garanties financières sont des contrats qui imposent à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes de l'instrument d'emprunt initiaux ou modifiés.

Les garanties financières données par le groupe Caisse des Dépôts sont évaluées initialement à leur juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre le montant de l'obligation et le montant initialement enregistré diminué le cas échéant de l'amortissement cumulé de la commission de garantie.

Elles font, le cas échéant, l'objet d'une provision au passif du bilan, selon les dispositions de la norme IAS 37.

1.8 - Engagements de financement

Les engagements de financement du groupe Caisse des Dépôts sont évalués initialement à leur juste valeur. Ils sont comptabilisés selon les dispositions de la norme IAS 37 dès lors qu'ils ne sont pas considérés comme des instruments dérivés.

1.9 - Opérations de pensions livrées et de prêts de titres

Les titres prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan du cédant. Toutefois, si le cessionnaire peut disposer librement de ces titres (pour les céder, les mettre en pension ou les prêter), les titres sont reclassés dans un sous-compte de titres ou dans un sous-compte de créances.

Les titres empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire. Toutefois, en cas de cession, de mise en pension ou de prêt de ces titres par le cessionnaire, une dette représentative de son obligation de rachat des titres empruntés ou reçus en pension est inscrite au bilan du cessionnaire. Cette dette est valorisée à la juste valeur.

2 - Participations dans les entreprises mises en équivalence

Les participations du groupe Caisse des Dépôts dans ses coentreprises et ses entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Dans le cadre de la méthode de la mise en équivalence, la participation dans une coentreprise ou une entreprise associée est initialement comptabilisée au coût et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition dans la quote-part de l'actif net détenu attribuable au Groupe. L'écart d'acquisition afférent à la coentreprise et à l'entreprise associée est inclus dans la valeur comptable de la participation.

Au compte de résultat, la rubrique «Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence» reflète la quote-part du Groupe dans les résultats de la coentreprise et de l'entreprise associée.

Après l'application de la méthode de la mise en équivalence, le groupe Caisse des Dépôts applique les dispositions d'IAS 39 pour déterminer s'il est nécessaire de comptabiliser une perte de valeur au titre de la participation dans la coentreprise ou l'entreprise associée.

S'il existe un indicateur de dépréciation selon les critères énoncés par la norme IAS 39, c'est la totalité de la participation mise en équivalence qui fait l'objet d'un test de dépréciation selon la norme IAS 36. Une dépréciation est dès lors comptabilisée si la valeur recouvrable, correspondant à la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité, est inférieure à la valeur comptable.

Lorsqu'une dépréciation est constatée, elle est affectée à la participation mise en équivalence au bilan, ce qui autorise par conséquent la reprise ultérieure de la dépréciation en cas d'amélioration de la valeur d'utilité ou de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Elle est comptabilisée au compte de résultat en «Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence».

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entité mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entité, le groupe Caisse des Dépôts cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de la coentreprise ou de l'entreprise associée sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entité.

Lorsqu'une participation dans une coentreprise devient une participation dans une entreprise associée ou inversement, les intérêts conservés ne sont pas réévalués. Il en est de même en cas d'acquisition ou de cession partielle ne modifiant pas la nature du contrôle.

Les plus ou moins-values dégagées lors des cessions des participations dans les entreprises mises en équivalence sont comptabilisées au compte de résultat en «Gains ou pertes nets sur autres actifs».

3 - Actifs non courants et dettes liées destinés à être cédés et abandon d'activité

Un actif immobilisé, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Les actifs et passifs concernés sont reclassés dans les rubriques du bilan dédiées lorsqu'il est hautement probable que l'actif doit être cédé dans un horizon de 12 mois.

Dès lors qu'ils sont classés dans ces catégories, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Les actifs concernés cessent d'être amortis. Les instruments financiers

restent toutefois évalués selon les principes de la norme IAS 39.

En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

Une activité est considérée comme abandonnée quand les critères de classification comme actif détenu en vue de la vente ont été satisfaits ou lorsque la cession peut être qualifiée d'abandon d'activité. Les résultats des activités abandonnées sont présentés sur une seule ligne du compte de résultat des périodes publiées, comprenant le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession et le profit ou la perte après impôt résultant de la cession de l'activité.

4 - Opérations en devises

À la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Caisse des Dépôts.

Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Toutefois, pour les actifs monétaires classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti de ces actifs est comptabilisée en résultat, le complément étant enregistré en capitaux propres.

En ce qui concerne les éléments non monétaires :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change au jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux éléments non monétaires sont comptabilisés en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat et en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

5 - Avantages du personnel

Les avantages consentis au personnel du groupe Caisse des Dépôts sont répartis selon quatre catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'abondement, l'intéressement et la participation ;
- les avantages postérieurs à l'emploi : régimes de retraite, indemnités de fin de carrière, accompagnement à la retraite à taux réduit, couverture médicale ;
- les autres avantages à long terme tels que les médailles du travail et les gratifications liées à l'ancienneté ;
- les indemnités de cessation d'emploi.

5.1 - Avantages à court terme

Les avantages à court terme sont les avantages du personnel dont le règlement est attendu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice au cours duquel les salariés ont rendu les services correspondants. Le Groupe comptabilise un passif et une charge au titre des avantages à court terme au personnel lorsqu'il existe une obligation contractuelle ou si, du fait d'une pratique passée, il y a une obligation implicite.

5.2 - Avantages postérieurs à l'emploi

Parmi les avantages postérieurs à l'emploi, sont distingués les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies sont en général couverts par des cotisations versées à des organismes de retraite par répartition ou d'assurance qui gèrent ensuite le paiement des pensions, ou par l'État en ce qui concerne les fonctionnaires, et qui ainsi, libèrent le groupe Caisse des Dépôts de toute obligation ultérieure. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Les régimes à prestations définies correspondent aux avantages du personnel pour lesquels le groupe Caisse des Dépôts s'engage sur un niveau de prestations envers les salariés. Ils constituent un risque à moyen ou long terme pour l'employeur et donnent donc lieu à évaluation et provisionnement.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, selon la méthode dite des unités de crédit projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Cette charge est déterminée sur la base de la prestation future actualisée.

Le taux d'actualisation retenu par le groupe Caisse des Dépôts est déterminé par référence aux taux d'intérêt des obligations d'entreprises de première catégorie pour des durations équivalentes à celles de l'engagement des zones monétaires concernées.

Par conséquent, le montant de la provision destinée à couvrir les engagements concernés est égal à la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée, et diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements.

La provision constituée est ajustée à chaque arrêté en fonction de l'évolution de la dette actuarielle de ces engagements.

Les éléments de réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies sont comptabilisés immédiatement et en totalité en capitaux propres dans la rubrique «Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres», sans aucune possibilité de recyclage en résultat lors des exercices ultérieurs. Ils comprennent les écarts actuariels (résultant des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience) ainsi que le rendement des actifs du régime et la variation de l'effet du plafonnement éventuel de l'actif (en excluant les montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies).

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative :

- des coûts des services rendus au cours de l'exercice par les salariés ;
- des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications ou réductions de régimes, ainsi que les profits ou pertes résultant de liquidations éventuelles de régimes ;
- des intérêts nets liés à l'actualisation du passif (actif) net au titre des prestations définies. Le rendement attendu des actifs est évalué en utilisant un taux d'intérêt identique au taux d'actualisation de la provision.

À l'étranger, il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent l'employeur et les salariés. Les engagements correspondants sont, selon le cas, versés à des fonds de pension propres aux sociétés ou comptabilisés dans les comptes des sociétés concernées.

5.3 - Autres avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages à court terme, les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de cessation d'emploi, dont le règlement intégral n'est pas attendu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice au cours duquel les salariés ont rendu les services correspondants.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, au traitement près des écarts actuariels qui sont comptabilisés immédiatement dans le résultat de l'exercice.

6 - Paiements fondés sur des actions

Les paiements fondés sur des actions sont constitués par les paiements fondés sur des instruments de capitaux propres uniquement émis par des filiales du Groupe, qu'ils soient dénoués par la remise d'instruments de capitaux propres ou un versement de numéraire dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions. Cette norme s'applique aux instruments de capitaux propres octroyés après le 7 novembre 2002, et dont les droits ne sont pas encore acquis au 1^{er} janvier 2005.

Les plans de paiements fondés sur des actions, initiés par des entités du groupe Caisse des Dépôts, sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre de plans d'épargne entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2.

L'avantage consenti aux salariés correspond à la différence entre la juste valeur de l'action acquise, en tenant compte de la condition d'inaccessibilité, et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription, multipliée par le nombre d'actions souscrites. À chaque date de clôture, l'entité réexamine le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables. Le cas échéant, elle comptabilise au compte de résultat l'impact de la révision de ses estimations avec un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

7 - Immobilisations

Les immobilisations inscrites au bilan consolidé comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production, de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

Les immobilisations d'exploitation et de placement sont comptabilisées initialement à leur coût d'acquisition, constitué du prix d'achat, de tous les coûts directement attribuables engagés, ainsi que des coûts d'emprunt le cas échéant.

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres actifs sont amortis lorsqu'ils sont mis en service selon la méthode linéaire afin de ramener, en constatant une charge annuelle d'amortissement, le coût de chaque actif à sa valeur résiduelle compte tenu de sa durée d'utilité.

Les subventions d'investissement sont enregistrées en déduction de la valeur des immobilisations.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments ayant une utilisation différente, pouvant faire l'objet de remplacement à des intervalles réguliers ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément significatif est comptabilisé séparément et amorti sur sa durée d'utilité.

En règle générale, les composants et durées d'amortissement retenus au sein du groupe Caisse des Dépôts sont :

- gros œuvre : 30 à 100 ans ;
- couverture/façade : 25 à 40 ans ;
- agencements : 10 à 25 ans ;
- installations générales et techniques : 10 à 25 ans ;
- gros entretien : 15 ans.

La valeur résiduelle, définie comme le montant net des coûts de sortie attendus, qu'une entité obtiendrait actuellement de la sortie de l'actif à la fin de sa durée d'utilité, est prise en compte dans la base amortissable lorsqu'elle est à la fois significative et mesurable.

Les logiciels et coûts de développement sont inscrits à l'actif et amortis sur 3 ans à 7 ans.

À chaque clôture, s'il existe un indice interne ou externe prouvant qu'une immobilisation a pu perdre notablement de la valeur, un test de dépréciation est effectué. La valeur nette comptable de l'actif est comparée à sa valeur recouvrable.

Si la valeur recouvrable s'avère inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur recouvrable par le biais d'une dépréciation. Cette dépréciation est reprise en cas d'appréciation ultérieure de la valeur.

8 - Dépréciations des actifs incorporels non amortissables et des écarts d'acquisition

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée (écarts d'acquisition et certains actifs incorporels) ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation.

Pour la mise en œuvre du test de dépréciation, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie (UGT), qui représentent le niveau le plus fin générant des flux de trésorerie indépendants. Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

La valeur recouvrable est la juste valeur de l'actif ou de l'UGT diminuée des coûts de sortie, ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

Si la valeur comptable excède la valeur recouvrable retenue, une perte de valeur, calculée par différence entre les deux montants, est comptabilisée par le biais d'une dépréciation dans le résultat de la période.

Les dépréciations ainsi constatées sur les écarts d'acquisition relatifs aux filiales ou sur des immobilisations incorporelles à durée d'utilisation indéterminée sont irréversibles.

9 - Contrats de location financement

Un contrat de location-financement a pour effet de transférer au preneur l'essentiel des avantages et des risques inhérents à la propriété d'un bien, que la propriété soit ou non finalement transférée.

Les critères utilisés pour classer des contrats en location-financement sont :

- le transfert réel de la propriété du bien à terme ;
- l'existence d'une option d'achat à terme à un prix suffisamment inférieur à la juste valeur ;
- la durée du contrat couvrant la durée de vie économique ;
- la valeur actualisée des paiements futurs s'élevant à la quasi-totalité de la juste valeur de l'actif loué, à l'initiation du contrat ;
- la spécificité des actifs loués les rendant impropres à un autre usage que celui fait par le preneur.

Les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement, côté preneur, qui répond aux objectifs suivants :

- faire apparaître au bilan des immobilisations financées par crédit-bail et l'endettement correspondant ;
- comptabiliser en conséquence des dotations aux amortissements sur ces immobilisations et des charges financières sur l'endettement correspondant, en lieu et place des redevances de crédit-bail.

La durée d'amortissement correspond à celle des biens de même nature acquis par la société.

Les contrats de location en vertu desquels une partie importante des risques et avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur

sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple (nets des avantages obtenus du bailleur) sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

10 - Provisions de passif

Les provisions enregistrées au passif du bilan du groupe Caisse des Dépôts, autres que celles relatives aux instruments financiers et aux engagements sociaux concernent principalement des provisions pour litiges, amendes et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé, et qu'il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente représentative d'avantages économiques, sera nécessaire pour éteindre cette obligation. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire, contractuel ou implicite. Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actualisée à la date de clôture, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif. Quand il est procédé à une actualisation, le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actualisée reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent, et les risques inhérents à l'obligation. L'augmentation de la provision résultant de désactualisation est comptabilisée en charges d'intérêt.

11 - Impôts courants et différés

Des impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales, selon la méthode du report variable en utilisant les derniers taux d'imposition des réglementations fiscales adoptées ou quasi adoptées. Les effets dus aux changements des taux d'impôt sont pris en compte lors de l'exercice au cours duquel le changement de taux est voté ou quasi adopté.

Les calculs d'impôts différés sont effectués au niveau de chaque entité fiscale et, en application de la règle de prudence, les impôts différés actifs ne sont retenus que s'il existe une forte probabilité d'imputation sur les bénéfices fiscaux futurs.

Certaines entités du Groupe, détenues directement ou indirectement, font partie d'un groupe d'intégration fiscale.

La charge d'impôt est constatée au compte de résultat sauf pour les éléments qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres. Dans ce cas, elle est aussi comptabilisée en capitaux propres.

Pour la France, les taux d'imposition différée appliqués pour le 31 décembre 2015 s'établissent :

lorsque les différences futures se réaliseront avant le 30 décembre 2016

- à 38,00 % contribution sociale incluse pour les opérations relevant du régime de droit commun ;
- à 17,10 % contribution sociale incluse pour les opérations relevant du taux réduit long terme (cessions de parts de FCPR fiscaux détenues depuis plus de 5 ans, provisions sur parts de FCPR fiscaux ainsi que certaines répartitions d'actifs réalisées par des FCPR fiscaux) ;
- à 21,66 % contribution sociale incluse pour les opérations (cessions et provisions) afférentes aux TSPi (Titres de sociétés à prépondérance immobilière) cotées détenus depuis plus de 2 ans ;
- à 4,56 % pour les opérations (cessions et provisions) afférentes aux titres de participation au sens comptable et au sens fiscal (titres détenus à plus de 5 %) détenus depuis plus de 2 ans, exclusion faite des TSPi non cotées qui relèvent du régime de droit commun (38 %).

lorsque les différences futures se réaliseront après le 30 décembre 2016

- à 34,43 % contribution sociale incluse pour les opérations relevant du régime de droit commun ;
- à 15,5 % contribution sociale incluse pour les opérations relevant du taux réduit long terme (cessions de parts de FCPR fiscaux détenues depuis plus de 5 ans, provisions sur parts de FCPR fiscaux ainsi que certaines répartitions d'actifs réalisées par des FCPR fiscaux) ;
- à 19,63 % contribution sociale incluse pour les opérations (cessions et provisions) afférentes aux TSPI (Titres de sociétés à prépondérance immobilière) cotées détenus depuis plus de 2 ans ;
- à 4,13 % pour les opérations (cessions et provisions) afférentes aux titres de participation au sens comptable et au sens fiscal (titres détenus à plus de 5 %) détenus depuis plus de 2 ans, exclusion faite des TSPI non cotés qui relèvent du régime de droit commun (34,43%).

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

12 - Capital

Compte tenu de son statut, la Caisse des Dépôts n'a pas de capital.

2 - NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

2.1 - PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

(en millions d'euros)	31.12.2015			31.12.2014		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Comptes ordinaires et assimilés	1		1	4		4
Comptes et prêts/Emprunts à terme	54	(197)	(143)	91	(229)	(138)
Pensions	2		2			
Autres opérations dont instruments de couverture	106	(1)	105	27		27
Opérations avec les établissements de crédit	163	(198)	(35)	122	(229)	(107)
Comptes ordinaires et assimilés	8		8	8		8
Comptes, prêts/Emprunts à terme, dépôts	145	(425)	(280)	188	(431)	(243)
Autres opérations dont instruments de couverture	30		30	45		45
Opérations avec la clientèle	183	(425)	(242)	241	(431)	(190)
Actifs financiers disponibles à la vente	310		310	402		402
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	702		702	747		747
Autres opérations dont instruments de couverture	44		44	(99)		(99)
Opérations sur instruments financiers	1 056		1 056	1 050		1 050
Dettes représentées par un titre		(398)	(398)		(316)	(316)
Dettes subordonnées						
Emprunts émis et assimilés		(398)	(398)		(316)	(316)
Total des produits et charges d'intérêts et assimilés	1 402	(1 021)	381	1 413	(976)	437

2.2 - PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS

(en millions d'euros)	31.12.2015		31.12.2014	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations avec les établissements de crédit et assimilés				
Opérations avec la clientèle	4		5	
Opérations sur titres et dérivés		(14)		(12)
Autres prestations de services financiers	33	(22)	40	(23)
Autres commissions				
Total des produits ou charges nets de commissions	37	(36)	45	(35)

2.3 - GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

(en millions d'euros)	31.12.2015		31.12.2014	
	Total	Dont option	Total	Dont option
Gains ou pertes nets de cession	19	10	6	
Produits ou charges nets de réévaluation, intérêts échus	4	4	51	43
Dividendes	13	1	14	
Autres produits et charges sur titres				
Titres	36	15	71	43
Gains ou pertes nets de cession			(4)	
Produits ou charges nets de réévaluation, intérêts échus	54		402	
Autres produits et charges sur instruments dérivés				
Instruments financiers à terme ferme ou conditionnel - hors couverture	54		398	
Gains ou pertes nets de cession				
Produits ou charges nets de réévaluation, intérêts échus				
Autres produits et charges sur prêts				
Prêts				
Gains ou pertes nets de cession				
Produits ou charges nets de réévaluation, intérêts échus	84	84	(328)	(328)
Autres produits et charges sur emprunts	(124)	(124)	(97)	(97)
Emprunts	(40)	(40)	(425)	(425)
Gains ou pertes nets de cession				
Produits ou charges nets de réévaluation, intérêts échus				
Autres produits et charges sur engagements				
Engagements				
Couvertures de juste valeur	36		31	
Inefficacité des couvertures de flux de trésorerie	8		(16)	
Résultat des opérations de couverture	44		15	
Cessation des couvertures de flux de trésorerie				
Cessation des couvertures de flux de trésorerie				
Opérations de change	39		40	
Opérations de change	39		40	
Total gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	133	(25)	99	(382)

2.4 - GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Plus ou moins-values de cession	2	36
Titres à revenu fixe	2	36
Plus ou moins-values de cession	324	308
Dépréciations durables	(208)	(79)
Dividendes	594	657
Titres à revenu variable	710	886
Prêts		
Autres produits et charges sur titres		
Total gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente	712	922

2.5 - PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

(en millions d'euros)	31.12.2015		31.12.2014	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Produits et charges sur immeubles de placement	1 714	(1 107)	1 509	(685)
Produits et charges des autres activités	2 680	(1 401)	2 937	(1 581)
Total produits et charges des autres activités	4 394	(2 508)	4 446	(2 266)

2.6 - CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Charges de personnel	(1 425)	(1 427)
Autres charges et services extérieurs	(469)	(489)
Dotations/Reprises de provisions	(16)	(5)
Autres charges générales d'exploitation	(485)	(494)
Total charges générales d'exploitation	(1 910)	(1 921)

2.7 - COÛT DU RISQUE

(en millions d'euros)	31.12.2015		31.12.2014	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Dépréciation des prêts et créances sur les établissements de crédit			2	
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	15	(86)	31	(29)
Dépréciation des titres disponibles à la vente				
Dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance				
Dépréciations	15	(86)	33	(29)
Autres provisions pour risque de contrepartie	4	(87)	11	(4)
Autres provisions pour risque de contrepartie	4	(87)	11	(4)
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables		(14)		(18)
Récupérations sur prêts et créances amorties				
Pertes et récupérations		(14)		(18)
Coût du risque	19	(187)	44	(51)

2.8 - GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Gains ou pertes sur cession d'immobilisations	1	1
Gains ou pertes sur cession d'immobilisations	1	1
Gains ou pertes sur cession de titres	20	8
Plus ou moins-values de dilution		(1)
Autres produits et charges liés aux titres consolidés	(4)	(9)
Gains ou pertes sur titres consolidés	16	(2)
Autres gains et pertes	(1)	
Autres gains et pertes	(1)	
Total gains ou pertes nets sur autres actifs	16	(1)

2.9 - IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

2.9.1 - Composante de la charge d'impôt

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Charge d'impôt courant	(550)	(665)
Charge d'impôt différé	93	125
Charge d'impôt de l'exercice	(457)	(540)

2.9.2 - Rapprochement entre la charge d'impôt consolidée et la charge théorique

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Résultat net part du Groupe	1 371	1 793
Intérêts des minoritaires	(71)	135
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	(986)	(1 011)
Variations de valeur des écarts d'acquisition		1
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	9	(4)
Impôt sur les bénéfices	457	540
Résultat avant impôt, variation des écarts d'acquisition et résultat des sociétés mises en équivalence	780	1 454
Taux d'impôt théorique	38,00 %	38,00 %
Charge d'impôt théorique	(296)	(553)
Différences de taux	(20)	22
Différences permanentes	(189)	4
Effets du régime SIIC et des autres activités spécifiques exonérées	86	4
Effet net de la reconnaissance d'impôt différé	(15)	(14)
Avoirs fiscaux et crédits d'impôt	20	14
Autres éléments	(43)	(17)
Charge d'impôt consolidée	(457)	(540)
Taux d'impôt effectif	58,6 %	37,1 %

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun des bénéfices taxables en France, incluant la contribution sociale additionnelle et la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés.

La variation du taux effectif au 31 décembre 2015 par rapport à la clôture de l'exercice précédent est principalement liée au groupe Icade et concerne des différences permanentes des sociétés relevant du secteur SIIC, pour un montant de -175 M€, et une charge d'impôt complémentaire de -31,5 M€ relative à la fin de la procédure contentieuse vis-à-vis de l'administration fiscale (cf. note 3.17).

3 - NOTES RELATIVES AU BILAN CONSOLIDÉ

3.1 - ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

(en millions d'euros)	31.12.2015		31.12.2014	
	Intrinsèque	Sur option	Intrinsèque	Sur option
Obligations et Bons du Trésor		537		526
Titres de créances négociables	3	288	3	285
OPCVM	208		179	
Autres titres				
Titres à revenu fixe	211	825	182	811
Actions				
FCPR				
Autres titres	44	459	53	347
Actions et autres titres à revenu variable	44	459	53	347
Instruments financiers dérivés de transaction	328		420	
Instruments financiers dérivés de transaction	328		420	
Total des actifs financiers à la juste valeur par résultat	583	1 284	655	1 158

(en millions d'euros)	31.12.2015		31.12.2014	
	Intrinsèque	Sur option	Intrinsèque	Sur option
Établissements de crédit				
Clientèle				
Emprunts et comptes à terme				
Obligations				
Titres de créances négociables		3 368		3 587
Autres				
Dettes représentées par un titre		3 368		3 587
Dettes de titres				
Dettes de titres				
Instruments financiers dérivés de transaction	157		201	
Instruments financiers dérivés de transaction	157		201	
Total des passifs financiers à la juste valeur par résultat	157	3 368	201	3 587

(en millions d'euros)	31.12.2015 Sur option	31.12.2014 Sur option
Différence entre la valeur comptable et montant contractuellement dû à l'échéance ⁽¹⁾	381	465
Montant contractuellement dû à l'échéance sur les passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	2 987	3 122

(1) Dont montant cumulé des variations de juste valeur résultant des variations du risque de crédit.

(67)

(61)

3.2 - INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - ACTIF ET PASSIF

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Instruments de taux	445	540
Instruments de change	441	960
Instruments sur action		
Autres instruments	161	150
Couverture de juste valeur	1 047	1 650
Instruments de taux	557	628
Instruments de change	1	
Instruments sur action		
Autres instruments		
Couverture de flux de trésorerie	558	628
Instruments de taux		
Instruments de change		
Instruments sur action		
Autres instruments		
Couverture des investissements nets en devises		
Total des instruments financiers dérivés de couverture - Actif	1 605	2 278

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Instruments de taux	469	574
Instruments de change	198	29
Instruments sur action		
Autres instruments	63	57
Couverture de juste valeur	730	660
Instruments de taux	977	1 152
Instruments de change	3	
Instruments sur action		
Autres instruments	2	2
Couverture de flux de trésorerie	982	1 154
Instruments de taux		
Instruments de change		
Instruments sur action		
Autres instruments		
Couverture des investissements nets en devises		
Total des instruments financiers dérivés de couverture - Passif	1 712	1 814

3.3 - ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

	31.12.2015			31.12.2014		
	Juste valeur	Dont couvert en juste valeur	Dont gains ou pertes latents	Juste valeur	Dont couvert en juste valeur	Dont gains ou pertes latents
(en millions d'euros)						
Obligations et Bons du Trésor	6 154	58	51	4 438	71	94
Titres de créances négociables	33 454	218	39	23 487	294	92
OPCVM						
Autres titres	699		2	871		46
Créances rattachées	178			220		
Titres à revenu fixe	40 485	276	92	29 016	365	232
Actions	18 828		8 236	17 209		6 849
FCPR	1 442		488	1 331		425
Autres titres	1 667		486	1 500		422
Actions et autres titres à revenu variable	21 937		9 210	20 040		7 696
Total des actifs disponibles à la vente	62 422	276	9 302	49 056	365	7 928

Dépréciations des actifs disponibles à la vente

	31.12.2015	31.12.2014
(en millions d'euros)		
Titres à revenu fixe		
Actions et autres titres à revenu variable	(4 004)	(3 959)
Total dépréciations	(4 004)	(3 959)

3.4 - PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Comptes ordinaires débiteurs et prêts au jour le jour	3 412	3 784
Comptes courants des fonds d'épargne	1	4
Titres et valeurs reçus en pension livrée		
Créances rattachées	6	7
Créances douteuses		
Dépréciations		
Créances à vue sur les établissements de crédit	3 419	3 795
Comptes et prêts à terme ⁽¹⁾	8 668	12 649
Créances à terme sur les fonds d'épargne		
Titres et valeurs reçus en pension livrée		110
Prêts participatifs		
Prêts subordonnés		
Avances rattachées à des titres		
Autres créances		
Créances rattachées	15	24
Créances douteuses	16	16
Dépréciations	(16)	(16)
Créances à terme sur les établissements de crédit	8 683	12 783
Total des prêts et créances sur les établissements de crédit	12 102	16 578

(1) Dont prêt de 8,1 Md€ à la Société de financement local (SFIL) au 31 décembre 2015 (9,6 Md€ au 31 décembre 2014).

3.5 - PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Comptes ordinaires débiteurs	460	767
Créances rattachées		
Créances douteuses	3	3
Dépréciations	(3)	(3)
Comptes ordinaires débiteurs	460	767
Prêts à la clientèle financière	63	6
Crédits de trésorerie	5 362	7 262
Crédits à l'équipement	837	385
Crédits au logement	407	483
Avances rattachées à des titres	1 099	934
Prêts participatifs		
Prêts subordonnés	16	19
Opérations de location financement ⁽¹⁾	252	259
Titres et valeurs reçus en pension		
Autres concours	1 081	2 189
Créances rattachées	106	140
Créances douteuses	856	731
Dépréciations	(481)	(380)
Autres concours à la clientèle	9 598	12 028
Total des prêts et créances sur la clientèle	10 058	12 795

(1) Montant compris dans les comptes de régularisation et actifs divers dans le rapport financier 2014.

Détail des opérations de location financement

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Investissement brut	404	427
À recevoir dans moins d'un an	26	23
À recevoir entre un an et cinq ans	96	95
À recevoir au-delà de cinq ans	282	309
Produits financiers non acquis	(152)	(168)
Investissement net avant dépréciation	252	259
À recevoir dans moins d'un an	19	15
À recevoir entre un an et cinq ans	47	53
À recevoir au-delà de cinq ans	186	191
Dépréciations		
Investissement net après dépréciation	252	259

3.6 - ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Obligations et Bons du Trésor	18 973	18 864
Titres de créances négociables	2 998	3 213
Autres titres		
Créances rattachées	339	347
Dépréciations		
Titres à revenu fixe	22 310	22 424
Autres actifs détenus jusqu'à l'échéance		
Total des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	22 310	22 424
Juste valeur des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ⁽¹⁾	25 345	25 991

(1) La hiérarchie de la juste valeur des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance relève principalement du niveau 1.

3.7 - IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

3.7.1 - Ventilation des comptes d'impôt au bilan

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Impôts courants	125	40
Impôts différés	493	484
Total des actifs courants et différés	618	524
Impôts courants	97	113
Impôts différés	1 953	1 569
Total des passifs courants et différés	2 050	1 682

3.7.2 - Impôts différés par sources d'actifs et de passifs

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Gains et pertes latents sur titres disponibles à la vente	(3 045)	(2 583)
Instruments financiers de couverture de flux de trésorerie	117	137
Actifs et passifs à la juste valeur par résultat	95	104
Plus-values latentes sur titres d'OPCVM	274	208
Provisions	936	919
Sursis d'imposition	(134)	(121)
Reports déficitaires	45	36
Autres décalages temporels	252	215
Total des impôts différés comptabilisés⁽¹⁾	(1 460)	(1 085)

(1) Les actifs d'impôts sont signés en positif, les passifs d'impôts figurent en négatif.

3.8 - COMPTES DE RÉGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Charges constatées d'avance	66	80
Produits à recevoir	102	49
Autres comptes de régularisation	2 444	1 560
Comptes de régularisation	2 612	1 689
Débiteurs divers	2 131	2 916
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres		
Stocks et assimilés	541	653
Dépôts de garantie	124	83
Créances clients	1 043	1 083
Autres actifs divers	258	301
Dépréciations	(143)	(148)
Actifs divers	3 954	4 888
Total des comptes de régularisation et actifs divers	6 566	6 577

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Produits constatés d'avance	271	279
Charges à payer	2	11
Autres comptes de régularisation	1 595	1 959
Comptes de régularisation	1 868	2 249
Créditeurs divers	442	533
Dépôts de garantie	108	116
Dettes fournisseurs	778	827
Autres passifs divers	2 640	2 592
Passifs divers	3 968	4 068
Total des comptes de régularisation et passifs divers	5 836	6 317

3.9 - ACTIFS ET PASSIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Actif		
Portefeuille de prêts et créances		
Portefeuille de titres et instruments financiers dérivés ⁽¹⁾	37	
Immobilisations de placement ⁽²⁾	1	157
Immobilisations d'exploitation		
Autres actifs destinés à être cédés		13
Actifs en cours de cession	38	170
Portefeuille de prêts et créances		
Portefeuille de titres et instruments financiers dérivés		
Immobilisations de placement		
Immobilisations d'exploitation		
Autres actifs	157	
Actifs des activités abandonnées	157	
Total des actifs non courants destinés à être cédés	195	170

(1) Au vu des engagements pris par la Caisse des Dépôts, la participation AEW Europe a été présentée sur la ligne du bilan «Actifs non courants destinés à être cédés» ;

(2) La valeur de marché estimée des immeubles de placement destinés à être cédés comptabilisés au coût amorti s'établit à 25 M€ au 31 décembre 2015 contre 181 M€ au 31 décembre 2014. La hiérarchie de la juste valeur des immeubles de placement destinés à être cédés relève du niveau 3.

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Passif		
Passifs non courants destinés à être cédés		85
Passifs en cours de cession		85
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		
Instruments financiers dérivés		
Dettes représentées par un titre		
Dettes subordonnées		
Autres dettes	156	
Dettes liées aux activités abandonnées	156	
Total des passifs non courants destinés à être cédés	156	85

3.10 - PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET COENTREPRISES

3.10.1 - Entreprises associées

3.10.1.1 - Bilan - Entreprises associées

	31.12.2015		31.12.2014	
	Valeur de mise en équivalence	Dont écart d'acquisition net de correction de valeur	Valeur de mise en équivalence	Dont écart d'acquisition net de correction de valeur
(en millions d'euros)				
Pôle Caisse des Dépôts			50	27
AEW EUROPE ⁽¹⁾			50	27
Pôle Banque - Assurance - La Poste	1 820		1 650	
LA POSTE	1 820		1 650	
Pôle Immobilier & Tourisme	267	20	187	20
Entités du groupe ICADE			3	
Entités du groupe COMPAGNIE DES ALPES	68	20	66	20
SANTOLINE	29		33	
Entités du groupe SNI	170		85	
Pôle Infrastructure, Transport & Environnement	383	42	416	42
VERDUN PARTICIPATIONS 1	64		68	
COMPAGNIE NATIONALE DU RHÔNE ⁽²⁾	307	42	299	42
SÉCHÉ ENVIRONNEMENT			38	
Entités du groupe EGIS	12		11	
Participations dans les entreprises mises en équivalence (entreprises associées)	2 470	62	2 303	89

(1) Au vu des engagements pris par la Caisse des Dépôts, la participation AEW Europe a été présentée sur la ligne du bilan «Actifs non courants destinés à être cédés» ;

(2) La valeur du titre mis en équivalence CNR a été corrigée le 1^{er} janvier 2014 d'un montant de - 224 M€ pour tenir compte de la déduction des fonds propres de CNR des écarts de réévaluation relatifs aux immobilisations en concession.

3.10.1.2 - Compte de résultat - Entreprises associées

	31.12.2015		31.12.2014	
	Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	Dont correction de valeur des écarts d'acquisition	Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	Dont correction de valeur des écarts d'acquisition
(en millions d'euros)				
Pôle Caisse des Dépôts	(13)	(10)		
AEW EUROPE	(13)	(10)		
Pôle Banque - Assurance - La Poste	162		12	
LA POSTE	162		12	
Pôle Immobilier & Tourisme	23		2	
Entités du groupe ICADE	1		2	
Entités du groupe COMPAGNIE DES ALPES	4		3	
SANTOLINE	(4)		(11)	
Entités du groupe SNI	22		8	
Pôle Infrastructure, Transport & Environnement	39		46	
VERDUN PARTICIPATIONS 1	1			
SÉCHÉ ENVIRONNEMENT			2	
Entités du groupe EGIS			(2)	
COMPAGNIE NATIONALE DU RHÔNE	38		46	
Quote-part des sociétés mises en équivalence (entreprises associées) dans le résultat	211	(10)	60	

3.10.1.3 - Résultat global – Entreprises associées

	Pôle Caisse des Dépôts		Pôle Banque - Assurance - La Poste	
	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014
(en millions d'euros)				
Résultat net des activités poursuivies	(13)		162	12
Résultat net après impôt des activités abandonnées				
Résultat net	(13)		162	12
Total des éléments non recyclables ultérieurement en résultat net			5	(31)
Écarts de conversion	(1)		(7)	8
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente			17	73
Réévaluation des instruments dérivés de couverture			(1)	(1)
Total des éléments recyclables ultérieurement en résultat net	(1)		9	80
Total des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres			14	49
Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	(14)		176	61

Pôle Immobilier & Tourisme		Pôle Infrastructure Transport & Environnement		Total	
31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014
23	2	39	46	211	60
23	2	39	46	211	60
		(3)	(11)	2	(42)
				(8)	8
				17	73
2	(5)	3	(3)	4	(9)
2	(5)	3	(3)	13	72
2	(5)		(14)	15	30
25	(3)	39	32	226	90

3.10.2 - Coentreprises

3.10.2.1 - Bilan - Coentreprises

	31.12.2015		31.12.2014	
	Valeur de mise en équivalence	Dont écart d'acquisition net de correction de valeur	Valeur de mise en équivalence	Dont écart d'acquisition net de correction de valeur
(en millions d'euros)				
Pôle Caisse des Dépôts	1 041		929	
SCI Alpha Park	15		12	
SCI Printemps La Valette	4		4	
SCI Richelieu Vivienne	31		30	
OPCI River Ouest	74		80	
SAS Malthazar	51		50	
SAS Printemps La Valette II	16		16	
SCI Farman	84		84	
SCI Tour Merle	28		27	
CDC PME Croissance	738		626	
Pôle Banque - Assurance - La Poste	6 095	208	5 924	208
CNP Assurances ⁽¹⁾	6 095	208	5 924	208
Pôle Financement des entreprises	11 181		11 113	
Bpifrance	11 181		11 113	
Pôle Immobilier & Tourisme	115		134	
Entités du groupe ICADE	115		134	
Pôle Infrastructure, Transport & Environnement	451	2	403	2
AQUALTER			9	
TRANSDEV GROUP	425		376	
Entités du groupe EGIS	26	2	18	2
Participations dans les entreprises mises en équivalence (coentreprises)	18 883	210	18 503	210

(1) Le prix coté au 31 décembre 2015 pour un titre CNP Assurances ressort à 12,4 € soit un montant de 3 491 M€ pour l'ensemble des titres détenus par la Caisse des Dépôts. La valeur MCEV d'une action CNP Assurances ressort au 31 décembre 2015 à 28 € soit un montant de 7 857 M€ pour l'ensemble des titres détenus par la Caisse des Dépôts.

3.10.2.2 - Compte de résultat - Coentreprises

	31.12.2015		31.12.2014	
	Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	Dont correction de valeur des écarts d'acquisition	Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	Dont correction de valeur des écarts d'acquisition
(en millions d'euros)				
Pôle Caisse des Dépôts	72		34	
SCI Alpha Park	5		2	
SCI Printemps La Valette	4		4	
SCI Richelieu Vivienne	1		1	
OPCI River Ouest	1			
SAS Malthazar	3		1	
SCI Farman	4		4	
SCI Tour Merle	2		2	
CDC PME Croissance	52		20	
Pôle Banque - Assurance - La Poste	420		404	
CNP Assurances	420		404	
Pôle Financement des entreprises	234		481	
Bpifrance	234		481	
Pôle Immobilier & Tourisme	(9)		5	
Entités du groupe ICADE	(9)		5	
Pôle Infrastructure, Transport & Environnement	58		27	
AQUALTER			1	
TRANSDEV GROUP	41		12	
Entités du groupe EGIS	17		14	
Quote-part des sociétés mises en équivalence (coentreprises) dans le résultat	775		951	

3.10.2.3 - Résultat global - Coentreprises

	Pôle Caisse des Dépôts		Pôle Banque - Assurance - La Poste	
	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014
(en millions d'euros)				
Résultat net des activités poursuivies	72	35	420	404
Résultat net après impôt des activités abandonnées				
Résultat net	72	35	420	404
Total des éléments non recyclables ultérieurement en résultat net			(2)	(10)
Écarts de conversion			(115)	4
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	78	5	97	440
Réévaluation des instruments dérivés de couverture			3	
Total des éléments recyclables ultérieurement en résultat net	78	5	(15)	444
Total des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	78	5	(17)	434
Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	150	40	403	838

Pôle Financement des entreprises		Pôle Immobilier & Tourisme		Pôle Infrastructure Transport & Environnement		Total	
31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014
234	481	(9)	5	58	36	775	961
					(10)		(10)
234	481	(9)	5	58	26	775	951
(2)	(17)			5	(14)	1	(41)
42	81			2	9	(71)	94
169	316					344	761
(1)	2			1	(8)	3	(6)
210	399			3	1	276	849
208	382			8	(13)	277	808
442	863	(9)	5	66	13	1 052	1 759

3.11 - IMMOBILISATIONS

3.11.1 - Valeurs brutes

(en millions d'euros)	31.12.2014	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	31.12.2015
Terrains	4 159	89	(44)	113	4 317
Constructions	11 781	372	(166)	1 004	12 991
Installations techniques et agencements	137		(1)	17	153
Forêts et réserves foncières	70				70
Avances et acomptes					
Subventions d'investissement	(299)	(11)		10	(300)
Immobilisations en cours	1 026	728	(140)	(877)	737
Immobilisations incorporelles de placement	10				10
Immeubles de placement	16 884	1 178	(351)	267	17 978
Terrains	179				179
Constructions	825	8	(4)	(45)	784
Installations techniques et agencements	1 805	35	(26)	20	1 834
Avances et acomptes	1	1		(1)	1
Subventions d'investissement	(1)				(1)
Immobilisations en cours	68	91		(71)	88
Autres	428	22	(14)	(1)	435
Immobilisations corporelles	3 305	157	(44)	(98)	3 320
Logiciels	539	4	(23)	111	631
Concessions, brevets, licences	116		(1)	(2)	113
Immobilisations en cours	106	96		(106)	96
Autres immobilisations incorporelles	95	6		8	109
Immobilisations incorporelles	856	106	(24)	11	949

3.11.2 - Amortissements et dépréciations

(en millions d'euros)	31.12.2014	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31.12.2015
Terrains	(225)	(433)	166	5	(487)
Constructions	(2 617)	(470)	54	44	(2 989)
Installations techniques et agencements	(116)	(6)	1		(121)
Forêts et réserves foncières	(1)				(1)
Subventions d'investissement	110		7	(7)	110
Immobilisations incorporelles de placement	(10)				(10)
Autres	(96)	(27)	2	1	(120)
Immeubles de placement	(2 955)	(936)	230	43	(3 618)
Terrains					
Constructions	(405)	(26)	2	32	(397)
Installations techniques et agencements	(1 087)	(91)	24	21	(1 133)
Autres	(270)	(44)	14	18	(282)
Immobilisations corporelles	(1 762)	(161)	40	71	(1 812)
Logiciels	(363)	(99)	23	3	(436)
Concessions, brevets, licences	(65)	(4)	1	2	(66)
Autres immobilisations incorporelles	(60)	(7)		4	(63)
Immobilisations incorporelles	(488)	(110)	24	9	(565)

(en millions d'euros)	Valeur nette au 31.12.2014	Valeur nette au 31.12.2015
Immeubles de placement⁽¹⁾	13 929	14 360
Immobilisations corporelles	1 543	1 508
Immobilisations incorporelles	368	384
Total	15 840	16 252

(1) La valeur de marché estimée des immeubles de placement hors destinés à être cédés comptabilisés au coût amorti s'établit à 20346 M€ au 31 décembre 2015 contre 19383 M€ au 31 décembre 2014.

La hiérarchie de la juste valeur des immeubles de placement relève du niveau 3.

3.11.3 - Détail des engagements reçus sur contrats de location simple non résiliables

(en millions d'euros)	31.12.2014	31.12.2015
Échéance inférieure à 1 an	714	759
Échéance comprise entre 1 et 5 ans	1 928	2 259
Échéance supérieure à 5 ans	1 119	1 582
Total	3 761	4 600

3.12 - ÉCARTS D'ACQUISITION

(en millions d'euros)	31.12.2014	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Autres mouvements	31.12.2015
Pôle Immobilier & Tourisme						
GROUPE ICADE	63				(23)	40
<i>Foncière</i>	4					4
<i>Promotion</i>	35				1	36
<i>Services⁽¹⁾</i>	24				(24)	
GROUPE COMPAGNIE DES ALPES	292		(7)		(5)	280
<i>Domaines skiables</i>	141				(6)	135
<i>Parcs de Loisirs</i>	151		(7)		1	145
Pôle Infrastructure, Transport & Environnement						
GROUPE EGIS	117	41			(16)	142
<i>Secteur Ingénierie</i>	106	41			(16)	131
<i>Secteur Montage de projets - Exploitation</i>	11					11
Total des écarts d'acquisition	472	41	(7)		(44)	462

(1) Suite à la décision d'ICADE de se désengager de son activité Services, les activités de ce métier ont été reclassées en activités abandonnées conformément à la norme IFRS 5.

3.13 - DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Comptes ordinaires créditeurs et emprunts au jour le jour	332	248
Dettes à vue envers les fonds d'épargne	3 284	4 097
Titres et valeurs donnés en pension livrée		
Dettes rattachées		1
Dettes à vue	3 616	4 346
Comptes et emprunts à terme	6 975	7 331
Titres et valeurs donnés en pension livrée	1 332	1 355
Dettes rattachées	55	57
Dettes à terme	8 362	8 743
Total des dettes envers les établissements de crédit	11 978	13 089

3.14 - DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Comptes ordinaires créditeurs	47 025	40 271
Dettes rattachées	119	79
Comptes ordinaires créditeurs	47 144	40 350
Emprunts à la clientèle financière		18
Consignations	6 116	5 799
Comptes créditeurs à terme	1 353	1 025
Titres et valeurs donnés en pension livrée		
Autres dettes à terme envers la clientèle	30	12
Dettes rattachées	603	582
Autres dettes	8 102	7 436
Total des dettes envers la clientèle	55 246	47 786

3.15 - DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Bons à moyen terme et autres titres de créances négociables émis	37 155	39 133
Dettes rattachées	135	119
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	37 290	39 252
Emprunts obligataires et assimilés	2 133	1 638
Dettes rattachées	31	29
Emprunts obligataires et assimilés	2 164	1 667
Total des dettes représentées par un titre	39 454	40 919

3.16 - COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

31.12.2015

	Montants bruts des actifs/passifs financiers	Montants compensés au bilan	Clôture	Impacts des conventions cadres de compensation et accords similaires	Instruments financiers donnés/reçus en garantie	Montants nets
(en millions d'euros)						
Actif						
Instruments dérivés	1 943	12	1 931		1 396	535
Prises en pension, emprunts de titres et accords similaires						
Passif						
Instruments dérivés	1 881	12	1 869		57	1 812
Mises en pension, prêts de titres et accords similaires	1 332		1 332		33	1 299

31.12.2014

	Montants bruts des actifs/passifs financiers	Montants compensés au bilan	Clôture	Impacts des conventions cadres de compensation et accords similaires	Instruments financiers donnés/reçus en garantie	Montants nets
(en millions d'euros)						
Actif						
Instruments dérivés	2 698		2 698		1 370	1 328
Prises en pension, emprunts de titres et accords similaires	110		110		37	73
Passif						
Instruments dérivés	2 015		2 015		18	1 997
Mises en pension, prêts de titres et accords similaires	1 355		1 355		14	1 341

3.17 - PROVISIONS

	31.12.2014	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	31.12.2015
(en millions d'euros)						
Provisions pour engagements sociaux	395	39	(25)		13	422
Provisions pour risques immobiliers	17	5	(6)	(1)	1	16
Provisions pour risques de contrepartie	26	95	(15)	(1)	2	107
Autres provisions	193	63	(31)	(16)	(7)	202
Total des provisions	631	202	(77)	(18)	9	747

Contentieux fiscal Icade : Une procédure, entamée en 2010, portait sur les valeurs vénales au 31 décembre 2006 ressortant des expertises immobilières ayant servi de base pour le calcul de l'exit de tax lors de la fusion-absorption d'Icade Patrimoine par Icade SA. Le risque global maximum pour Icade s'élevait à 225 millions d'euros. Début 2016, une transaction avec l'administration fiscale d'un montant total de 31,5 millions d'euros clôt définitivement ce contentieux. Ainsi, une charge d'impôt a été comptabilisée au 31 décembre 2015 pour un montant de 31,5 millions d'euros en contrepartie d'une dette fiscale au passif du bilan.

3.18 - INTÉRÊTS MINORITAIRES PAR PÔLE

	31.12.2015		31.12.2014	
	Capitaux propres - part des minoritaires	Dont résultat net - part des minoritaires	Capitaux propres - part des minoritaires	Dont résultat net - part des minoritaires
(en millions d'euros)				
Pôle Caisse des Dépôts	1	(1)	1	(2)
Pôle Immobilier & Tourisme	3 440	(85)	3 502	121
HOLDCO SIIC	377	(9)	372	(12)
ICADE	2 575	(99)	2 659	113
Groupe COMPAGNIE DES ALPES	488	23	471	20
Pôle Infrastructure, Transport & Environnement	130	15	134	16
Total	3 571	(71)	3 637	135

4 - ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Engagements donnés	44 002	36 465
Engagements de financement		
En faveur des établissements de crédit ⁽¹⁾	7 159	5 446
En faveur de la clientèle	4 517	4 677
Engagements de garantie		
En faveur des établissements de crédit ⁽²⁾	3 454	3 736
En faveur de la clientèle	2 544	2 410
Engagements sur titres		
Titres à livrer	9	84
Autres engagements donnés		
En faveur des établissements de crédit ⁽³⁾	20 548	15 032
En faveur de la clientèle	5 771	5 080
Engagements reçus	41 944	34 201
Engagements de financement		
Reçus des établissements de crédit ⁽⁴⁾	25 156	17 825
Reçus de la clientèle		
Engagements de garantie		
Reçus des établissements de crédit ^{(1) (2)}	9 434	10 425
Reçus de la clientèle	4 569	4 025
Engagements sur titres		
Titres à recevoir	2 226	1 101
Autres engagements reçus		
Reçus des établissements de crédit		
Reçus de la clientèle	559	825

(1) Dont engagement de financement en faveur de la SFIL (Société de financement local) de 3 Md€ (2,9 Md€ en 2014) dans le cadre de la convention de crédit d'un montant de 11,1 Md€ et un engagement de garantie reçu en Loi Dailly pour la SFIL de 5,5 Md€ ;

(2) Dont baisse de l'engagement de garantie accordé à Natixis pour -0,3 Md€ (solde 3,3 Md€) et de l'engagement reçu en contre-garantie de la BPCE pour -0,3 Md€ (solde 3,3 Md€) ;

(3) Dont nantissement de titres à la Banque de France 20,5 Md€ ;

(4) Dont lignes de crédits à la Banque de France 20,9 Md€.

5 - JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

5.1 - JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI

	31.12.2015		31.12.2014	
	Valeur comptable	Valeur de marché estimée	Valeur comptable	Valeur de marché estimée
(en millions d'euros)				
Actif				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	12 102	12 102	16 578	16 578
Prêts et créances sur la clientèle	10 058	10 058	12 795	12 795
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ⁽¹⁾	22 311	25 345	22 424	25 991
Total des actifs financiers comptabilisés au coût amorti	44 471	47 505	51 797	55 364
(1) La hiérarchie de la juste valeur des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance relève du niveau 1.				
Passif				
Dettes envers les établissements de crédit	11 978	11 978	13 089	13 089
Dettes envers la clientèle	55 246	55 246	47 786	47 786
Dettes représentées par un titre	39 455	39 455	40 919	40 919
Dettes subordonnées	1	1	1	1
Total des passifs financiers comptabilisés au coût amorti	106 680	106 680	101 795	101 795

5.2 - INFORMATION SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

(en millions d'euros)

	Cotation sur un marché actif: Niveau 1	Techniques de valorisation utilisant des données observables: Niveau 2	Techniques de valorisation utilisant des données non observables: Niveau 3	Total 31.12.2015
Actifs financiers valorisés à la juste valeur				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Transaction	43	540		583
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Sur option	1 047		237	1 284
Instruments financiers dérivés de couverture		1 597	8	1 605
Actifs financiers disponibles à la vente	26 116	33 456	2 850	62 422
Total des actifs financiers valorisés à la juste valeur	27 206	35 593	3 095	65 894
Passifs financiers valorisés à la juste valeur				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat - Transaction		157		157
Passifs financiers à la juste valeur par résultat - Sur option	2 650	718		3 368
Instruments financiers dérivés de couverture		1 712		1 712
Total des passifs financiers valorisés à la juste valeur	2 650	2 587		5 237

(en millions d'euros)

	Cotation sur un marché actif: Niveau 1	Techniques de valorisation utilisant des données observables: Niveau 2	Techniques de valorisation utilisant des données non observables: Niveau 3	Total 31.12.2014
Actifs financiers valorisés à la juste valeur				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Transaction	27	627		654
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Sur option	1 070		89	1 159
Instruments financiers dérivés de couverture		2 278		2 278
Actifs financiers disponibles à la vente	25 087	21 066	2 903	49 056
Total des actifs financiers valorisés à la juste valeur	26 184	23 971	2 992	53 147
Passifs financiers valorisés à la juste valeur				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat - Transaction		201		201
Passifs financiers à la juste valeur par résultat - Sur option	2 850	737		3 587
Instruments financiers dérivés de couverture		1 814		1 814
Total des passifs financiers valorisés à la juste valeur	2 850	2 752		5 602

Les instruments financiers du groupe Caisse des Dépôts sont évalués en partie par référence à la «Cotation sur un marché actif» directement utilisable (Niveau 1 de la hiérarchie).

Sont ainsi concernés :

- les actions, évaluées en fonction des cours de leur place de cotation de référence ;
- les obligations, EMTN, BMTN : pour chaque titre, une recherche du cours le plus récent est effectuée sur l'ensemble des places de cotation, que celles-ci correspondent à des bourses officielles, des brokers, des salles de marché ou des plateformes transactionnelles ;
- les OPCVM et parts de fonds détenus, à partir de leur valeur liquidative ;
- les BTAN, à partir des taux de cotation centralisés par la Banque de France ;
- les instruments dérivés traités sur les marchés organisés.

Les instruments financiers évalués selon des «Techniques de valorisation utilisant des données observables» (Niveau 2 de la hiérarchie) regroupent les instruments pour la valorisation desquels des références de prix doivent être recherchées sur des instruments similaires cotés sur un marché actif, ou des instruments identiques ou similaires cotés sur un marché non actif mais pour lesquels des transactions régulières peuvent

être observées, ou encore des instruments dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables.

Sont ainsi concernés :

- les titres structurés valorisés par le groupe, un arrangeur ou un valorisateur externe ;
- les instruments dérivés traités sur des marchés de gré à gré ;
- les TCN autres que BTAN, évalués à partir d'une courbe zéro coupon majorée d'un *spread*.

Les instruments financiers évalués selon des «Techniques de valorisation utilisant des données non observables» (Niveau 3 de la hiérarchie) regroupent les instruments dont l'évaluation fait principalement appel à des paramètres inobservables. Un paramètre inobservable est défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations ne reposant ni sur des prix de transactions observables sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à cette date.

Cette catégorie regroupe peu d'instruments financiers (principalement des instruments financiers de titrisation).

5.3 - VARIATION DU SOLDE DES INSTRUMENTS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR SELON UNE TECHNIQUE UTILISANT DES DONNÉES NON OBSERVABLES (NIVEAU 3)

	Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Autres instruments	Total
(en millions d'euros)				
Solde au 31 décembre 2014	89	2 903		2 992
Acquisitions	142	216	8	366
Cessions		(339)		(339)
Transferts vers niveau 3 (entrées)		79		79
Transferts hors niveau 3 (sorties)		(94)		(94)
Gains et pertes de la période comptabilisés en capitaux propres		128		128
Gains et pertes de la période comptabilisés en résultat	6			6
Effets des variations de change				
Effets des variations de périmètre & autres		(43)		(43)
Solde au 31 décembre 2015	237	2 850	8	3 095

6 - FACTEURS DE RISQUE

6.1 – Risques liés aux instruments financiers

I - Dispositif de gestion des risques relatifs aux instruments financiers

1 - Organisation du contrôle des risques de la Caisse des Dépôts

a) Périmètre

Les principes généraux du règlement CRBF 97-02 constituent la référence principale du contrôle interne pour l'ensemble du Groupe. En application du décret 2009-268 du 9 mars 2009, la Caisse des Dépôts est assujettie à ce règlement. Il impose au Groupe de se doter d'un dispositif de contrôle interne organisé en plusieurs niveaux, applicable aux filiales.

Le dispositif de contrôle interne doit également tenir compte, selon les cas, du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et des réglementations particulières applicables aux entités du Groupe et aux activités spécialisées exercées par les entités du Groupe (gestion de portefeuille, assurance...).

La direction des risques et du contrôle interne assure le suivi de l'évolution de cette réglementation et en contrôle la déclinaison au sein du Groupe. La loi de modernisation de l'économie étend en outre à la Caisse des Dépôts, en les adaptant aux spécificités de ses activités, l'arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissements, ainsi que les autres règlements relatifs au suivi des grands risques, de la liquidité, du coût de refinancement et des risques interbancaires.

Enfin, le décret n° 2010-411 du 27 avril 2010 a prévu les modalités spécifiques du contrôle confié à l'ACPR des activités bancaires et financières du groupe Caisse des Dépôts, pour le compte de sa Commission de surveillance sur la base notamment d'un modèle interne (dit «modèle prudentiel»), préalablement déterminé par la Commission de surveillance.

Les principes d'organisation du contrôle interne de la Caisse des Dépôts sont édictés dans un document faitier, «Principes d'organisation du contrôle interne» (POCI) validé en comité de direction.

Le document s'impose à l'ensemble des directions de l'Établissement public (ci-après «les directions») et aux filiales identifiées par la direction des risques et du contrôle, qui a défini une approche par «cercles», selon le niveau de risque dont ces filiales sont porteuses au regard de leur contrôle et leurs activités.

Il appartient à chaque direction et filiale de décliner les principes ci-après et, le cas échéant, d'apporter les précisions nécessaires pour tenir compte des spécificités de leurs activités et de veiller à la conformité des dispositifs mis en œuvre. Les directions déclinent également les dispositifs au sein des filiales et associations qui leur sont rattachées.

Les filiales, qu'elles soient ou non soumises au règlement CRBF 97-02, doivent, dans le respect du cadre général et sans préjudice des dispositions qui leur sont applicables, se doter de dispositifs de mesure de surveillance et de prévention des risques adaptés à leurs activités et à l'importance des risques encourus. Elles mettent en œuvre des principes d'organisation cohérents avec ceux du présent document.

b) Les acteurs

Le directeur général est responsable du dispositif d'ensemble de contrôle interne et des risques du Groupe. Le directeur général est destinataire

des principaux rapports relatifs au contrôle interne et fixe les orientations des politiques de risque.

La mise en œuvre de ces orientations est impulsée, coordonnée et suivie par la directrice des risques et du contrôle interne, en liaison avec la directrice de l'audit central du Groupe.

La direction des risques et du contrôle interne veille à ce que le Groupe soit en conformité avec les obligations légales et réglementaires. Elle centralise les principaux textes de référence du dispositif de contrôle interne de la Caisse des Dépôts.

Le réseau des responsables des risques et du contrôle interne et des directeurs financiers sur leur périmètre met en œuvre le dispositif de maîtrise des risques au sein des directions et des filiales dont ils relèvent.

Les opérationnels exerçant des responsabilités hiérarchiques ont la responsabilité de mettre en place une organisation de leur activité efficace du point de vue de la maîtrise des risques, notamment en termes de séparation des tâches et de procédures.

c) Les principes généraux d'organisation

Dispositif de contrôle permanent et périodique

Le dispositif de contrôle permanent s'appuie sur trois niveaux de contrôle.

Le premier niveau de contrôle regroupe l'ensemble des contrôles qui permettent de s'assurer de la régularité des opérations traitées. Ils sont exercés par les services opérationnels au sein des directions. Chaque responsable opérationnel doit donc exercer un contrôle efficace sur les activités dont il assure la responsabilité. Les contrôles de premier niveau obéissent à des principes de séparation de fonctions, de respect des délégations de pouvoirs et de signature, ainsi que d'exhaustivité et de régularité de l'enregistrement des opérations traitées et des flux générés. Ces contrôles sont exercés a priori, par exemple lors du traitement des opérations, ou a posteriori, à travers un suivi quotidien ou ponctuel portant sur certains aspects du traitement des opérations.

Le deuxième niveau de contrôle est exercé par le réseau des responsables du contrôle des risques au sein des directions et des filiales et la direction des risques et du contrôle interne.

Le troisième niveau de contrôle est exercé par la direction de l'audit central du Groupe et le réseau d'audit, constitué des entités du Groupe en charge de missions d'audit interne conformément aux principes d'action et à l'organisation définis dans la charte de l'audit interne du groupe Caisse des Dépôts.

Les responsables des risques des directions et filiales sont chargés de mettre en place le dispositif de contrôle. Ils supervisent le dispositif de contrôle interne de premier niveau de leur direction ou filiale. Ils sont indépendants des services opérationnels et ne peuvent participer à la prise de décision opérationnelle lors de comités d'engagement. Ils sont rattachés au plus haut niveau de la direction ou filiale ou justifient de la pertinence et de l'efficacité d'un autre rattachement.

Indépendance et rattachement des responsables des risques

Les responsables des risques des directions de l'Établissement public sont rattachés fonctionnellement au directeur des risques qui est consulté lors de leur recrutement et participe à la proposition de leurs objectifs annuels.

Les responsables des risques des directions et filiales rendent compte du dispositif de maîtrise des risques à la direction des risques et du contrôle interne et peuvent en conséquence saisir directement la direction des risques et du contrôle interne.

Formalisation et traçabilité du dispositif de contrôle interne

Le contrôle interne s'appuie sur des procédures écrites et des plans de contrôle formalisés. Les directions et filiales doivent définir des normes en matière de contrôle interne et en contrôler le respect.

La direction des risques et du contrôle interne s'assure, de manière régulière, au travers de son plan de contrôle de conformité, du respect de l'ensemble du dispositif de contrôle interne au sein du Groupe. Elle en rend compte périodiquement aux organes exécutif et délibérant de la Caisse des Dépôts.

Au sein de l'Établissement public, les plans de contrôle, les résultats de ces contrôles, ainsi que les incidents sont archivés dans un outil fédéral au sein de la Caisse des Dépôts (l'outil PRISM). Les filiales se dotent d'outils permettant d'assurer la traçabilité et la piste d'audit des contrôles effectués, ainsi que des incidents identifiés.

2 - Politique, objectifs, procédures de contrôle des risques et reporting

La Charte du groupe Caisse des Dépôts formule les éléments de politique des risques suivants :

«Le Groupe concilie trois objectifs financiers stratégiques : la sécurité, un rendement de long terme satisfaisant de son portefeuille d'actifs et des revenus récurrents. L'Établissement public assure, conformément à la loi, le financement d'interventions d'intérêt général. En l'absence d'actionnaire, il dépend de ses seuls résultats pour constituer ses fonds propres.»

«Les ambitions du Groupe sont présentées dans un plan stratégique à moyen terme. Ce plan fixe, en tenant compte d'un cadrage macro-économique commun, les objectifs stratégiques du Groupe et les indicateurs cibles associés, les grandes lignes en matière d'allocation de capital et les perspectives en terme de création de valeur.»

Dans ce cadre, le pilotage s'exerce notamment dans le cadre du modèle prudentiel :

Le modèle prudentiel de la Caisse des Dépôts a été adopté par la Commission de surveillance, sur proposition du directeur général et après avis de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR). La Commission a pu ainsi fixer le niveau de fonds propres de la Caisse des Dépôts.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, ce modèle, propre à la Caisse des Dépôts, permet de prendre en compte ses spécificités et en particulier sa mission d'investisseur de long terme. Ainsi, le modèle prudentiel de la Caisse des Dépôts s'applique à la Section générale en tenant compte de son modèle économique et des objectifs de gestion.

Le modèle prudentiel couvre les principaux risques : le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit sur les titres des portefeuilles comme pour les prêts accordés, le risque immobilier, le risque de change, le risque opérationnel et le risque de perte de valeur des portefeuilles d'actions et les risques liés aux filiales et aux participations.

La modélisation des risques et les besoins de fonds propres qui en découlent visent en premier lieu à assurer un niveau très élevé de sécurité financière, en cohérence avec les missions confiées à la Caisse des Dépôts. Il a vocation à couvrir l'intégralité des entités du groupe Caisse des Dépôts selon des modalités adaptées à la nature des activités.

La Caisse des Dépôts est un investisseur de long terme. Le modèle prudentiel adopté par la Commission de surveillance mesure donc la solidité de la Caisse des Dépôts dans une perspective pluriannuelle.

En fonction du cycle économique et des fluctuations des marchés, le dispositif applicable à la Section générale autorise des variations des fonds propres disponibles à l'intérieur d'un «corridor» de solvabilité entre un montant «cible», un seuil de surveillance et un montant «minimum». Le seuil minimum du corridor, calculé dans le cadre du modèle prudentiel,

est toujours supérieur à la référence réglementaire (Bâle II).

Comme la Charte du groupe Caisse des Dépôts l'indique, «le contrôle des risques du Groupe s'exerce en premier lieu par la participation de l'Établissement public aux instances de gouvernance des filiales, notamment aux comités d'audit. En second lieu, l'Établissement public met en place un dispositif de contrôle interne et de contrôle des risques, financiers et non financiers, qui couvre l'ensemble des activités du Groupe. Ce dispositif est adapté à la nature de chaque activité, à sa volumétrie, et au statut juridique des entités qui l'exercent.»

Le contrôle des risques de la Caisse des Dépôts est décrit dans la Charte de contrôle interne intitulée «Principes d'organisation du contrôle interne». Ce document, dont le périmètre est le groupe Caisse des Dépôts, aborde également les questions relatives à la gestion du risque de non-conformité, ainsi que l'organisation de la déontologie et la lutte contre le blanchiment.

La DRCI intervient en amont des engagements pris au niveau des différents métiers, ainsi que sur le suivi des risques de crédit et de marché des portefeuilles financiers.

Elle exerce un deuxième regard indépendant sur les risques financiers sous une forme adaptée à la nature de l'investissement, et notamment en fonction de la taille de l'engagement considéré.

La DRCI réunit deux fois par an le comité des risques qui est l'instance faîtière de gestion des risques sous la présidence du directeur général.

Enfin, au titre du suivi des risques opérationnels, la DRCI, en coordination avec les métiers, veille à ce que toutes les mesures adéquates de maîtrise des processus soient prises afin d'avoir l'assurance raisonnable que les risques opérationnels inhérents à ces processus sont maîtrisés. Les différents outils, mis en œuvre au niveau des métiers de l'Établissement public, sont les suivants :

- la base «incidents», qui recense les incidents et les plans d'action associés ;
- les cartographies de risques opérationnels ;
- les indicateurs d'alerte ;
- le plan de contrôle de conformité, qui contractualise entre la DRCI et les métiers et filiales les différents points de contrôle ainsi que leurs modalités d'exécution et de suivi ;
- le plan de continuité d'entreprise.

La Caisse des Dépôts s'est dotée d'un progiciel afin de gérer ces différents outils.

Une revue du dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques opérationnels de l'ensemble des métiers de l'Établissement public et des principales filiales est effectuée par la DRCI à un rythme semestriel.

La DRCI informe la Commission de surveillance par un rapport semestriel sur les risques sur l'évaluation, la maîtrise et la gestion des risques notamment financiers de l'ensemble du Groupe. Celui-ci est complété annuellement d'une information sur le contrôle interne conformément aux exigences de l'article 42-43 du CRBF 97-02.

3 - Intervention en amont des engagements

L'activité des métiers s'inscrit dans le cadre de lettres d'objectifs annuelles élaborées en liaison avec la direction du pilotage stratégique, du développement durable et des études et validées par le directeur général.

La DRCI intervient en amont des engagements par sa présence dans :

- les comités des engagements, présidés par le directeur général, et qui se prononcent sur tous les engagements du Groupe au-delà d'un certain seuil ;

- les comités des engagements représentant la dernière instance de décision au sein d'une direction, et dans le comité d'investissement immobilier ;
- les comités mensuels de gestion de bilan et de portefeuille (CMGB/CMGP) ainsi que dans les comités trimestriels de gestion de bilan et de portefeuille (CTGB/CTGP) où sont notamment présentées les orientations de gestion au directeur général.

4 - Suivi des risques de crédit et de marché

Mensuellement, pour les portefeuilles financiers (obligataires, monétaires, et dérivés associés) DRCI préside le comité des risques de contrepartie (CRC) qui examine un reporting élaboré par elle, rendant compte de l'évolution des risques de contrepartie en termes de :

- répartition des engagements des portefeuilles par catégorie de notation, zone géographique, émetteurs ;
- concentration des portefeuilles ;
- variations de notations des contreparties.

Les tableaux de bord des métiers prêteurs intègrent des éléments de suivi des risques de crédit du métier.

Concernant les risques de marché et de liquidité, il est rendu compte de la gestion et des risques financiers (marché et ALM) au cours des comités mensuels (CMGB/CMGP).

La DRCI transmet mensuellement au directeur général une contribution portant sur les risques financiers, dans le cadre de l'édition d'un tableau de bord.

La DRCI élabore semestriellement un rapport sur les risques à l'adresse de la Commission de surveillance. Ce rapport, revu dans le cadre du comité d'examen des comptes et des risques, intègre des informations détaillées sur les risques de crédit, les risques de marché et les risques de concentration.

II - Identification des risques financiers

1 - Définitions

a) Risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit est le risque de perte de valeur économique d'une créance, existante ou potentielle, lié à la dégradation de la qualité de crédit d'une contrepartie, pouvant aller jusqu'à se matérialiser par son incapacité de faire face à ses engagements.

b) Risque de concentration

Le risque de concentration est le risque qui résulte soit d'une forte exposition à un risque donné, soit d'une forte probabilité de défaut de certains groupes de contreparties.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente, pour l'établissement, l'impossibilité d'honorer ses engagements liés à des passifs financiers au titre d'une échéance donnée, avec l'impossibilité pour l'établissement de se procurer les liquidités nécessaires sur le marché.

d) Risque de marché

Le risque de marché représente le risque de perte sur des instruments de bilan ou de hors-bilan, engendré par un mouvement adverse des paramètres de marché, qu'ils soient de taux, d'actions, de *spreads* de crédit, de change, de volatilité ou liés à une variation de prix de manière générale.

e) Risque de change

Le risque de change est le risque de voir la rentabilité affectée par les variations du cours de change.

f) Risque global de taux

Le risque de taux représente l'impact sur les résultats annuels et la valeur patrimoniale d'une évolution défavorable des taux d'intérêt.

2 - Processus de prise de risque

a) Dispositif de décision

Hors activités de marché, tout investissement fait l'objet d'un comité des engagements présidé par le directeur général de la Caisse des Dépôts lorsque le montant dépasse 50 millions d'euros et par le directeur général adjoint lorsqu'il est compris entre 10 et 50 millions d'euros.

a.1) Engagements hors activités d'investisseur financier

Les métiers sont responsables de leurs propres engagements (dans le cadre d'orientations définies dans des lettres d'objectifs annuelles, validées par le directeur général).

Hors activités de marché, les engagements sont décidés dans des comités métiers de différents niveaux. La DRCI participe de droit à tout comité d'engagement représentant la dernière instance de décision au sein d'une direction. Elle se réserve la possibilité de faire valoir ses avis, avant décision, et de demander des compléments d'information sur le risque. Elle fournit un double regard sur la conformité stratégique du projet, la bonne identification des risques et leur éventuelle couverture ainsi que sur la correcte rémunération au sens de la classe d'actifs. Son opposition éventuelle à un dossier requiert, pour être levée, une décision expresse du plus haut échelon de la hiérarchie du métier et fait l'objet d'un reporting au comité de direction de la Caisse des Dépôts.

a.2) Engagements sur activités d'investisseur financier

La gestion des portefeuilles d'actifs financiers est effectuée dans le cadre d'univers d'investissements dûment autorisés et de processus de gestion définis. Le souci de réactivité nécessaire dans les gestions des portefeuilles financiers a conduit à adopter un dispositif distinct de celui des autres engagements.

Pour ces activités de portefeuilles, l'exercice d'un deuxième regard sur les risques est assuré par la participation de la DRCI aux comités mensuels actif-passif, aux comités trimestriels de suivi des portefeuilles et aux comités trimestriels de gestion prudentielle, présidés par le directeur général, où sont examinées les orientations de gestion pour la période à venir.

Ces comités trimestriels examinent la gestion passée et, tout spécialement une fois par an, les orientations à donner à la gestion pour l'année à venir, à la lumière d'une évaluation à moyen terme (typiquement 5 ans) des objectifs et des risques financiers du bilan. Ces exercices sont fondés sur des analyses approfondies de l'équilibre actif/passif prévisionnel des bilans, effectuées par une équipe dédiée. Les grandes orientations d'allocation d'actifs sont déclinées ensuite classe d'actifs par classe d'actifs.

Les placements en immobilier et *private equity* font en outre l'objet de comités d'investissements spécifiques.

b) Procédure de surveillance

Concernant les risques de crédit des portefeuilles financiers, le comité des risques de contrepartie déjà cité se réunit mensuellement pour définir des limites de risques par contrepartie sur proposition de la DRCI, et examine le respect des limites au cours du mois passé. Les propositions de limites de risques sont élaborées par la DRCI suivant des méthodes qui visent notamment la diversification des risques au sein des portefeuilles. Le respect de ces limites est en outre contrôlé quotidiennement par la DRCI. Les risques de marché font l'objet de limites propres à chaque portefeuille.

Le reporting mensuel des comités de gestion financière intègre des mesures de risque pour chacune de ces limites.

c) Procédure de réduction des risques

Concernant les portefeuilles taux, les garanties sur émetteurs, émissions ou opérations sont dûment prises en compte dans les systèmes d'information

et utilisées pour calculer l'exposition au risque de crédit au niveau des garants concernés.

Les transactions effectuées de gré à gré dans le cadre des activités de marché exposent la Caisse des Dépôts au risque d'un défaut potentiel de ses contreparties. La Caisse des Dépôts gère ce risque par la systématisation d'accords contractuels génériques (accords de compensation et de collatéral).

La compensation est une technique utilisée pour atténuer le risque de contrepartie lié aux opérations sur les produits dérivés.

Le principal mode de compensation appliqué par la Caisse des Dépôts est la compensation par liquidation qui permet, en cas de défaillance de la contrepartie, de mettre fin à toutes les opérations à leur valeur du marché actuelle, puis de faire la somme de toutes ces valeurs, positives et négatives, pour obtenir un seul montant (net) à payer à la contrepartie ou à recevoir de celle-ci.

Ce solde («close-out netting») peut faire l'objet d'une garantie («collatéralisation») consentie sous forme de nantissement d'espèces, de titres ou de dépôts. Les opérations concernées sont traitées conformément à des accords-cadres bipartites, respectant les principes généraux d'une convention-cadre nationale ou internationale.

Les principales formules d'accord bilatéral utilisées sont celles de la Fédération bancaire française (FBF) et, sur le plan international, celles de l'International Swaps and Derivatives Association («ISDA»).

Lorsque les transactions y sont éligibles, la Caisse des Dépôts a recours à la compensation des dérivés dans le cadre de la mise en œuvre de la réglementation EMIR.

La Caisse des Dépôts n'a pas recours aux techniques de réduction des risques par titrisation de créances.

d) Procédure de dépréciation

Le processus de valorisation et de provisionnement des instruments financiers de la Caisse des Dépôts repose sur des organes de décision structurés en trois niveaux :

- les comités métiers de valorisation et de provisionnement ;
- le comité fédéral de valorisation et de provisionnement ;
- le comité des comptes.

La procédure en vigueur est déclinée en règlements intérieurs qui détaillent les missions et les modalités de fonctionnement des différents comités. Sa mise en œuvre opérationnelle s'appuie sur l'élaboration d'une documentation méthodologique propre à chaque type d'instruments financiers.

En date d'arrêté, un dispositif de contrôle est mis en place afin de s'assurer de l'exhaustivité des actifs financiers faisant l'objet d'une revue, de la pertinence des méthodes de valorisation retenues, du respect des principes comptables (tels que décrits dans la note 1 – «Principes et méthodes comptables applicables dans le Groupe») et de la justification des valorisations et dépréciations en découlant.

Le champ d'intervention des comités métiers et du comité fédéral couvre tous les concours octroyés par l'Établissement public (prêts et avances à la clientèle, comptes débiteurs, opérations spéciales de financement, etc.) ainsi que les opérations sur les titres.

d.1) Les comités métiers de valorisation et de provisionnement

Les comités métiers, présidés par un directeur métier, membre du comité de direction de l'Établissement public, assurent les rôles suivants :

- décliner ou proposer les méthodologies de valorisation et de provisionnement des instruments financiers en fonction de leur nature ;
- fixer les valorisations et les provisions dans les limites de leur seuil de compétence ;
- décliner ou proposer les valorisations et les provisions à constituer au-delà de leur seuil de compétence.

Les comités métiers se tiennent *a minima* semestriellement et les décisions sont prises sur la base d'un dossier contenant les éléments nécessaires à la compréhension et à la détermination des valorisations.

La direction juridique et fiscale, la direction des risques et du contrôle interne et la direction des finances participent à l'ensemble des comités métiers.

Dans le cadre des arrêtés semestriels et annuels, la synthèse des décisions et propositions de chaque comité métier est transmise pour validation au comité fédéral de valorisation et de provisionnement.

d.2) Le comité fédéral de valorisation et de provisionnement

Le comité fédéral de valorisation et de provisionnement agit au nom du comité des comptes, par délégation du directeur général.

Présidé par le directeur des finances, il se réunit semestriellement dans le mois qui suit la date de clôture des comptes. Ses membres permanents sont la directrice des risques et du contrôle interne, le directeur juridique et fiscal, les directeurs métiers, le directeur du département pilotage financier et comptabilité et le *Senior Risk Advisor* de la direction des finances. Le comité valide les principes et les méthodes de valorisation et de provisionnement des opérations qui lui sont soumises par les comités métiers. Il arrête, sur la base des informations communiquées, les valorisations à retenir et les éventuelles dépréciations à constater dans les comptes de la Section générale et dans les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts.

La synthèse des décisions prises par le comité fédéral est transmise au comité des comptes dans le cadre du processus d'arrêté des comptes de la Section générale et du groupe Caisse des Dépôts.

3 - Méthodes et mesure des risques

Dans le contexte de dégradation des conditions de marché et de l'environnement économique, la Caisse des Dépôts a renforcé son suivi des risques financiers, qu'ils soient de marché ou de crédit.

Actuellement, les expositions sur actifs de taux portent sur quatre principales classes d'actifs :

- les émetteurs souverains, principalement de l'Union européenne mais aussi de manière marginale de certains autres pays émergents ;
- les établissements financiers de la zone OCDE notés dans l'univers *investment grade* ;
- les émetteurs corporate de la zone OCDE notés dans l'univers *investment grade* ;
- des parts de titrisation, systématiquement senior, et essentiellement exposées au marché hypothécaire résidentiel européen.

a) Risque de crédit
• Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable des prêts et créances, des instruments de dettes et des instruments dérivés, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable)	1 364	1 413
Instruments financiers dérivés de couverture	1 605	2 278
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	40 485	29 016
Prêts et créances sur les établissements de crédit	12 102	16 578
Prêts et créances sur la clientèle	10 058	12 795
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	22 310	22 424
Exposition des engagements au bilan nets de dépréciations	87 924	84 504
Engagements de financement donnés	11 676	10 124
Engagements de garantie donnés	5 998	6 146
Autres engagements donnés	5 807	4 447
Provisions pour engagements donnés		
Exposition des engagements hors-bilan nets des provisions	23 481	20 717
Total de l'exposition nette	111 405	105 221

Le total de l'exposition nette du groupe Caisse des Dépôts regroupe majoritairement la Section générale, elle représente 95 % du total au 31 décembre 2015 et 93 % du total au 31 décembre 2014.

En 2015 et 2014, le groupe Caisse des Dépôts n'a pas reçu et donc pas reconnu à son bilan des collatéraux, ou actifs financiers ou non financiers en garantie.

Les risques de crédit des portefeuilles de taux sont mesurés à partir de la somme des engagements par catégories homogènes d'appréciation des risques de crédit (notations).

Une équipe d'analystes de DRCI attribue aux émetteurs (hors titrisations) des notes en fonction de leur risque de crédit, sur une échelle homogène avec celle utilisée par les agences de «rating». L'importance de l'enga-

gement calculé, pour un émetteur donné, est fonction de la valeur de marché des titres sur lesquels portent l'engagement, et de leur nature. Pour les produits dérivés, l'engagement intègre un complément additif («add-on») représentatif d'une exposition future possible au risque.

Les titrisations en portefeuille font l'objet d'une échelle d'appréciations qualitatives internes spécifiques permettant de nuancer leur qualité, la Caisse des Dépôts (Section générale) n'ayant recours qu'à des titrisations notées AAA à leur émission, par au moins une agence. Les contreparties des métiers prêteurs font l'objet d'un score par des équipes dédiées, logées au sein des métiers.

Les portefeuilles de titres, à l'exception de ceux détenus jusqu'à l'échéance, ont été, conformément aux principes IFRS, évalués à leur juste valeur, qui pour l'essentiel des portefeuilles correspond au cours de bourse au 31 décembre.

• Ventilation des actifs financiers par nature

(en millions d'euros)	31.12.2015					Exposition des engagements au bilan nets de dépréciations
	Actifs financiers bruts (*)	Dont Actifs financiers sains	Dont Actifs financiers en souffrance non dépréciés	Dont Actifs financiers dépréciés	Dépréciations sur actifs financiers	
Instruments de dette (hors juste valeur par résultat)	62 796	62 796				62 796
Prêts et avances	22 753	21 787	24	942	(500)	22 253
Instruments dérivés						1 931
Total des actifs financiers ventilés par nature	85 549	84 583	24	942	(500)	86 980
Instruments de dette (à la juste valeur par résultat)						1 036
Total des actifs financiers						88 016

(*) Il n'existe aucun actif financier renégocié à la clôture.

31.12.2014

	Actifs financiers bruts (*)	Dont Actifs financiers sains	Dont Actifs financiers en souffrance non dépréciés	Dont Actifs financiers dépréciés	Dépréciations sur actifs financiers	Exposition des engagements au bilan nets de dépréciations
(en millions d'euros)						
Instruments de dette (hors juste valeur par résultat)	51 440	51 440				51 440
Prêts et avances	29 901	29 022	52	827	(400)	29 243
Instruments dérivés						2 697
Total des actifs financiers ventilés par nature	81 341	80 462	52	827	(400)	83 380
Instruments de dette (à la juste valeur par résultat)						994
Total des actifs financiers						84 374

(*) Il n'existe aucun actif financier renégocié à la clôture.

• **Exposition aux dettes souveraines du groupe Caisse des Dépôts**

La dette souveraine se définit comme l'ensemble des créances et titres de dette ayant comme contrepartie un pays donné, entendu comme puissance publique et ses démembrements.

L'exposition brute correspond aux montants comptabilisés au bilan (donc y compris les réévaluations des titres comptabilisés à la juste valeur et les éventuelles dépréciations). Quant à l'exposition nette, elle correspond aux montants des expositions brutes nettes de garanties.

L'exposition aux dettes souveraines du groupe Caisse des Dépôts provient essentiellement de la Section générale.

• **Exposition aux dettes souveraines de la Section générale**

(en millions d'euros)	31.12.2015		31.12.2014	
	Exposition brute	Exposition nette	Exposition brute	Exposition nette
France	20 609	20 609	21 251	21 251
Japon	2 682	2 682	912	912
Allemagne	1 026	1 026	2 107	2 107
Espagne	931	931	1 045	1 045
Autriche	579	579	610	610
Irlande	561	561	561	561
Finlande	217	217	217	217
Pologne	201	201	194	194
Mexique	151	151	146	146
Brésil	140	140	183	183
Belgique	137	137	141	141
Chili	135	135	94	94
Roumanie	125	125		
Italie	121	121	121	121
Pays-Bas	109	109	114	114
République de Corée (Corée du Sud)	91	91	104	104
Qatar	88	88	94	94
Afrique du Sud	83	83	45	45
Bulgarie	76	76		
Venezuela	54	54		
Israël	33	33	85	85
Croatie	31	31		
République tchèque	6	6	6	6
Total de l'exposition de la Section générale	28 186	28 186	28 030	28 030

L'exposition de la Section générale sur la dette souveraine provient de la catégorie des «Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance» et de la catégorie des «Prêts et créances sur la clientèle».

b) Risque de concentration

Les risques de concentration sont appréciés de la manière suivante :

- pour les portefeuilles de taux, par les sommes d'engagements :
 - par zone géographique ;
 - par secteur industriel ;
 - par fourchette de notation ;
 - pour les 50 contreparties les plus importantes.

- pour les portefeuilles actions :
 - concentration sectorielle : par la «Value at Risk» de marché du portefeuille par secteur ;
 - concentration individuelle : par l'indice de Gini.
- pour l'ensemble des engagements de la Caisse des Dépôts :
 - par la somme des expositions, au sens du risque crédit Bâle II, sur les premières contreparties, et par l'indice de Herfindahl calculé sur ces expositions.

• **Ventilation des instruments de dette (hors juste valeur par résultat), prêts et avances, et instruments dérivés sains par notation de crédit, agent économique et zone géographique**

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
AAA	3 838	5 372
AA	38 261	30 597
A	32 577	28 940
BBB	4 194	3 004
BB	267	113
< B	81	2
Non noté	7 296	15 131
Total de la répartition par notation de crédit	86 514	83 159
Administrations centrales	29 106	29 984
Établissements de crédit	43 439	39 771
Institutions non établissements de crédit	735	212
Grandes entreprises	11 998	11 621
Clientèle de détail	1 184	1 393
Autres	52	178
Total de la répartition par agent économique	86 514	83 159
France	62 661	61 118
Autres pays d'Europe	17 827	19 251
Amérique du Nord	1 052	897
Amérique centrale et du Sud	589	572
Afrique et Moyen-Orient	226	227
Asie et Océanie	2 829	1 089
Autres	1 330	5
Total de la répartition par zone géographique	86 514	83 159

• **Instruments de dette (hors juste valeur par résultat), prêts et avances, et instruments dérivés sains**

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Instruments financiers dérivés de transaction	328	420
Instruments financiers dérivés de couverture - Actif	1 605	2 278
Titres à revenu fixe	40 485	29 016
Prêts et créances sur les établissements de crédit	12 102	16 577
Prêts et créances sur la clientèle	9 683	12 444
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	22 311	22 424
Total	86 514	83 159

c) Risque de liquidité

La gestion de la liquidité du bilan étant un élément primordial pour la Caisse de Dépôts, plusieurs mécanismes ont été mis en place afin de répondre aux objectifs suivants :

- limiter le besoin de recourir aux financements de marché ;
- adosser au mieux les ressources et les emplois en contrôlant le risque de transformation du bilan, et donc en limitant le refinancement d'actifs investisseur (de long terme) par du passif court terme ;
- assurer le maintien d'un niveau d'actifs liquides conservateur au regard des exigibilités de l'établissement.

La charte de liquidité a été revue en 2015, que ce soit au niveau des indicateurs de suivi, des limites associées, des scénarios de stress et du Plan de Contingence destiné à en contenir les impacts. Le classeur associé regroupe la documentation relative à la politique de gestion de la liquidité de la Caisse des Dépôts et à sa déclinaison opérationnelle, à la gouvernance et à l'organisation des activités afférentes à la gestion de ce risque.

Le solde investisseur, calculé comme la différence entre l'actif et le passif investisseur à long terme, mesure la transformation effectuée ou le besoin de financement à court terme du bilan investisseur. Il est de 0,7 Md€ à fin 2015 restant favorablement éloigné de ses seuils d'alerte et limites (revus en 2015). Les différentes anticipations d'évolution de cet indicateur à 5 ans le maintiennent en dessous de son seuil d'alerte.

Les gaps de liquidité correspondent à l'écart entre les échéanciers de liquidité des passifs et ceux des actifs, mesurés mensuellement, à partir du mois suivant la date d'arrêt et sur les 5 années suivantes. Ils sont calculés selon deux visions : une statique, ou en mort du bilan, mesurant le décalage entre l'écoulement naturel du passif (y compris écoulement forfaitaire des dépôts) et celui de l'actif, hors prise en compte de la production nouvelle et une dynamique, afin d'appréhender les risques liés aux réinvestissements et à la production nouvelle. Les dépôts sont pris en compte conventionnellement de la même façon que dans les gaps de taux. Les niveaux maximaux des gaps à fin décembre 2015 restent favorablement éloignés des seuils d'alerte et de leurs limites.

• Échéances contractuelles des actifs financiers par durée restant à courir
31.12.2015

(en millions d'euros)	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	Total des actifs financiers	Total des actifs financiers comptabilisés	Impact actualisation
Caisse, banques centrales	34						34	34	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	17	193	38	851	329	390	1 818	1 867	(49)
Instruments financiers dérivés de couverture	185	214	49	265	883	9	1 605	1 605	
Actifs financiers disponibles à la vente	3 307	6 620	22 046	5 850	2 503	16 570	56 896	62 422	(5 526)
Prêts et créances	6 626	3 324	2 859	3 038	5 958	355	22 160	22 160	
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux									
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	131		1 316	3 668	17 195		22 310	22 310	
Total des actifs financiers	10 300	10 351	26 308	13 672	26 868	17 324	104 823	110 398	(5 575)

31.12.2014

(en millions d'euros)	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	Total des actifs financiers	Total des actifs financiers comptabilisés	Impact actualisation
Caisse, banques centrales	16						16	16	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	29	130	44	666	569	313	1 751	1 813	(62)
Instruments financiers dérivés de couverture	173	467	322	276	1 023	17	2 278	2 278	
Actifs financiers disponibles à la vente	401	3 845	17 734	3 853	2 720	16 206	44 759	49 056	(4 297)
Prêts et créances	7 146	8 098	2 450	5 131	5 815	474	29 114	29 114	
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux									
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	443	122	1 150	4 418	16 291		22 424	22 424	
Total des actifs financiers	8 208	12 662	21 700	14 344	26 418	17 010	100 342	104 701	(4 359)

• *Échéances contractuelles des passifs financiers par durée restant à courir*

31.12.2015

(en millions d'euros)	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	Total des passifs financiers	Total des passifs financiers comptabilisés	Impact actualisation
Banques centrales, CCP									
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3		107	1 798	1 236		3 144	3 525	(381)
Instruments financiers dérivés de couverture de flux	47	97	61	366	1 061	80	1 712	1 712	
Dettes envers les établissements de crédit	3 520	294	1 438	3 386	3 152	188	11 978	11 978	
Dettes envers la clientèle	48 426	232	995	177	5 384	32	55 246	55 246	
Dettes représentées par un titre	6 883	12 371	4 218	10 161	5 512	309	39 454	39 454	
Dettes subordonnées					1		1	1	
Total des passifs financiers	58 879	12 994	6 819	15 888	16 346	609	111 535	111 916	(381)

31.12.2014

(en millions d'euros)	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	Total des passifs financiers	Total des passifs financiers comptabilisés	Impact actualisation
Banques centrales, CCP									
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	19	2	36	1 782	1 484		3 323	3 788	(465)
Instruments financiers dérivés de couverture de flux	4	36	66	350	1 253	105	1 814	1 814	
Dettes envers les établissements de crédit	4 349	75	1 192	3 727	3 602	144	13 089	13 089	
Dettes envers la clientèle	41 519	281	630	251	5 103	2	47 786	47 786	
Dettes représentées par un titre	3 925	11 498	10 892	9 656	4 640	308	40 919	40 919	
Dettes subordonnées					1		1	1	
Total des passifs financiers	49 816	11 892	12 816	15 766	16 083	559	106 932	107 397	(465)

• *Échéances contractuelles des engagements de financement et de garantie donnés*

31.12.2015

(en millions d'euros)	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	Total des engagements donnés
Engagements de prêt - Donnés	2 861	164	3 580	4 277	794		11 676
Garanties financières - Données	4 970		8	111	216	200	5 505
Total des engagements donnés	7 831	164	3 588	4 388	1 010	200	17 181

31.12.2014

(en millions d'euros)	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	Total des engagements donnés
Engagements de prêt - Donnés	2 658	120	3 602	737	3 006		10 123
Garanties financières - Données	5 262	3	4	138	2	245	5 654
Total des engagements donnés	7 920	123	3 606	875	3 008	245	15 777

d) Risque de marché

d.1) Les risques de marché

La DRCI calcule pour les portefeuilles actions et multigestion actions de la Section générale des VaR (1 mois, 99 %), par une méthode de Monte-Carlo, qui sont ensuite annualisées avec une multiplication par racine (12). Cet indicateur fait l'objet d'un reporting aux instances de gouvernance.

La VaR ainsi calculée est basée sur des hypothèses de distribution normale des sous-jacents (lois gaussiennes). Ce qui permet de donner une estimation du risque de perte maximale à l'horizon de détention et dans l'intervalle de confiance choisi, dans des conditions normales de marché et de poursuite d'activité.

La méthode de calcul de VaR fait appel à environ 20 000 facteurs de risque dits primaires (actions, taux, devises, volatilités implicites) et à un modèle de Monte-Carlo en grande dimension (1 000 scénarios) qui consiste à diffuser chacun de ces 20 000 facteurs de risque en respectant les volatilités historiques ainsi que les corrélations.

Lorsque le prix d'un produit n'est pas linéairement dépendant du facteur de risque primaire (comme pour les options), il est revalorisé pour chacun des 1 000 scénarios à l'aide de formules de *pricing* intégrées à cet outil. La profondeur historique des données qu'il utilise remonte au 1^{er} janvier 2000, sachant qu'une pondération exponentielle des événements est utilisée, avec une demi-vie correspondant à environ 8 mois qui a pour effet d'accorder plus de poids aux événements récents qu'à ceux éloignés dans le temps.

Le risque du portefeuille actions de la Caisse des Dépôts est décomposé par secteur (nomenclature ICB «*Industry Classification Benchmark*») permettant d'analyser les contributions sectorielles à la VaR globale. À cet effet, des VaR dites marginales sont calculées, permettant d'exprimer la contribution de chaque secteur à la VaR globale.

Les mesures de risque des portefeuilles de multigestion actions en devise de la Caisse des Dépôts sont contre-valorisées en euros sans prise en

compte du risque de change. En effet, comme évoqué en d.2), le risque de la position de change économique est mesuré au global pour la Caisse des Dépôts et non pas au niveau de chaque portefeuille.

Les méthodes basées sur des distributions normales prennent mal en compte les événements extrêmes de marché. Pour cette raison, la DRCI a parallèlement développé des outils alternatifs au calcul des VaR gaussiennes. Ces méthodes sont basées sur des distributions dites de lois extrêmes qui permettent de mieux estimer ces événements et leur fréquence. Elles se présentent sous forme de stress tests.

• Indicateurs 31 décembre 2015

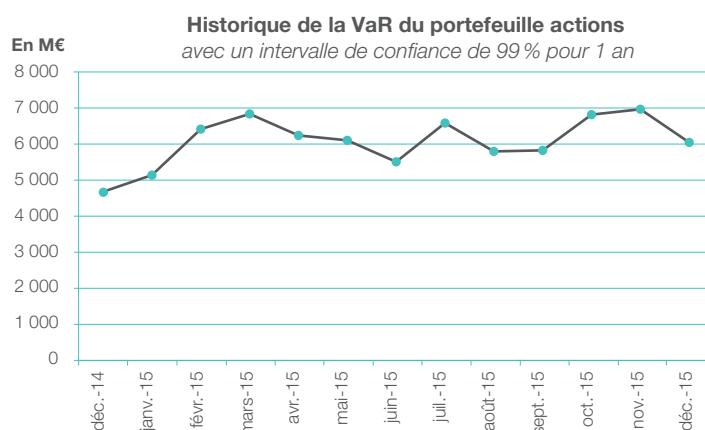
	VaR (1 an, 99 %)
Portefeuilles actions	6 032 M€
Multigestion :	
actions US	138 M€
actions Japon	110 M€
actions Pays émergents	66 M€
actions petites capitalisations Europe	30 M€
allocation tactique	15 M€

• Indicateurs 31 décembre 2014

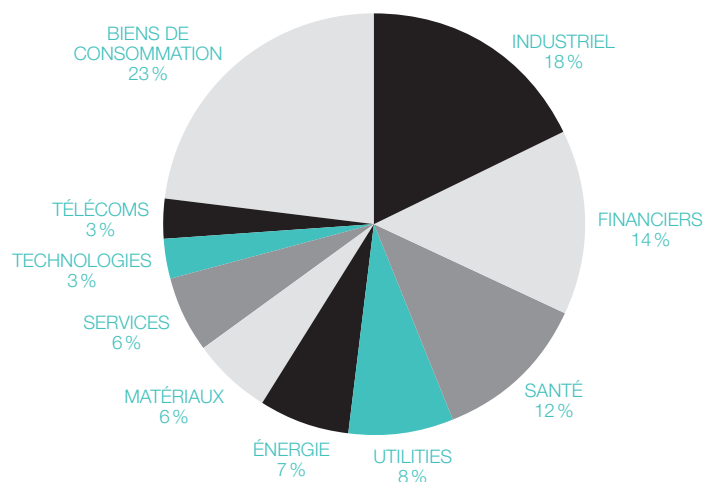
	VaR (1 an, 99 %)
Portefeuilles actions	4 663 M€
Multigestion :	
actions US	134 M€
actions Japon	85 M€
actions Pays émergents	75 M€
actions petites capitalisations Europe	16 M€
allocation tactique	11 M€

• Historique de la chronique de la VaR du portefeuille actions au titre de l'année 2015

Le *backtesting* réalisé au titre de cette VaR a permis de conclure qu'aucune occurrence de dépassement de la VaR n'a été constatée sur les données mensuelles (horizon 1 mois du risque et de la performance) pour l'exercice 2015.



• **Décomposition par facteur de risque de la VaR du portefeuille à fin 2015**



d.2) Le risque de change

Pour la Caisse des Dépôts (Section générale), le risque de change comptable est totalement couvert, les positions en devises à l'actif étant financées par emprunt de la devise. L'écart entre la position de change économique et la position de change comptable, qui correspond aux plus ou moins-values latentes, reste en revanche non couvert. Cet écart est suivi par le calcul d'une *Value at Risk*. Au 31 décembre 2015, la VaR de change (1 an, 99%) est de 316 M€, en hausse par rapport à fin 2014 (281 M€).

d.3) Le risque global de taux

La Caisse des Dépôts (Section générale) distingue les actifs et passifs selon trois natures de taux : taux conventionnels, taux variables et taux fixes. La position à taux fixe est suivie par le gap taux fixe qui mesure l'excédent de passif taux fixe par rapport à l'actif taux fixe, et l'évolution de cet excédent dans le temps au fur et à mesure des tombées en mort du bilan. Les dépôts sont pris en compte avec une hypothèse d'écoulement au cours du temps.

La sensibilité de la marge annuelle dégagée sur les positions à taux fixe à une déformation des taux est aussi calculée à travers 4 scénarios ; ils correspondent à (i) un maintien de la courbe des taux d'intérêt au niveau actuel (scénario 1), (ii) une hausse de la courbe des taux d'intérêt de 100 pb (scénario 2), (iii) une évolution des taux d'intérêt selon les taux *forward*

(scénario 3) et enfin (iv) une évolution des taux selon une chronique de taux et d'encours d'un scénario macro-économique dégradé (scénario 4) :

- scénario 1 : impact sur la marge dégagée sur les positions à taux fixe d'un maintien de la courbe des taux d'intérêt au niveau actuel ;
- scénario 2 : impact sur la marge dégagée sur les positions à taux fixe si la courbe des taux d'intérêt augmente de 100 bp ;
- scénario 3 : impact sur la marge dégagée sur les positions à taux fixe si la courbe des taux d'intérêt évolue selon les taux *forward* ;
- scénario 4 : impact sur la marge dégagée sur les positions à taux fixe dans un environnement d'inflation et croissance faibles du PIB.

Dans chacun de ces scénarios, la sensibilité de la marge annuelle dégagée sur les positions à taux fixe est calculée en écart aux résultats obtenus dans le scénario central d'évolution des taux d'intérêt du cadrage macro-économique.

Ces sensibilités sont complétées par un calcul de VaR sur la position taux fixe, qui prend en compte le risque d'évolution négative de la valeur de marché de la position taux fixe.

Les indicateurs de sensibilité sont calculés en désaisonnant les dépôts des notaires.

• **Sensibilité de la marge annuelle dégagée sur les positions à taux fixe à une déformation des taux**

(en millions d'euros)

31.12.2015

Année	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
2016	(8)	162	(27)	2
2017	(21)	178	(9)	(9)
2018	(39)	193	20	(20)

(en millions d'euros)

31.12.2014

Année	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
2015	3	147	(33)	(21)
2016	(34)	116	(96)	(42)
2017	(91)	72	(179)	(75)

6.2 – Risques opérationnels

La direction des risques et du contrôle interne (DRCI) est responsable du pilotage du dispositif de contrôle permanent et de conformité au niveau du Groupe. Elle rend compte à la direction générale et à la Commission de surveillance.

La DRCI participe à la maîtrise des risques opérationnels et à l'amélioration du dispositif de contrôle interne (définition de normes, reporting et mise en place de contrôles de conformité), en relation avec les métiers de l'Établissement public et les filiales. Les risques opérationnels sont des risques résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance imputable à des procédures, personnels, systèmes internes ou à des événements extérieurs.

La DRCI assure également le pilotage du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme («LCB-FT») ainsi que le contrôle du respect des principes de déontologie résultant du Code de déontologie.

Pour l'accomplissement de ses missions, la DRCI s'appuie sur un réseau de responsables des risques et du contrôle interne, désignés au sein de chaque métier de l'Établissement public et des filiales. Ce réseau est indépendant des services chargés de l'exécution des opérations.

Au sein de l'Établissement public, des filières transversales d'analyse des risques ont été définies ; elles reposent sur les directions métier qui apportent des compétences spécialisées pour adapter le dispositif de contrôle des risques opérationnels. Ce dispositif de contrôle porte sur les risques liés aux ressources humaines, les risques de fraude, les risques physiques et environnementaux, les risques juridiques, les risques LCB-FT, les risques déontologiques, les risques relatifs au PCE, les risques liés à la sécurité des systèmes d'information et les risques comptables.

Les actions de la filière anti-fraude se sont poursuivies au cours de l'année 2015, avec des actions de sensibilisation au sein des directions de l'Établissement public, l'animation d'ateliers de travail sur l'évaluation des risques de fraude, les contrôles à mettre en place, et l'élaboration du reporting semestriel. Par ailleurs, DRCI a lancé un groupe de travail avec les directions financières et la direction d'exécution des opérations financières sur le risque de fraude sur opérations financières.

• Outils de suivi des risques opérationnels

La DRCI, en coordination avec les métiers, veille à ce que toutes les mesures adéquates de maîtrise des processus soient prises afin d'avoir l'assurance raisonnable que les risques opérationnels inhérents à ces processus soient maîtrisés. Différents outils sont mis en œuvre dans ce cadre :

• Un outil intégré de gestion des risques opérationnels

L'outil PRISM déployé dans l'ensemble des directions couvre les cartographies des risques, les plans de contrôle, la gestion des incidents, la gestion des plans de continuité d'activité, le suivi des recommandations d'audit.

• La cartographie des risques

La DRCI assure la coordination des cartographies de risques opérationnels établies et mises à jour annuellement par chacune des directions de l'Établissement public et filiales du Groupe.

Ces cartographies permettent d'identifier les risques majeurs et les plans d'actions destinés à réduire leur probabilité d'occurrence et/ou leur impact potentiel. En juin 2015, une cartographie consolidée des risques de l'Établissement public a été produite et présentée en comité des risques. Cette cartographie intègre les risques stratégiques, financiers, d'activité et les risques opérationnels.

• Les bases «incidents»

L'ensemble des incidents de l'Établissement public est saisi au sein d'un outil centralisé et les incidents significatifs sont suivis par la DRCI. Les incidents significatifs des filiales sont également remontés à la DRCI.

L'objectif est d'assurer une vision consolidée de l'ensemble des incidents significatifs impactant le groupe Caisse des Dépôts, quelle que soit la nature des risques, de repérer les dysfonctionnements avérés, d'évaluer les pertes potentielles ou réelles, et de formaliser les plans d'actions correctifs adéquats.

En 2015, les incidents les plus nombreux étaient liés aux risques administratifs ou d'exploitation et aux risques liés aux SI et à la fraude externe (incluant notamment des tentatives d'usurpation d'identité).

• Le plan de contrôle de conformité

La DRCI met en œuvre, en lien avec le réseau des responsables des risques, un plan de contrôle de conformité, fondé sur une approche par les risques, décliné sur le périmètre de l'Établissement public et des filiales.

Ce plan de contrôle vise à s'assurer de l'adéquation des dispositifs de contrôle interne aux risques encourus et activités exercées. La réalisation des contrôles est conduite sur une base semestrielle ou annuelle, selon les points examinés.

Les contrôles menés par la direction des risques et du contrôle interne donnent lieu à une évaluation du dispositif de contrôle interne présentée au comité de direction de la Caisse des Dépôts et à la Commission de surveillance.

• Les indicateurs d'alerte

Les directions de l'Établissement public et filiales mettent en place des indicateurs, incluant des seuils d'alerte, afin d'anticiper les évolutions de la qualité du dispositif de contrôle permanent et de surveillance de la maîtrise des risques. Ces indicateurs sont validés dans les comités des risques des directions.

• Le pilotage du dispositif LCB-FT

La Caisse des Dépôts est directement assujettie à la mise en place d'un dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et financement du terrorisme (LCB-FT), en application du Code monétaire et financier.

La direction des risques et du contrôle interne pilote et supervise le dispositif LCB-FT du Groupe. Elle définit les normes applicables au sein du Groupe.

La direction des risques et du contrôle interne remplit, avec la direction des services bancaires, les fonctions de déclarant et de correspondant TRACFIN pour l'Établissement public. Elle s'assure de la conduite des contrôles de conformité dans le domaine de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme au sein de l'Établissement public et des filiales à une périodicité *a minima* annuelle. Elle organise la formation des collaborateurs conformément aux textes de droit commun en vigueur et anime son réseau à l'échelle du Groupe à travers des comités et groupes de travail.

La Caisse des Dépôts établit une classification du risque LCB-FT par pays sur la base d'une série de critères objectifs selon une méthodologie prédéfinie. Cette classification se traduit par la mise en place de diligences accrues sur les dossiers en lien avec un pays en risque fort. La Caisse des Dépôts s'est dotée en 2014 d'une liste d'interdiction visant à prohiber les investissements dans les États et territoires non coopératifs (ETNC) (cf. «liste noire de Bercy») et les pays de la liste 1 du Groupement d'action financière (GAFI) faisant l'objet de contre-mesures (Iran et Corée du Nord). Depuis septembre 2015, la Caisse des Dépôts, soucieuse de maîtriser son risque d'image en définissant son appétence au risque pays, a renforcé sa politique d'investissement par la mise en place d'une liste d'abstention d'investir composée des listes 2 et 3 du GAFI et de centres financiers offshores à fiscalité privilégiée extérieurs à l'Europe.

• Le pilotage du dispositif de déontologie

Le corpus déontologique figure dans un Code de déontologie qui définit les règles de bonne conduite applicables à l'ensemble des collaborateurs du Groupe. Ces dispositions sont complétées par des procédures

d'application compilées dans le «Recueil de déontologie» disponibles sur l'intranet de la Caisse des Dépôts.

Bien que la Caisse des Dépôts ne soit pas assujettie au règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), l'ensemble du dispositif déployé permet de se conformer au règlement général de l'AMF et aux préconisations du régulateur dans les différents domaines concernés.

La direction des risques et du contrôle supervise et pilote le dispositif déontologique de l'Établissement, elle assure une mission de conseil et anime son réseau.

Elle s'assure de la conduite des contrôles de conformité dans le domaine de la déontologie au sein de l'Établissement public à une périodicité annuelle.

• **Le pilotage du Plan de continuité d'entreprise (PCE)**

La direction des risques et du contrôle interne coordonne, anime et pilote les actions du PCE et des PCA (Plan de continuité des activités) qui portent la responsabilité de la continuité des activités des directions métiers. Afin de sensibiliser les personnels à la gestion de crise, quatre exercices de repli ont été réalisés en 2015 dans le cadre du maintien du PCE en conditions opérationnelles, en particulier sur le site prévu en cas de crue centennale de la Seine. Un exercice de travail occasionnel à distance a également été mis en place.

• **La sécurité des systèmes d'information**

La DRCI définit la politique de sécurité de l'information du Groupe, la décline pour l'Établissement public et en coordonne la mise en œuvre au sein des directions et du GIE Informatique CDC. Les objectifs de sécurité des systèmes d'information portent sur la disponibilité des systèmes, l'intégrité des données, leur confidentialité et la preuve (ou non-répudiation) de leur transmission, éléments réunis sous l'acronyme DICP (Disponibilité, Sécurité, Intégrité, Confidentialité). Le programme de mise en œuvre de la sécurité des systèmes d'information est désormais piloté par le comité stratégique des systèmes d'information (CSSI) à raison de deux réunions par an.

La DRCI émet, de manière systématique, un avis sur les risques liés à la sécurité des systèmes d'information sur chaque projet SI mené par l'Établissement public.

6.3 – Risque juridique et fiscal

Le risque juridique et fiscal regroupe tous les risques liés à l'ignorance, le non-respect ou l'interprétation erronée des textes et lois en vigueur et peut notamment se matérialiser au travers de contentieux, faisant suite à une défaillance dans l'application de procédures ou de réglementations.

La DRCI s'appuie sur les compétences spécialisées de la direction juridique et fiscale et des services associés du Groupe pour assurer la supervision du dispositif de contrôle permanent en matière de risque juridique et fiscal et la coordination du contrôle de la conformité au sein du Groupe.

La direction juridique et fiscale et des services associés a, ainsi, édicté des normes juridiques et fiscales dans un objectif de rationalisation et de plus grande rigueur de gestion. Ces normes sont applicables à toutes les activités opérationnelles du Groupe. En outre, afin de contribuer à la conformité juridique du Groupe, la direction juridique et fiscale et des services associés est associée aux projets impactant l'Établissement public dès leur phase de conception. Elle apporte également son concours aux directions opérationnelles et aux filiales sur des dossiers juridiques et fiscaux sur l'ensemble de leurs activités et des sujets transverses, par exemple en matière de sécurisation du développement de l'informatique.

7 - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les parties liées au groupe Caisse des Dépôts sont les sociétés consolidées, le fonds d'épargne, les fonds de retraite, les fonds gérés dans le cadre du grand emprunt national dont la Caisse des Dépôts assure la gestion sous mandat, et les entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi.

7.1 - RELATIONS ENTRE LES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES DU GROUPE

Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont renseignées les données relatives aux opérations réciproques concernant les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint (comptabilisées par mise en équivalence), et celles sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable (comptabilisées par mise en équivalence).

	31.12.2015		31.12.2014	
	Coentreprises mises en équivalence	Entreprises associées mises en équivalence	Coentreprises mises en équivalence	Entreprises associées mises en équivalence
(en millions d'euros)				
Crédits ⁽¹⁾	475	65	602	47
Autres actifs financiers		8		
Autres actifs	8		8	
Total des actifs avec des entités liées	483	73	610	47
Dettes ⁽²⁾	1 603	48	1 313	
Autres passifs financiers				
Autres passifs ⁽³⁾	1 150	1	1 158	6
Total des passifs avec des entités liées	2 753	49	2 471	6
Engagements donnés ⁽⁴⁾	1 722	8	1 630	8
Engagements reçus	5		5	
Total des engagements avec des entités liées	1 727	8	1 635	8
Intérêts et produits nets assimilés	17		20	
Commissions	5	(2)		(3)
Résultat net sur opérations financières				
Produits nets des autres activités	7	2	7	(1)
Charges générales d'exploitation nettes de refacturations	19	(7)	21	(9)
Résultat brut d'exploitation avec des entités liées	48	(7)	48	(13)

(1) Dont 0,3 Md€ de prêt à Transdev Group au 31 décembre 2015 (0,5 Md€ au 31 décembre 2014) ;

(2) Dont 1,6 Md€ de comptes ordinaires créditeurs avec Bpifrance au 31 décembre 2015 (1,3 Md€ en 2014) ;

(3) Dont 1,1 Md€ de capital non libéré Bpifrance ;

(4) Dont 1,4 Md€ d'avaux et cautions donnés à la CNP.

7.2 - ENTITÉS NON CONTRÔLÉES PAR LE GROUPE

a) Le fonds d'épargne

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Total des actifs	45	48
Dettes	3 866	4 695
Autres passifs financiers		
Autres passifs	23	28
Total des passifs	3 889	4 723
Engagements donnés	4 182	2 186
Engagements reçus		
Total des engagements	4 182	2 186
Intérêts et produits nets assimilés		(3)
Commissions	1	3
Résultat net sur opérations financières	5	5
Produits nets des autres activités		(2)
Charges générales d'exploitation nettes de refacturations	135	136
Résultat brut d'exploitation	141	139

b) Les fonds de retraite

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Crédits		
Autres actifs financiers		
Autres actifs	53	46
Total des actifs	53	46
Dettes	3 773	1 702
Autres passifs financiers		
Autres passifs	37	33
Total des passifs	3 810	1 735
Engagements donnés	2	
Engagements reçus		
Total des engagements	2	
Intérêts et produits nets assimilés		(1)
Commissions		1
Résultat net sur opérations financières		
Produits nets des autres activités	3	1
Charges générales d'exploitation nettes de refacturations	304	297
Résultat brut d'exploitation	307	298

c) Les fonds gérés dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir

En 2010, la Caisse des Dépôts s'est vu confier la gestion de 8 conventions et 12 actions du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) également connu sous le nom de Grand Emprunt. Ainsi, l'État a confié la gestion opérationnelle d'une enveloppe de 7,4 milliards d'euros au groupe Caisse des Dépôts dont 6,5 milliards d'euros ont été versés sur un compte spécifique de la Caisse des Dépôts ouvert au Trésor. L'enveloppe a été successivement réduite de 498 millions d'euros en 2012, de 75 millions d'euros en 2013, de 850 millions d'euros en 2014 puis de 251 millions d'euros en 2015.

Dans le cadre du deuxième Programme d'Investissement d'Avenir (PIA 2), huit nouvelles actions ont été lancées au second semestre 2014 pour une enveloppe de 936 millions d'euros.

Au 31 décembre 2015, la Caisse des Dépôts est mobilisée sur quatre nouvelles conventions pour un montant de 623 millions d'euros.

Au 31 décembre 2015, cette enveloppe versée par l'État, après imputation des coûts de gestion, se répartit ainsi :

(en millions d'euros)	ACTIF		PASSIF	
	Créances représentatives des disponibilités investies ou à investir		Créances de restitution de l'État au titre de l'emprunt national	
	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014
France Brevets	50	50	50	50
Développement technologie	694	594	694	594
Économie sociale et solidaire	82	88	82	88
Formation en alternance - Hébergement	159	174	159	174
Formation en alternance - Appareil de modernisation	159	191	159	191
Fonds national d'amorçage	446	503	446	503
Plateformes d'innovation des pôles de compétitivité	33	33	33	33
Fonds Écotecnologies	143	150	143	150
Sociétés d'accélération des transferts de technologie	323	262	323	262
Fonds pour la société numérique - Infrastructures	976	1 721	976	1 721
Fonds pour la société numérique - Services	533	592	533	592
Ville de demain	575	611	575	611
Nano 2017	176	274	176	274
Fonds National d'Innovation Culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat	19	20	19	20
Projets Territoriaux Intégrés pour la transition énergétique	40	75	40	75
Fonds souverain de la propriété intellectuelle	100	100	100	100
Transition numérique de l'État et modernisation de l'action publique	74	126	74	126
French Tech Accélération	200	200	200	200
French Tech Attractivité	11	15	11	15
Partenariat pour la Formation professionnelle et l'emploi	126	126	126	126
fonds Accélération Biotech Santé	340		340	
Fonds de fonds de retournement	75		75	
Innovation numérique pour l'excellence éducative	168		168	
Instituts thématiques d'excellence en matière d'énergies décarbonées	40		40	
	5 542	5 905	5 542	5 905

Les caractéristiques des conventions signées entre l'État et la Caisse des Dépôts concernant le Grand Emprunt entraînent en application du référentiel comptable IFRS, une «décomptabilisation» des actifs et passifs liés à ces conventions dans les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts. Ils sont compris dans les comptes de régularisation des états financiers établis en normes françaises par la Caisse des Dépôts Section générale.

7.3 - ENTITÉS ASSURANT LA GESTION DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Le groupe Caisse des Dépôts a signé plusieurs conventions avec des fonds collectifs.

Au 31 décembre 2015, les encours d'opérations réciproques existant entre la Caisse des Dépôts et les entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas significatifs.

8 - RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

8.1 - CHARGES DE PERSONNEL

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Rémunérations du personnel et autres charges assimilées	(1 329)	(1 297)
Régimes postérieurs à l'emploi et avantages à long terme	(39)	(72)
Intéressement et participation	(57)	(58)
Total des charges de personnel	(1 425)	(1 427)

8.2 - EFFECTIF MOYEN DES ENTREPRISES CONTRÔLÉES

	31.12.2015	31.12.2014
France	19 305	19 304
Étranger	5 874	4 923
Total effectif moyen	25 179	24 227

8.3 - ENGAGEMENTS SOCIAUX

8.3.1 - Engagements sociaux nets comptabilisés

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Actifs et passifs comptabilisés au bilan		
Valeur actuelle de l'engagement couvert par des actifs	19	14
Valeur actuelle de l'engagement non couvert par des actifs	411	388
Valeur actuelle de l'engagement	430	402
Valeur de marché des actifs de couverture	(8)	(7)
Provision pour engagements sociaux	422	395
Dette actuarielle à moins d'un an	74	52
Dette actuarielle à plus d'un an	348	343

8.3.2 - Variation des engagements sociaux au compte de résultat

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Coût des services rendus des régimes postérieurs à l'emploi	(14)	(11)
Coût des services rendus des avantages à long terme	(9)	(10)
Coût des services passés (y compris modifications et réductions de régime)	(12)	(44)
Profits et pertes résultant des liquidations de régime		20
Coût des services	(35)	(45)
Charge nette d'intérêts	(5)	(8)
Écarts actuariels des régimes relatifs aux avantages à long terme	1	(19)
Charge de l'exercice des régimes postérieurs à l'emploi et avantages à long terme	(39)	(72)

8.3.3 - Variation de la provision pour engagements sociaux au bilan

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Provision pour engagements sociaux à l'ouverture	395	258
Charge de l'exercice des régimes postérieurs à l'emploi et avantages à long terme	39	72
Prestations versées	(25)	(29)
Écarts actuariels des régimes postérieurs à l'emploi issus :		
- du changement des hypothèses démographiques		12
- du changement des hypothèses financières	(2)	45
- des effets d'expérience	12	(1)
Autres variations	3	38
Provision pour engagements sociaux à la clôture	422	395

8.3.4 - Analyse des composantes de la provision pour engagements sociaux

Ventilation des engagements par nature

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Provision pour régimes de retraites	257	244
Provision pour autres régimes postérieurs à l'emploi	55	54
Provision pour régimes relatifs aux avantages à long terme	110	97
Provision pour engagements sociaux	422	395

Ventilation des engagements par entité consolidée

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Caisse des Dépôts Section générale	264	240
Groupe Egis	41	33
Groupe Compagnie des Alpes	40	36
Groupe Icade	23	31
Informatique CDC	22	24
Société Nationale Immobilière	21	18
Autres entités	11	13
Provision pour engagements sociaux	422	395

Les engagements sociaux du groupe Caisse des Dépôts concernent essentiellement des salariés situés en France.

8.3.5 - Principales hypothèses retenues pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite

Taux d'actualisation moyens pondérés retenus pour l'évaluation des engagements

Taux d'actualisation moyens par entité consolidée	31.12.2015	31.12.2014
Caisse des Dépôts Section générale	1,25 %	1,17 %
Groupe Egis	1,80 %	1,66 %
Groupe Compagnie des Alpes	2,00 %	2,20 %
Groupe Icade	1,81 %	1,66 %
Informatique CDC	1,81 %	1,66 %
Société Nationale Immobilière	1,80 %	1,80 %

Le taux d'actualisation retenu est défini par rapport au référentiel iBoxx € Corporates AA 10+.

Ce référentiel représente de manière plus explicite le taux de rendement des obligations d'entreprises de première catégorie.

Autres hypothèses retenues par la Section générale

L'évaluation des engagements sociaux de la Caisse des Dépôts Section générale résulte de la convention collective et d'accords relatifs aux années 2015-2017 ainsi que des couvertures de frais de santé et compte épargne temps. Les taux d'inflation sont choisis en cohérence avec la durée de chaque type d'engagement de chaque population et donnent lieu à la détermination d'un taux à long terme de 1,9 % et d'un taux à court terme de 1 %. Les taux d'augmentation des salaires et de turn-over sont définis par catégorie professionnelle, sur la base d'une analyse historique et de la formulation d'hypothèses d'évolution de la masse salariale. L'engagement est évalué sur la base d'un départ volontaire et l'âge de départ à la retraite dépend de l'année de naissance de la population concernée.

Analyse de sensibilité de la provision pour engagements sociaux en cas de hausse ou de baisse du taux d'actualisation

	31.12.2015	31.12.2014
Sensibilité de la dette actuarielle	+/- 50 bps	+/- 100 bps
Montant de la provision en cas de hausse du taux d'actualisation	402	352
Provision pour engagements sociaux à la clôture	422	395
Montant de la provision en cas de baisse du taux d'actualisation	446	435

9 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE ET AUX INTÉRÊTS MINORITAIRES SIGNIFICATIFS

Ci-dessous sont présentés les données à 100 % avant élimination des comptes et opérations réciproques et dans le format de publication (selon les normes IFRS) de l'entité des entreprises associées et des coentreprises significatives.

9.1 - ENTREPRISES ASSOCIÉES SIGNIFICATIVES

L'entreprise associée significative est La Poste qui représente 74 % des participations dans les entreprises mises en équivalence (entreprises associées).

LA POSTE

	31.12.2015	31.12.2014
Pourcentage de contrôle et d'intérêts détenu par l'entité	26,32 %	26,32 %
Nature de la relation	Participation stratégique	Participation stratégique
Dividendes reçus	45 M€	45 M€

Informations financières résumées

Bilan - Groupe La Poste

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Actif		
Écarts d'acquisition	1 968	1 805
Immobilisations incorporelles	860	850
Immobilisations corporelles	5 780	5 880
Participations dans les sociétés mises en équivalence	3 141	3 075
Autres actifs financiers non courants	707	831
Impôts différés actifs	343	264
Actifs non courants	12 799	12 705
Actifs courants bancaires		
Prêts et créances sur la clientèle	73 628	67 857
Créances sur les établissements de crédit	83 102	83 315
Portefeuille de titres	51 542	52 541
Autres actifs financiers courants	1 486	1 521
Comptes de régularisation	1 583	998
Caisse, banque centrale	1 812	1 950
Autres actifs courants		
Stocks et en-cours	109	119
Créances clients et autres créances	3 737	3 303
Autres actifs financiers courants	485	383
Créance d'impôt sur les bénéfices	196	194
Autres comptes de régularisation - Actif	66	60
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 457	1 389
Actifs destinés à être cédés	17	29
Actifs courants	220 220	213 659
Total actif	233 019	226 364

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Passif		
Capital social	3 800	3 800
Primes d'émission	900	900
Réserves	3 735	3 277
Résultat latent sur instruments financiers	952	888
Écarts actuariels sur avantages du personnel	(179)	(198)
Réserve de conversion	(121)	(92)
Résultat de l'exercice part du Groupe	636	513
Capitaux propres part du Groupe	9 723	9 088
Intérêts minoritaires	292	270
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	10 015	9 358
Emprunts obligataires et dettes financières à moyen et long terme	5 968	6 120
Avantages du personnel - dette non courante	2 093	1 912
Provisions pour risques et charges non courantes	290	172
Impôts différés passifs	293	309
Passifs non courants	8 644	8 513
Provisions pour risques et charges courantes		
Provisions techniques des activités bancaires et d'assurance	2 513	2 228
Provisions pour risques et charges courantes	616	585
Emprunts obligataires et dettes financières à court terme	1 345	885
Passifs courants bancaires		
Dettes envers les établissements de crédit	15 741	15 157
Dettes envers la clientèle	171 384	167 250
Dettes représentées par un titre et autres passifs financiers	14 717	15 143
Comptes de régularisation	2 441	1 995
Autres passifs courants		
Dettes fournisseurs et autres dettes	4 652	4 321
État - Impôt sur les bénéfices	44	38
Avantages du personnel - dette courante	734	683
Autres comptes de régularisation - Passif	173	208
Passifs courants	214 360	208 493
Total passif	233 019	226 364

Compte de résultat - Groupe La Poste

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Chiffre d'affaires des activités commerciales	17 315	16 503
Produit net bancaire	5 730	5 660
Produits opérationnels	23 045	22 163
Charges opérationnelles nettes	(22 174)	(21 462)
Résultat d'exploitation	875	719
Résultat financier	(154)	(198)
Résultat avant impôt des entreprises intégrées	721	521
Résultat net global	675	539
Part des minoritaires dans le résultat	(39)	(27)
Résultat net part du Groupe	636	512

Autres éléments du résultat global - Groupe La Poste

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Résultat net	675	539
Éléments du résultat global comptabilisés en capitaux propres		
Éléments recyclables		
Écarts de conversion	30	29
Variation des résultats latents sur instruments financiers	19	79
Quote-part des autres éléments du résultat global des sociétés mises en équivalence	(16)	216
Éléments non recyclables		
Écarts actuariels sur avantages du personnel	19	(118)
Total des éléments du résultat global comptabilisés en capitaux propres (nets d'impôts)	52	206
Résultat global	727	745
Dont part du Groupe	691	698
Dont part des intérêts minoritaires	37	47

Réconciliation des informations financières avec la valeur comptable mise en équivalence - Groupe La Poste

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Capitaux propres part du Groupe	9 723	9 088
Retraitement (principalement allocation du prix d'acquisition)	(1 249)	(1 261)
Capitaux propres au pourcentage d'intérêt Caisse des Dépôts	2 230	2 060
Écart d'acquisition net		
Perte de valeur sur titre La Poste	(410)	(410)
Valeur de mise en équivalence - Bilan Groupe Caisse des Dépôts	1 820	1 650

9.2 - COENTREPRISES SIGNIFICATIVES

Les coentreprises significatives sont CNP Assurances et Bpifrance qui représentent 92 % des participations dans les entreprises mises en équivalence (coentreprises).

GRUPE CNP ASSURANCES

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Pourcentage de contrôle et d'intérêt détenu par l'entité	40,93 %	40,90 %
Nature de la relation	Filiale assurance	Filiale assurance
Dividendes reçus	216 M€	216 M€

Informations financières résumées

Bilan - Groupe CNP Assurances

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Actif		
Écarts d'acquisition	259	474
Portefeuille de contrats des sociétés d'assurances	25	21
Autres immobilisations incorporelles	505	123
Total actifs incorporels	789	618
Immobilier de placement	2 758	2 408
Titres conservés jusqu'à échéance	641	564
Titres disponibles à la vente	287 908	285 236
Titres de transaction	69 493	68 775
Prêts et avances	5 687	4 984
Instruments dérivés	4 417	5 173
Placement des activités d'assurance	370 904	367 140
Placement des activités du secteur bancaire et autres activités	13	15
Investissements dans les sociétés mises en équivalence	186	359
Parts des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques et les passifs financiers	11 291	10 951
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	2 695	3 053
Créances d'impôts exigibles	461	698
Autres créances	3 644	6 733
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	307	349
Autres actifs d'exploitation à long terme	1 657	1 366
Participation aux bénéfices différée active		
Impôts différés actifs	279	281
Autres actifs	9 043	12 480
Actifs destinés à la vente et abandons d'activités	178	3 042
Trésorerie	1 328	796
Total actif	393 732	395 401

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Passif		
Capital	687	687
Primes d'émission, de fusion et d'apport	1 717	1 717
Réserve de réévaluation	3 364	3 162
Réserve de couverture des flux de trésorerie	(5)	(12)
Titres super subordonnés	2 635	2 635
Résultats cumulés	7 954	7 499
Résultat consolidé	1 130	1 080
Écarts de conversion	(369)	(88)
Capitaux propres du Groupe	17 113	16 680
Intérêts minoritaires	1 458	1 620
Capitaux propres totaux	18 571	18 300
Provisions techniques brutes - contrats d'assurance hors UC	144 326	132 914
Provisions techniques brutes - contrats d'assurance en UC	32 827	31 035
Passifs relatifs à des contrats d'assurance	177 153	163 949
Passifs relatifs à des contrats financiers hors UC avec participation discrétionnaire	135 220	140 339
Passifs relatifs à des contrats financiers hors UC sans participation discrétionnaire	606	811
Passifs relatifs à des contrats financiers en UC	7 652	7 471
Passifs relatifs à des contrats financiers	143 478	148 621
Instruments dérivés séparés du contrat		
Participation aux bénéfices différée passive	29 176	31 783
Passifs relatifs aux contrats	349 807	344 353
Provisions pour risques et charges	243	250
Dettes subordonnées	3 996	3 175
Dettes de financement	3 996	3 175
Dettes d'exploitation représentées par des titres	6 360	8 848
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	42	155
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	1 809	2 148
Dettes d'impôts exigibles	237	298
Comptes courants créditeurs	43	42
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM contrôlés	769	821
Instruments dérivés passifs	4 834	5 806
Impôts différés passifs	1 330	1 378
Autres dettes	5 691	7 169
Autres passifs	21 115	26 665
Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées		2 658
Total passif	393 732	395 401

Compte de résultat - Groupe CNP Assurances

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Primes émises	31 760	30 643
Variation des primes non acquises	(431)	(108)
Primes acquises	31 329	30 535
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	127	150
Autres produits d'exploitation		
Produits des placements	9 660	10 453
Plus ou moins-values de cession des placements	1 351	546
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	1 807	2 630
Variation des dépréciations sur placements	174	651
Produits financiers hors coût de l'endettement	12 992	14 280
Total des activités ordinaires	44 448	44 965
Charges des prestations des contrats	(37 009)	(37 843)
Charges des placements et autres dettes financières hors coût de l'endettement	(863)	(888)
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	89	197
Charges des autres activités		1
Frais d'acquisition des contrats	(3 617)	(3 355)
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés et valeur des accords de distribution	(31)	(16)
Frais d'administration	(168)	(197)
Autres produits & charges opérationnels courants	(541)	(488)
Total des autres produits et charges courants	(42 140)	(42 589)
Résultat opérationnel courant	2 308	2 376
Autres produits et charges opérationnels non courants	1	(46)
Résultat opérationnel	2 309	2 330
Charges de financement	(192)	(178)
Variations de valeurs des actifs incorporels	1	2
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	25	22
Impôts sur les résultats	(708)	(773)
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 435	1 403
Intérêts minoritaires	(305)	(323)
Résultat net (part du Groupe)	1 130	1 080

Autres éléments du résultat global - Groupe CNP Assurances

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Résultat net	1 435	1 403
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		
Éléments recyclables en résultat	(265)	1 155
Actifs disponibles à la vente		
Variation de la réserve de réévaluation sur la période	(2 004)	14 766
Reclassement en résultat relatif aux cessions	(1 283)	(822)
Reclassement en résultat des dépréciations	292	115
<i>Sous-total brut de participation et d'impôts différés</i>	<i>(2 995)</i>	<i>14 059</i>
Participation aux bénéfices différée brute d'impôts différés	3 010	(12 313)
Impôts différés	185	(621)
<i>Dont variation de la réserve de réévaluation des actifs destinés à la vente</i>	<i>(2)</i>	<i>19</i>
<i>Sous-total net de participation et d'impôts différés</i>	<i>200</i>	<i>1 125</i>
Réserve de couverture des flux de trésorerie	7	
Variation de la réserve sur la période	83	75
Recyclage en résultat sur la période	(71)	(75)
Impôts différés	(5)	
Incidence des écarts de conversion	(472)	30
Éléments non recyclables en résultat	(6)	(22)
Écarts actuariels	(6)	(23)
Autres variations		1
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(271)	1 133
Total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 164	2 536
Dont part du Groupe	1 089	2 145
Dont part des intérêts minoritaires	75	391

**Réconciliation des informations financières avec la valeur comptable mise en équivalence
Groupe CNP Assurances**

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Capitaux propres part du Groupe	17 113	16 680
Retraitements (principalement les titres super subordonnés de CNP Assurances)	(2 730)	(2 703)
Capitaux propres au pourcentage d'intérêt Caisse des Dépôts	5 887	5 716
Écart d'acquisition net	208	208
Valeur de mise en équivalence - Bilan Groupe Caisse des Dépôts	6 095	5 924

BPIFRANCE

(en millions d'euros)

	31.12.2015	31.12.2014
Pourcentage de contrôle et d'intérêts détenu par l'entité	50 %	50 %
Nature de la relation	Partenariat de financement et d'investissement pour les entreprises	Partenariat de financement et d'investissement pour les entreprises
Dividendes reçus	355 M€	385 M€

Informations financières résumées

Bilan - Bpifrance

(en millions d'euros)

	31.12.2015	31.12.2014
Actif		
Caisse, banques centrales	580	375
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3 180	2 735
Instruments dérivés de couverture	520	588
Actifs financiers disponibles à la vente	8 977	9 182
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 284	2 288
Prêts et créances sur la clientèle	28 216	24 181
Opérations de location financement et assimilées	5 964	5 670
Aides au financement de l'innovation	488	569
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	435	523
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6 737	7 204
Actifs d'impôts courants et différés	61	97
Comptes de régularisation et actifs divers	3 239	2 981
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2 974	3 172
Immobilisations corporelles	118	117
Immobilisations incorporelles	61	54
Total actif	63 834	59 736

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Passif		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2	3
Instruments financiers dérivés de couverture	544	596
Dettes envers les établissements de crédit	11 371	11 029
Dettes envers la clientèle	3 168	3 068
Dettes représentées par un titre	17 032	13 884
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	392	509
Passifs d'impôts courants et différés	459	443
Comptes de régularisation et passifs divers	2 532	3 040
Provisions	1 654	1 754
Fonds de garantie publics et activité innovation	4 083	3 010
Dettes subordonnées	14	15
Capitaux propres part du Groupe	22 255	22 069
Capital et réserves liées	20 981	20 981
Réserves consolidées	(1 771)	(2 348)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	2 379	2 171
Résultat de l'exercice	666	1 265
Intérêts minoritaires	328	316
Total passif	63 834	59 736

Compte de résultat - Bpifrance

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Intérêts et produits assimilés	1 440	1 413
Intérêts et charges assimilés	(818)	(815)
Commissions (produits)	40	35
Commissions (charges)	(3)	(3)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	160	129
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	494	183
Produits des autres activités	57	74
Charges des autres activités	(39)	(43)
Produit Net Bancaire	1 331	973
Charges générales d'exploitation	(474)	(460)
Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	(30)	(26)
Résultat brut d'exploitation	827	487
Coût du risque	(81)	(99)
Résultat d'exploitation	746	388
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	59	258
Gains ou pertes nets sur autres actifs	52	799
Impôt sur le résultat	(181)	(169)
Résultat net	676	1 276
Part des minoritaires dans le résultat	(10)	(11)
Résultat net part du Groupe	666	1 265

Autres éléments du résultat global - Bpifrance

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Résultat net	676	1 276
Éléments pouvant être reclassés en résultat net	295	490
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	182	354
Écarts de conversion	84	137
Quote-part de gains ou pertes latents ou différés sur entreprises mises en équivalence	29	(1)
Éléments ne pouvant pas être reclassés en résultat net	(3)	(25)
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	(3)	(25)
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	292	465
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	968	1 741
Dont part du Groupe	958	1 730
Dont part des intérêts minoritaires	10	11

Réconciliation des informations financières avec la valeur comptable mise en équivalence - Bpifrance

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Capitaux propres part du Groupe	22 255	22 069
Retraitements (écarts d'évaluation)	107	157
Capitaux propres au pourcentage d'intérêt Caisse des Dépôts	11 181	11 113
Valeur de mise en équivalence - Bilan Groupe Caisse des Dépôts	11 181	11 113

9.3 - INTÉRÊTS MINORITAIRES SIGNIFICATIFS
COMPAGNIE DES ALPES

(en millions d'euros)	30.09.2015	30.09.2014
Pourcentage d'intérêts détenu par l'entité	39,7 %	39,7 %
Pourcentage de contrôle détenu par l'entité	39,7 %	39,7 %
Pourcentage d'intérêts des minoritaires	60,3 %	60,3 %
Pourcentage de contrôle des minoritaires	60,3 %	60,3 %
Dividendes versés aux minoritaires	8	

Informations financières résumées

(en millions d'euros)

	30.09.2015	30.09.2014
Actif		
Actifs non courants	1 327	1 348
Actifs courants	125	134
Actif	1 452	1 482
Passif		
Capitaux propres part du Groupe	735	715
Intérêts minoritaires	48	45
Capitaux propres	783	760
Passifs non courants	396	471
Passifs courants	273	251
Passif	1 452	1 482
Compte de résultat		
Produits des activités ordinaires	706	702
Excédent brut opérationnel	169	169
Résultat opérationnel	67	61
Coût de l'endettement net	(16)	(17)
Pertes de valeur sur écarts d'acquisition et autres actifs		
Résultat net	35	30
Part des minoritaires dans le résultat	(5)	(5)
Résultat net part du Groupe	30	25
Autres éléments du résultat global		
Résultat net	35	30
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	(2)	(3)
Total des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	(2)	(3)
Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	33	27
Dont part du Groupe CDA	28	22
Dont part des intérêts minoritaires	5	5
Tableaux des flux de trésorerie		
Résultat net : part de Groupe	30	25
Intérêts minoritaires	5	5
Résultat net	35	30
Flux de trésorerie liés à l'activité	165	156
Flux de trésorerie liés aux investissements	(87)	(130)
Flux de trésorerie liés aux financements	(109)	82
Variation de la trésorerie	(34)	108
Trésorerie d'ouverture	20	(88)
Trésorerie de clôture	(14)	20

Les comptes du groupe Compagnie des Alpes arrêtés au 30 septembre sont intégrés dans les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts au 31 décembre. Les opérations significatives intervenues sur le dernier trimestre de l'année sont prises en compte lors de l'établissement des comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts.

HOLDCO SIIC ET ICADE

(en millions d'euros)

Pourcentage d'intérêts détenu par l'entité
 Pourcentage de contrôle détenu par l'entité
 Pourcentage d'intérêts des minoritaires
 Pourcentage de contrôle des minoritaires
 Dividendes versés aux minoritaires

Informations financières résumées

Actif

Actifs non courants
 Actifs courants
 Actifs destinés à être cédés

Actif

Passif

Capitaux propres part du Groupe
 Intérêts minoritaires
Capitaux propres
 Passifs non courants
 Passifs courants
 Passifs destinés à être cédés

Passif

Compte de résultat

Produits des activités ordinaires

Excédent brut opérationnel

Résultat opérationnel

Coût de l'endettement net

Résultat Financier

Charges d'impôts
 Résultat des activités abandonnées

Résultat net

Part des minoritaires dans le résultat

Résultat net part du Groupe

Autres éléments du résultat global

Résultat net

Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente
 Réévaluation des instruments dérivés de couverture
 Autres

Total des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres

Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres

Dont part du Groupe
 Dont part des intérêts minoritaires

Tableaux des flux de trésorerie

Résultat net : part de Groupe
 Intérêts minoritaires

Résultat net

Flux de trésorerie liés à l'activité
 Flux de trésorerie liés aux investissements
 Flux de trésorerie liés aux financements
 Activités abandonnées

Variation de la trésorerie

Trésorerie d'ouverture
 Trésorerie de clôture

Holdco SIIC		Icade	
31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014
75,1%	75,1%	39,3%	39,3%
75,1%	75,1%	52,3%	52,4%
24,9%	24,9%	60,7%	60,7%
24,9%	24,9%	47,7%	47,6%
22	24	167	165

3 076	3 146	8 284	8 178
26	30	1 919	2 022
3 102	3 176	10 203	10 200

3 101	3 155	3 592	4 042
		675	488
3 101	3 155	4 267	4 530
		3 957	3 883
1	21	1 979	1 787
3 102	3 176	10 203	10 200

		1 443	1 722
		501	520
(70)	(62)	30	345
		(124)	(131)
143	141	(126)	(141)
(41)	(51)	(63)	(32)
		(21)	
32	28	(180)	173
		(27)	(21)
32	28	(207)	152

32	28	(180)	173
		27	5
		2	(5)
		29	
32	28	(151)	173
32	28	(180)	155
		29	18

32	28	(207)	152
		27	21
32	28	(180)	173
(61)	(34)	311	486
144	142	(447)	(273)
(87)	(95)	126	(164)
		(6)	
(4)	13	(16)	49
30	17	442	393
26	30	426	442

ICADE SANTÉ

Les minoritaires présents au niveau du sous-groupe Icade sont principalement liés à la société Icade Santé, détenue à 56,5% par Icade au 31 décembre 2015 (56,5% au 31 décembre 2014). Le bilan et le compte de résultat de la société sont présentés ci-dessous.

(en millions d'euros)	Icade Santé	
	31.12.2015	31.12.2014
Actif		
Actifs non courants	2 459	1 962
Actifs courants	202	11
Actif	2 661	1 973
Passif		
Capitaux propres part du Groupe	1 548	1 118
Intérêts minoritaires		
Capitaux propres	1 548	1 118
Passifs non courants	1 031	489
Passifs courants	82	366
Passif	2 661	1 973
Compte de résultat		
Produits des activités ordinaires	166	141
Excédent brut opérationnel	153	131
Résultat opérationnel	84	68
Coût de l'endettement net	(25)	(23)
Résultat financier	(26)	(24)
Résultat net global	58	44

10 - PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2015			31.12.2014		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
PÔLE CAISSE DES DÉPÔTS						
CAISSE DES DÉPÔTS						
CDC (SECTION GÉNÉRALE)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
GRUPE BETURE / CAP ATRIUM SASU				GLOB	100,00	99,96
CDC ENTREPRISES VALEURS MOYENNES	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
CDC PME CROISSANCE	EQUI Co-Ent	48,21	48,21	EQUI Co-Ent	48,21	48,21
EGIS ENVIRONMENTAL INVESTMENTS SAS	GLOB	87,19	87,19			
INFORMATIQUE CDC	GLOB	99,90	99,90	GLOB	99,90	99,90
AEW EUROPE	EQUI Ent Ass	40,00	40,00	EQUI Ent Ass	40,00	40,00
SCI SARIHV	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
FONCIÈRE FRANKLIN	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SCI BOULOGNE ILOT V	GLOB	100,00	99,00	GLOB	100,00	99,00
SCI SILOGI	GLOB	100,00	99,00	GLOB	100,00	99,00
SCI 43 45 RUE DE COURCELLES	GLOB	100,00	99,00	GLOB	100,00	99,00
SCI 182 RUE DE RIVOLI	GLOB	100,00	99,00	GLOB	100,00	99,00
SCI ALPHA PARK	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SCI PRINTEMPS LA VALETTE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SAS LA NEF LUMIÈRE	GLOB	100,00	75,00	GLOB	100,00	75,00
SAS RICHELIEU VIVIENNE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SCI DES RÉGIONS	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SCET	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
OPCI RIVER OUEST	EQUI Co-Ent	40,01	40,01	EQUI Co-Ent	40,01	40,01
SAS CHATEAUDUN	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SAS MALTHAZAR	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SAS PRINTEMPS LA VALETTE II	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SCI MAC DONALD	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SCI FARMAN	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SAS PARIS NORD EST	GLOB	100,00	79,00	GLOB	100,00	79,00
SCI TOUR MERLE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SCI CUVIER MONTREUIL II	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SCI INNOVATIS II	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SCI MMV 2013	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
CDC GPI - GESTION DES PLACEMENTS IMMOBILIERS	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
CDC GPII - GESTION DES PLACEMENTS IMMOBILIERS INTERNES	GLOB	100,00	100,00			
GROUPE ANATOL INVEST						
ANATOL INVEST HOLDING FRANCE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
ANATOL INVEST HOLDING BV (Pays-Bas)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
PBW REAL ESTATE FUND (Pays-Bas)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
ATRIUM TOWER (Pologne)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
BRISTOL (Hongrie)				GLOB	100,00	100,00
IBC (République tchèque)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
MOMPARK MFC (Hongrie)				GLOB	100,00	100,00
MYSLBEK (République tchèque)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
PAIGE INVESTMENTS (Pologne)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
WEBC (Hongrie)				GLOB	100,00	100,00

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2015			31.12.2014		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
PÔLE BANQUE - ASSURANCE - LA POSTE						
LA POSTE	EQUI Ent Ass	26,32	26,32	EQUI Ent Ass	26,32	26,32
GROUPE CNP ASSURANCES						
CNP ASSURANCES	EQUI Co-Ent	40,93	40,93	EQUI Co-Ent	40,90	40,90
FILIALES STRATÉGIQUES						
BVP ESPAGNE (CNP BARCLAYS VIDA Y PENSIONES) (Espagne)				EQUI Co-Ent	20,45	20,45
CAIXA ASSESSORIA E CONSULTORIA (Brésil)	EQUI Co-Ent	21,18	21,18	EQUI Co-Ent	21,17	21,17
CAIXA CAPITALIZACAO (Brésil)	EQUI Co-Ent	10,80	10,80	EQUI Co-Ent	10,79	10,79
CAIXA CONSORCIOS (Brésil)	EQUI Co-Ent	21,18	21,18	EQUI Co-Ent	21,17	21,17
CAIXA SAUDE (Brésil)	EQUI Co-Ent	21,18	21,18	EQUI Co-Ent	21,17	21,17
CAIXA SEGURADORA (Brésil)	EQUI Co-Ent	21,18	21,18	EQUI Co-Ent	21,17	21,17
CAIXA SEGUROS HOLDING SA (Brésil)	EQUI Co-Ent	21,18	21,18	EQUI Co-Ent	21,17	21,17
CAIXA SEGUROS PARTICIPACOES DO SUL LTDA (Brésil)	EQUI Co-Ent	21,18	21,18	EQUI Co-Ent	21,17	21,17
CAIXA SEGUROS PARTICIPACOES SECURITARIAS LTDA (Brésil)	EQUI Co-Ent	21,18	21,18	EQUI Co-Ent	21,17	21,17
CAIXA VIDA E PREVIDENCIA (Brésil)	EQUI Co-Ent	21,18	21,18	EQUI Co-Ent	21,17	21,17
CNP ASFALISTIKI (Chypre)	EQUI Co-Ent	20,51	20,51	EQUI Co-Ent	20,49	20,49
CNP CYPRIALIFE (Chypre)	EQUI Co-Ent	20,51	20,51	EQUI Co-Ent	20,49	20,49
CNP CYPRUS INSURANCE HOLDINGS LTD (Chypre)	EQUI Co-Ent	20,51	20,51	EQUI Co-Ent	20,49	20,49
CNP CYPRUS TOWER LTD	EQUI Co-Ent	20,51	20,51	EQUI Co-Ent	20,49	20,49
CNP EUROPE LIFE (Irlande)	EQUI Co-Ent	40,93	40,93	EQUI Co-Ent	40,90	40,90
CNP HOLDING BRASIL (Brésil)	EQUI Co-Ent	40,93	40,93	EQUI Co-Ent	40,90	40,90
CNP IAM				EQUI Co-Ent	40,90	40,90
CNP INSURANCE SERVICES (Espagne)	EQUI Co-Ent	40,73	40,73	EQUI Co-Ent	38,64	38,64
CNP INTERNATIONAL				EQUI Co-Ent	40,90	40,90
CNP PARTNERS (ex-VIDA DE SEGUROS Y REASEGUROS) (Espagne)	EQUI Co-Ent	40,73	40,73	EQUI Co-Ent	38,64	38,64
CNP PRAKTORIAKI (Grèce)	EQUI Co-Ent	20,51	20,51	EQUI Co-Ent	20,49	20,49
CNP SA DE CAPITALIZACION Y AHORRO P/ FINES DETERMINADOS (Argentine)	EQUI Co-Ent	20,47	20,47	EQUI Co-Ent	20,45	20,45
CNP SEGUROS DE VIDA (Argentine)	EQUI Co-Ent	31,30	31,30	EQUI Co-Ent	31,28	31,28
CNP UNICREDIT VITA (Italie)	EQUI Co-Ent	23,53	23,53	EQUI Co-Ent	23,52	23,52
CNP ZOIS (Grèce)	EQUI Co-Ent	20,51	20,51	EQUI Co-Ent	20,49	20,49
CSP PARTICIPACOES LTDA (Brésil)				EQUI Co-Ent	21,17	21,17
ESTALVIDA D'ASSEGURANCES Y REASSEGURANCES SA (Espagne)				EQUI Co-Ent	38,64	38,64
FPC PAR CORRETORA DE SEGUROS SA (Brésil)	EQUI Ent Ass	5,30	5,30	EQUI Ent Ass	5,29	5,29
HOLDING CAIXA SEGUROS PARTICIPACOES EM SAUDE LTDA (Brésil)	EQUI Co-Ent	21,18	21,18	EQUI Co-Ent	21,17	21,17
ITV	EQUI Co-Ent	40,93	40,93	EQUI Co-Ent	40,90	40,90
LA BANQUE POSTALE PRÉVOYANCE	EQUI Co-Ent	20,47	20,47	EQUI Co-Ent	20,45	20,45
MFPREVOYANCE SA	EQUI Co-Ent	26,61	26,61	EQUI Co-Ent	26,58	26,58
ODONTO EMPRESAS CONVENIOS DENTARIOS LTDA (Brésil)	EQUI Co-Ent	21,18	21,18	EQUI Co-Ent	21,17	21,17
PREVIPOSTE	EQUI Co-Ent	40,93	40,93	EQUI Co-Ent	40,90	40,90
PREVISUL (Brésil)	EQUI Co-Ent	21,18	21,18	EQUI Co-Ent	14,82	14,82
SANTANDER INSURANCE EUROPE LTD (Irlande)	EQUI Co-Ent	20,87	20,87	EQUI Co-Ent	20,86	20,86
SANTANDER INSURANCE LIFE LTD (Irlande)	EQUI Co-Ent	20,87	20,87	EQUI Co-Ent	20,86	20,86
SANTANDER INSURANCE SERVICES Irlande LTD	EQUI Co-Ent	20,87	20,87	EQUI Co-Ent	20,86	20,86

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2015			31.12.2014		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
OPCVM						
CNP ACP 10 FCP	EQUI Co-Ent	20,38	20,38	EQUI Co-Ent	20,36	20,36
CNP ACP OBLIG FCP	EQUI Co-Ent	20,05	20,05	EQUI Co-Ent	20,33	20,33
ÉCUREUIL PROFIL 30	EQUI Co-Ent	39,31	39,31	EQUI Co-Ent	39,16	39,16
ÉCUREUIL PROFIL 90	EQUI Co-Ent	22,79	22,79	EQUI Co-Ent	22,17	22,17
NATIXIS IONIS	EQUI Co-Ent	40,93	40,93	EQUI Co-Ent	40,90	40,90
OPCVM CAIXA CAPITALIZACAO SA (Brésil)	EQUI Co-Ent	10,80	10,80	EQUI Co-Ent	10,79	10,79
OPCVM CAIXA CONSORCIOS (Brésil)	EQUI Co-Ent	21,18	21,18	EQUI Co-Ent	21,17	21,17
OPCVM CAIXA SEGURADORA SA (Brésil)	EQUI Co-Ent	21,18	21,18	EQUI Co-Ent	21,17	21,17
OPCVM CAIXA VIDA E PREVIDENCIA (Brésil)	EQUI Co-Ent	21,18	21,18	EQUI Co-Ent	21,17	21,17
OPCVM HOLDING CAIXA SEGUROS HOLDING SA (Brésil)	EQUI Co-Ent	21,18	21,18	EQUI Co-Ent	21,17	21,17
UNIVERS CNP 1 FCP	EQUI Co-Ent	40,80	40,80	EQUI Co-Ent	40,78	40,78
VIVACCIO ACT 5DEC	EQUI Co-Ent	32,47	32,47	EQUI Co-Ent	40,90	40,90
ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES ET AUTRES						
AEP 3 SCI	EQUI Co-Ent	40,93	40,93	EQUI Co-Ent	40,90	40,90
AEP 4 SCI	EQUI Co-Ent	40,93	40,93	EQUI Co-Ent	40,90	40,90
ASSURBAIL PATRIMOINE	EQUI Co-Ent	40,93	40,93	EQUI Co-Ent	40,90	40,90
ASSUR-IMMEUBLE	EQUI Co-Ent	40,93	40,93	EQUI Co-Ent	40,90	40,90
CIMO	EQUI Co-Ent	40,93	40,93	EQUI Co-Ent	40,90	40,90
CNP IMMOBILIER	EQUI Co-Ent	40,93	40,93	EQUI Co-Ent	40,90	40,90
ÉCUREUIL VIE DÉVELOPPEMENT	EQUI Co-Ent	20,87	20,87	EQUI Co-Ent	20,86	20,86
LBP ACTIFS IMMO	EQUI Co-Ent	40,93	40,93	EQUI Co-Ent	40,90	40,90
OPCI AEP247	EQUI Co-Ent	40,93	40,93	EQUI Co-Ent	40,90	40,90
OPCI AEW IMCOM 1	EQUI Co-Ent	40,93	40,93	EQUI Co-Ent	40,90	40,90
OPCI AEW IMCOM 6	EQUI Co-Ent	40,93	40,93	EQUI Co-Ent	40,90	40,90
OPCI MTP INVEST	EQUI Co-Ent	40,93	40,93	EQUI Co-Ent	40,90	40,90
PB6	EQUI Co-Ent	20,47	20,47	EQUI Co-Ent	20,45	20,45
SICAC	EQUI Co-Ent	40,93	40,93	EQUI Co-Ent	40,90	40,90
OUTLET INVEST	EQUI Co-Ent	40,91	40,91			
PÔLE FINANCEMENT DES ENTREPRISES						
GRUPE BPIFRANCE						
BPIFRANCE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
CDCE-1	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
BPIFRANCE INVESTISSEMENT	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	49,93	49,93
BPIFRANCE PARTICIPATIONS	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
AVENIR ENT DVLP C1	EQUI Co-Ent	50,00	50,00			
AVENIR ENT DVLP C2	EQUI Co-Ent	50,00	50,00			
AVENIR ENT DVLP C3	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	37,72	37,72
AVENIR ENT DVLP C4	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	25,30	25,30
AVENIR ENT MEZZANINE	EQUI Co-Ent	33,00	33,00	EQUI Co-Ent	16,67	16,67
CDC ENTREPRISES CAPITAL INVESTISSEMENT	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
DAHER SA	EQUI Ent Ass	8,60	8,60	EQUI Ent Ass	8,19	8,19
EIFFAGE	EQUI Ent Ass	7,27	7,27	EQUI Ent Ass	10,08	10,08

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2015			31.12.2014		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
ERAMET	EQUI Ent Ass	12,94	12,94	EQUI Ent Ass	12,94	12,94
ETI 2020	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
EUTELSAT COMMUNICATIONS	EQUI Ent Ass	13,23	13,23	EQUI Ent Ass	13,04	13,04
FCPR PART'COM	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
FFI 2	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
FFIA PRIME				EQUI Co-Ent	50,00	50,00
FFI 3	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
FFI 3 PRIME	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
FFI 4	EQUI Co-Ent	50,00	50,00			
FFI PARTS A	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
FFI PARTS B	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
FFI PARTS B PRIME	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
FPMEI	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
France INVEST CROISSANCE 1	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
France INVEST CROISSANCE 2	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
France INVEST CROISSANCE 3	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
France INVEST CROISSANCE 4	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
France INVEST CROISSANCE 5	EQUI Co-Ent	50,00	50,00			
France INVEST REGION 1	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
France INVEST REGION 2	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
France INVEST REGION 3	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	25,11	25,11
France INVEST REGION 4	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
FRANCE INVESTISSEMENT TOURISME	EQUI Co-Ent	50,00	50,00			
FSI ÉQUATION	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
FSI PME PORTEFEUILLE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
FT1CI	EQUI Co-Ent	39,62	39,62	EQUI Co-Ent	39,62	39,62
PART'COM	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SOPROL	EQUI Ent Ass	9,37	9,37	EQUI Ent Ass	9,38	9,38
STConso (palier détenant STM consolidé à 28,69 %)	EQUI Ent Ass	19,81	19,81	EQUI Ent Ass	19,81	19,81
TYROL ACQUISITION - Groupe TDF	EQUI Ent Ass	11,99	11,99	EQUI Ent Ass	12,00	12,00
BPIFRANCE FINANCEMENT	EQUI Co-Ent	45,30	45,30	EQUI Co-Ent	44,92	44,92
ALSABAIL	EQUI Ent Ass	18,44	18,44	EQUI Ent Ass	18,28	18,28
AUXI-CONSEIL	EQUI Co-Ent	45,30	45,30	EQUI Co-Ent	44,92	44,92
AUXI-FINANCES	EQUI Co-Ent	45,30	45,30	EQUI Co-Ent	44,92	44,92
AVENIR ENTREPRISE INVESTISSEMENT	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	46,28	46,28
AVENIR TOURISME	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	47,05	47,05
BPIFRANCE RÉGIONS	EQUI Co-Ent	44,85	44,85	EQUI Co-Ent	44,47	44,47
COMPAGNIE AUXILIAIRE BPIFRANCE	EQUI Co-Ent	45,30	45,30	EQUI Co-Ent	44,92	44,92
FCT PROXIMITÉ PME	EQUI Co-Ent	22,65	22,65	EQUI Co-Ent	22,46	22,46
GRAS SAVOYE BPIFRANCE	EQUI Ent Ass	15,41	15,41	EQUI Ent Ass	15,27	15,27
SCI BPIFRANCE	EQUI Co-Ent	45,30	45,30	EQUI Co-Ent	44,92	44,92

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2015			31.12.2014		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
AUTRES ENTITÉS DU PÔLE FINANCEMENT DES ENTREPRISES						
QUALIUM INVESTISSEMENT	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
INNOVATION CAPITAL	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
UNIVERS 12	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
CDC ÉLAN PME	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
CDC INTERNATIONAL CAPITAL	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
PÔLE IMMOBILIER & TOURISME						
IMMOBILIER						
HOLDCO SIIC	GLOB	100,00	75,07	GLOB	100,00	75,07
GROUPE ICADE						
FONCIÈRE TERTIAIRE						
ICADE SA	GLOB	100,00	39,27	GLOB	100,00	39,32
GIE ICADE MANAGEMENT	GLOB	100,00	39,27	GLOB	100,00	39,32
LOGEMENT						
SCI PAYS DE LOIRE	GLOB	100,00	39,27	GLOB	100,00	39,32
SAS SARVILEP	GLOB	100,00	39,27	GLOB	100,00	39,32
PARCS D'AFFAIRES						
SCI 68 VICTOR HUGO	GLOB	100,00	39,27	GLOB	100,00	39,32
SCI BASSIN NORD	EQUI Co-Ent	50,00	19,63	EQUI Co-Ent	50,00	19,66
SCI BATI GAUTIER	GLOB	100,00	39,27	GLOB	100,00	39,32
SCI LE PARC DU MILLENAIRE	GLOB	100,00	39,27	GLOB	100,00	39,32
SCI PDM 1	GLOB	100,00	39,27	GLOB	100,00	39,32
SCI PDM 2	GLOB	100,00	39,27	GLOB	100,00	39,32
BUREAUX						
ICADE TOUR EQHO	GLOB	100,00	39,27	GLOB	100,00	39,32
SCI CAMILLE DESMOULINS	GLOB	100,00	39,27	GLOB	100,00	39,32
SCI DU 1 TERRASSE BELLINI	EQUI Co-Ent	33,33	13,09	EQUI Co-Ent	33,33	13,11
SCI DU 69 BLD HAUSSMANN	GLOB	100,00	39,27	GLOB	100,00	39,32
SCI ICADE LÉO LAGRANGE	GLOB	100,00	39,27	GLOB	100,00	39,32
SCI ICADE RUE DES MARTINETS	GLOB	100,00	39,27	GLOB	100,00	39,32
SCI LE TOLBIAC	GLOB	100,00	39,27	GLOB	100,00	39,32
SCI MESSINE PARTICIPATIONS	GLOB	100,00	39,27	GLOB	100,00	39,32
SCI MORIZET	GLOB	100,00	39,27	GLOB	100,00	39,32
SCI MONDOTTE				GLOB	100,00	39,32
SCI GASCOGNE	GLOB	100,00	39,27	GLOB	100,00	39,32
SCI ÉVRY MOZART	GLOB	100,00	39,27	GLOB	100,00	39,32
SCI ÉVRY EUROPEEN				GLOB	100,00	39,32
SCI LES TOVETS	GLOB	100,00	39,27	GLOB	100,00	39,32
SCI POLICE DE MEAUX	GLOB	100,00	39,27	GLOB	100,00	39,32
SCI BÂTIMENT SUD CENTRE HOSPITALIER PONTOISE	GLOB	100,00	39,27	GLOB	100,00	39,32
SCI BSM DU CHU DE NANCY	GLOB	100,00	39,27	GLOB	100,00	39,32

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2015			31.12.2014		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
FONCIÈRE SANTÉ						
SAS ICADE SANTÉ	GLOB	100,00	22,19	GLOB	100,00	22,22
VITALIA Expansion MCO Propco SAS	GLOB	100,00	22,19			
SCI MTS	GLOB	100,00	22,19			
SCI ST-LAZARE	GLOB	100,00	22,19			
VITALIA Développement MCO Propco SAS	GLOB	100,00	22,19			
SAS LA HAIE ST-CLAUDE	GLOB	100,00	22,19			
SCI DES PIFIERS	GLOB	100,00	22,19			
SCI DES ÉTATS-UNIS	GLOB	100,00	22,19			
CHP SAS	GLOB	100,00	22,19			
OCÉANE IMMOBILIÈRE SAS	GLOB	100,00	22,19			
VITALIA Santé MCO Propco SAS	GLOB	100,00	22,19			
SCI HONORÉ DE BALZAC	GLOB	100,00	22,19			
SASU GVM SANTÉ	GLOB	100,00	22,19			
PROMOTION						
PROMOTION LOGEMENT						
107 Sociétés contrôlées				104 Sociétés contrôlées		
76 Coentreprises				70 Coentreprises		
19 Entreprises associées				19 Entreprises associées		
PROMOTION TERTIAIRE						
13 Sociétés contrôlées				14 Sociétés contrôlées		
23 Coentreprises				17 Coentreprises		
2 Entreprises associées				5 Entreprises associées		
ACTIVITÉS ABANDONNÉES						
ICADE PROPERTY MANAGEMENT	GLOB	100,00	39,27	GLOB	100,00	39,32
ICADE CONSEIL	GLOB	100,00	39,27	GLOB	100,00	39,32
ICADE EXPERTISE	GLOB	100,00	39,27	GLOB	100,00	39,32
ICADE ASSET MANAGEMENT	GLOB	100,00	39,27	GLOB	100,00	39,32
IPISTA SAS	GLOB	100,00	39,27	GLOB	100,00	39,32
ICADE TRANSACTIONS	GLOB	100,00	39,27	GLOB	100,00	39,32
GRUPE SOCIÉTÉ NATIONALE IMMOBILIÈRE						
SOCIÉTÉ NATIONALE IMMOBILIÈRE						
S2AI	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SAINTE BARBE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SAS DES CASERTS				GLOB	100,00	97,00
ADOMA	EQUI Co-Ent	56,31	56,31	EQUI Co-Ent	42,74	42,74
AMPERE GESTION	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
FONDS DE LOGEMENT INTERMÉDIAIRE	EQUI Ent Ass	19,14	19,14	EQUI Ent Ass	33,33	33,33

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2015			31.12.2014		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
TOURISME						
GROUPE COMPAGNIE DES ALPES						
COMPAGNIE DES ALPES SA	LOB	100,00	39,65	LOB	100,00	39,69
HOLDING & SUPPORTS						
COMPAGNIE DES ALPES FINANCEMENT SNC	LOB	100,00	39,25	LOB	100,00	39,29
CDA DS SAS	LOB	100,00	39,65	LOB	100,00	39,69
CDHA	LOB	100,00	39,65	LOB	100,00	39,69
INGELO	LOB	100,00	39,65	LOB	100,00	39,69
LOISIRS RE SA (Luxembourg)	LOB	100,00	39,65	LOB	100,00	39,69
MONTAVAL SAS				LOB	100,00	39,69
DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL						
BY GREVIN (Suisse)	LOB	100,00	39,65	LOB	100,00	39,69
CDA MANAGEMENT	LOB	100,00	39,65	LOB	100,00	39,69
CDA PRODUCTIONS	LOB	100,00	39,65	LOB	100,00	39,69
GREVIN MONTREAL INC (Canada)	LOB	100,00	39,65	LOB	100,00	39,69
GREVIN PRAGUE SOR (République tchèque)	LOB	100,00	39,65	LOB	100,00	39,69
GREVIN SÉOUL (Corée du Sud)	LOB	100,00	31,72			
DOMAINES SKIABLES						
CDA SKI DIFFUSION SAS	LOB	100,00	39,65	LOB	100,00	39,69
DEUX ALPES LOISIRS SA (DAL)	LOB	100,00	38,96	LOB	100,00	38,94
SC2A	LOB	100,00	38,96	LOB	100,00	38,94
DOMAINE SKIABLE DE FLAINE SA (DSF)	LOB	100,00	32,10	LOB	100,00	32,13
DOMAINE SKIABLE DE LA ROSIÈRE SAS (DSR)	EQUI Ent Ass	20,00	7,93	EQUI Ent Ass	20,00	7,94
DOMAINE SKIABLE DE VALMOREL SAS (DSV)	EQUI Ent Ass	20,00	7,93	EQUI Ent Ass	20,00	7,94
DOMAINE SKIABLE DU GIFFRE SA (DSG)				LOB	100,00	32,12
GROUPE COMPAGNIE DU MONTBLANC SA	EQUI Ent Ass	37,49	14,86	EQUI Ent Ass	37,49	14,88
MÉRIBEL ALPINA SAS	LOB	100,00	39,65	LOB	100,00	39,69
PIERRE ET NEIGE SA	LOB	100,00	38,96	LOB	100,00	38,94
SERRE CHEVALIER VALLEY SA	LOB	100,00	39,65	LOB	100,00	39,69
ADS	LOB	100,00	38,56	LOB	100,00	38,59
STÉ AMÉNAGEMENT ARVES GIFFRE SA (SAG)	LOB	100,00	32,09	LOB	100,00	32,12
STÉ AMÉNAGEMENT LA PLAGNE SA (SAP)	LOB	100,00	38,88	LOB	100,00	38,91
STÉ CONSTRUCTION IMMOBILIÈRE VALLÉE DE BELLEVILLE SCI (SCIVABEL)	LOB	100,00	32,37	LOB	100,00	32,40
STÉ EXPLOIT RM MORZINE AVORIAZ SAS (SERMA)	EQUI Ent Ass	20,00	7,93	EQUI Ent Ass	20,00	7,94
STÉ EXPLOITATION VALLÉE DE BELLEVILLE SAS (SEVABEL)	LOB	100,00	32,36	LOB	100,00	32,39
STÉ TÉLÉPHÉRIQUES DE LA GRANDE MOTTE SA (STGM)	LOB	100,00	30,84	LOB	100,00	30,87
STÉ TÉLÉPHÉRIQUES DE VAL D'ISÈRE SAS (STVI)	LOB	100,00	39,65	LOB	100,00	39,69
VALBUS SAS	LOB	100,00	39,65	LOB	100,00	39,69
DESTINATIONS DE LOISIRS						
AVENIR LAND SAS	LOB	100,00	39,65	LOB	100,00	39,69
BELPARK BV (Belgique)	LOB	100,00	39,65	LOB	100,00	39,69
CADEVI SAS	LOB	100,00	39,65	LOB	100,00	39,69

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2015			31.12.2014		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
CENTRES ATTRACTIFS JEAN RICHARD LA MER DE SABLE SAS				GLOB	100,00	39,69
CDA BRANDS	GLOB	100,00	39,65	GLOB	100,00	39,69
DOLFINARIUM HARDERWIJK BV (Pays-Bas)				GLOB	100,00	39,69
ÉCOBIOGESTION SAS	GLOB	100,00	39,65	GLOB	100,00	39,69
FRANCE MINIATURE SAS	GLOB	100,00	39,65	GLOB	100,00	39,69
FUTUROSCOPE DESTINATION SA	GLOB	100,00	32,33	GLOB	100,00	32,35
PARC FUTUROSCOPE	GLOB	100,00	32,33	GLOB	100,00	32,35
GRÉVIN & CIE SA	GLOB	100,00	39,65	GLOB	100,00	39,69
FORT FUN (Allemagne)	GLOB	100,00	39,65	GLOB	100,00	39,69
HARDERWIJK HELLENDORN HOLDING BV (Pays-Bas)	GLOB	100,00	39,65	GLOB	100,00	39,69
IMMOFLOR NV (Belgique)	GLOB	100,00	39,65	GLOB	100,00	39,69
MUSÉE GRÉVIN SA	GLOB	100,00	38,02	GLOB	100,00	38,05
PARC AGEN SAS				GLOB	100,00	39,69
PREMIER FINANCIAL SERVICES BV (Belgique)	GLOB	100,00	39,65	GLOB	100,00	39,69
SAFARI AFRICAÏN DE PORT SAINT-PÈRE SA				GLOB	100,00	39,69
WALIBI WORLD BV (Pays-Bas)	GLOB	100,00	39,65	GLOB	100,00	39,69
WALIBI HOLLAND (Pays-Bas)	GLOB	100,00	39,65	GLOB	100,00	39,69
WALIBI HOLIDAYPARK (Pays-Bas)	GLOB	100,00	39,65	GLOB	100,00	39,69
GROUPE SANTOLINE						
GROUPE SANTOLINE	EQUI Ent Ass	33,87	33,87	EQUI Ent Ass	33,87	33,87
PÔLE INFRASTRUCTURE, TRANSPORT & ENVIRONNEMENT						
AQUALTER				EQUI Co-Ent	52,00	52,00
CDC INFRASTRUCTURE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
VERDUN PARTICIPATIONS 1	EQUI Ent Ass	49,00	49,00	EQUI Ent Ass	49,00	49,00
COMPAGNIE NATIONALE DU RHÔNE	EQUI Ent Ass	33,20	33,20	EQUI Ent Ass	33,20	33,20
SÉCHÉ ENVIRONNEMENT				EQUI Ent Ass	20,15	20,15
CDC CLIMAT				GLOB	100,00	100,00
GROUPE EGIS						
EGIS SA	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
FRANCE						
ACOUSTB	GLOB	100,00	44,49	GLOB	100,00	44,49
AIRPORT AERONAUTICAL EQUIPMENT	ENT COMM	45,00	33,70	ENT COMM	45,00	33,70
ATELIER VILLES ET PAYSAGES	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
BUREAU TECHNIQUE MÉDITERRANÉE (BTM)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EASYTRIP France SAS	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	73,67
EGIS AIRPORT OPÉRATION	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS ASSET MANAGEMENT SOLUTIONS	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS AVIA	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS BÂTIMENTS	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS BÂTIMENTS ANTILLES GUYANE	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS BÂTIMENTS CENTRE OUEST	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS BÂTIMENTS GRAND EST	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS BÂTIMENTS INTERNATIONAL	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS BÂTIMENTS MANAGEMENT	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS BÂTIMENTS MÉDITERRANÉE	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS BÂTIMENTS NORD	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS BÂTIMENTS OCÉAN INDIEN	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS BÂTIMENTS RHÔNE ALPES	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS BÂTIMENTS SUD OUEST	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS CONCEPT	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2015			31.12.2014		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
EGIS CONSEIL	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS CONSEIL BÂTIMENTS	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS EASYTRIP SERVICES SA	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS EAU	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS ENGINEERING	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS EXPLOITATION AQUITAINE	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS France	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS HOLDING BÂTIMENT INDUSTRIE	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS INDUSTRIES	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS INFORMATIQUE	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS INGÉNIERIE	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS INTERNATIONAL	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS MOBILITÉ	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS PORTS	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS PROJECTS SA	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS RAIL	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS ROAD OPÉRATION SA	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS ROUTE	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS STRUCTURES ET ENVIRONNEMENT	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS INVESTMENT PARTNERS - France (ex-EGIS Investment Partners)	GLOB	100,00	37,64	GLOB	100,00	37,64
ENGAGE	EQUI Ent Ass	25,00	18,72	EQUI Ent Ass	25,00	18,72
ENIA	EQUI Ent Ass	90,00	18,72	EQUI Ent Ass	90,00	67,39
GME IDEX/EGIS	ENT COMM	40,00	29,95			
ÉTUDES BÂTIMENTS INGÉNIERIE (EBI)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
INGESUD	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
JEAN MULLER INTERNATIONAL	GLOB	100,00	74,87	GLOB	100,00	74,87
KIWHI PASS SOLUTIONS	GLOB	100,00	74,88			
MFI SAS				EQUI Ent Ass	33,34	24,96
PARK + PARKINGS SÉCURISÉS POIDS LOURDS	EQUI Co-Ent	40,00	29,95	EQUI Co-Ent	40,00	29,95
ROUTALIS SAS	GLOB	100,00	52,42	GLOB	100,00	52,42
SEGAP SA	EQUI Ent Ass	50,00	37,44	ENT COMM	50,00	37,44
SEP A63	ENT COMM	80,00	59,90	ENT COMM	80,00	59,90
SEP EGIS RAIL	ENT COMM	70,00	52,42	EQUI Co-Ent	70,00	52,42
SEP NRL	GLOB	100,00	74,88			
SINTRA	GLOB	100,00	74,87	GLOB	100,00	74,87
SOCIÉTÉ D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL INDUSTRIEL				GLOB	100,00	74,88
SOCIÉTÉ DU MÉTRO DE MARSEILLE (SMM)	GLOB	100,00	74,87	GLOB	100,00	74,87
SOCIÉTÉ NOUVELLE INGEROUTE	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
SOFREAVIA SERVICE SA	GLOB	100,00	74,86	GLOB	100,00	74,86
TOLLSYS	GLOB	100,00	52,42	GLOB	100,00	52,42
WIND-IT DEVELOPPEMENT	GLOB	50,00	37,44	EQUI Co-Ent	50,00	37,44
ÉTRANGER						
AERIA (Côte d'Ivoire)	EQUI Ent Ass	21,46	16,07	EQUI Ent Ass	21,46	16,07
AEROSERVICE (Brésil)				GLOB	100,00	74,88
ARGE PPP FOE (Autriche)	ENT COMM	40,00	29,95	ENT COMM	40,00	29,95
ATTIKES DIADROMES LTD (Grèce)	EQUI Ent Ass	20,00	14,98	EQUI Ent Ass	20,00	14,98
AUTOBAHN + A8 GMBH (Allemagne)	EQUI Ent Ass	5,00	3,74	EQUI Ent Ass	5,00	3,74
AUTOBAHN + SERVICES GMBH (Allemagne)	GLOB	100,00	50,17	GLOB	100,00	50,17
AUTOSTRADA EXPLO EKSPLOATACJA (AES) (Pologne)	EQUI Co-Ent	34,71	25,99	EQUI Co-Ent	34,71	25,99

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2015			31.12.2014		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
BIKE U SP ZOO (Pologne)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	67,39
BONAVENTURA STRASSENERHALTUNG GMBH (Autriche)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
CAOG AIRPORT OPÉRATIONS LTD (Chypre)	ENT COMM	36,00	26,96	ENT COMM	36,00	26,96
CELTRAK LTD (Irlande)				EQUI Ent Ass	22,22	16,64
CONTIR SRL (Italie)	GLOB	100,00	41,75	GLOB	100,00	44,55
DES Autostrada Spain SL (Espagne)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
DES Srl (Italie)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EASYTRIP SERVICES CORPORATION (Philippines)	EQUI Co-Ent	50,00	37,44	EQUI Co-Ent	50,00	37,44
EASYTRIP SERVICES IRELAND LTD (Irlande)	EQUI Co-Ent	50,00	37,44	EQUI Co-Ent	50,00	37,44
EGIS ALGERIE SPA (Algérie)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS BÂTIMENTS MAROC (Maroc)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS BEIJING ENGENNEERING CONSULTING (Chine)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS BULGARIE EAD (Bulgarie)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS CAMEROUN (Cameroun)	GLOB	100,00	74,83	GLOB	100,00	74,83
EGIS DO BRASIL (Brésil)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS EYSER (Espagne)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS INDIA Consulting Engineers Private Limited (Inde)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS INDONESIA (Indonésie)	GLOB	100,00	41,18	GLOB	100,00	41,18
EGIS INFRAMAD (Madagascar)	GLOB	100,00	53,16	GLOB	100,00	53,16
EGIS INFRASTRUCTURE MANAGEMENT INDIA (Inde)	EQUI Co-Ent	44,00	32,95	EQUI Co-Ent	44,00	32,95
EGIS INVESTMENT PARTNERS - A8 (Luxembourg)	GLOB	100,00	19,71	GLOB	100,00	19,71
EGIS INVESTMENT PARTNERS - INFRASTRUCTURE (Luxembourg)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS INVESTMENT PARTNERS - M25 (Luxembourg)	GLOB	100,00	14,98	GLOB	100,00	14,98
EGIS INVESTMENT PARTNERS PHILIPPINES INC (Philippines)	GLOB	100,00	40,44	GLOB	100,00	40,44
EGIS INVESTMENT SARL (Luxembourg)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS KENYA (Kenya)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS LAGAN SERVICES (Irlande)	EQUI Co-Ent	50,00	37,44	EQUI Co-Ent	50,00	37,44
EGIS MONACO (Monaco)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS PARKING SERVICES BV (Pays-Bas)	GLOB	100,00	74,88			
EGIS POLAND SP Zoo (Pologne)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS POLSKA INZYNIERIA Z ORGRANICZONAQ (Pologne)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS PROJECTS ASIA PACIFIC PTY LTD (Australie)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS PROJECTS CANADA INC (Canada)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS PROJECTS IRELAND LTD (Irlande)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS PROJECTS PHILIPPINES (Philippines)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS PROJECTS POLSKA (Pologne)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS PROJETS INCORPORATION (États-Unis)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS RAIL ISRAËL (Israël)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS RAIL PTE (Singapour)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS RAIL SL (Espagne)				GLOB	100,00	74,88
EGIS ROAD & TUNNEL OPERATIONS IRELAND LTD (Irlande)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS ROAD OPERATION AUSTRALIA PTY LTD (Australie)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS ROAD OPERATION CROATIA (Croatie)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2015			31.12.2014		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
EGIS ROAD OPERATION INDIA (Inde)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS ROAD OPERATION PHILIPPINES (Philippines)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS ROAD OPERATION POLOGNE (Pologne)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS TUNEL ISLETMECILIGI A.S. (ex-EGIS Road Operation Turquie) (Turquie)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS ROAD OPERATION UK (Grande-Bretagne)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS ROMANIA (Roumanie)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGISMEX (Mexique)	GLOB	100,00	74,88			
ENGLAND TIR SPA (Italie)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EP INFRASTRUKTURPROJEKTENTWICKLUNG (Autriche)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS GEOPLAN PVT LTD (Inde)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
GEBZE IZMIR (Turquie)	EQUI Co-Ent	50,00	37,44			
HeBra HOLDING GmbH (Allemagne)	GLOB	100,00	74,87	GLOB	100,00	73,67
HELIOS (Angleterre)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
HERMES AIRPORTS LTD (Chypre)	EQUI Ent Ass	20,00	14,98	EQUI Ent Ass	20,00	14,98
HOLDING ENGLAND TIR GROUP SPA (Italie)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
IJSBREKER ICT BV (Pays-Bas)	EQUI Ent Ass	49,99	37,44	EQUI Ent Ass	49,19	36,83
ISIS BELGIQUE (Belgique)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
ITS ROAD SERVICES LTD (Irlande)	EQUI Co-Ent	50,00	37,44	EQUI Co-Ent	50,00	37,44
JMI PACIFIC (Thaïlande)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
LEM ANTWERPEN (Belgique)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
LEM OOSTENDE (Belgique)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
LENC (Brésil)	GLOB	100,00	71,62	GLOB	100,00	67,39
M6 TOLNA USEMELTETO KFT (ex-M6 Tolna Exploitation Hongrie) (Hongrie)	EQUI Co-Ent	52,00	38,94	EQUI Co-Ent	52,00	38,94
MIDLINK M7/M8 LTD (Irlande)	GLOB	100,00	50,17	GLOB	100,00	50,17
NEW MOBILITY VENTURE (Pays-Bas)	EQUI Ent Ass	40,00	29,95	EQUI Co-Ent	40,00	29,95
NORTHLINK M1 LTD (Irlande)	GLOB	100,00	50,17	GLOB	100,00	50,17
PROJACS INTERNATIONAL B.S.C. (Bahrein)	GLOB	51,00	38,19			
PROJACS INTERNATIONAL PROJECT MANAGEMENT WILL (Koweït)	GLOB	51,00	38,19			
OPERSCUT (Portugal)	GLOB	100,00	52,42	GLOB	100,00	52,42
ROAD SAFETY OPERATION IRELAND LTD (Irlande)	EQUI Co-Ent	42,00	31,45	EQUI Co-Ent	42,00	31,45
SEMALY IRELAND (Irlande)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
SEMALY PORTUGAL (Portugal)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
SEMALY UK (Grande-Bretagne)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
SOUTHLINK N25 LTD (Irlande)	GLOB	100,00	50,17	GLOB	100,00	50,17
STALEXPORT TRANSROUTE AUTOSTRADA (Pologne)	EQUI Co-Ent	45,00	33,70	EQUI Co-Ent	45,00	33,70
TMC (Philippines)	EQUI Co-Ent	34,00	25,46	EQUI Co-Ent	34,00	25,46
TRANS CANADA FLOW TOLLING INC (Canada)	EQUI Co-Ent	50,00	37,44	EQUI Co-Ent	50,00	37,44
TRANS FINANCE BV (Pays-Bas)				GLOB	100,00	74,88
TRANSLINK INVESTMENT (Australie)	EQUI Co-Ent	50,00	37,44	EQUI Co-Ent	50,00	37,44
TRANSPASS BV (Pays-Bas)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
TRANSPASS HOLDING BV (Pays-Bas)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
TRANSPASS INTERNATIONAL BV (Pays-Bas)				GLOB	100,00	74,88
TRANSPASS SERVICES BV (Pays-Bas)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
TRANSROUTE UK LTD (Grande-Bretagne)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
VAT SOLUTIONS Spa (Italie)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
VEGA ENGENHARIA LTDA (Brésil)				GLOB	100,00	74,88

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2015			31.12.2014		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
VERSLUIS INTERNATIONAL TAXES BV (Pays-Bas)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
VIA4 SA (Pologne)	EQUI Co-Ent	45,00	33,70	EQUI Co-Ent	45,00	33,70
GROUPE TRANSDEV						
Transdev group	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
ALGÉRIE						
VEOLIA TRANSPORT PILOTE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
ALLEMAGNE						
ALPINA IMMOBILIEN GMBH	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
AHRWEILER VERKEHRS GMBH	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
BAYERISCHE OBERLANDBAHN GMBH IG	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
BAYERISCHE REGIOBAHN GMBH	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
BUSTOURISTIK TONNE GMBH	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
DEUTSCHE TOURING GMBH	EQUI Ent Ass	10,39	10,39	EQUI Ent Ass	10,39	10,39
DILLS REISEN GMBH	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
EISENBAHNWERKSTATT-GESELLSCHAFT MBH	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
EUROLINES FRANKFURT	EQUI Ent Ass	10,39	10,39	EQUI Ent Ass	10,39	10,39
GRIENSTEIDL GMBH	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
HABUS GMBH VERKEHRSBETRIEBE	EQUI Co-Ent	25,50	25,50	EQUI Co-Ent	25,50	25,50
HEIDENHEIMER VERKEHRSGESELLSCHAFT MBH	EQUI Co-Ent	37,42	37,42	EQUI Co-Ent	37,42	37,42
KSA VERWALTUNG GMBH AUGSBURG	EQUI Co-Ent	24,50	24,50	EQUI Co-Ent	24,50	24,50
KSI GMBH & CO.KG AUGSBURG	EQUI Co-Ent	24,50	24,50	EQUI Co-Ent	24,50	24,50
MITTELRHEINISCHER VERKEHRBETRIEB GMBH	EQUI Co-Ent	45,00	45,00	EQUI Co-Ent	45,00	45,00
MOVE ON TELEMATIC SERVICE GMBH	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
NASSAUISCHE VERKEHRS- GESELLSCHAFT MBH	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
NBRB TEILE UND LOGISTIKGESELLSCHAFT MBH	EQUI Co-Ent	33,35	33,35	EQUI Co-Ent	33,35	33,35
NIEDERSCHLESISCHE VERKEHRSGESELLSCHAFT GMBH	EQUI Co-Ent	42,50	42,50	EQUI Co-Ent	42,50	42,50
NORDDEUTSCHE VERKEHRSBETRIEBE GMBH	EQUI Co-Ent	32,50	32,50	EQUI Co-Ent	32,50	32,50
NORD-OSTSEE-BAHN GMBH	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
NORDWESTBAHN GMBH	EQUI Co-Ent	32,00	32,00	EQUI Co-Ent	32,00	32,00
NUTZFAHRZEUGZENTRUM MITTELRHEIN GMBH	EQUI Co-Ent	47,45	47,45	EQUI Co-Ent	47,45	47,45
OBERLANDBAHN FAHRZEUGBEREITSTELLUNGS GMBH	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
OMNIBUS-VERKEHR RUOFF GMBH	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
OSTSEELAND VERKEHR GMBH	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
PALATINA BUS GMBH	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
PERSONENVERKEHR GMBH MÜRITZ	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
RHEIN-BUS VERKEHRSBETRIEB GMBH	EQUI Co-Ent	25,50	25,50	EQUI Co-Ent	25,50	25,50
R M V BETEILIGUNGS GMBH	EQUI Co-Ent	25,00	25,00	EQUI Co-Ent	25,00	25,00
ROHDE VERKEHRSBETRIEBE GMBH	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SAX-BUS EILENBURGER BUSVERKEHR GMBH	EQUI Co-Ent	28,00	28,00	EQUI Co-Ent	28,00	28,00
SCHAUMBURGER VERKEHRS- GESELLSCHAFT MBH	EQUI Co-Ent	25,50	25,50	EQUI Co-Ent	25,50	25,50
STADTBUS SCHWÄBISCH HALL GMBH	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TAETER-TOURS GMBH	EQUI Co-Ent	25,50	25,50	EQUI Co-Ent	25,50	25,50
TRANS REGIO DEUTSCHE REGIONALBAHN GMBH	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV MITTELDEUTSCHLAND GMBH	EQUI Co-Ent	50,00	50,00			

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2015			31.12.2014		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
TRANSDEV TAUNUS GMBH	EQUI Co-Ent	50,00	50,00			
TRANSDEV GMBH	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV NIEDERSACHSEN/ WESTFALEN GMBH	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV OSTWESTFALEN GMBH	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV PERSONALSERVICE GMBH	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV REGIO GMBH	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV REGIO OST GMBH	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV RHEINLAND GMBH	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV RHEIN-MAIN GMBH	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV SACHSEN-ANHALT GMBH	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV SERVICE GMBH	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV STADT GMBH	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV SUD-WEST GMBH	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV SERVICE WEST GMBH	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV WEST GMBH	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
VERKEHRSBETRIEB LAHN DILL GMBH	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
VERKEHRSBETRIEB RHEIN EIFEL MOSEL GMBH	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
VERKEHRSBETRIEB RHEIN LAHN GMBH	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
VERKEHRSBETRIEB RHEIN- WESTERWALD GMBH	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
VERKEHRSGESELLSCHAFT GÖRLITZ GMBH	EQUI Co-Ent	24,50	24,50	EQUI Co-Ent	24,50	24,50
WEST - BUS GMBH	EQUI Co-Ent	24,50	24,50	EQUI Co-Ent	24,50	24,50
WÜRTTEMBERGISCHE EISENBAHN- GESELLSCHAFT MBH	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
AUSTRALIE						
ACN 105 260 099	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
BRISBANE FERRIES	EQUI Co-Ent	25,00	25,00	EQUI Co-Ent	25,00	25,00
BUSLINK VIVO PTY LTD	EQUI Co-Ent	25,00	25,00	EQUI Co-Ent	25,00	25,00
CONNEX MELBOURNE PTY LTD	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
HARBOUR CITY FERRIES PTY LTD	EQUI Co-Ent	25,00	25,00	EQUI Co-Ent	25,00	25,00
MAINCO MELBOURNE PTY LTD	EQUI Co-Ent	15,00	15,00	EQUI Co-Ent	15,00	15,00
METROLINK VICTORIA PTY LTD	EQUI Co-Ent	25,00	25,00	EQUI Co-Ent	25,00	25,00
SHORELINK				EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV AUSTRALASIA PTY LTD	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV AUSTRALIA PTY LTD	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV BRISBANE FERRIES PTY LTD	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV FERRIES SYDNEY PTY LTD	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV MELBOURNE PTY LTD	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV NSW PTY LTD	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV NSW SOUTH PTY LTD	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV QUEENSLAND PTY LTD	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV SOUTH WEST PTY LTD	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV SYDNEY PTY LTD	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV TSL PTY LTD	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV VICTORIA PTY LTD	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV WA PTY LTD	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
VIVO CONNECT PTY LTD	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2015			31.12.2014		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
AUTRICHE						
TRANSDEV ÖSTERREICH GMBH	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
CANADA						
CITYWAY CANADA	EQUI Co-Ent	50,00	50,00			
TRANSDEV CANADA INC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV QUÉBEC, INC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV SERVICES (CANADA) INC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
YORK BRT SERVICES I INC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
CHILI						
REDBUS URBANO SA	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT CHILE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
CHINE						
ANQING ZHONGBEI BUS CO., LTD	EQUI Co-Ent	9,94	9,94	EQUI Co-Ent	9,94	9,94
HONG KONG ENGINEERING	EQUI Co-Ent	25,00	25,00	EQUI Co-Ent	25,00	25,00
HONG KONG TRAMWAYS LIMITED (MEE)	EQUI Ent Ass	24,75	24,75	EQUI Ent Ass	24,75	24,75
HUAIBEI ZHONGBEI BUS CO., LTD	EQUI Co-Ent	7,01	7,01	EQUI Co-Ent	7,01	7,01
HUAINAN ZHONGBEI BUS CO., LTD	EQUI Co-Ent	11,20	11,20	EQUI Co-Ent	11,20	11,20
NANJING ZHONGBEI	EQUI Co-Ent	13,48	13,48	EQUI Co-Ent	13,48	13,48
SHENYANG TRAM				EQUI Co-Ent	12,25	12,25
VEOLIA TRANSPORT CHINA LTD HK	EQUI Co-Ent	27,50	27,50	EQUI Co-Ent	27,50	27,50
VT RATP CHINA	EQUI Co-Ent	25,00	25,00	EQUI Co-Ent	25,00	25,00
VT RATP CONSULTING CO., LTD	EQUI Co-Ent	25,00	25,00	EQUI Co-Ent	25,00	25,00
COLOMBIE						
CITY MOVIL	EQUI Co-Ent	12,76	12,76	EQUI Co-Ent	12,05	12,05
CONEXION MOVIL	EQUI Co-Ent	16,70	16,70	EQUI Co-Ent	15,54	15,54
CIUDAD MOVIL	EQUI Co-Ent	19,25	19,25	EQUI Co-Ent	19,25	19,25
CORÉE						
SEOUL LINE 9	EQUI Co-Ent	22,00	22,00	EQUI Co-Ent	22,00	22,00
VEOLIA TRANSPORT KOREA	EQUI Co-Ent	27,50	27,50	EQUI Co-Ent	27,50	27,50
VT RATP KOREA	EQUI Co-Ent	25,00	25,00	EQUI Co-Ent	25,00	25,00
CROATIE						
TOURING CROATIA	EQUI Ent Ass	10,39	10,39	EQUI Ent Ass	10,39	10,39
ESPAGNE						
CORPORACION JEREZANA TRANSPORTES URBANOS				EQUI Co-Ent	50,00	50,00
DETREN COMPAÑIA GENERAL DE SERVICIOS FERROVIARIOS, S.L.	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
EUROLINES PENINSULAR	EQUI Co-Ent	25,00	25,00	EQUI Co-Ent	25,00	25,00
TRANSDEV CATALUNYA	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
MOVEBUS	EQUI Co-Ent	25,00	25,00	EQUI Co-Ent	25,00	25,00
TENEMETRO, S.L	EQUI Co-Ent	30,00	30,00	EQUI Co-Ent	30,00	30,00
TRANSDEV ESPAÑA SLU	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
CGT, S.A., CGEA CONNEX, S.A., MARFINA, S.L., ARANDE, S.L. Y SOLER & SAURET, S.A., UTE LEY 18/1982, DE 26 DE MAYO	EQUI Co-Ent	33,00	33,00	EQUI Co-Ent	33,00	33,00
DETREN COMPAÑIA GENERAL DE SERVICIOS FERROVIARIOS, S.L., MARFINA, S.L. Y ARANDE, S.L., UTE, LEY 118/1982, DE 26 DE MAYO	EQUI Co-Ent	33,00	33,00	EQUI Co-Ent	33,00	33,00
VIAJES EUROLINES	EQUI Co-Ent	18,75	18,75	EQUI Co-Ent	18,75	18,75
VEOLIA TRANSPORTE ESPAÑA SLU	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2015			31.12.2014		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
ÉTATS-UNIS						
10-10 TAXI AR, LLC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
10-10 TAXI FL 1, LLC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
10-10 TAXI MN, LLC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
10-10 TAXI NY, LLC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
10-10 TAXI TX 1, LLC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
10-10 TRANSPORTATION, LLC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
AIRLINES ACQUISITION CO., INC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
AIRPORT LIMOUSINE SERVICE, INC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
ASSOCIATED CAB, LLC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
ATC PARTNERS LLC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
ATC/VANCOM OF ARIZONA, LIMITED PARTNERSHIP	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
BELLE ISLE CAB COMPANY, INC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
BLUE BOOTH INCORPORATED	EQUI Co-Ent	42,11	42,11	EQUI Co-Ent	42,00	42,00
BLUE VAN JV	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
BLUE VAN LEASING CORPORATION	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
CAMELBACK INSURANCE LIMITED GUERNSEY	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
CENTRAL CAB COMPANY, INC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
CENTURY CAB COMPANY, INC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
CHAMPION CAB COMPANY, INC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
CHECKER AIRPORT TAXI, INC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
CHECKER CAB ASSOCIATION, INC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
CHECKER YELLOW CAB OF JACKSONVILLE, LLC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
CHOICE CAB COMPANY, INC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
CIRCLE CAB COMPANY, INC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
CLASSIC CAB COMPANY, INC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
CLEARWATER TRANSPORTATION, LLC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
CLOUD 9 SHUTTLE, INC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
COAST CAB COMPANY, INC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
COLONIAL CAB COMPANY, INC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
COLORADO CAB COMPANY, LLC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
COMPUTER CAB COMPANY, INC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
CONNEX RAILROAD LLC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
CORDIAL CAB COMPANY, INC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
COLORADO AIRPORT SHUTTLE SERVICES, LLC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
DULLES TRANSPORTATION PARTNERSHIP	EQUI Co-Ent	30,00	30,00	EQUI Co-Ent	30,00	30,00
ENVIRO CAB, LLC TX	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
ENVIROCAB, LLC VIRGINIA	EQUI Co-Ent	50,00	50,00			
GOLDEN TOUCH TRANSPORTATION OF NEW YORK, INC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
GOLDEN TOUCH TRANSPORTATION OF THE DISTRICT OF COLUMBIA	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
GREEN TOMATO CARS DC, LLC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
GREEN TOMATO CARS VA, LLC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
HOUSTON O & M LLC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	35,00	35,00
HUNTLEIGH TRANSPORTATION SERVICES LLC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
INTELLIRIDE LLC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
JIMMY'S CAB, INC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
KANSAS CITY LIMOUSINE LLC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
KANSAS CITY SHUTTLE LLC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2015			31.12.2014		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
KANSAS CITY TAXI LLC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
MASSACHUSETTS BAY COMMUTER RAILROAD LLC	EQUI Co-Ent	30,00	30,00	EQUI Co-Ent	30,00	30,00
MCLEAN CONSULTING, LLC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00			
MINI BUS SYSTEMS, INC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
NATIONAL HARBOR TRANSPORTATION SERVICES LLC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
OAK STREET SALES, INC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
OLD DOMINION TRANSIT MANAGEMENT COMPANY	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
PITTSBURGH CAB COMPANY, INC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
PHOENIX TRANSIT JOINT VENTURE	EQUI Co-Ent	41,00	41,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
PITTSBURGH TRANSPORTATION COMPANY	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
PITTSBURGH TRANSPORTATION GROUP CHARTER SERVICES, INC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
PROFESSIONAL FLEET MANAGEMENT LLC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
PROFESSIONAL TRANSIT MANAGEMENT, LTD	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
PROFESSIONAL TRANSIT SOLUTIONS LLC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
PTM BROKERAGE SERVICES, INC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
PTM OF ASHEVILLE, INC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
PTM OF ATTLEBORO, INC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
PTM OF BOISE, LLC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
PTM OF CAPE COD, INC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
PTM OF DUTCHESS COUNTY, INC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
PTM OF GEORGIA, INC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
PTM OF JACKSON, INC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
PTM OF RACINE, INC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
PTM OF TUCSON, INC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
PTM OF WAUKESHA, INC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
PTM OF WILMINGTON, INC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
PTM PARATRANSIT OF TUCSON, INC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
RAYRAY CAB COMPANY, LLC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
RDSM TRANSPORTATION	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
REGIONAL TRANSIT AUTHORITY TRANSIT SERVICES, INC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SACRAMENTO TRANSPORTATION, INC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SAFETY CAB COMPANY, INC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SCOUT CAB COMPANY, INC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SE FLORIDA TRANSPORTATION, LLC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SECURE CAB COMPANY, INC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SELECT CAB COMPANY, INC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SENTINEL CAB COMPANY, INC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SERENE CAB COMPANY, INC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SERVICE CAB COMPANY, INC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SFO AIRPORTER, INC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SHAMROCK CHARTERS, INC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SHAMROCK LEASING LLC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SHAMROCK LUXURY LIMOUSINE LLC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SHAMROCK TAXI OF FORT COLLINS, INC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SHAMROCK TRANS LLC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SHUTTLE ASSOCIATES LLC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SHUTTLE EXPRESS, INC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SHUTTLEPORT ARIZONA JOINT VENTURE	EQUI Co-Ent	32,50	32,50	EQUI Co-Ent	32,50	32,50

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2015			31.12.2014		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
SHUTTLEPORT CALIFORNIA LLC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SHUTTLEPORT CONNECTICUT LLC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SHUTTLEPORT DC LLC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SHUTTLEPORT FLORIDA LLC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SHUTTLEPORT SERVICES ARIZONA LLC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SKYLINE CAB COMPANY, INC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SPENCER LEASING LLC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SPLIT	EQUI Co-Ent	42,50	42,50	EQUI Co-Ent	42,50	42,50
SUN TAXICAB ASSOCIATION, INC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SUNRISE CAB COMPANY, INC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SUPER SHUTTLE INTERNATIONAL INC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SUPER TRANSPORTATION OF FLORIDA, LLC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SUPERIOR CAB COMPANY, INC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SUPERSHUTTLE ARIZONA, INC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SUPERSHUTTLE ATLANTA, LLC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SUPERSHUTTLE DALLAS FORT WORTH, INC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SUPERSHUTTLE FRANCHISE CORPORATION	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SUPERSHUTTLE INTERNATIONAL DENVER, INC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SUPERSHUTTLE LAS VEGAS, LLC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SUPERSHUTTLE LEASING, INC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SUPERSHUTTLE LOS ANGELES, INC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SUPERSHUTTLE LOUISIANA, LLC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SUPERSHUTTLE OF HOUSTON, LLC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SUPERSHUTTLE OF MINNESOTA, INC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SUPERSHUTTLE OF PENNSYLVANIA, LLC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SUPERSHUTTLE ORANGE COUNTY, INC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SUPERSHUTTLE RALEIGH-DURHAM, INC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SUPERSHUTTLE SAN FRANCISCO, INC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SUPERSHUTTLE TENNESSEE, INC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SUPERTAXI, INC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SUPREME CAB COMPANY, INC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TEMPE ARIZONA VF JOINT VENTURE	EQUI Co-Ent	42,50	42,50	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
THE LIMO, INC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
THE YELLOW CAB COMPANY	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV BUS ON DEMAND LLC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00			
TRANSPORTATION TECHNOLOGY SERVICES, INC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00			
UNIFIED DISPATCH, LLC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORTATION INC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORTATION MAINTENANCE AND INFRASTRUCTURE, INC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORTATION ON DEMAND INC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORTATION RAILROAD, INC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORTATION SERVICES	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
WASHINGTON SHUTTLE, INC	EQUI Co-Ent	45,00	45,00	EQUI Co-Ent	45,00	45,00
WIER TRANSPORTATION	EQUI Co-Ent	24,50	24,50			
YC HOLDINGS, INC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
YELLOW CAB ASSOCIATION, INC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
YELLOW TAXI ASSOCIATION, INC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
ZTRIP, INC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00			

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2015			31.12.2014		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
DANEMARK						
TOURING SCANDINAVIA	EQUI Ent Ass	10,39	10,39	EQUI Ent Ass	10,39	10,39
FINLANDE						
AJELO	EQUI Co-Ent	42,50	42,50	EQUI Co-Ent	42,50	42,50
VEOLIA TRANSPORT ESPOO OY	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV FINLAND OY	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT TAMPERE OY	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT VANTAA OY	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT WEST OY	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
WESTERLINES AB OY	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
FRANCE						
AERO PISTE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
AEROPASS	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
AIRCAR	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
ALBATRANS	EQUI Ent Ass	28,78	28,78	EQUI Ent Ass	28,78	28,78
ALISO VOYAGES				EQUI Co-Ent	32,98	32,98
ALTIBUS.COM	EQUI Co-Ent	32,98	32,98	EQUI Co-Ent	32,98	32,98
ANTRAS HOLDING	EQUI Co-Ent	49,98	49,98	EQUI Co-Ent	49,97	49,97
ARY	EQUI Co-Ent	49,98	49,98	EQUI Co-Ent	49,97	49,97
ATRIOM DE BEAUVAISIS	EQUI Co-Ent	49,98	49,98	EQUI Co-Ent	49,97	49,97
ATRIOM DU COMPIEGNOIS	EQUI Co-Ent	47,95	47,95	EQUI Co-Ent	47,94	47,94
AUTOBUS AIXOIS				EQUI Co-Ent	49,92	49,92
AUTOBUS AUBAGNAIS	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
AUTOBUS AURELIENS	EQUI Co-Ent	34,83	34,83	EQUI Co-Ent	34,83	34,83
AUTOBUS DE L'ÉTANG	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
AUTOCARS MARNE-LA-VALLÉE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
AUTOCARS ALIZÉS	EQUI Co-Ent	49,98	49,98	EQUI Co-Ent	49,97	49,97
AUTOCARS DARCHE-GROS	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
AUTOCARS DE L'AVESNOIS	EQUI Co-Ent	49,98	49,98	EQUI Co-Ent	49,97	49,97
AUTOCARS MUSSO	EQUI Co-Ent	49,98	49,98	EQUI Co-Ent	49,97	49,97
AUTOCARS SABARDU	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
AUTOCARS TOURNEUX	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
AUXERROIS MOBILITÉS	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
BESANÇON MOBILITÉ	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
BIEVRE BUS MOBILITÉS	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
BIO SERVICE LOGISTIQUE	EQUI Co-Ent	25,00	25,00			
BRAVO PISTE				EQUI Co-Ent	50,00	50,00
BUS DE L'ÉTANG DE BERRE	EQUI Co-Ent	49,85	49,85	EQUI Co-Ent	49,85	49,85
BUS EST	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
C.A.P.	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
CABARO	EQUI Co-Ent	49,98	49,98	EQUI Co-Ent	49,97	49,97
CAP PAYS CATHARE	EQUI Co-Ent	49,98	49,98	EQUI Co-Ent	49,97	49,97
CARBU WASH	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
CARS DU PAYS D'AIX	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
CEA TRANSPORTS	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
CFTA CENTRE OUEST	EQUI Co-Ent	49,98	49,98	EQUI Co-Ent	49,97	49,97
CFTA PUY-DE-DÔME	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
CFTA RHÔNE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
CFTA	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
CFTI				EQUI Co-Ent	49,97	49,97
CHARLIPISTE				EQUI Co-Ent	50,00	50,00

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2015			31.12.2014		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
CHARTRES MOBILITÉ	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
CIE ARMORICAINE DE TRANSPORTS	EQUI Co-Ent	49,96	49,96	EQUI Co-Ent	49,95	49,95
CIE DES AUTOCARS DE TOURAINE	EQUI Co-Ent	49,98	49,98	EQUI Co-Ent	49,97	49,97
COMPAGNIE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OUEST PARISIEN	EQUI Co-Ent	25,00	25,00	EQUI Co-Ent	25,00	25,00
CIE DES TRANSPORTS DU PAYS DE VANNES	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
COMPAGNIE OCÉANE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
COMPAGNIE DES PARCS ET DES PASSEURS DU MONT-SAINT-MICHEL	EQUI Co-Ent	49,98	49,98	EQUI Co-Ent	49,97	49,97
COMPAGNIE SAINT-QUENTINOISE DE TRANSPORTS	EQUI Co-Ent	49,98	49,98	EQUI Co-Ent	49,97	49,97
CIOTABUS	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
CIRCUL AIR	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
CITEBUS DES DEUX RIVES	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
CITRAM AQUITAINE	EQUI Co-Ent	49,98	49,98	EQUI Co-Ent	49,97	49,97
CITRAM PYRÉNÉES	EQUI Co-Ent	49,98	49,98	EQUI Co-Ent	49,97	49,97
CITYWAY	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
COMPAGNIE DES BACS DE LOIRE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
COMPAGNIE FERROVIAIRE SUD FRANCE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
COMPTOIRS DU SUD				EQUI Co-Ent	33,00	33,00
CONNEX LOCATION CARS ET BUS	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
COURRIERS DE LA GARONNE	EQUI Co-Ent	49,98	49,98	EQUI Co-Ent	49,97	49,97
CREUSOT MONTCEAU TRANSPORTS	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
VOYAGES CROLARD	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
CTPO	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
E.A.P	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
ECAUXMOBILITÉ	EQUI Co-Ent	49,98	49,98	EQUI Co-Ent	49,97	49,97
ENEZ EDIG	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
EQUIVAL SAS	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
ÉTABLISSEMENTS BREMOND FRÈRES	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV ESPACES	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
ESTEREL CARS				EQUI Co-Ent	50,00	50,00
EURE-ET-LOIR MOBILITÉ	EQUI Co-Ent	49,98	49,98	EQUI Co-Ent	49,97	49,97
EURL LITTORAL	EQUI Co-Ent	25,00	25,00			
EURL MEDISUD	EQUI Co-Ent	25,00	25,00			
EUROLINES FRANCE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	49,99	49,99
CENTRALE DE RÉSERVATION EUROPE AUTOCAR	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
FLEET ME	EQUI Co-Ent	50,00	50,00			
FOURAS AIX	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
FNM2	EQUI Co-Ent	49,98	49,98	EQUI Co-Ent	49,97	49,97
FRIOUL IF EXPRESS	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
GECIR				EQUI Co-Ent	22,50	22,50
GREENTOMATOCARS	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
GREENTOMATOCARS LEASING	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
GUICHARD	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
IBERFRAN	EQUI Co-Ent	6,36	6,36	EQUI Co-Ent	6,36	6,36
IBEROLINES	EQUI Co-Ent	12,71	12,71	EQUI Co-Ent	12,71	12,71
INTERPISTE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
INTERVAL	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
JV VT RATP	EQUI Co-Ent	25,00	25,00	EQUI Co-Ent	25,00	25,00
KERDONIS	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
KUNEGEL SA				EQUI Co-Ent	49,97	49,97

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2015			31.12.2014		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
LAON MOBILITÉ	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
LES AUTOBUS ARTÉSIENS	EQUI Co-Ent	49,98	49,98	EQUI Co-Ent	49,96	49,96
LES AUTOBUS DU FORT	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
LES AUTOCARS BLANCS	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
LES CARS D'ORSAY	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
LES CARS ROSE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
LES COURRIERS AUTOMOBILES PICARDS	EQUI Co-Ent	48,93	48,93	EQUI Co-Ent	48,92	48,92
LES COURRIERS DE L'AUBE	EQUI Co-Ent	49,90	49,90	EQUI Co-Ent	49,70	49,70
LES COURRIERS DE SEINE-ET-OISE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
LES LIGNES DU VAR	EQUI Co-Ent	48,97	48,97	EQUI Co-Ent	49,78	49,78
LES RAPIDES DU VAL DE LOIRE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
LES RUBANS BLEUS	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
L'IMMOBILIÈRE DES FONTAINES	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
LITTORAL NORD AUTOCARS	EQUI Co-Ent	49,98	49,98	EQUI Co-Ent	49,97	49,97
MANU-PISTE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
AUTOCARS MARTIN HAUTE TARENTEISE VOYAGES	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
MECA PISTE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
MÉDITERRANÉENNE CONSIGNATION MANUTENTION				EQUI Co-Ent	33,00	33,00
MAINTENANCE, ÉTUDES ET RÉALISATIONS EN CIRCULATION URBAINE ET RÉGULATION	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
MOBILITÉ ET SERVICES	EQUI Co-Ent	49,98	49,98	EQUI Co-Ent	49,97	49,97
MOBILITÉ LOGISTIQUE SANTÉ	EQUI Co-Ent	25,00	25,00			
ÉTABLISSEMENTS MONEGER ET COMPAGNIE	EQUI Co-Ent	49,98	49,98	EQUI Co-Ent	49,97	49,97
MONTBLANC BUS	EQUI Co-Ent	37,45	37,45	EQUI Co-Ent	37,45	37,45
MOUV'IDÉES	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	25,00	25,00
MULHOUSE MOBILITÉS	EQUI Co-Ent	43,92	43,92			
N'4 MOBILITÉS	EQUI Co-Ent	48,27	48,27	EQUI Co-Ent	48,27	48,27
TRANSPORTS DE TOURISME DE L'OcéAN	EQUI Co-Ent	49,98	49,98	EQUI Co-Ent	49,97	49,97
ODULYS	EQUI Co-Ent	27,50	27,50	EQUI Co-Ent	27,50	27,50
PASSAGERS PÔLE SERVICES	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
PAYS D'OC MOBILITÉS	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
PLATEFORME COMPTABLE IDF PÔLE 77	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
PÔLE ILE-DE-FRANCE IMMOBILIER AND FACILITIES	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
PREVOST	EQUI Co-Ent	49,98	49,98	EQUI Co-Ent	49,97	49,97
PROGETOURS	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
PROXIWAY	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
RAPIDES DE BOURGOGNE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
RAPIDES DE CÔTE D'AZUR	EQUI Co-Ent	49,98	49,98	EQUI Co-Ent	49,97	49,97
RAPIDES DE LA MEUSE				EQUI Co-Ent	49,97	49,97
RAPIDES DE SAÔNE-ET-LOIRE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
RAPIDES DU LITTORAL	EQUI Co-Ent	49,93	49,93	EQUI Co-Ent	49,92	49,92
RHÔNEXPRESS MEE	EQUI Ent Ass	14,10	14,10	EQUI Ent Ass	14,10	14,10
RMTT - RÉGIE MIXTE DES TRANSPORTS TOULONNAIS	EQUI Co-Ent	35,70	35,70	EQUI Co-Ent	35,70	35,70
R'ORLY				EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SOCIÉTÉ AÉROPORTUAIRE DE GESTION ET D'EXPLOITATION DE BEAUVAIS	EQUI Co-Ent	24,50	24,50	EQUI Co-Ent	24,50	24,50
SAINT-BRIEUC MOBILITÉ	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SAINT-QUENTIN MOBILITÉ	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SARL DELEYROLLE AAAC	EQUI Co-Ent	25,00	25,00			

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2015			31.12.2014		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
SARL GETS	EQUI Co-Ent	25,00	25,00			
SARL LA BELLE AUTO	EQUI Co-Ent	25,00	25,00			
SARL MARTEGALES	EQUI Co-Ent	25,00	25,00			
SARL MIDI PROVENCE	EQUI Co-Ent	25,00	25,00			
SARL PATRICK	EQUI Co-Ent	25,00	25,00			
SARL PONT DE L'ARC	EQUI Co-Ent	25,00	25,00			
SARL PROVENCE SECOURS	EQUI Co-Ent	25,00	25,00			
SARL SE LA MIMETAINE	EQUI Co-Ent	25,00	25,00			
SARL SUD LOGISTIQUE	EQUI Co-Ent	25,00	25,00			
SAS AUTONOMIE ET SANTÉ	EQUI Co-Ent	50,00	50,00			
SAS GENTY	EQUI Co-Ent	25,00	25,00			
SAS HOLDING MIMETAINE	EQUI Co-Ent	25,00	25,00			
SCI LA MARE AU MOULIN	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SCI DU CLOS PIERVIL	EQUI Co-Ent	49,92	49,92	EQUI Co-Ent	49,92	49,92
SCI LE PRÉ BOUDROT	EQUI Co-Ent	24,50	24,50	EQUI Co-Ent	25,00	25,00
SCI LES MÊLÈZES	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	49,91	49,91
SOCIÉTÉ DE SERVICES ET D'EXPLOITATION DE GARES ROUTIÈRES	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SAEM DES AUTOCARS ET AUTOBUS AUNIS ET SAINTONGE	EQUI Co-Ent	24,99	24,99	EQUI Co-Ent	24,98	24,98
SENONAIS MOBILITÉS	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
S.E.R.I 49	EQUI Co-Ent	49,69	49,69	EQUI Co-Ent	47,49	47,49
SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE TRANSPORTS ET DE RÉPARATIONS AUTOMOBILES	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SITE.OISE	EQUI Co-Ent	33,00	33,00	EQUI Co-Ent	33,00	33,00
SMEA				EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SOCIÉTÉ NOUVELLE DES AUTOBUS AJACCIENS	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SNC MASSILIA	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SNCM				EQUI Co-Ent	33,00	33,00
SNEG - SOCIÉTÉ NICOISE D'ENLÈVEMENT ET DE GARDIENNAGE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
NORMANDIE VOYAGES	EQUI Co-Ent	49,98	49,98	EQUI Co-Ent	49,97	49,97
SOCIÉTÉ NOUVELLE CPL	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'AÉROPORT DE LA RÉGION DE LILLE	EQUI Ent Ass	17,00	17,00	EQUI Ent Ass	17,00	17,00
SOLEA	EQUI Co-Ent	43,92	43,92	EQUI Co-Ent	43,92	43,92
SOCIÉTÉ DU MÉTRO DE L'AGGLOMÉRATION ROUENNAISE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SOCIÉTÉ NOUVELLE DES TRANSPORTS DE L'AGGLOMÉRATION NICOISE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS DE L'AGGLOMÉRATION CHALONNAISE	EQUI Co-Ent	40,00	40,00	EQUI Co-Ent	40,00	40,00
SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS PAR AUTOCARS DE L'OUEST PAYS DE LA LOIRE	EQUI Co-Ent	49,98	49,98	EQUI Co-Ent	49,97	49,97
SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS DU BASSIN CHELLOIS	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS DE CALAIS ET EXTENSIONS	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS DE DUNKERQUE ET EXTENSIONS	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
STÉ AUBAGNAISE RESTAURATION ET APPRO				EQUI Co-Ent	33,00	33,00
SOCIÉTÉ DE TRANSPORT D'ANNONAY DAVEZIEUX ET EXTENSIONS	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	49,97	49,97
SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS DÉPARTEMENTAUX DE LA RÉUNION	EQUI Co-Ent	50,00	50,00			

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2015			31.12.2014		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS DÉPARTEMENTAUX DU GARD	EQUI Co-Ent	49,98	49,98	EQUI Co-Ent	49,97	49,97
STÉ DES TRANSPORTS DEP DU LOIR-ET-CHER	EQUI Co-Ent	49,98	49,98	EQUI Co-Ent	49,97	49,97
SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS BRIANÇONNAIS	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
STÉ INFORMATIQUE ET TÉLÉMATIQUE CORSE				EQUI Ent Ass	11,55	11,55
SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS DE L'AGGLOMÉRATION THONONAISE	EQUI Co-Ent	25,00	25,00	EQUI Co-Ent	25,00	25,00
SOCIÉTÉ DE TRANSPORTS AUTOMOBILES ET DE VOYAGES	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS URBAINS DE DIEPPE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SUD CARS	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SUD EST MOBILITÉS	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV BASSIN D'ARCACHON	EQUI Co-Ent	50,00	50,00			
TRANSDEV EXPRESS	EQUI Co-Ent	50,00	50,00			
TRANSDEV EXPRESS RHÔNE-ALPES AUVERGNE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00			
TRANSDEV EXPRESS SUD OUEST	EQUI Co-Ent	50,00	50,00			
TRANSDEV NANCY	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV ICM	EQUI Co-Ent	50,00	50,00			
TRANSPORTS EN COMMUN DE LA RÉGION MESSINE	EQUI Ent Ass	19,98	19,98	EQUI Ent Ass	19,98	19,98
TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMÉRATION ROUENNAISE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSPORTS EN COMMUN DE LA RÉGION AVIGNONAISE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSPORTS EN COMMUN D'ORANGE	EQUI Co-Ent	25,50	25,50	EQUI Co-Ent	25,50	25,50
THELLO	EQUI Ent Ass	16,67	16,67	EQUI Ent Ass	16,67	16,67
TIPS	EQUI Co-Ent	46,50	46,50	EQUI Co-Ent	46,50	46,50
TRANSPORTS PARIS BEAUVAIS	EQUI Co-Ent	24,50	24,50	EQUI Co-Ent	24,50	24,50
TPMR STRASBOURG (MOBISTRAS)	EQUI Co-Ent	49,98	49,98	EQUI Co-Ent	49,97	49,97
TPMR TOULOUSE	EQUI Co-Ent	49,97	49,97	EQUI Co-Ent	49,96	49,96
TPMR TOURS	EQUI Co-Ent	49,98	49,98	EQUI Co-Ent	49,97	49,97
TRANSPORTS RAPIDE AUTOMOBILE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRAC-PISTE				EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRAFFIC AIR SERVICES	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANS PROVENCE	EQUI Co-Ent	49,76	49,76	EQUI Co-Ent	49,76	49,76
TRANS VAL DE FRANCE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANS VAL D'OISE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSAMO	EQUI Co-Ent	47,53	47,53	EQUI Co-Ent	47,53	47,53
TRANSOVOIE	EQUI Co-Ent	49,75	49,75	EQUI Co-Ent	49,75	49,75
TRANSDEV BUSINESS INFORMATION SOLUTIONS	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV AÉROPORT CARCASSONNE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV AÉROPORT DE NÎMES	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV AÉROPORT PERPIGNAN	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV AÉROPORT SERVICES	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV AÉROPORT TRANSIT	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV AÉROPORT LIAISONS	EQUI Co-Ent	50,00	50,00			
TRANSDEV AGGLOMÉRATION DE BAYONNE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV ALPES	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV ALPES-MARITIMES	EQUI Co-Ent	49,93	49,93	EQUI Co-Ent	49,92	49,92
TRANSDEV ALSACE				EQUI Co-Ent	50,00	50,00

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2015			31.12.2014		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
TRANSDEV ARLES	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV AUVERGNE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV BRIVE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV CHAMBÉRY	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV DAUPHINÉ	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV DU MARSAN	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV ÉQUIPAGES	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV EST	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV EUROLINES	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV FOUGÈRES	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV GRAND EST	EQUI Co-Ent	49,98	49,98	EQUI Co-Ent	49,97	49,97
TRANSDEV IDF CSP CONTRÔLE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV ISTRE	EQUI Co-Ent	49,98	49,98	EQUI Co-Ent	49,97	49,97
TRANSDEV LOCATION DE VÉHICULE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV MARITIME	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV MÉDITERRANÉE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV MONTPELLIER	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV NORD-EST	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV OUTRE MER	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV ON DEMANDE France	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV PARIS EST	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV PARIS SUD	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV PAYS D'OR	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV PAYS ROCHEFORTAIS	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV PICARDIE	EQUI Co-Ent	49,98	49,98	EQUI Co-Ent	49,97	49,97
TRANSDEV POITOU-CHARENTES	EQUI Co-Ent	49,98	49,98	EQUI Co-Ent	49,97	49,97
TRANSDEV RAIL	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV REIMS	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV RHÔNE-ALPES INTERURBAIN	EQUI Co-Ent	49,98	49,98	EQUI Co-Ent	49,97	49,97
TRANSDEV ROANNE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV ROYAN ATLANTIQUE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV SAINT-DIZIER	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV SHUTTLE FRANCE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV SUD	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV SUD-OUEST	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV URBAIN	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV URBAINS DU VALENCIENNOIS	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV VALENCE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV LIGNES VOSGES	EQUI Co-Ent	49,98	49,98	EQUI Co-Ent	49,97	49,97
TRANSÉVRY	EQUI Ent Ass	22,18	22,18	EQUI Ent Ass	22,18	22,18
TRANS'L	EQUI Co-Ent			EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS BERARD	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSPORT SCHON ET BRULLARD				EQUI Co-Ent	49,97	49,97
TRANSPORTS D'EURE-ET-LOIR	EQUI Co-Ent	49,98	49,98	EQUI Co-Ent	49,97	49,97
TRANSPORTS DU VAL DE SEINE	EQUI Co-Ent	49,98	49,98	EQUI Co-Ent	49,97	49,97
TRANSPORTS DU VAL D'OISE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSPORTS EN COMMUN DE COMBS-LA-VILLE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSPORTS LIBOURNAIS	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSPORTS MARNE ET MORIN	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSPORTS PUBLICS DE L'AGGLOMÉRATION STÉPHANOISE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2015			31.12.2014		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
VAD	EQUI Co-Ent	49,98	49,98	EQUI Co-Ent	49,97	49,97
VAL D'EUROPE AIRPORT	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
VAROISE DE TRANSPORTS	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
VE AIRPORT	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
VELOWAY	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
VEOLIA EDF NICE AUTO PARTAGE	EQUI Co-Ent	34,95	34,95	EQUI Co-Ent	34,95	34,95
VEOLIA TRANSPORT ALGÉRIE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT SIÈGE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
VILLENEUVE MOBILITÉ	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
VISUAL	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
VOYAGE ET TRANSPORTS DE NORMANDIE	EQUI Co-Ent	49,98	49,98	EQUI Co-Ent	49,97	49,97
VEOLIA TRANSPORT BORDEAUX	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
INDE						
METRO ONE OPERATION	EQUI Co-Ent	19,25	19,25	EQUI Co-Ent	19,25	19,25
VTR INDIA	EQUI Co-Ent	25,00	25,00	EQUI Co-Ent	25,00	25,00
IRLANDE						
VEOLIA TRANSPORT DUBLIN LIGHT RAIL LTD	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT IRELAND LIMITED	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
VT IRELAND BUS LTD	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
ISRAËL						
CONNEX JERUSALEM (LIGHT TRAIN) LTD				EQUI Co-Ent	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORTATION ISRAEL LTD	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
LIBAN						
GOLCONDE SAL				EQUI Co-Ent	30,56	30,56
LUXEMBOURG						
TRANSDEV RÉ	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
MAROC						
TRAMWAY DE RABAT	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
VT MAROC				EQUI Co-Ent	49,92	49,92
NOUVELLE-CALÉDONIE						
CARSUD SA (MEE)	EQUI Ent Ass	13,98	13,98	EQUI Ent Ass	13,97	13,97
NOUVELLE-ZÉLANDE						
TRANSDEV AUCKLAND LTD	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV NEW ZEALAND LTD	EQUI Co-Ent	50,00	50,00			
PAYS-BAS						
ABEL TECHNOLOGIE B.V	EQUI Co-Ent	43,21	43,21			
ACM OPLEIDINGEN BV	EQUI Co-Ent	43,21	43,21	EQUI Co-Ent	43,21	43,21
ACM ZORGOPLEIDINGEN BV	EQUI Co-Ent	43,21	43,21	EQUI Co-Ent	43,21	43,21
ADVANCED NETHERLANDS TRANSPORT BV				EQUI Ent Ass	8,64	8,64
BEDRIJFSVERVOER LIMBURG BV	EQUI Co-Ent	10,80	10,80	EQUI Co-Ent	10,80	10,80
CONNEXION MULTIMODAL BV	EQUI Co-Ent	43,21	43,21	EQUI Co-Ent	43,21	43,21
CONNEXION AMBULANCE SERVICES BV	EQUI Co-Ent	43,21	43,21	EQUI Co-Ent	43,21	43,21
CONNEXION AMBULANCEDIENSTEN BV	EQUI Co-Ent	43,21	43,21	EQUI Co-Ent	43,21	43,21
CONNEXION AMBULANCEZORG BV	EQUI Co-Ent	43,21	43,21	EQUI Co-Ent	43,21	43,21
CONNEXION FINANCE BV	EQUI Co-Ent	43,21	43,21	EQUI Co-Ent	43,21	43,21
CONNEXION NEDERLAND NV	EQUI Co-Ent	43,21	43,21	EQUI Co-Ent	43,21	43,21
CONNEXION OPENBAAR VERVOER NV	EQUI Co-Ent	43,21	43,21	EQUI Co-Ent	43,21	43,21
CONNEXION RETAIL BV	EQUI Co-Ent	43,21	43,21	EQUI Co-Ent	43,21	43,21
CONNEXION TAXI SERVICES BV	EQUI Co-Ent	43,21	43,21	EQUI Co-Ent	43,21	43,21
CONNEXION TOURS BV	EQUI Co-Ent	43,21	43,21	EQUI Co-Ent	43,21	43,21
CONNEXION VLOOT BV	EQUI Co-Ent	43,21	43,21	EQUI Co-Ent	43,21	43,21

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2015			31.12.2014		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
CONNEXION WATER BV	EQUI Co-Ent	43,21	43,21	EQUI Co-Ent	43,21	43,21
COOPERATIE REGIONAL AMBULANCEVOORZIENING HAAGLANDEN U.A.	EQUI Ent Ass	10,80	10,80	EQUI Ent Ass	10,80	10,80
COOPERATIE REGIONAL AMBULANCEVOORZIENING KENNEMERLAND	EQUI Ent Ass	21,61	21,61	EQUI Ent Ass	21,61	21,61
CTS NOORD BV	EQUI Ent Ass	22,04	22,04	EQUI Ent Ass	22,04	22,04
CV ACTIVA WEERT	EQUI Co-Ent	42,78	42,78	EQUI Co-Ent	42,78	42,78
CXX AMBULANCE	EQUI Co-Ent	43,21	43,21	EQUI Co-Ent	43,21	43,21
CXX HQ	EQUI Co-Ent	43,21	43,21	EQUI Co-Ent	43,21	43,21
CXX PUBLIC TRANSPORT	EQUI Co-Ent	43,21	43,21	EQUI Co-Ent	43,21	43,21
CXX TAXI	EQUI Co-Ent	43,21	43,21	EQUI Co-Ent	43,21	43,21
CXX TOURS	EQUI Co-Ent	43,21	43,21	EQUI Co-Ent	43,21	43,21
DE GROOTH VERVOER BV	EQUI Co-Ent	43,21	43,21	EQUI Co-Ent	43,21	43,21
EUROLINES NETHERLANDS NV	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
FOUNDATION AMBULANCEZORG NOORD OOST GELDERLAND	EQUI Co-Ent	43,21	43,21	EQUI Co-Ent	43,21	43,21
FUTURE TECHNOLOGY NEDERLAND BV	EQUI Co-Ent	43,21	43,21	EQUI Co-Ent	43,21	43,21
GVU NV	EQUI Co-Ent	43,21	43,21	EQUI Co-Ent	43,21	43,21
HEART SAFE LIVING BV	EQUI Co-Ent	43,21	43,21	EQUI Co-Ent	43,21	43,21
HERMES GROEP NV	EQUI Co-Ent	43,21	43,21	EQUI Co-Ent	43,21	43,21
HERMES OPENBAAR VERVOER BV	EQUI Co-Ent	43,21	43,21	EQUI Co-Ent	43,21	43,21
HTM OPLEIDINGEN BV				EQUI Co-Ent	43,21	43,21
OMNITAX BV	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
OV REGIO LJSSELMOND BV	EQUI Co-Ent	43,21	43,21	EQUI Co-Ent	43,21	43,21
OV REGIO ULTRECH BV				EQUI Co-Ent	43,21	43,21
PERSONENVERVOER GRONINGEN BV	EQUI Co-Ent	14,40	14,40	EQUI Co-Ent	43,21	43,21
PERSONENVERVOER VAN DIJK DELFTZIJL BV	EQUI Co-Ent	43,21	43,21	EQUI Co-Ent	43,21	43,21
PERSONENVERVOER ZUID-NEDERLAND BV	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
REGIONALE AMBULANCEDIENST NOORD-WEST VELUWE	EQUI Co-Ent	43,21	43,21	EQUI Co-Ent	43,21	43,21
REISINFORMATIEGROEP BV	EQUI Ent Ass	14,18	14,18	EQUI Ent Ass	14,18	14,18
ROLINE	EQUI Co-Ent	43,21	43,21	EQUI Co-Ent	43,21	43,21
SCHIPHOL TRAVEL TAXI BV	EQUI Ent Ass	21,61	21,61	EQUI Ent Ass	21,61	21,61
STADSBUS GROEP MAASTRICHT NV	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
STADSBUS MAASTRICHT PARTICIPATIES BV	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
STICHTING AMBULANCE NOORD EN OOST GELDERLAND	EQUI Co-Ent	43,21	43,21	EQUI Co-Ent	43,21	43,21
STICHTING REGIONALE AMBULANCEVOORZIENING ZEELAND	EQUI Co-Ent	43,21	43,21	EQUI Co-Ent	43,21	43,21
TAXI CENTRALE MIDDEN-BRABANT BV	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TAXIBERDRIJF BEDUM BV	EQUI Co-Ent	43,21	43,21	EQUI Co-Ent	43,21	43,21
TBC HOLDING B.V.	EQUI Co-Ent	43,21	43,21	EQUI Co-Ent	43,21	43,21
TECHNO SERVICE NEDERLAND NV	EQUI Co-Ent	43,21	43,21	EQUI Co-Ent	43,21	43,21
TEGEARRE HOLDING BV	EQUI Co-Ent	43,21	43,21	EQUI Co-Ent	43,21	43,21
VEOLIA TRANSPORT BRABANT N.V.	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT FAST FERRIES B.V.	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT LIMBURG B.V.	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT LIMBURG BUS B.V.	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT LIMBURG TOUR B.V.	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT NEDERLAND HOLDING B.V.	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT NEDERLAND O.V. B.V.	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT NEDERLAND PV B.V.	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2015			31.12.2014		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
VEOLIA TRANSPORT RAIL B.V.	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
VERENIGING AMBULANCE ZORG	EQUI Ent Ass	21,61	21,61	EQUI Ent Ass	21,61	21,61
VT LIMBURG PERSONEELSVOORZIENING B.V.	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
WITTE KRUIS AMBULANCEZORG BV	EQUI Co-Ent	43,21	43,21	EQUI Co-Ent	43,21	43,21
WITTE KRUIS BELGIE BVBA	EQUI Co-Ent	42,78	42,78	EQUI Co-Ent	42,78	42,78
WITTE KRUIS BELGIË VZW	EQUI Co-Ent	43,21	43,21			
EUROLINES BELGIQUE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00			
WITTE KRUIS HOLDING BV	EQUI Co-Ent	43,21	43,21			
WITTE KRUIS INTERNATIONAL	EQUI Co-Ent	43,21	43,21	EQUI Co-Ent	43,21	43,21
WITTE KRUIS ZORG				EQUI Co-Ent	43,21	43,21
POLOGNE						
VT EUROLINES POLSKA				EQUI Co-Ent	50,00	50,00
PORTUGAL						
AUTO-PENAFIEL, LDA (ROCALDAS)	EQUI Co-Ent	12,71	12,71	EQUI Co-Ent	12,73	12,73
AUTO VIACAO AVEIRENSE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
CAIMA TRANSPORTES	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
CHARLINE				EQUI Co-Ent	50,00	50,00
EMPRESA DE TRANSPORTES ANTONIO CUNHA	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
GPS TRANSPORTES	EQUI Co-Ent	12,71	12,71	EQUI Co-Ent	12,73	12,73
IBERO EUROSUR S.L.	EQUI Ent Ass	12,55	12,55	EQUI Ent Ass	12,55	12,55
INTERCENTRO	EQUI Co-Ent	24,62	24,62	EQUI Co-Ent	24,63	24,63
INTERGALIZA	EQUI Co-Ent	12,71	12,71	EQUI Co-Ent	12,71	12,71
INTERNORTE	EQUI Co-Ent	25,42	25,42	EQUI Co-Ent	25,42	25,42
TRANSDEV INTERIOR 5 (ex-JOALTO RB)	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
MINHO BUS	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV NORTE (ex-MONDINENSE)	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
RODOVIARIA DA BEIRA INTERIOR	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
RODOVIARIA DA BEIRA LITORAL	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
RODOVIARIA DE ENTRE D'OURO E MINHO	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
RODOVIARIA DO TEJO	EQUI Co-Ent	12,71	12,71	EQUI Co-Ent	12,73	12,73
TRANSDEV DOURO	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV PARTICIPACOES SGPS	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV MOBILIDADE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRISAN				EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV PORTO	EQUI Co-Ent	50,00	50,00			
RÉPUBLIQUE DE SERBIE						
TOURING SERBIA	EQUI Ent Ass	10,39	10,39	EQUI Ent Ass	10,39	10,39
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE						
TOURING BOHEMIA	EQUI Ent Ass	10,39	10,39	EQUI Ent Ass	10,39	10,39
VEOLIA EUROLINES CZ A.S.	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
RÉUNION						
TRANSDEV SERVICES RÉUNION	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
ROYAUME-UNI						
BLAZEFIELD BUSES	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
BLAZEFIELD TRAVEL GROUP LIMITED	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
BURNLEY & PENDLE TRAVEL LIMITED	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
CABFIND LTD	EQUI Co-Ent	50,00	50,00			
CCH AVIATION LOGISTICS	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
CONNEX JERSEY	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
CONNEX SOUTH EASTERN	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2015			31.12.2014		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
GREEN TOMATO CARS	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
HARROGATE & DISTRICT TRAVEL LIMITED	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
KEIGHLEY & DISTRICT TRAVEL LIMITED	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
LANCASHIRE UNITED LIMITED	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV BLAZEFIELD LIMITED	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV CLAIMS INVESTIGATIONS LIMITED	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV LONDON LIMITED	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV NORTHERN BLUE LIMITED	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV PLC	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV TRAM UK	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV YORK LIMITED	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRIDENT HERITAGE LIMITED	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
YORKSHIRE COASTLINER LIMITED	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SUÈDE						
AB GÖTEBORGS-STYRSÖ SKÄRGÅRDSTRAFIK	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
BUSSDEPÅN I KRISTIANSTAD AB	EQUI Ent Ass	14,50	14,50	EQUI Ent Ass	14,50	14,50
FAC FLYGBUSSARNA AIRPORT COACH	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
KB BUSSNINGEN	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
PTG CHARTER AB	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT SVERIGE AB	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT SWEDEN HOLDING AB	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00

Méthodes de consolidation GLOB : Intégration globale EQUI Co-Ent : Mise en équivalence de coentreprise EQUI Ent Ass : Mise en équivalence d'entreprise associée
ENT COMM : Entreprise commune.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2015

Madame, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Caisse des dépôts et consignations, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique des informations données dans le rapport de gestion.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directeur général. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dépréciation des participations dans les entreprises mises en équivalence, des écarts d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéfinie

Le groupe Caisse des dépôts et consignations procède à des tests de dépréciation des participations dans les entreprises mises en équivalence, des écarts d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéfinie selon les modalités décrites aux paragraphes III. 2 et III. 8 de la note «1 - Principes et méthodes comptables applicables dans le Groupe» de l'annexe. Ces tests ont conduit à la constatation de dépréciations (notes 3.10 et 3.12 de l'annexe).

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests, les principales hypothèses et paramètres utilisés ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations et nous nous sommes assurés du caractère approprié de la présentation qui en est faite dans les notes annexes aux états financiers mentionnées ci-dessus.

Dépréciations relatives aux actifs financiers disponibles à la vente

Le Groupe comptabilise des dépréciations sur les actifs financiers disponibles à la vente (paragraphe III.1.2 de la note «1 - Principes et méthodes comptables applicables dans le Groupe» et notes 2.4 et 3.3 de l'annexe) :

- pour les instruments de capitaux propres en cas de diminution significative ou durable de leur valeur ;
- pour les instruments de dette lorsqu'il existe un risque de contrepartie avéré.

Nous avons examiné le processus d'identification des indices de perte de valeur ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe Caisse des dépôts et consignations.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 5 avril 2016

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Mazars



Patrice Morot



Cyrille Dietz



Charles de Boisriou



Gilles Rainaut

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS DU GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS

121 ♦ Rémunération des directeurs de l'Établissement public membres du comité de direction du Groupe

121 ♦ Rémunération du directeur général de la Caisse des Dépôts

122 ♦ Rémunération des dirigeants de filiales sous contrôle exclusif contrôlées ou contrôlées conjointement, membres du comité de direction du Groupe au 31.12.2015

Rémunération des directeurs de l'Établissement public* membres du comité de direction du Groupe au 31.12.2015

Total des parts fixes ⁽¹⁾ de rémunération 2015 en année pleine	3 679 903
Total des parts variables ⁽¹⁾ de rémunération en cible au titre de l'exercice 2015 ⁽²⁾	773 438
Total des parts variables ⁽¹⁾ de rémunération versées au titre de l'exercice 2015 ⁽²⁾	741 946
Effectif	16

Données en euros bruts.

(1) Terminologie du code AFEP-MEDEF ;

(2) Données *prorata temporis*.

* Hors directeur général.

Rémunération du directeur général de la Caisse des Dépôts

Rémunération fixe au titre de l'exercice 2015 en année pleine	Rémunération variable au titre de l'exercice 2015			Indemnité de départ : situation au 31.12.2015	Compléments de retraite : situation au 31.12.2015	Options d'achat d'actions attribuées au cours de l'exercice 2015	Attribution gratuite d'actions au cours de l'exercice 2015	Jetons de présence au titre de l'exercice 2015
	Montant maximal	Montant versé	Critères d'attribution					
345 074	pas de part variable			non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable

Données en euros bruts.

Rémunération des dirigeants de filiales contrôlées de direction du Groupe au 31.12.2015

Filiale	Nom et fonction	Capital détenu par la CDC au 31.12.2015	Rémunération fixe au titre de l'exercice 2015	Rémunération variable au titre de l'exercice 2015		
				Montant maximal	Montant versé	Critères d'attribution
BPIFrance	Nicolas DUFOURCQ, directeur général	50 %	400 000	50 000	49 500 ⁽¹⁾	Objectifs quantitatifs (60 %) et qualitatifs (40 %)
CDC Biodiversité	Laurent PIERMONT, président-directeur général	100 %	200 000	70 000	63 000	Objectifs quantitatifs (50 %) et qualitatifs (50 %)
CDC International Capital	Laurent VIGIER, président-directeur général	100 %	250 000	75 000	69 750	Objectifs quantitatifs (50 %) et qualitatifs (50 %)
CNP Assurances	Frédéric LAVENIR, directeur général	40,93 %	400 000	50 000	50 000	Objectifs quantitatifs (50 %) et qualitatifs (50 %)
Compagnie des Alpes⁽²⁾	Dominique MARCEL, président-directeur général	39,65 %	360 000	180 000	180 000	Objectifs quantitatifs (50 %) et qualitatifs (50 %)
Egis	Nicolas JACHIET, président-directeur général	74,88 %	305 790	137 606	110 085	Objectifs quantitatifs (50 %) et qualitatifs (50 %)
Icade	Olivier WIGNIOLLE, directeur général	39,27 % ⁽³⁾	400 000	50 000	31 350 ⁽⁴⁾	Objectifs quantitatifs (50 %) et qualitatifs (50 %)
Qualium Investissement	Jean EICHENLAUB, président	100 %	290 000	145 000	134 850	Objectifs quantitatifs (65 %) et qualitatifs (35 %)
SCET	Stéphane KEITA, président-directeur général	100 %	260 000	91 000	58 392 ⁽⁵⁾	Objectifs quantitatifs (30 %) et qualitatifs (70 %)
SNI	André YCHE, président du directoire	100 %	325 000	110 000	110 000	Objectifs quantitatifs (50 %) et qualitatifs (50 %)
Société Forestière	Gilles SEIGLE, président-directeur général	49,96 %	287 400	100 590	98 578	Objectifs quantitatifs (55 %) et qualitatifs (45 %)
Transdev	Jean-Marc JANAILLAC, président-directeur général	50 %	400 000	50 000	50 000	Objectifs quantitatifs (60 %) et qualitatifs (40 %)

Rémunération en année pleine, en euros bruts.

* L'indemnité de rupture n'a pas vocation à être versée lorsque le dirigeant fonctionnaire est réintégré dans son corps d'origine.

(1) Montant en attente d'approbation ;

(2) Pour la Compagnie des Alpes, les données concernent l'exercice 2014-2015 ;

(3) La Caisse des Dépôts détient 75,07 % de Holdco Siic, qui détient 52,31 % d'Icade ;

(4) Prise de fonctions le 29 avril 2015. Le montant indiqué correspond à un taux de versement de 94% *pro rata temporis* ;

(5) Prise de fonctions le 1^{er} février 2015. Le montant indiqué correspond à un taux de versement de 70% *pro rata temporis*.

NA : non applicable.

ou contrôlées conjointement, membres du comité

Indemnité de départ : situation au 31.12.2015 *	Compléments de retraite - Situation au 31.12.2015	Conformité aux recommandations AFEP/MEDEF (pour les sociétés cotées)	Options d'achat d'actions attribuées au cours de l'exercice 2015	Attribution gratuite d'actions au cours de l'exercice 2015	Jetons de présence au titre de l'exercice 2015
non	non	NA	non	non	non
non	non	NA	non	non	non
oui	non	NA	non	non	non
non	non	oui	non	non	non
oui	oui, à cotisations définies et à prestations définies	oui	non	non	non
oui	non	NA	non	non	non
oui	non	oui	non	non	non
oui	non	NA	non	non	non
non	non	NA	non	non	non
oui	oui, à cotisations définies	NA	non	non	non
oui	non	NA	non	non	non
oui	oui, à cotisations définies	NA	non	non	non

COMPTES ANNUELS DE LA SECTION GÉNÉRALE AU 31.12.2015

examinés et arrêtés par le directeur général
de la Caisse des Dépôts en date du 16 mars 2016

126 ♦ Bilan

127 ♦ Hors-bilan

128 ♦ Compte de résultat

129 ♦ Notes annexes aux états financiers

SOMMAIRE DÉTAILLÉ

États financiers sociaux

Bilan.....	126
Hors-bilan.....	127
Compte de résultat.....	128

Notes annexes aux états financiers

1 - ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE, ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE LA PÉRIODE ET POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE.....	129
--	------------

2 - PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION.....	131
---	------------

3 - NOTES RELATIVES AU BILAN.....	136
--	------------

3.1 - Opérations interbancaires et assimilées - Créances sur les établissements de crédit.....	136
3.2 - Opérations avec la clientèle.....	137
3.3 - Opérations sur titres de transaction, de placement, d'investissement et de l'activité de portefeuille.....	138
3.3.1 - Analyse par nature et type de portefeuille.....	138
3.3.2 - Éléments complémentaires.....	139
3.4 - Participations.....	140
3.4.1 - Principales participations.....	140
3.4.2 - Mouvements.....	140
3.5 - Immobilisations corporelles et incorporelles.....	141
3.6 - Comptes de régularisation et actifs divers.....	142
3.7 - Opérations interbancaires et assimilées - Dettes envers les établissements de crédit.....	142
3.8 - Opérations avec la clientèle.....	143
3.9 - Dettes représentées par un titre.....	143
3.10 - Comptes de régularisation et passifs divers.....	144
3.11 - Provisions.....	144
3.12 - Variation des capitaux propres.....	145
3.13 - Risques de crédit.....	146
3.13.1 - Ventilation des créances sur les établissements de crédit.....	146
3.13.2 - Ventilation des opérations avec la clientèle.....	147
3.13.3 - Ventilation des titres à revenu fixe (hors titres empruntés).....	148
3.13.4 - Ventilation par durée restant à courir.....	148
3.14 - Bilan ventilé par devise - Valeurs nettes après dépréciation.....	149

4 - NOTES RELATIVES AU HORS-BILAN.....	150
---	------------

4.1 - Engagements hors-bilan relatifs aux opérations de change comptant et à terme et de prêts/Emprunts de devises.....	150
4.2 - Instruments financiers à terme.....	151
4.2.1 - Engagements hors-bilan relatifs aux instruments financiers à terme.....	151
4.2.2 - Ventilation par durée résiduelle.....	152
4.2.3 - Ventilation par devise.....	152
4.2.4 - Ventilation par zone géographique des <i>swaps</i> de taux.....	153
4.3 - Risques de crédit - Ventilation par zone géographique des engagements donnés.....	153

5 - NOTES RELATIVES AU RÉSULTAT.....	154
---	------------

5.1 - Intérêts et assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires.....	154
5.2 - Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle.....	154
5.3 - Intérêts et assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe.....	155
5.4 - Autres intérêts et assimilés.....	155
5.5 - Revenus des titres à revenu variable.....	156
5.6 - Produits et charges de commissions.....	157
5.7 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation.....	157
5.8 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés.....	158
5.9 - Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets....	158
5.10 - Produits et charges générales d'exploitation.....	159
5.10.1 - Produits et charges générales d'exploitation.....	159
5.10.2 - Effectifs rémunérés.....	160
5.11 - Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles.....	161
5.12 - Coût du risque.....	161
5.13 - Gains ou pertes sur actifs immobilisés.....	162
5.14 - Charge d'impôt.....	162
5.15 - Dotations nettes aux FRBG et provisions réglementées.....	162

6 - NOTES SPÉCIFIQUES.....	163
-----------------------------------	------------

6.1 - Programme d'Investissement d'Avenir.....	163
6.2 - Détail des effets publics et valeurs assimilées par pays émetteur.....	164

ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

Bilan

(en millions d'euros)

	Notes	31.12.2015	31.12.2014
Actif			
Opérations interbancaires et assimilées		36 952	39 041
Caisse, banques centrales		33	15
Effets publics et valeurs assimilées	3.3	26 309	24 203
Créances sur les établissements de crédit	3.1	10 610	14 823
Opérations avec la clientèle	3.2	8 289	11 156
Comptes ordinaires débiteurs		422	715
Autres concours à la clientèle à terme		7 867	10 441
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable	3.3	52 153	42 385
Obligations et autres titres à revenu fixe		39 028	29 546
Actions et autres titres à revenu variable		13 125	12 839
Participations	3.4	21 438	21 337
Immobilisations corporelles et incorporelles	3.5	3 488	3 391
Comptes de régularisation et actifs divers	3.6	11 012	11 831
Total Actif		133 332	129 141
Passif			
Opérations interbancaires et assimilées	3.7	4 795	5 576
Dettes envers les établissements de crédit à vue		3 463	4 221
Dettes envers les établissements de crédit à terme		1 332	1 355
Opérations avec la clientèle	3.8	55 130	47 730
Comptes ordinaires créditeurs de la clientèle		47 047	40 318
Autres dettes envers la clientèle		8 083	7 412
Dettes représentées par un titre	3.9	40 101	42 233
Comptes de régularisation et passifs divers	3.10	12 050	12 897
Provisions	3.11	503	456
Dépôts de garantie		1	1
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	3.12	556	556
Capitaux propres - hors FRBG	3.12	20 196	19 692
Réserves et autres		19 056	18 457
Résultat de l'exercice		1 140	1 235
Total Passif		133 332	129 141

Hors-bilan

(en millions d'euros)

	31.12.2015	31.12.2014
Engagements de financement et de garantie donnés		
Engagements de financement	11 708	10 143
En faveur d'établissements de crédit ⁽¹⁾	7 159	5 446
En faveur de la clientèle	4 492	4 693
Engagements de financement douteux	57	4
Engagements de garantie	5 306	5 602
D'ordre d'établissements de crédit ⁽²⁾	3 455	3 736
D'ordre de la clientèle	1 851	1 866
Engagements douteux		
Engagements de financement et de garantie reçus		
Engagements de financement	22 906	16 311
Reçus d'établissements de crédit	22 906	16 311
Reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	11 867	12 962
Reçus d'établissements de crédit ⁽¹⁾⁽²⁾	9 433	10 425
Reçus de la clientèle	1 614	2 048
Reçus de l'État et assimilés	820	489
Engagements sur titres		
Titres à recevoir	1 068	942
Titres à livrer	9	84
Autres engagements donnés et reçus		
Autres engagements donnés	20 616	15 048
Autres engagements reçus	50	90

Les engagements hors-bilan relatifs aux opérations de change au comptant et à terme et de prêts/Emprunts de devises sont décrits dans la note 4.1. Les instruments financiers à terme sont décrits dans la note 4.2.

(1) Dont au 31 décembre 2015, un engagement de financement en faveur de la SFIL pour 3 010 M€ (2 955 M€ au 31 décembre 2014) et un engagement de garantie reçu de la SFIL pour 5 511 M€ (6 212 M€ au 31 décembre 2014) ;

(2) Dont au 31 décembre 2015, un engagement de garantie donné à Natixis pour 3 308 M€ (3 602 M€ au 31 décembre 2014) et un engagement de contre-garantie reçu de la BPCE pour 3 308 M€ (3 602 M€ au 31 décembre 2014).

Compte de résultat

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2015	31.12.2014
Intérêts et produits assimilés		1 858	1 875
Opérations de trésorerie et interbancaires	5.1	181	139
Opérations avec la clientèle	5.2	166	182
Obligations et autres titres à revenu fixe	5.3	1 021	1 161
Autres intérêts et produits assimilés	5.4	490	393
Intérêts et charges assimilés		(1 166)	(1 107)
Opérations de trésorerie et interbancaires	5.1	(4)	(27)
Opérations avec la clientèle	5.2	(378)	(372)
Obligations et autres titres à revenu fixe	5.3	(500)	(419)
Autres intérêts et charges assimilés	5.4	(284)	(289)
Revenus des titres à revenu variable	5.5	1 300	1 437
Commissions (produits)	5.6	16	22
Commissions (charges)	5.6	(32)	(29)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	5.7	29	19
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	5.8	157	312
Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets	5.9	(78)	(116)
Produit net bancaire		2 084	2 413
Charges générales d'exploitation	5.10	(415)	(465)
Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations	5.11	(107)	(100)
Résultat brut d'exploitation		1 562	1 848
Coût du risque	5.12	(2)	13
Résultat d'exploitation		1 560	1 861
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	5.13	(66)	(108)
Résultat courant avant impôt		1 494	1 753
Charge d'impôt	5.14	(354)	(435)
Dotations nettes aux FRBG et provisions réglementées	5.15		(83)
Résultat net		1 140	1 235

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

1 – ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE, ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE LA PÉRIODE ET POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE 2015

I - Baisse des prix des matières premières et affaiblissement des perspectives de croissance mondiale

En 2015, le contexte économique mondial est resté fragilisé par le ralentissement des économies émergentes. Si en Chine, les statistiques récentes ne montrent pas de détérioration et semblent éloigner les craintes d'un atterrissage brutal, la dynamique conjoncturelle reste faible. La nouvelle chute des prix de l'énergie met davantage de pression sur les économies exportatrices nettes.

Dans les pays développés, la croissance résiste à cet environnement mondial moins allant : la baisse de la demande émanant de certains émergents est plus que compensée par la diminution de la facture pétrolière qui soutient la consommation.

En France, le PIB s'est inscrit en progression de +1,3% sur 2015 en glissement annuel (+1,1% en moyenne par rapport à 2014). Les 3 moteurs de la croissance sont :

- la consommation qui progresse de +0,8% sur un an ;
- les exportations, en hausse de +3,8% sur un an, qui retrouvent leur meilleure dynamique depuis 2010 (effet de la dépréciation de l'euro et de la reprise chez les partenaires commerciaux) ;
- l'investissement productif qui confirme, de trimestre en trimestre, son retournement positif (+3,7% sur un an) même si la dynamique reste faible. La reprise est due à trois chocs positifs : dépréciation de l'euro, baisse du prix du pétrole et détente des taux d'intérêt.

L'inflation européenne, après un point bas en janvier à -0,6%, s'est quelque peu redressée au cours de l'année 2015, pour aboutir à une moyenne proche de zéro en 2015. Pour contrer le risque déflationniste, la BCE a assoupli significativement sa politique monétaire avec une nouvelle baisse de taux directeur (taux de dépôt) et la mise en place d'un vaste programme d'achats d'actifs depuis le printemps, qui devrait courir au moins jusqu'en mars 2017, pour un montant total minimum de 1 500 Md€.

II - Des marchés de taux soutenus par les injections de liquidité de la BCE

L'année 2015 aura été marquée par 3 phases différentes sur les marchés financiers européens.

1. La première configuration a été caractérisée par une progression sensible et généralisée de tous les prix des actifs sous l'impact de l'annonce, fin janvier, du programme d'achat d'actifs obligataires de

la BCE. Les injections de liquidités ont soutenu le prix de tous les actifs. En avril, le taux OAT 10 ans reflua à 0,33% (-49 points de base).

2. Ensuite, le marché a connu une période de stress. Tout d'abord, au printemps, la hausse subite des taux d'intérêt sans risque, la crainte d'un «Grexit» et les questionnements sur la valorisation des marchés risqués ont engendré une hausse de la perception du risque et une baisse du prix des actifs. À peine le risque d'un «Grexit» écarté, l'été s'est caractérisé par un retour de la volatilité dû à la crise des pays émergents avec un épïcêtre situé en Chine. Au total, lors de cette phase qui court de fin avril à fin septembre, le taux OAT 10 ans s'est tendu jusqu'à 1,40% début juin, avant de refluer vers 1% du fait de la réduction des perspectives d'inflation liée à la rechute du prix du pétrole (de 65 à 48 dollars au 3^e trimestre).

3. Enfin, le dernier trimestre s'est caractérisé par une phase sans tendance, hésitant entre les deux configurations précédentes.

Tout d'abord, en octobre, s'est déroulé un épisode proche de la phase 1 avec une hausse généralisée du prix des actifs grâce à deux facteurs :

- les investisseurs, qui intégraient en septembre, dans le prix des actifs, un scénario de crise financière et économique plutôt que le scénario central, ont abandonné leurs positions ultra-défensives ;
- les statistiques chinoises n'ont pas montré d'affaiblissement supplémentaire, la dépréciation limitée du yuan a apaisé les craintes d'une «guerre des changes» agressive et, bien que le prix des matières premières ait poursuivi sa correction, la situation financière des émergents a cessé de se détériorer (retour des capitaux, stabilisation des devises).

Ensuite, les investisseurs européens ont été rassurés par l'annonce d'un nouvel assouplissement monétaire de la BCE, ce qui a permis au taux OAT 10 ans de refluer à 0,75% fin novembre.

Au total, en 2015, le taux OAT 10 ans s'est tendu de 16 points de base, pour terminer à 0,99%. L'année 2015 aura été marquée, du fait de la *Quantitative Easing* de la BCE, par des taux monétaires qui finissent en territoire négatif (-0,13% pour le taux 3 mois) et des taux obligataires, sur la courbe française, négatifs jusqu'à la maturité 4 ans. L'euro, du fait de la divergence des orientations monétaires de part et d'autre de l'Atlantique, s'est déprécié de 1,21 à 1,09 dollar en 2015.

Sur le marché du crédit (obligataire non souverain), les primes de risque se sont élargies, surtout durant la seconde moitié de l'année, avec le retour de l'aversion pour le risque. Au total sur 2015, les *spreads investment grade* ont augmenté d'environ 25 points de base, tandis que les *spreads high yield* ont augmenté d'environ 70 points de base en zone euro.

III - Des marchés actions haussiers en Europe

Les marchés actions européens ont traversé en 2015 les mêmes phases que les marchés de taux, avec une phase haussière en début d'année, suivie d'une période de stress à l'été 2015, engendrée par les inquiétudes sur la Chine et les matières premières, avant de se stabiliser à l'automne. Au total, en 2015, le CAC 40 a progressé de 8,5%.

Les actions continuent de bénéficier de :

- un environnement européen porteur (croissance sans inflation avec un partage de la valeur ajoutée jusqu'alors toujours favorable aux profits) ;
- un taux de dividende attrayant (3,5% pour les actions européennes)

par rapport au niveau des taux d'intérêt. Le mois de décembre, de nouveau chahuté, a cependant montré que la liquidité des banques centrales ne constitue plus, à elle seule, un facteur de soutien du cours des actions.

ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE LA PÉRIODE

IV - La Société de financement local

Le 23 janvier 2013, le contrat finalisant la création de la Société de financement local (SFIL) a été signé par le ministre de l'Économie et des Finances, La Banque Postale, Dexia et la Caisse des Dépôts.

Détenue à 75 % par l'État, 20 % par la Caisse des Dépôts et 5 % par La Banque Postale, la Société de financement local permet de refinancer, via la Caisse française de financement local, les prêts à moyen et long terme que La Banque Postale propose aux collectivités locales.

La création de cet établissement a constitué une étape majeure dans la réponse pérenne que l'État entend apporter aux difficultés structurelles de financement rencontrées par le secteur public local depuis le retrait de Dexia.

Au 31 décembre 2015, la Caisse des Dépôts a prêté à la SFIL 1 250 M€ à court terme et 6 866 M€ à long terme. En contrepartie, la Caisse des Dépôts a reçu un engagement de garantie pour 5 511 M€.

Par ailleurs, un engagement de financement de 3 010 M€ est comptabilisé dans les livres de la Caisse des Dépôts.

V - Holdco SIIC

La prise en compte de l'ANR au 31 décembre 2015 a amené la Caisse des Dépôts à compléter la dépréciation sur le titre Holdco SIIC de 41 M€.

Au 31 décembre 2015, le coût d'acquisition des titres d'une valeur brute de 2 586 M€ est déprécié à hauteur de 258 M€.

VI - PIA

L'année 2014 a été l'année du démarrage du Programme Investissements d'Avenir phase 2 (PIA 2), voté en loi de finances 2014, pour une enveloppe de 12 Md€.

Le groupe Caisse des Dépôts s'est vu confier la gestion de 3,7 Md€ sur cette nouvelle enveloppe, dont l'essentiel sera consacré aux investissements vers les entreprises et la mise sur le marché des innovations. La transition écologique et énergétique, l'une des priorités du plan stratégique du Groupe, est aussi au cœur des priorités d'investissements

de cette nouvelle enveloppe : plus de la moitié des investissements seront soumis à des critères d'éco-conditionnalité appliqués aux projets.

Au 31 décembre 2015, la Caisse des Dépôts est mobilisée sur quatre nouvelles conventions pour un montant de 623 M€.

ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

VII - Projet de fusion par absorption de Holdco SIIC par Icade

Le 21 décembre 2015, la Caisse des Dépôts et Groupama ont indiqué envisager une simplification de la structure de détention de leur participation dans Icade, qui prendrait la forme d'une fusion-absorption de Holdco SIIC par Icade. Holdco SIIC détient environ 52 % du capital d'Icade et est elle-même détenue par la Caisse des Dépôts à 75 % et Groupama à 25 %.

Holdco SIIC ne détenant aucun autre actif immobilisé que les titres Icade, il est envisagé que la fusion soit réalisée sur la base d'une parité d'échange établie par transparence, sans impact sur le pourcentage de détention des autres actionnaires d'Icade.

À l'issue de la fusion la Caisse des Dépôts détiendrait 39 % du capital d'Icade dont elle serait le premier actionnaire et Groupama détiendrait 13 % du capital d'Icade.

La fusion serait accompagnée de la signature d'un nouveau pacte d'actionnaires entre la Caisse des Dépôts et Groupama, exclusivement consacré à la gouvernance d'Icade et constitutif d'une action de concert. La fusion sera soumise à l'approbation des actionnaires d'Icade réunis en assemblée générale sous réserve que les conditions suspensives suivantes soient remplies :

- autorisation de la sortie du secteur public d'Icade (sur avis conforme de la commission des participations et des transferts (CPT)) ;
- décision de l'Autorité des marchés financiers (AMF) confirmant qu'il n'y a pas lieu au dépôt d'une offre publique de retrait sur les titres Icade à raison de la fusion (sur le fondement de l'article 236-6 du règlement général de l'AMF) ;
- confirmation par la direction de la législation fiscale concernant l'éligibilité de la fusion au régime de faveur de l'article 210-A du Code général des impôts ;
- approbation par l'assemblée générale extraordinaire des associés de Holdco SIIC.

Cette opération n'aura pas d'incidence significative sur les capitaux propres d'Icade et les comptes de la Section générale.

2 - PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les comptes au 31 décembre 2015 sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit. Ces principes sont énoncés dans le règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général, sous réserve des adaptations prévues par le règlement ANC n° 2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire et son annexe.

La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement n° 2014-07 (livre I – titre 1 – chapitre 2 relatif au modèle des états de synthèse).

Les principes comptables et méthodes d'évaluation retenus sont identiques à ceux utilisés pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2014.

I - Enregistrement en compte de résultat

Les intérêts et les commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru selon le principe de la spécialisation des exercices. Les commissions non assimilées à des intérêts sont enregistrées lors de leur encaissement ou de leur paiement.

II - Créances sur les établissements de crédit et la clientèle

Ces créances intègrent les crédits consentis, les comptes ordinaires débiteurs, ainsi que les titres reçus en pension livrée et les valeurs reçues en pension.

Les dispositions comptables du règlement n° 2014-07 (livre II – titre 1 relatif à la comptabilisation des commissions reçues et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours et titre 2 relatif au traitement comptable du risque de crédit) s'appliquent à l'ensemble des prêts et créances.

2.1 - Prêts

Les prêts sont enregistrés à l'actif à leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont portés en compte de résultat *pro rata temporis*.

- Les commissions perçues et les coûts de transaction supportés à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition des crédits sont étalés de manière actuarielle, sauf s'il est démontré que ces éléments ne sont pas significatifs.
- Les prêts sont transférés en créances douteuses dès lors qu'ils sont porteurs d'un risque de crédit avéré, c'est-à-dire lorsqu'il est probable que tout ou partie des sommes dues conformément au contrat ne seront pas perçues, et ce nonobstant l'existence de garantie ou de caution. En tout état de cause, sont considérés comme douteux les prêts présentant des échéances impayées depuis plus de 3 mois (plus de 6 mois en matière immobilière, plus de 9 mois vis-à-vis des collectivités locales), les prêts pour lesquels la situation financière de la contrepartie est dégradée, se traduisant par un risque de non-recouvrement, ainsi que les encours faisant l'objet d'une procédure contentieuse.
- De même, tous les concours sur une contrepartie, dès lors que celle-ci dispose d'un concours inscrit en créances douteuses, sont inscrits en créances douteuses en application du principe de contagion. Pour les groupes, le principe de contagion est appliqué au cas par cas.
- Parmi les créances douteuses, sont identifiées comptablement les créances douteuses compromises. Les créances douteuses compromises sont les créances dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées. Sont concernées les créances déchuées du terme ainsi que certaines créances douteuses de plus d'un an et ayant un caractère irrécouvrable nécessitant la détermination d'une dépréciation

et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. Cette analyse doit être effectuée en tenant compte des garanties existantes sur ces encours.

- Les encours douteux et les encours douteux compromis peuvent être portés à nouveau en encours sains lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance. Ils peuvent être également portés en encours restructurés si un rééchelonnement de la dette a eu lieu et après un délai d'observation.
- Les prêts présentant un risque de crédit avéré font l'objet de dépréciations qui permettent de couvrir, en valeur actualisée, l'ensemble des pertes prévisionnelles sur les encours classés en créances douteuses et en créances douteuses compromises.
- Les intérêts courus sont enregistrés périodiquement sur les créances saines, y compris les créances restructurées et sur les créances douteuses non compromises. Les intérêts sur créances douteuses compromises ne sont enregistrés en compte de résultat qu'au moment de leur paiement effectif. Les intérêts comptabilisés sur créances douteuses et non encaissés sont intégralement dépréciés. Lorsque l'établissement estime que la créance est définitivement irrécouvrable, une perte est enregistrée.
- Les créances restructurées sont identifiées, le cas échéant, dans une sous-catégorie spécifique des encours sains. Elles donnent lieu à l'enregistrement en coût du risque d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation, au taux d'intérêt effectif d'origine, des flux futurs attendus suite à la restructuration. Cette décote est réintégrée sur la durée de vie restant à courir du crédit dans la marge d'intérêt. Les créances restructurées sont immédiatement déclassées en encours douteux lorsque le débiteur ne respecte pas les échéances fixées.
- Les engagements par signature suivent les mêmes principes et méthodes comptables que ceux appliqués aux crédits.

2.2 - Titres reçus en pension livrée et valeurs reçues en pension

Ils sont portés à l'actif dans un compte représentatif de la créance ainsi générée. Les produits correspondants sont enregistrés en résultat de l'exercice *pro rata temporis*. Les titres pris en pension livrée puis cédés sont enregistrés au passif en dettes de titres. Ils sont dès lors valorisés à leur valeur de marché.

III - Titres et opérations sur titres

3.1 - Titres

Les titres sont comptabilisés conformément au règlement n° 2014-07 (livre II – titre 3 relatif à la comptabilisation des opérations sur titres). Les achats et ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement/livraison, sauf cas particuliers.

■ Titres de transaction

Les titres de transaction comprennent, outre des valeurs mobilières, des bons du Trésor et des TCN. Ils sont acquis (ou vendus) dès l'origine avec l'intention de les revendre (ou de les racheter) à court terme. Ils se négocient sur des marchés liquides et sont valorisés à leur valeur de marché. À chaque arrêté, les variations de valeur de marché sont enregistrées en résultat.

■ Titres de placement

Les titres de placement incluent les titres ne répondant pas aux conditions d'un classement en portefeuilles de transaction, d'investissement, d'activité de portefeuille (TAP) ou de participation.

Les éventuelles primes ou décotes font l'objet d'un étalement actuariel sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les titres de placement sont gérés selon la méthode du «premier entré, premier sorti», et sont évalués de la façon suivante :

- actions et obligations : les moins-values latentes calculées par rapport à la valeur de marché sur la base du cours de clôture sont constatées sous forme de dépréciations ;
- bons du Trésor, TCN et titres du marché interbancaire : des dépréciations sont constituées en fonction de la solvabilité des émetteurs et par référence à des indicateurs de marché. Le portefeuille de titrisations (détenu en placement) est valorisé en fonction des cotations fournies par Bloomberg. Le cas échéant, des cotations sont demandées à des contreparties externes.

■ Titres d'investissement

Cette catégorie est composée de titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée, acquis avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels l'Établissement public dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Le changement d'intention ou la cession de titres d'investissement pour un montant non négligeable entraîne le reclassement automatique de l'intégralité des titres d'investissement dans le portefeuille de placement et l'interdiction durant l'exercice et les deux exercices suivants de classer des titres en portefeuille d'investissement. Des exceptions à cette règle sont toutefois prévues, notamment en cas de cession proche de la date d'échéance ou justifiée par un événement externe, isolé ou imprévisible.

Les moins-values latentes pouvant exister entre la valeur comptable des titres et leur prix de marché ne font pas l'objet de dépréciations.

Néanmoins, les dispositions comptables du règlement n° 2014-07 (livre II – titre 2 relatif au traitement comptable du risque de crédit) s'appliquent, le cas échéant, au risque de crédit attaché aux titres d'investissement.

La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres (prime - décote) est amortie selon la méthode actuarielle.

■ Titres de l'activité de portefeuille (TAP)

Les titres de l'activité de portefeuille correspondent à des investissements réalisés de façon régulière avec pour objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce ni de participer activement à la gestion opérationnelle de l'entreprise émettrice.

Ils sont comptabilisés au prix d'acquisition.

Ils figurent au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les sociétés cotées, la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé pour atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles de cours de bourse, est généralement représentative de la valeur d'utilité. Lorsque cette moyenne n'est pas représentative de la valeur d'utilité, une approche multicritère est mise en place.

■ Titres de participation

Les titres de participation sont valorisés au coût d'acquisition. Ils sont évalués en fonction de leur valeur d'usage par référence à différents critères tels que l'actif net, les perspectives de rentabilité, le cours de bourse, la capitalisation des résultats. Des dépréciations sont constituées en cas de perte durable de la valeur d'usage de ces titres.

3.2 - Opérations sur titres

■ OAT indexées sur l'inflation

En l'absence de réglementation spécifique applicable aux établissements de crédits, l'indexation du nominal des OAT indexées sur l'inflation est comptabilisée par analogie au traitement préconisé par le Code des assurances : le gain ou la perte est constaté en produits ou en charges de l'exercice.

■ Cessions temporaires de titres (prêts et emprunts, pensions livrées)

Les titres prêtés sont inscrits sur une ligne spécifique de l'actif du bilan pour la valeur comptable des titres sortis du portefeuille selon la méthode "dernier entré, premier sorti" (DEPS ou LIFO). En date d'arrêté, ils sont évalués selon les règles du portefeuille d'origine. Les titres empruntés sont enregistrés, au prix de marché du jour de l'emprunt, à l'actif dans la catégorie des titres de transaction et au passif pour constater la dette de titres à l'égard du prêteur. Ces titres sont évalués en fonction de leur valeur de marché aux dates d'arrêté. Les prêts et emprunts garantis par des espèces sont comptablement assimilés à des pensions livrées. La rémunération relative à ces opérations est enregistrée *pro rata temporis* en résultat.

IV - Instruments financiers à terme

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux d'intérêt, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 (livre II – titre 5 relatif aux instruments financiers à terme).

En application de la stratégie définie sur le développement des activités de négociation et la gestion des risques de marché, la Caisse des Dépôts intervient sur l'ensemble des marchés organisés et de gré à gré d'instruments financiers à terme fermes et conditionnels de taux, de change et sur actions. Ces interventions sont réalisées, en France comme à l'étranger dans le cadre de couvertures affectées ou globales, ou dans le cadre de prise de positions ouvertes isolées.

Pour l'ensemble de ces instruments, et quelle que soit l'intention de gestion, le nominal des contrats, celui du sous-jacent ou le prix d'exercice, est porté en hors-bilan. La comptabilisation des résultats sur ces instruments est fonction de l'intention de gestion.

La juste valeur de chaque catégorie d'instruments financiers dérivés est précisée dans la note relative aux instruments financiers à terme.

4.1 - Contrats d'échange de taux et de devises

■ Opérations de couverture

Les charges ou produits des instruments financiers à terme affectés, dès l'origine, à la couverture d'un élément ou d'un ensemble homogène d'éléments identifiés sont enregistrés en résultat de manière symétrique aux produits ou charges sur les éléments couverts.

Les résultats sur instruments financiers affectés le cas échéant à une couverture globale sont enregistrés *pro rata temporis*.

■ Positions ouvertes isolées

Les contrats sont évalués, à la date d'arrêté des comptes, à leur valeur de marché.

- Pour les contrats négociés sur des marchés organisés ou assimilés, les gains ou les pertes latents sont enregistrés en résultat.
- Pour les contrats négociés de gré à gré, les moins-values latentes font l'objet d'une provision pour risque et les plus-values latentes ne sont pas enregistrées.

4.2 - Autres opérations

Les autres opérations se composent principalement des futures et des options.

■ Opérations de couverture

Les charges ou produits sont rapportés au compte de résultat de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits ou charges sur l'élément couvert.

■ Opérations autres que de couverture

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché.

- Pour les contrats en position ouverte isolée, négociés sur des marchés organisés ou assimilés, les gains ou les pertes latents sont enregistrés en résultat.

- Pour les contrats en position ouverte isolée, négociés de gré à gré, les moins-values latentes font l'objet d'une provision pour risque et les plus-values latentes ne sont pas enregistrées. Afin de mieux traduire la réalité économique de l'activité et par dérogation à la réglementation française, les instruments peu liquides sont également valorisés à un prix de marché théorique.

4.3 - Opérations complexes

Les opérations complexes correspondent à des combinaisons synthétiques d'instruments de types, natures et modes d'évaluation identiques ou différents.

Chaque composante de la transaction est comptabilisée en bilan et hors-bilan en suivant la nature juridique des produits sous-jacents.

Le résultat est appréhendé globalement et comptabilisé en un seul lot, de manière à refléter la nature économique des opérations, comme s'il s'agissait d'un instrument unique. Dans le cas de produits totalement nouveaux, sans référence à une réglementation explicite, l'approche comptable du résultat procède d'un raisonnement par analogie avec des types de produits existants. La comptabilisation du résultat est fonction de l'intention de gestion.

■ Opérations relevant de la logique de couverture

Pour des raisons de prudence, dans le cas notamment de faible liquidité du marché, le résultat est comptabilisé *pro rata temporis*. Une dépréciation est constituée en cas de valeur de marché négative.

■ Gestion de portefeuille de transaction

Le résultat, assimilable à une commission de montage, est comptabilisé à l'origine. Une décote est appliquée pour tenir compte des frais futurs de gestion et des risques de contrepartie éventuels.

4.4 - Les valeurs de marché

Lorsque le prix de marché des instruments ou les paramètres de valorisation ne font pas l'objet de cotations officielles, des méthodes de valorisation alternatives sont utilisées. Elles font intervenir un ou plusieurs des éléments suivants : confirmation de prix par des courtiers ou contreparties externes, demande de valorisation à un établissement indépendant spécialiste des valorisations complexes, et étude par catégories d'émetteurs ou d'instruments.

V - Immobilisations corporelles et incorporelles

Conformément au règlement n° 2014-03 relatif au plan comptable général (livre I – titre II – chapitre I – section 3 relatif à l'évaluation des actifs non financiers à la date d'entrée dans le patrimoine), les immobilisations sont valorisées à leur coût d'acquisition, constitué du prix d'achat, de tous les coûts directement attribuables engagés ainsi que des coûts d'emprunt, le cas échéant.

En application du règlement n° 2014-03 relatif au plan comptable général (livre I – titre II – chapitre I – section 4 relatif à l'évaluation des actifs non financiers postérieurement à leur date d'entrée), la Section générale immobilise par composants les dépenses de remplacement et d'entretien. Les cinq catégories de composants identifiées sont amorties en mode linéaire, sur leur durée d'utilisation estimée, en fonction du type d'immeuble défini :

- gros œuvre : de 50 ans à 100 ans ;
 - couverture/façade : 30 ans ;
 - agencements : 10 ans ;
 - installations générales et techniques : 20 ans ;
 - gros entretien : 15 ans.
- La valeur résiduelle, définie comme le montant net des coûts de sortie attendus, qu'une entité obtiendrait de la cession de l'actif sur le marché à la fin de son utilisation, doit être prise en compte dans la base

amortissable lorsqu'elle est à la fois significative et mesurable. L'application des principes réglementaires s'est traduite pour l'ensemble des actifs immobiliers par l'absence de prise en compte de valeur résiduelle dans la base amortissable, celle-ci ne pouvant être déterminée de façon fiable.

- Les logiciels et coûts de développements sont amortis sur 3 ans ou sur 7 ans s'agissant des projets informatiques stratégiques.
- À chaque clôture, s'il existe un indice interne ou externe qu'une immobilisation a pu perdre notablement de la valeur, un test de dépréciation est effectué. La valeur nette comptable de l'actif est comparée à sa valeur actuelle.

Si la valeur actuelle s'avère inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. De même, les réserves forestières font l'objet d'une dépréciation en cas de perte de valeur.

VI - Immobilier de placement

La Caisse des Dépôts détient, sur le long terme, un patrimoine locatif important. Les immeubles présentant lors de la clôture un indice interne ou externe de perte de valeur, ainsi que ceux destinés à être cédés à moyen terme font l'objet d'un test de dépréciation.

En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en Produit net bancaire dans la rubrique «Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets» du compte de résultat.

Les valeurs de marché, pour les immeubles significatifs, sont évaluées par référence à des expertises externes.

VII - Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle

Ces dettes comprennent les dépôts, les emprunts contractés ainsi que les titres donnés en pension livrée et les valeurs données en pension.

7.1 - Emprunts

Ils sont inscrits au passif pour leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat *pro rata temporis*.

7.2 - Titres donnés en pension livrée

La dette ainsi générée est inscrite au passif. Les titres sont maintenus dans leur portefeuille d'origine et continuent à être évalués selon les règles applicables à ce portefeuille. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat *pro rata temporis*.

VIII - Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : titres du marché interbancaire et titres de créances négociables (certificats de dépôts, BMTN et EMTN). Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

IX - Provisions

Figurent sous cette rubrique :

9.1 - Provisions sur opérations de financement et instruments financiers

Il s'agit de provisions couvrant des risques précisément identifiés, liés à des opérations bancaires ou à des instruments financiers ainsi que des pertes liées à certains secteurs d'activité. Ces provisions comprennent, entre autres, les provisions pour bonification d'intérêts sur enveloppes de prêts accordés, notamment par le fonds d'épargne.

9.2 - Provisions pour engagements sociaux

Ces provisions constituées pour faire face aux engagements sociaux correspondent notamment aux indemnités de départ à la retraite et aux différents dispositifs de l'accord-cadre 2015-2017.

9.3 - Autres provisions pour risques

Ces provisions sont destinées à couvrir des risques nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise ; leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture, et à l'absence de contrepartie au moins équivalente attendue de ce tiers. Ces provisions comprennent, entre autres, les provisions destinées à couvrir les charges prévisibles des litiges fiscaux notifiés.

9.4 - Provisions pour impôts

Il s'agit d'une provision couvrant l'impôt latent relatif au régime de sursis d'imposition concernant les opérations d'échanges de titres (offres publiques d'échange, fusions).

X - Engagements sociaux

Les avantages consentis au personnel sont répartis en plusieurs catégories :

- des avantages à court terme : salaires, congés annuels, intéressement ;
- des avantages postérieurs à l'emploi : régime de retraite, indemnités de fin de carrière, accompagnement à la retraite à taux réduit, couverture prévoyance, frais médicaux ;
- des avantages à long terme : médailles du travail, comptes épargne temps ;
- des avantages liés à la fin de contrat de travail : régimes de cessation progressive d'activité.
- Certains retraités de l'Établissement public bénéficient de prestations postérieures à l'emploi telles que la couverture de prévoyance et de frais médicaux ainsi que la compensation accordée par la Caisse des Dépôts dans la cadre de l'Épargne prévoyance individuelle.
- Les avantages postérieurs à l'emploi, à long terme et liés à la fin du contrat de travail, notamment issus de l'Accord-cadre 2015-2017, peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies.
 - Les régimes à cotisations définies sont en général couverts par des cotisations versées à des organismes de retraite par répartition ou d'assurance qui gèrent ensuite le paiement des pensions, ou par l'État en ce qui concerne les fonctionnaires, et qui libèrent la Caisse des Dépôts de toute obligation ultérieure. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.
 - Les régimes à prestations définies correspondent aux avantages du personnel pour lesquels la Caisse des Dépôts s'engage sur un niveau de prestations envers les salariés. Ils constituent un risque à moyen ou long terme pour l'employeur et donnent donc lieu à évaluation et provisionnement.

Pour les avantages postérieurs à l'emploi, les conditions d'âge et de départ à la retraite retenues dans les calculs tiennent compte des dispositions de la loi n° 2010-1330 du 09 novembre 2010 portant réforme des retraites, ainsi que de l'article 88-I de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2012 qui accélère le calendrier du relèvement de l'âge d'ouverture des droits à pension et de l'âge d'obtention de la retraite à taux plein.

- Les provisions relatives aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies sont ajustées à chaque arrêté en fonction de l'évolution de la dette actuarielle de ces engagements. Ils sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées. Ces évaluations prennent en compte l'utilisation d'hypothèses actuarielles économiques externes (taux d'actualisation) et internes à la Caisse des Dépôts (taux de départ, taux d'évolution des rémunérations, table

de mortalité...). Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul ou celles induites par les effets d'expérience constituent des écarts actuariels.

La Caisse des Dépôts applique la recommandation de l'ANC n° 2013-02 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires depuis le 1^{er} janvier 2013. En application de cette recommandation, la Caisse des Dépôts a choisi de retenir les dispositions de la norme IAS 19 telle qu'adoptée par l'Union européenne dans le cadre de son règlement n° 475/2012, à l'exception des paragraphes traitant de l'information en annexe et de certaines adaptations énumérées dans la recommandation, principalement l'interdiction de comptabiliser les écarts actuariels en capitaux propres.

En cas de modification d'un régime existant ou de mise en place d'un nouveau régime, le coût des services passés est comptabilisé immédiatement et en totalité au compte de résultat.

La Caisse des Dépôts a également choisi de comptabiliser immédiatement et intégralement en résultat les écarts actuariels.

- Les provisions relatives aux avantages à long terme et aux avantages liés à la fin du contrat de travail sont évaluées selon la même méthode que celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi. Les engagements correspondant aux primes liées à l'attribution de médailles du travail et aux comptes épargne temps sont calculés selon la même méthode actuarielle que celle utilisée pour le calcul des engagements d'indemnités de départ à la retraite.

XI - Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)

Ce fonds est destiné à faire face aux risques opérationnels et aux charges inhérentes aux activités bancaires et de gestion des actifs financiers et qui ne peuvent être couverts par ailleurs. Ce fonds fait l'objet de dotations ou de reprises constatées au compte de résultat.

XII - Impôts sur les bénéfices

La Section générale verse chaque année au Trésor public une Contribution représentative de l'impôt sur les sociétés (CRIS) dont le montant est égal à celui qui résulterait de l'application aux bénéficiaires de l'établissement de l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun. Une provision pour impôt sur les opérations en sursis d'imposition est calculée en appliquant à ces opérations le taux d'impôt futur le plus probable.

Pour la France, les taux d'imposition appliqués pour le 31 décembre 2015 s'établissent :

- à 38 % contribution sociale incluse pour les opérations relevant du taux de droit commun ;
- à 21,66 %, contribution sociale incluse pour les opérations (cessions et provisions) afférentes aux TSPI (Titres de sociétés à prépondérance immobilière) cotées détenus depuis plus de 2 ans ;
- à 17,10 % contribution sociale incluse pour les opérations relevant du taux réduit long terme (cessions de parts de FCPR fiscaux détenues depuis plus de 5 ans, provisions sur parts de FCPR fiscaux ainsi que certaines répartitions d'actifs réalisées par des FCPR fiscaux) ;
- à 4,56 % pour les opérations (cessions et provisions) afférentes aux titres de participation au sens comptable et au sens fiscal (titres détenus à plus de 5%) détenus depuis plus de 2 ans, exclusion faite des TSPI non cotées qui relèvent du régime de droit commun (38 %).

XIII - Opérations en devises

Les actifs, passifs et engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de change constaté à la date d'arrêté. Les gains et pertes de change résultant des opérations courantes conclues en

devises sont enregistrés dans le compte de résultat. Les opérations de change au comptant sont évaluées au cours du comptant. Le cas échéant, les opérations de change à terme, réalisées dans une intention autre que de couverture, sont évaluées au cours du terme restant à courir. Les opérations de change à terme, conclues à titre de couverture, sont évaluées symétriquement à l'élément couvert. Par ailleurs, les reports et déports, liés aux opérations de change à terme couvertes, sont rapportés au compte de résultat de manière échelonnée sur la période restant à courir jusqu'à l'échéance de ces opérations.

XIV - Recours à des estimations

La préparation des états financiers de la Section générale exige la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que la direction et les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs

définitifs des opérations pour lesquelles la direction et les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

La réalisation d'estimations peut notamment concerner :

- la détermination de valeurs d'utilité pour les titres de l'activité de portefeuille et les titres de participation, celle-ci s'appuyant sur une analyse multicritère tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur, des perspectives économiques et de l'horizon de détention (les estimations pratiquées impliquant par exemple des hypothèses relatives à des éléments tels que les flux de trésorerie prévisionnels et les taux d'actualisation, dont l'estimation est rendue d'autant plus difficile aujourd'hui par le contexte économique) ;
- la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges ;
- l'appréciation du risque de contrepartie sur les portefeuilles de taux ;
- le cas échéant l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés.

3 - NOTES RELATIVES AU BILAN

3.1 - OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES - CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Comptes ordinaires débiteurs	1 926	2 037
Comptes courants du fonds d'épargne	1	4
Intérêts courus		
Créances sur les établissements de crédit à vue	1 927	2 041
Crédits de trésorerie	1 253	4 096
Capital et assimilé ⁽¹⁾	1 251	4 091
Créances douteuses	17	16
Dépréciations	(16)	(16)
Intérêts courus	1	5
Titres reçus en pension livrée		110
Capital et assimilé		110
Intérêts courus		
Crédits divers	7 430	8 576
Capital et assimilé ⁽²⁾	7 417	8 557
Intérêts courus	13	19
Créances sur les établissements de crédit à terme	8 683	12 782
Créances sur les établissements de crédit	10 610	14 823

(1) Dont 1 250 M€ de financement court terme en faveur de la SFIL (1 210 M€ au 31 décembre 2014) ;

(2) Dont 6 866 M€ de financement long terme en faveur de la SFIL (8 335 M€ au 31 décembre 2014).

3.2 - OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)

	31.12.2015	31.12.2014
Comptes ordinaires clientèle	422	715
Créances douteuses	3	3
Dépréciations	(3)	(3)
Intérêts courus		
Comptes ordinaires débiteurs à vue	422	715
Crédits de trésorerie et créances commerciales	5 431	7 365
Capital et assimilé ⁽¹⁾	5 365	7 264
Créances douteuses	200	198
Dépréciations	(197)	(195)
Intérêts courus	63	98
Crédits à l'équipement	898	429
Capital et assimilé	873	426
Créances douteuses	3	3
Dépréciations	(1)	(1)
Intérêts courus	23	1
Crédits au logement	414	492
Capital et assimilé	414	491
Créances douteuses	2	2
Dépréciations	(2)	(1)
Intérêts courus		
Crédits divers	1 124	2 155
Capital et assimilé	1 007	2 033
Créances douteuses	197	178
Dépréciations	(82)	(80)
Intérêts courus	2	24
Autres concours à la clientèle à terme	7 867	10 441
Opérations avec la clientèle	8 289	11 156

(1) Dont 4 000 M€ en faveur de l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale au 31 décembre 2015 (6 000 M€ au 31 décembre 2014).

3.3 - OPÉRATIONS SUR TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE

3.3.1 - Analyse par nature et type de portefeuille

(en millions d'euros)	31.12.2015					31.12.2014				
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total
Effets publics et valeurs assimilées	2 174	5 192	18 943		26 309	2 168	3 215	18 820		24 203
Effets publics et valeurs assimilées		5 192	18 943		24 135		3 215	18 820		22 035
Titres prêtés										
Titres empruntés	2 174				2 174	2 168				2 168
Obligations et autres titres à revenu fixe		35 661	3 367		39 028		25 942	3 604		29 546
Obligations		1 403	335		1 738		1 598	353		1 951
Autres titres à revenu fixe		34 258	3 032		37 290		24 344	3 251		27 595
Titres prêtés										
Actions et autres titres à revenu variable		2 982		10 143	13 125		2 875		9 964	12 839
Actions		1 533		8 823	10 356		1 486		8 642	10 128
OPCVM		562		1 182	1 744		616		1 168	1 784
Autres titres à revenu variable		887		138	1 025		773		154	927
Titres prêtés										
Total par type de portefeuille	2 174	43 835	22 310	10 143	78 462	2 168	32 032	22 424	9 964	66 588

3.3.2 - Éléments complémentaires

(en millions d'euros)	31.12.2015					31.12.2014				
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total
Effets publics et valeurs assimilées	2 174	5 192	18 943		26 309	2 168	3 215	18 820		24 203
Valeur brute	2 174	5 085	16 662		23 921	2 168	3 106	16 811		22 085
Primes/Décotes		88	1 983		2 071		75	1 707		1 782
Créances rattachées		37	298		335		34	302		336
Dépréciations		(18)			(18)					
Valeur de marché	2 174	5 253	21 544		28 971	2 168	3 290	21 855		27 313
Obligations et autres titres à revenu fixe		35 661	3 367		39 028		25 942	3 604		29 546
Valeur brute		35 456	3 292		38 748		25 717	3 525		29 242
Primes/Décotes		94	34		128		49	34		83
Créances rattachées		130	41		171		177	45		222
Dépréciations		(19)			(19)		(1)			(1)
Valeur de marché		36 031	3 800		39 831		26 437	4 136		30 573
Actions et autres titres à revenu variable		2 982		10 143	13 125		2 875		9 964	12 839
Valeur brute		3 264		11 345	14 609		3 062		11 288	14 350
Créances rattachées		2		27	29		2		14	16
Dépréciations		(284)		(1 229)	(1 513)		(189)		(1 338)	(1 527)
Valeur de marché		4 539		15 480	20 019		4 160		13 990	18 150
Total par type de portefeuille	2 174	43 835	22 310	10 143	78 462	2 168	32 032	22 424	9 964	66 588

3.4 - PARTICIPATIONS

3.4.1 - Principales participations

(en millions d'euros)

Liste des principaux titres de participation	31.12.2015				31.12.2014
	% de détention	Valeur brute	Provisions pour dépréciation	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
BPI GROUPE-BPIFRANCE	50,0	10 491		10 491	10 491
HOLDCO SIIC	75,1	2 586	(258)	2 328	2 369
CNP ASSURANCES (*)	40,9	1 863		1 863	1 863
LA POSTE	26,3	1 654		1 654	1 646
SOCIÉTÉ NATIONALE IMMOBILIÈRE	100,0	975		975	975
TRANSDEV GROUP	50,0	971	(543)	428	374
CDC INFRASTRUCTURE	100,0	793		793	793
CDC INTERNATIONAL CAPITAL	99,9	315	(16)	299	309
COMPAGNIE NATIONALE DU RHÔNE	33,2	235		235	235
COMPAGNIE DES ALPES (*)	39,6	183		183	183
EGIS	74,9	119		119	119
INFRAMED INFRASTRUCTURE	39,0	109		109	88
Sous-total des principales participations		20 294	(817)	19 477	19 445
Autres titres de participation, avances et créances		2 526	(565)	1 961	1 892
Total des participations, avances et créances		22 820	(1 382)	21 438	21 337

(*) Participations cotées.

3.4.2 - Mouvements

(en millions d'euros)

	31.12.2014	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements ⁽¹⁾	31.12.2015
Titres de participation	20 752	88	(21)	(31)	20 788
Valeur brute	22 042	198	(99)	(112)	22 029
Participations et autres titres détenus à long terme	1 332	189	(34)	4	1 491
Parts dans les entreprises liées	20 710	9	(65)	(116)	20 538
Provisions pour dépréciations	(1 290)	(110)	78	81	(1 241)
Participations et autres titres détenus à long terme	(287)	(45)	11		(321)
Parts dans les entreprises liées ⁽²⁾	(1 003)	(65)	67	81	(920)
Avances et créances rattachées	585	106	(41)		650
Valeur brute	677	163	(48)		792
Participations et autres titres détenus à long terme	537	150	(39)		648
Parts dans les entreprises liées	140	13	(9)		144
Provisions pour dépréciations	(92)	(57)	7		(142)
Participations et autres titres détenus à long terme	(76)	(53)	7		(122)
Parts dans les entreprises liées	(16)	(4)			(20)
Participations	21 337	194	(62)	(31)	21 438

(1) Les autres mouvements concernent les transmissions universelles de patrimoine de CDC Climat, CDC Numérique et de CDC 10 ;

(2) Dont une dotation aux provisions sur Holdco SIIC pour 41 M€ (50 M€ au 31 décembre 2014).

3.5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

(en millions d'euros)	31.12.2014	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31.12.2015
Immobilisations corporelles d'exploitation	473	(12)			461
Immobilisations corporelles d'exploitation - montant brut	809	9	(1)		817
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles d'exploitation	(336)	(21)	1		(356)
Immobilisations corporelles de placement	2 649	355	(249)		2 755
Immobilisations en cours - montant brut	4	8		(8)	4
Dépréciations des immobilisations en cours					
Terrains et immeubles - montant brut	337			8	345
Amortissements et dépréciations des terrains et immeubles	(185)	(8)			(193)
Forêts et réserves foncières - montant brut	25				25
Amortissements et dépréciations des forêts et réserves foncières					
Sociétés propriétaires d'immeubles de placement - montant brut	2 726	396	(281)		2 841
Dépréciations des sociétés propriétaires d'immeubles de placement	(258)	(41)	32		(267)
Immobilisations incorporelles	269	2		1	272
Concessions, licences, brevets - montant brut	386		(19)	102	469
Amortissements et dépréciations des concessions, licences, brevets	(231)	(86)	19		(298)
Autres immobilisations incorporelles - montant brut	114	88		(101)	101
Amortissements et dépréciations des autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles et incorporelles	3 391	345	(249)	1	3 488

3.6 - COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Charges à répartir sur plusieurs exercices	154	306
Charges constatées d'avance	31	42
Produits à recevoir	140	69
Comptes d'ajustement sur devises et instruments financiers à terme	1 342	1 472
Autres comptes de régularisation ⁽¹⁾	7 102	7 083
Comptes de régularisation	8 769	8 972
Débiteurs divers	2 198	2 815
- bonifications à recevoir		
- autres débiteurs divers	2 198	2 815
Créances douteuses sur opérations diverses	8	5
Stocks et assimilés (Forêts)	44	44
Dépréciations des actifs divers	(7)	(5)
Actifs divers	2 243	2 859
Comptes de régularisation et actifs divers	11 012	11 831

(1) Dont au 31 décembre 2015, une créance sur l'État au titre du Programme d'Investissement d'Avenir pour 5 542 M€ (5 905 M€ au 31 décembre 2014) (cf. note 6.1).

3.7 - OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES - DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Comptes ordinaires créditeurs	179	124
Comptes courants du fonds d'épargne	3 284	4 097
Intérêts courus		
Dettes envers les établissements de crédit à vue	3 463	4 221
Titres donnés en pension livrée	1 332	1 355
Intérêts courus		
Dettes envers les établissements de crédit à terme	1 332	1 355
Dettes envers les établissements de crédit	4 795	5 576

3.8 - OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Comptes ordinaires créditeurs ⁽¹⁾	46 928	40 238
Intérêts courus	119	80
Comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	47 047	40 318
Emprunts à la clientèle financière		20
Consignations	6 116	5 799
Comptes créditeurs à terme	1 334	998
Autres sommes dues à la clientèle	30	13
Intérêts courus	603	582
Autres dettes envers la clientèle	8 083	7 412
Opérations avec la clientèle	55 130	47 730

(1) Le solde des comptes ordinaires créditeurs de 46 928 M€ est constitué principalement par les dépôts des notaires pour 27 309 M€ (23 460 M€ au 31 décembre 2014), des mandataires et administrateurs judiciaires pour 6 338 M€ (5 967 M€ au 31 décembre 2014), du FRR pour 3 402 M€ (1 338 M€ au 31 décembre 2014), de Bpifrance Participations pour 1 403 M€ (1 121 M€ au 31 décembre 2014), de l'Acoss pour 1 162 M€ (1 748 M€ au 31 décembre 2014), des autres professions juridiques pour 951 M€ (843 M€ au 31 décembre 2014) et des huissiers pour 446 M€ (435 M€ au 31 décembre 2014).

3.9 - DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Euro commercial papers	19 748	23 657
Certificats de dépôts	1 582	1 646
Émissions à court terme	21 330	25 303
Euro medium term notes	17 896	16 059
Bons à moyen terme négociables	585	621
Émissions à moyen et long terme	18 481	16 680
Dettes rattachées	290	250
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	40 101	42 233
Dettes représentées par un titre	40 101	42 233

3.10 - COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Produits constatés d'avance	206	200
Charges à payer	53	53
Comptes d'ajustement sur devises et instruments financiers à terme	170	221
Autres comptes de régularisation ⁽¹⁾	7 138	7 864
Comptes de régularisation	7 567	8 338
Dettes de titres	2 174	2 168
Versements restant à effectuer sur titres	1 772	1 818
- sur titres de participation ⁽²⁾	1 550	1 595
- sur TAP	222	223
Intérêts courus		
Autres créditeurs divers	537	573
Créditeurs divers	4 483	4 559
Comptes de régularisation et passifs divers	12 050	12 897

(1) Dont dettes vis-à-vis de l'État au titre du Programme d'Investissement d'Avenir pour 5 542 M€ (5 905 M€ au 31 décembre 2014) (cf. note 6.1) ;

(2) Dont 1 150 M€ de capital non libéré sur Bpifrance (1 150 M€ de versement restant à effectuer au 31 décembre 2014) et 150 M€ de capital non libéré sur CDC International Capital (225 M€ de versement restant à effectuer au 31 décembre 2014).

3.11 - PROVISIONS

(en millions d'euros)	31.12.2014	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	31.12.2015
Provisions pour engagements sociaux	240	44	(17)	(3)		264
- retraites	105	18	(9)	(2)		112
- médailles du travail	29	2	(2)			29
- autres	106	24	(6)	(1)		123
Provisions pour risques immobiliers	1					1
Provisions pour risques de contrepartie	3					3
- engagement par signature	2					2
- prêts						
- autres	1					1
Provisions pour impôts ⁽¹⁾	154	6				160
Provisions sur instruments de marché	7	6	(2)			11
Autres provisions pour risques et charges	51	23	(2)	(8)		64
- sur prêts bonifiés ⁽²⁾	27		(2)	(2)		23
- autres	24	23		(6)		41
Provisions	456	79	(21)	(11)		503

(1) Correspond aux provisions pour impôts sur les opérations d'échange en sursis d'imposition ;

(2) Correspond aux provisions sur les bonifications de prêts du fonds d'épargne.

3.12 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	Capitaux propres au 31.12.13	Affectation du résultat 2013	Versement au titre du résultat 2013	Autres variations	Résultat au 31.12.14	Capitaux propres au 31.12.14	Affectation du résultat 2014	Versement au titre du résultat 2014	Autres variations	Résultat au 31.12.15	Capitaux propres au 31.12.15
Réserve générale	19 178					19 178					19 178
Écart de réévaluation	34					34					34
Provisions réglementées et subventions d'investissement											
Report à nouveau	(900)	554	(415)	6		(755)	1 235	(637)	1		(156)
Résultat de l'exercice	554	(554)			1 235	1 235	(1 235)			1 140	1 140
Capitaux propres - hors FRBG	18 866		(415)	6	1 235	19 692		(637)	1	1 140	20 196
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	473			83		556					556
Capitaux propres (y compris FRBG)	19 339		(415)	89	1 235	20 248		(637)	1	1 140	20 752

3.13 - RISQUES DE CRÉDIT

3.13.1 - Ventilation des créances sur les établissements de crédit

	31.12.2015					31.12.2014	
	Encours bruts sains	Encours bruts sains restructurés	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif	Total	Total
(en millions d'euros)							
Répartition par zone géographique							
France	10 610			16	(16)	10 610	14 823
Europe							
Autres							
Total	10 610			16	(16)	10 610	14 823
Répartition par durée résiduelle							
Inférieure à 3 mois	3 192			2	(2)	3 192	6 278
De 3 mois à 1 an	2 364			4	(4)	2 364	1 384
De 1 an à 5 ans	2 060			4	(4)	2 060	4 095
Supérieure à 5 ans	2 994			6	(6)	2 994	3 066
Total	10 610			16	(16)	10 610	14 823

3.13.2 - Ventilation des opérations avec la clientèle

	31.12.2015					31.12.2014	
	Encours bruts sains	Encours bruts sains restructurés	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif	Total	Total
(en millions d'euros)							
Répartition par zone géographique							
France	8 146		20	367	(267)	8 266	11 130
Europe				18	(18)		1
Autres	23					23	25
Total	8 169		20	385	(285)	8 289	11 156
Répartition par durée résiduelle							
Inférieure à 3 mois	5 259		15	240	(180)	5 334	7 292
De 3 mois à 1 an	404		1	20	(15)	410	468
De 1 an à 5 ans	764		1	38	(27)	776	1 327
Supérieure à 5 ans	1 742		3	87	(63)	1 769	2 069
Total	8 169		20	385	(285)	8 289	11 156
Répartition par secteur							
HLM	14					14	16
États et assimilés							
EPIC - SEM	580			3	(2)	581	733
Collectivités locales	45			1		46	48
Sociétés commerciales	1 575		5	38	(39)	1 579	1 942
Administrations privées	41		2	132	(34)	141	249
Administrations publiques	4 451					4 451	6 487
Clients particuliers	1 182		12	17	(20)	1 191	1 396
Professions juridiques	217		1		(1)	217	248
Sociétés financières							3
Autres	64			194	(189)	69	34
Total	8 169		20	385	(285)	8 289	11 156

3.13.3 - Ventilation des titres à revenu fixe (hors titres empruntés)

(en millions d'euros)	31.12.2015				31.12.2014	
	Encours bruts sains	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif	Total	Total
Répartition par zone géographique						
France	40 289			(6)	40 283	30 977
Europe	18 380			(9)	18 371	17 947
Autres	4 531			(22)	4 509	2 657
Total	63 200			(37)	63 163	51 581
Répartition par durée résiduelle						
Inférieure à 3 mois	10 042			(1)	10 041	4 827
De 3 mois à 1 an	23 278			(2)	23 276	18 909
De 1 an à 5 ans	10 067			(7)	10 060	8 698
Supérieure à 5 ans	19 813			(27)	19 786	19 147
Total	63 200			(37)	63 163	51 581
Répartition par notation synthétique ⁽¹⁾						
AAA	3 680				3 680	5 325
AA	25 790			(2)	25 788	19 667
A	28 622			(8)	28 614	22 797
BBB	4 013			(12)	4 001	3 008
BB	276			(15)	261	108
B	64				64	
CCC						
Non renseigné	755				755	676
Total	63 200			(37)	63 163	51 581

(1) Notation synthétique des agences Moody's, Standard and Poors et Fitch.

3.13.4 - Ventilation par durée restant à courir

(en millions d'euros)	31.12.2015				Total
	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	
Actif					
Créances sur les établissements de crédit	3 192	2 364	2 060	2 994	10 610
Opérations avec la clientèle	5 334	410	776	1 769	8 289
Titres à revenu fixe (hors titres empruntés)	10 041	23 276	10 060	19 786	63 163
Passif					
Opérations interbancaires et assimilées	3 463	336	996		4 795
Opérations avec la clientèle	48 610	987	163	5 370	55 130
Dettes représentées par un titre	19 254	4 255	11 199	5 393	40 101

3.14 - BILAN VENTILÉ PAR DEVISE - VALEURS NETTES APRÈS DÉPRÉCIATION

(en millions d'euros)

	EUR	USD	GBP	Autres	Total
Actif					
Opérations interbancaires et assimilées	33 010	1 066		2 876	36 952
Caisse, banques centrales	33				33
Effets publics et valeurs assimilées	23 205	422		2 682	26 309
Créances sur les établissements de crédit	9 772	644		194	10 610
Opérations avec la clientèle	8 272	2		15	8 289
Comptes ordinaires débiteurs	406			16	422
Autres concours à la clientèle à terme	7 866	2		(1)	7 867
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable	47 917	1 359	976	1 901	52 153
Obligations et autres titres à revenu fixe	37 908	367	108	645	39 028
Actions et autres titres à revenu variable	10 009	992	868	1 256	13 125
Participations	21 430			8	21 438
Immobilisations corporelles et incorporelles	3 488				3 488
Comptes de régularisation et actifs divers	10 974	26	4	8	11 012
Total Actif	125 091	2 453	980	4 808	133 332
Passif					
Opérations interbancaires et assimilées	4 683		35	77	4 795
Dettes envers les établissements de crédit à vue	3 351		35	77	3 463
Dettes envers les établissements de crédit à terme	1 332				1 332
Opérations avec la clientèle	53 165	1 562	47	356	55 130
Comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	45 092	1 562	47	346	47 047
Autres dettes envers la clientèle	8 073			10	8 083
Dettes représentées par un titre	7 986	27 382	1 924	2 809	40 101
Comptes de régularisation et passifs divers	12 037	21	16	(24)	12 050
Provisions	503	1		(1)	503
Dépôts de garantie	1				1
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	556				556
Capitaux propres - hors FRBG	20 195			1	20 196
Réserves et autres	19 055			1	19 056
Résultat de l'exercice	1 140				1 140
Total Passif	99 126	28 966	2 022	3 218	133 332

4 - NOTES RELATIVES AU HORS-BILAN

4.1 - ENGAGEMENTS HORS-BILAN RELATIFS AUX OPÉRATIONS DE CHANGE COMPTANT ET À TERME ET DE PRÊTS/EMPRUNTS DE DEVISES

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Opérations de change comptant		
Euros achetés non encore reçus	3	83
Devises achetées non encore reçues	97	10
Euros vendus non encore livrés	97	11
Devises vendues non encore livrées	3	83
Opérations de change à terme		
Euros à recevoir contre devises à livrer		
<i>Euros à recevoir</i>	5 749	2 811
<i>Devises à livrer</i>	5 888	2 870
Devises à recevoir contre euros à livrer		
<i>Devises à recevoir</i>	30 411	29 091
<i>Euros à livrer</i>	31 730	30 471
Report/Déport non couru		
À recevoir	69	47
À payer	5	1

4.2 - INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

4.2.1 - Engagements hors-bilan relatifs aux instruments financiers à terme

	31.12.2015				31.12.2014			
	Transaction		Trésorerie/Couverture		Transaction		Trésorerie/Couverture	
	Engagements donnés - Achat/Emprunt	Engagements reçus - Vente/Prêt	Engagements donnés - Achat/Emprunt	Engagements reçus - Vente/Prêt	Engagements donnés - Achat/Emprunt	Engagements reçus - Vente/Prêt	Engagements donnés - Achat/Emprunt	Engagements reçus - Vente/Prêt
(en millions d'euros)								
Opérations fermes								
Marchés organisés								
Instruments de taux d'intérêt								
Instruments de cours de change								
Instruments autres que de taux et de change								
Marchés de gré à gré	20 585	20 585	25 084	25 084	10 975	10 975	22 238	22 238
Instruments de taux d'intérêt	20 585	20 585	25 084	25 084	10 975	10 975	22 238	22 238
Valeur de marché	7	7	2 029	2 194	10	12	2 057	2 303
Instruments de cours de change								
Instruments autres que de taux et de change								
Opérations conditionnelles								
Marchés organisés								
Instruments de taux d'intérêt								
Instruments de cours de change								
Instruments autres que de taux et de change								
Marchés de gré à gré	270							
Instruments de taux d'intérêt								
Instruments de cours de change								
Instruments autres que de taux et de change	270							

4.2.2 - Ventilation par durée résiduelle

(en millions d'euros)	31.12.2015					31.12.2014				
	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total
Opérations fermes										
Engagements donnés sur instruments de taux d'intérêt	20 679	11 074	9 099	4 817	45 669	14 209	5 676	8 907	4 421	33 213
Engagements reçus sur instruments de taux d'intérêt	20 679	11 074	9 099	4 817	45 669	14 209	5 676	8 907	4 421	33 213
Engagements donnés sur instruments cours de change										
Engagements reçus sur instruments de cours de change										
Engagements donnés sur instruments autres que de taux et de change										
Engagements reçus sur instruments autres que de taux et de change										
Opérations conditionnelles										
Engagements donnés sur instruments de taux d'intérêt										
Engagements reçus sur instruments de taux d'intérêt										
Engagements donnés sur instruments cours de change										
Engagements reçus sur instruments de cours de change										
Engagements donnés sur instruments autres que de taux et de change	270				270					
Engagements reçus sur instruments autres que de taux et de change										

4.2.3 - Ventilation par devise

(en millions d'euros)	31.12.2015					31.12.2014				
	EUR	USD	GBP	Autres	Total	EUR	USD	GBP	Autres	Total
Opérations fermes										
Engagements donnés sur instruments de taux d'intérêt	44 048		681	940	45 669	32 114		321	778	33 213
Engagements reçus sur instruments de taux d'intérêt	44 048		681	940	45 669	32 114		321	778	33 213
Engagements donnés sur instruments cours de change										
Engagements reçus sur instruments de cours de change										
Engagements donnés sur instruments autres que de taux et de change										
Engagements reçus sur instruments autres que de taux et de change										
Opérations conditionnelles										
Engagements donnés sur instruments de taux d'intérêt										
Engagements reçus sur instruments de taux d'intérêt										
Engagements donnés sur instruments cours de change										
Engagements reçus sur instruments de cours de change										
Achat/Emp Op condi	270				270					
Autres instruments										
Vente/Prêt Op condi										
Autres instruments										

4.2.4 - Ventilation par zone géographique des swaps de taux

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
France	8 719	13 608
Europe	36 874	19 605
Autres	76	
Total	45 669	33 213

4.3 - RISQUES DE CRÉDIT - VENTILATION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE DES ENGAGEMENTS DONNÉS

(en millions d'euros)	31.12.2015				31.12.2014			
	France	Europe	Autres	Toutes zones	France	Europe	Autres	Toutes zones
Engagements donnés sains	34 102	3 467	3	37 572	27 853	2 934	2	30 789
Engagements donnés douteux	58			58	4			4
Total des engagements donnés	34 160	3 467	3	37 630	27 857	2 934	2	30 793

5 - NOTES RELATIVES AU RÉSULTAT

5.1 - INTÉRÊTS ET ASSIMILÉS SUR OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE ET INTERBANCAIRES

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Intérêts sur banques centrales		1
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	1	3
Intérêts sur titres reçus en pension livrée		
Produits sur report/Déport	122	38
Intérêts sur prêts et valeurs reçues en pension	53	91
Autres intérêts et produits assimilés	5	6
Intérêts et produits assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires	181	139
Intérêts sur banques centrales		
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	(1)	(4)
Intérêts sur titres donnés en pension livrée	2	(4)
Intérêts sur emprunts et valeurs données en pension		(8)
Charges sur report/Déport	(3)	(9)
Autres intérêts et charges assimilées	(2)	(2)
Intérêts et charges assimilées sur opérations de trésorerie et interbancaires	(4)	(27)

5.2 - INTÉRÊTS ET ASSIMILÉS SUR OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	7	9
Intérêts sur crédits à la clientèle et valeurs reçues en pension	130	158
Autres intérêts et produits assimilés	10	11
Produit sur report/Déport	19	4
Dotations/Reprises aux provisions pour intérêts douteux		
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	166	182
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	(312)	(309)
Intérêts sur consignations	(55)	(47)
Intérêts sur comptes créditeurs à terme, emprunts et valeurs données en pension	(9)	(15)
Autres intérêts et charges assimilées	(2)	(1)
Autres charges sur engagements		
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	(378)	(372)

5.3 - INTÉRÊTS ET ASSIMILÉS SUR OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Effets publics	47	45
Obligations	42	44
Autres titres à revenu fixe	230	325
Intérêts et produits assimilés sur titres de placement	319	414
Effets publics	581	614
Obligations	14	16
Autres titres à revenu fixe	107	117
Intérêts et produits assimilés sur titres d'investissement	702	747
Intérêts et produits assimilés sur obligations et titres à revenu fixe	1 021	1 161
Euro commercial papers	(85)	(63)
Certificats de dépôts	(5)	(4)
Bons à moyen terme négociables	(19)	(11)
Euro medium term notes	(391)	(341)
Intérêts et charges assimilées sur obligations et titres à revenu fixe	(500)	(419)

5.4 - AUTRES INTÉRÊTS ET ASSIMILÉS

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Micro-couverture	490	392
Swaps de taux	258	216
Swaps financiers	123	94
Swaps complexes	109	82
Sur titres		1
Autres intérêts et produits assimilés	490	393
Micro-couverture	(284)	(289)
Swaps de taux	(238)	(246)
Swaps financiers	(32)	(34)
Swaps complexes	(14)	(9)
Sur titres		
Autres intérêts et charges assimilées	(284)	(289)

5.5 - REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Actions	58	58
OPCVM	16	12
Autres titres à revenu variable	15	12
Revenus des titres de placement	89	82
Actions	403	517
OPCVM	33	3
Autres titres à revenu variable	5	4
Revenus des titres de l'activité de portefeuille	441	524
Revenus des titres de participation	770	831
Revenus des titres à revenu variable	1 300	1 437

5.6 - PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS

(en millions d'euros)	31.12.2015		31.12.2014	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations avec les établissements de crédit				
Opérations avec la clientèle	4		5	
Opérations sur titres		(12)		(8)
Prestations de services et divers	12	(20)	17	(21)
Prestations sur instruments financiers à terme				
Commissions	16	(32)	22	(29)
Total net	(16)		(7)	

5.7 - GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Résultats sur opérations sur titres de transaction		1
Résultats sur opérations de change	29	19
Résultats sur opérations sur instruments financiers		(1)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	29	19

5.8 - GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS

(en millions d'euros)

	31.12.2015	31.12.2014
Résultat de cession des titres de placement	3	63
- effets publics et valeurs assimilées	4	24
- autres titres à revenu fixe		2
- actions	(28)	20
- OPCVM et autres titres à revenu variable	27	17
Autres produits et charges sur titres de placement	(1)	(2)
Dotations/Reprises aux dépréciations sur titres de placement	(133)	(7)
Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de placement	(131)	54
Résultat de cession des titres de l'activité de portefeuille	171	133
- obligations convertibles	9	
- actions	106	111
- OPCVM et autres titres à revenu variable	56	22
Autres produits et charges sur titres de l'activité de portefeuille	(1)	(2)
Dotations/Reprises aux dépréciations sur titres de l'activité de portefeuille	118	127
Gains ou pertes sur opérations sur titres de l'activité de portefeuille	288	258
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	157	312

5.9 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE NETS

(en millions d'euros)

	31.12.2015		31.12.2014	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Gains/Pertes sur cessions d'immobilisations de placement		(1)	22	(2)
Dotations/Reprises d'amortissements et dépréciations sur immobilisations de placement	33	(50)	27	(66)
Revenus et charges sur immeubles de placement	183	(31)	173	(30)
Produits et charges sur immobilisations de placement	216	(82)	222	(98)
Charges refacturées, produits rétrocédés et transferts de charges	8		2	
Rémunérations versées aux préposés		(70)		(70)
Autres produits et charges divers d'exploitation	25	(175)	46	(218)
Autres produits et charges d'exploitation	33	(245)	48	(288)
Total autres produits et charges d'exploitation bancaire	249	(327)	270	(386)
Total net		(78)		(116)

5.10 - PRODUITS ET CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

5.10.1 - Produits et charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Salaires et traitements	(362)	(356)
Autres charges sociales	(202)	(199)
Intéressement	(24)	(25)
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	(57)	(57)
Dotations/Reprises aux provisions	(22)	(78)
Frais de personnel	(667)	(715)
Impôts et taxes	(15)	(15)
Loyers, charges locatives	(8)	(11)
Primes d'assurances	(1)	(1)
Études et recherches	(155)	(148)
Services extérieurs - divers	(63)	(57)
Autres charges	(21)	(21)
Autres frais administratifs	(263)	(253)
Refacturation	508	502
Refacturation	508	502
Autres produits et charges générales d'exploitation	7	1
Autres produits et charges générales d'exploitation	7	1
Charges générales d'exploitation	(415)	(465)

5.10.2 - Effectifs rémunérés

(en nombre de personnes)	31.12.2015	31.12.2014
Effectif moyen cadres Droit public	968	895
Effectif moyen cadres Droit privé	1 930	1 891
Effectif moyen cadres Statutaires des mines	35	37
Effectif moyen : cadres	2 933	2 823
Effectif moyen non cadres Droit public	2 910	2 972
Effectif moyen non cadres Droit privé	281	287
Effectif moyen non cadres Statutaires des mines	111	131
Effectif moyen : non cadres	3 302	3 390
Total effectif moyen	6 235	6 213
Effectif de clôture cadres Droit public	1 010	937
Effectif de clôture cadres Droit privé	1 973	1 891
Effectif de clôture cadres Statutaires des mines	35	35
Effectif de clôture : cadres	3 018	2 863
Effectif de clôture non cadres Droit public	2 872	2 939
Effectif de clôture non cadres Droit privé	287	287
Effectif de clôture non cadres Statutaires des mines	105	123
Effectif de clôture : non cadres	3 264	3 349
Total effectif de clôture	6 282	6 212

5.11 - DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Dotations nettes sur immobilisations incorporelles	(86)	(78)
Concessions et logiciels	(86)	(78)
Dotations nettes sur immobilisations corporelles	(21)	(22)
Immeubles et agencements	(19)	(20)
Mobiliers, matériels et outillages	(2)	(2)
Dotations nettes aux amortissements sur immobilisations	(107)	(100)
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(107)	(100)

5.12 - COÛT DU RISQUE

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Dépréciation des créances	(4)	(1)
Risques de contrepartie		(1)
Risques sur engagements de signature		
Dotations pour dépréciations et provisions	(4)	(2)
Dépréciation des créances	3	10
Risques de contrepartie		8
Risques sur engagements de signature		
Autres risques		
Reprises de dépréciations et provisions	3	18
Pertes sur créances irrécouvrables et récupérations	(1)	(3)
Pertes et récupérations	(1)	(3)
Coût du risque	(2)	13

5.13 - GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Gains/Pertes sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		
Gains ou pertes sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation		
Gains/Pertes sur avances et cessions de participations et autres titres détenus à long terme	15	(15)
Dotations/Reprises des dépréciations des avances, titres de participation et autres titres détenus à long terme ⁽¹⁾	(81)	(93)
Gains ou pertes sur avances, titres de participation et autres titres détenus à long terme	(66)	(108)
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	(66)	(108)

(1) Dont une dotation aux provisions sur Holdco SIIC pour 41 M€ (50 M€ au 31 décembre 2014).

5.14 - CHARGE D'IMPÔT

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Contribution représentative de l'impôt sur les sociétés (CRIS)	(348)	(477)
Dotations/Reprises nettes aux provisions pour impôts	(6)	42
Charge d'impôt	(354)	(435)

5.15 - DOTATIONS NETTES AUX FRBG ET PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Dotations nettes au FRBG		(83)
Dotations nettes aux provisions réglementées		
Dotations nettes aux FRBG et provisions réglementées		(83)

6 - NOTES SPÉCIFIQUES

6.1 - PROGRAMME D'INVESTISSEMENT D'AVENIR

En 2010, la Caisse des Dépôts s'est vu confier la gestion de huit conventions et douze actions du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) également connu sous le nom de Grand Emprunt.

Ainsi, l'État a confié la gestion opérationnelle d'une enveloppe de 7,4 Md€ au groupe Caisse des Dépôts dont 6,5 Md€ ont été versés sur un compte spécifique de la Caisse des Dépôts ouvert au Trésor.

L'enveloppe a été successivement réduite de 498 M€ en 2012, de 75 M€ en 2013, de 850 M€ en 2014 puis de 251 M€ en 2015.

Dans le cadre du deuxième Programme d'Investissement d'Avenir (PIA 2), huit nouvelles actions ont été lancées au second semestre 2014 pour une enveloppe de 936 M€.

Au 31 décembre 2015, la Caisse des Dépôts est mobilisée sur quatre nouvelles conventions pour un montant de 623 M€.

(en millions d'euros)	ACTIF		PASSIF	
	Créances représentatives des disponibilités investies ou à investir		Créances de restitution de l'État au titre de l'emprunt national	
	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014
France Brevets	50	50	50	50
Développement technologie	694	594	694	594
Économie sociale et solidaire	82	88	82	88
Formation en alternance - Hébergement	159	174	159	174
Formation en alternance - Appareil de modernisation	159	191	159	191
Fonds national d'amorçage	446	503	446	503
Plateformes d'innovation des pôles de compétitivité	33	33	33	33
Fonds Écotecnologies	143	150	143	150
Sociétés d'accélération des transferts de technologie	323	262	323	262
Fonds pour la société numérique - Infrastructures	976	1 721	976	1 721
Fonds pour la société numérique - Services	533	592	533	592
Ville de demain	575	611	575	611
Nano 2017	176	274	176	274
Fonds national d'innovation - Culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat	19	20	19	20
Projets territoriaux intégrés pour la transition énergétique	40	75	40	75
Fonds souverain de la propriété intellectuelle	100	100	100	100
Transition numérique de l'État et modernisation de l'action publique	74	126	74	126
French Tech Accélération	200	200	200	200
French Tech Attractivité	11	15	11	15
Partenariat pour la Formation professionnelle et l'emploi	126	126	126	126
fonds Accélération Biotech Santé	340		340	
Fonds de fonds de retournement	75		75	
Innovation numérique pour l'excellence éducative	168		168	
Instituts thématiques d'excellence en matière d'énergies décarbonées	40		40	
Comptes de régularisation	5 542	5 905	5 542	5 905

6.2 - DÉTAIL DES EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES PAR PAYS ÉMETTEUR

(en millions d'euros)	31.12.2015			31.12.2014
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur nette
Afrique du Sud	86	(3)	83	45
Allemagne	1 026		1 026	2 107
Autriche	579		579	610
Belgique	137		137	141
Brésil	155	(15)	140	182
Bulgarie	75		75	
Chili	134		134	93
Croatie	31		31	
Espagne	921		921	1 040
Finlande	217		217	217
France	16 590		16 590	15 235
Grèce				
Irlande	561		561	561
Israël	32		32	83
Italie	118		118	119
Japon	2 682		2 682	912
Mexique	146		146	141
Pays-Bas	109		109	114
Pologne	193		193	185
Qatar	87		87	93
Roumanie	125		125	
République de Corée (Corée du Sud)	89		89	101
République tchèque	5		5	5
Venezuela	54		54	51
Total de l'exposition	24 152	(18)	24 134	22 035

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE LA SECTION GÉNÉRALE

Exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Section générale de la Caisse des dépôts et consignations, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique des informations données dans le rapport de gestion.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directeur général. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Section générale de la Caisse des dépôts et consignations à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Évaluation des titres de participation et des titres de l'activité de portefeuille

L'évaluation des titres de participation et des titres de l'activité de portefeuille constitue un domaine d'estimation comptable significative dans une activité bancaire ou financière. Les titres de participation et titres de l'activité de portefeuille sont évalués par la Section générale à leur valeur d'utilité en retenant une approche multicritères (paragraphe III de la note «2. Principes comptables et méthodes d'évaluation», notes 3.3, 3.4, 5.8 et 5.13 de l'annexe). Nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille et nous avons apprécié les dépréciations constatées à partir de ces valeurs.

Provisionnement des engagements sociaux

Comme indiqué dans le paragraphe X de la note «2. Principes comptables et méthodes d'évaluation» et dans la note 3.11 de l'annexe, la Section générale constitue des provisions pour couvrir ses engagements sociaux. Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements ainsi que les principales hypothèses et paramètres utilisés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes annuels.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 5 avril 2016

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Mazars



Patrice Morot



Cyrille Dietz



Charles de Boisriou



Gilles Rainaut

COMPTES ANNUELS DU FONDS D'ÉPARGNE CENTRALISÉ À LA CAISSE DES DÉPÔTS

examinés et arrêtés par le directeur général
de la Caisse des Dépôts en date du 16 mars 2016

170 ♦ Bilan

171 ♦ Hors-bilan

172 ♦ Compte de résultat

173 ♦ Notes annexes aux états financiers

SOMMAIRE DÉTAILLÉ

États financiers sociaux

Bilan	170
Hors-bilan	171
Compte de résultat	172

Notes annexes aux états financiers

1 - ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE LA PÉRIODE ET POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE.....	173
--	------------

2 - PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION.....	174
---	------------

3 - NOTES RELATIVES AU BILAN.....	178
--	------------

3.1 - Opérations interbancaires et assimilées - Créances sur les établissements de crédit.....	178
3.2 - Opérations avec la clientèle.....	178
3.3 - Ensemble des crédits.....	179
3.3.1 - Mouvements	179
3.3.2 - Détail sur les encours douteux.....	180
3.4 - Opérations sur titres de transaction, de placement, d'investissement et de l'activité de portefeuille.....	181
3.4.1 - Analyse par nature et type de portefeuille	181
3.4.2 - Éléments complémentaires.....	182
3.5 - Comptes de régularisation et actifs divers.....	183
3.6 - Opérations interbancaires et assimilées - Dettes envers les établissements de crédit.....	184
3.7 - Opérations avec la clientèle.....	184
3.8 - Les dépôts	185
3.8.1 - Dépôts centralisés	185
3.8.2 - Rémunération des dépôts.....	185
3.8.3 - Compléments d'intérêts à verser aux réseaux.....	185
3.9 - Comptes de régularisation et passifs divers.....	186
3.9.1 - Comptes de régularisation et passifs divers	186
3.9.2 - Détail des produits constatés d'avance sur bonifications.....	186
3.10 - Provisions.....	187
3.11 - Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	187

3.12 - Variation des capitaux propres	188
3.13 - Risques de crédit.....	188
3.13.1 - Ventilation des créances sur les établissements de crédit ...	188
3.13.2 - Ventilation des opérations avec la clientèle.....	189
3.13.3 - Ventilation des titres à revenu fixe (hors titres empruntés).....	190
3.14 - Bilan ventilé par devise - Valeurs nettes après dépréciation.....	191

4 - NOTES RELATIVES AU HORS-BILAN.....	192
---	------------

4.1 - Engagements hors-bilan relatifs aux opérations de change comptant et à terme et de prêts/Emprunts de devises	192
4.2 - Instruments financiers à terme	193
4.2.1 - Engagements hors-bilan relatifs aux instruments financiers à terme.....	193
4.2.2 - Ventilation par durée résiduelle	194
4.2.3 - Ventilation par devise.....	195
4.2.4 - Ventilation par zone géographique des swaps de taux.....	195
4.3 - Risques de crédit - Ventilation par zone géographique des engagements donnés.....	195

5 - NOTES RELATIVES AU RÉSULTAT.....	196
---	------------

5.1 - Intérêts et assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires	196
5.2 - Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle.....	197
5.3 - Intérêts et produits assimilés sur prêts.....	198
5.4 - Intérêts sur dépôts.....	199
5.4.1 - Intérêts et charges assimilées sur dépôts	199
5.4.2 - Taux de rémunération des livrets réglementés.....	199
5.5 - Intérêts et assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe.....	200
5.6 - Autres intérêts et assimilés	201
5.7 - Revenus des titres à revenu variable.....	202
5.8 - Produits et charges de commissions	203
5.9 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	204
5.10 - Charges générales d'exploitation	205
5.11 - Coût du risque	205
5.12 - Dotations nettes aux FRBG et provisions réglementées	205

ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

Bilan

(en millions d'euros)

	Notes	31.12.2015	31.12.2014
Actif			
Opérations interbancaires et assimilées		67 727	77 347
Effets publics et valeurs assimilées	3.4	43 984	52 417
Créances sur les établissements de crédit	3.1	23 743	24 930
Opérations avec la clientèle	3.2	155 951	147 035
Autres concours à la clientèle à terme		155 951	147 035
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable	3.4	31 119	36 965
Obligations et autres titres à revenu fixe		18 740	25 340
Actions et autres titres à revenu variable		12 379	11 625
Comptes de régularisation et actifs divers	3.5	130	104
Total actif		254 927	261 451
Passif			
Opérations interbancaires et assimilées	3.6	241 153	248 362
Dettes envers les établissements de crédit		241 153	248 362
Opérations avec la clientèle	3.7	80	84
Autres dettes envers la clientèle		80	84
Comptes de régularisation et passifs divers	3.9	2 333	2 595
Provisions	3.10	1 724	1 769
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	3.11	3 177	2 459
Capitaux propres (hors FRBG)	3.12	6 460	6 182
Réserves et autres		5 138	5 123
Report à nouveau		239	239
Résultat de l'exercice		1 083	820
Total passif		254 927	261 451

Hors-bilan

(en millions d'euros)

	31.12.2015	31.12.2014
Engagements de financement et de garantie donnés		
Engagements de financement	31 409	35 584
En faveur d'établissements de crédit	241	1 554
En faveur de la clientèle	31 119	33 998
Engagements de financement douteux	49	32
Engagements de garantie		
D'ordre d'établissements de crédit		
D'ordre de la clientèle		
Engagements douteux		
Engagements de financement et de garantie reçus		
Engagements de financement	4 000	2 000
Reçus d'établissements de crédit	4 000	2 000
Reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	143 448	136 057
Reçus d'établissements de crédit	13 910	13 554
Reçus de la clientèle	4 831	4 559
Reçus de l'État et assimilés	124 707	117 944
Engagements sur titres		
Titres à recevoir	1 385	887
Titres à livrer		
Autres engagements donnés et reçus		
Autres engagements donnés		
Autres engagements reçus		

Compte de résultat

(en millions d'euros)

	Notes	31.12.2015	31.12.2014
Intérêts et produits assimilés		5 043	5 342
Opérations de trésorerie et interbancaires	5.1 et 5.3	432	477
Opérations avec la clientèle	5.2 et 5.3	2 971	2 758
Obligations et autres titres à revenu fixe	5.5	1 420	1 865
Autres intérêts et produits assimilés	5.6	220	242
Intérêts et charges assimilés		(4 048)	(4 791)
Opérations de trésorerie et interbancaires	5.1 et 5.4	(3 274)	(3 935)
Opérations avec la clientèle	5.2 et 5.4	(1)	(1)
Autres intérêts et charges assimilés	5.6	(773)	(855)
Revenus des titres à revenu variable	5.7	505	511
Commissions (produits)	5.8	4	5
Commissions (charges)	5.8	(239)	(247)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		15	(15)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	5.9	687	611
Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets		(5)	(4)
Produit net bancaire		1 962	1 412
Charges générales d'exploitation	5.10	(135)	(136)
Résultat brut d'exploitation		1 827	1 276
Coût du risque	5.11	(26)	(7)
Résultat d'exploitation		1 801	1 269
Gains ou pertes sur actifs immobilisés			
Résultat courant		1 801	1 269
Dotations nettes aux FRBG et provisions réglementées	5.12	(718)	(449)
Résultat net		1 083	820

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

1 – ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE LA PÉRIODE ET POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE LA PÉRIODE

I - Évolution des taux réglementés

L'arrêté du 28 janvier 2015 relatif aux taux visés dans le règlement n° 86-13 du 14 mai 1986 fixe pour la période du 1^{er} février 2015 au 31 juillet 2015 le taux du livret A et du livret de développement durable (LDD) à 1,00% et le taux du LEP à 1,50%.

L'arrêté du 23 juillet 2015 relatif aux taux visés dans le règlement n° 86-13 du 14 mai 1986 fixe pour la période du 1^{er} août 2015 au 31 janvier 2015 le taux du livret A et du livret de développement durable (LDD) à 0,75% et le taux du LEP à 1,25%.

L'arrêté du 25 janvier 2016 relatif aux taux visés dans le règlement n° 86-13 du 14 mai 1986 fixe pour la période du 1^{er} février 2016 au 31 juillet 2016 le taux du livret A et du livret de développement durable (LDD) à 0,75% et le taux du LEP à 1,25%.

II - Évolution du coût de la ressource

L'arrêté du 26 février 2015 pris en application de l'article R 221-8-1 du Code monétaire et financier fixe la rémunération complémentaire de La Banque Postale prévue à l'art. L 221-6 du Code monétaire et financier, au titre des années 2015 à 2020, comme suit :

2015	2016	2017	2018	2019	2020
235 M€	225 M€	210 M€	190 M€	170 M€	150 M€

Le décret n° 2015-1646 du 11 décembre 2015 fixe à compter du 1^{er} janvier 2016, la rémunération moyenne des réseaux collecteurs du livret A et du LDD à 0,30% (contre 0,40%).

L'arrêté du 11 décembre 2015 fixe à compter du 1^{er} janvier 2016, le complément d'intérêts versé aux établissements de crédit collecteurs du LEP à 0,40% (contre 0,50%).

La chronique de rémunération complémentaire de La Banque Postale et les compléments d'intérêts versés aux établissements collecteurs, éléments constitutifs du coût de la ressource du fonds d'épargne, sont pris en compte dans le calcul des provisions constituées au titre des marges négatives sur prêts. La diminution du coût de la ressource à partir du 1^{er} janvier 2016 se traduit au 31 décembre 2015 par une économie de provisions pour prêts déficitaires estimée à 390 M€.

III - Préfinancement du fonds de compensation de la TVA (FCTVA)

Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) est un prélèvement sur les recettes de l'État versé aux collectivités territoriales et destiné à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA qu'ils supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement.

Le 8 avril 2015, le gouvernement a demandé au fonds d'épargne

de mettre en place un dispositif de préfinancement du FCTVA versé par l'État, à taux zéro, pour accompagner les mesures de soutien à l'investissement des collectivités locales.

À fin 2015, 817 M€ ont été versés par le fonds d'épargne aux collectivités locales. Ces prêts à taux zéro génèrent une provision sur prêts déficitaires de l'ordre de 14 M€ au 31 décembre 2015.

IV - Partenariat financier entre la Caisse des Dépôts et la Banque européenne d'investissement

Le 29 octobre 2015, la Caisse des Dépôts et la Banque européenne d'investissement (BEI) ont signé un partenariat financier. La Banque européenne d'investissement a mis en place une ligne de financement de 2 Md€ avec la Caisse des Dépôts, lui permettant de déployer des financements européens à taux attractifs au cœur des territoires, en particulier auprès des petites et moyennes collectivités et au profit de la transition écologique et énergétique.

Les financements sur ressource BEI seront accordés par le fonds d'épargne, en complément de son offre actuelle. Une enveloppe de 1,5 Md€ est destinée au secteur public local et 0,5 Md€ sont affectés à la rénovation thermique des logements sociaux.

Dans ce cadre, la loi de finances rectificative n° 2015-1786 du 29 décembre 2015 a modifié l'article L. 221-7 du Code monétaire et financier, permettant ainsi à la Caisse des Dépôts «Section générale» de prêter au fonds d'épargne. À ce titre, le fonds d'épargne comptabilise au hors-bilan un engagement de financement reçu de 2 Md€ au 31 décembre 2015.

V - Prime exceptionnelle d'aide à la construction

En 2013, le ministre de l'Économie et des Finances a sollicité le fonds d'épargne pour financer une prime exceptionnelle de 120 M€ destinée à stimuler le secteur du logement social.

Cette prime bénéficie aux opérations de construction et d'acquisition de logements sociaux ayant fait l'objet d'une décision d'agrément des services de l'État au titre de l'année 2013, et pour lesquelles une demande de prêt a été accordée par le fonds d'épargne, entre le 1^{er} août 2013 et le 30 avril 2014. Pour le fonds d'épargne, cette mesure s'est traduite jusqu'en 2014 par la constitution d'une provision pour risques et charges, estimée sur la base des engagements contractuels de l'établissement, matérialisés par les lettres d'offre émises.

Sur l'année 2015, les versements de prime ont atteint 36 M€, portant la provision pour risques et charges à 50 M€ au 31 décembre.

VI - Ajustement du FRBG

Au 31 décembre 2015, les fonds propres disponibles (réserves et report à nouveau, après affectation du résultat, et FRBG) couvrent les besoins de fonds propres.

Les réserves et report à nouveau, après affectation du résultat, couvrent le montant des besoins de fonds propres au titre du Pilier 1 de la réglementation de Bâle II, qui constitue le socle des exigences réglementaires minimales.

Le FRBG a vocation à faire face aux risques présentés par le bilan du fonds d'épargne. À ce titre notamment, il est doté pour couvrir progressivement les besoins de fonds propres relatifs au Pilier 2 de la réglementation de Bâle II. La dotation au 31 décembre 2015 s'élève à 718 M€.

ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes.

2 – PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les comptes au 31 décembre 2015 sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit. Ces principes sont énoncés dans le règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général, sous réserve des adaptations prévues par le règlement ANC n° 2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire et son annexe.

La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement n° 2014-07 (livre I – titre 1 – chapitre 2 relatif au modèle des états de synthèse).

Les principes comptables et méthodes d'évaluation retenus sont identiques à ceux utilisés pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2014.

I - Enregistrement en compte de résultat

Les intérêts et les commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru selon le principe de la spécialisation des exercices. Les commissions non assimilées à des intérêts sont enregistrées lors de leur encaissement ou de leur paiement.

II - Créances sur les établissements de crédit et la clientèle

Ces créances intègrent les crédits consentis, les comptes ordinaires débiteurs, ainsi que les titres reçus en pension livrée et les valeurs reçues en pension. Les dispositions comptables du règlement n° 2014-07 (livre II – titre 1 relatif à la comptabilisation des commissions reçues et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours et titre 2 relatif au traitement comptable du risque de crédit) s'appliquent à l'ensemble des prêts et créances.

2.1 - Prêts

Les prêts sont enregistrés à l'actif à leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont portés en compte de résultat *pro rata temporis*.

- Les commissions perçues et les coûts de transaction supportés à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition des crédits sont étalés de manière actuarielle.
- Les prêts sont transférés en créances douteuses dès lors qu'ils sont porteurs d'un risque de crédit avéré, c'est-à-dire lorsqu'il est probable que tout ou partie des sommes dues conformément au contrat ne seront pas perçues, et ce nonobstant l'existence de garantie ou de caution. En tout état de cause, sont considérés comme douteux les prêts présentant des échéances impayées depuis plus de 3 mois (plus de 6 mois en matière immobilière et vis-à-vis des collectivités locales), les prêts pour lesquels la situation financière de la contrepartie est dégradée, se traduisant par un risque de non-recouvrement, ainsi que les encours faisant l'objet d'une procédure contentieuse.
- De même, tous les concours sur une contrepartie, dès lors que celle-ci dispose d'un concours inscrit en créances douteuses, sont inscrits en créances douteuses en application du principe de contagion. Pour les groupes, le principe de contagion est appliqué au cas par cas.
- Parmi les créances douteuses, sont identifiées comptablement les créances douteuses compromises. Les créances douteuses compromises sont les créances dont les perspectives de recouvrement sont

fortement dégradées. Sont concernées les créances déchues du terme ainsi que certaines créances douteuses de plus d'un an et ayant un caractère irrécouvrable nécessitant la détermination d'une dépréciation et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. Cette analyse doit être effectuée en tenant compte des garanties existantes sur ces encours.

- Les encours douteux et les encours douteux compromis peuvent être portés à nouveau en encours sains lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance. Ils peuvent être également portés en encours restructurés si un rééchelonnement de la dette a eu lieu et après un délai d'observation.
- Les prêts présentant un risque de crédit avéré font l'objet de dépréciations qui permettent de couvrir, en valeur actualisée, l'ensemble des pertes prévisionnelles sur les encours classés en créances douteuses et en créances douteuses compromises.
- En ce qui concerne l'application de l'article 2231-2 du règlement n° 2014-07 relatif à l'actualisation des pertes prévisionnelles, la méthode de calcul des provisions sur encours appliquée par le fonds d'épargne a été conservée, compte tenu des caractéristiques des prêts du fonds d'épargne (intérêts de retard calculés au taux contractuel, payés par la contrepartie) : en effet, il est démontré que cette méthode n'a pas d'impact financier significatif par rapport à ce que donnerait une actualisation des pertes prévisionnelles prêt par prêt.
- Les intérêts courus sont enregistrés périodiquement sur les créances saines, y compris les créances restructurées et sur les créances douteuses non compromises. Les intérêts sur créances douteuses compromises ne sont enregistrés en compte de résultat qu'au moment de leur paiement effectif. Les intérêts comptabilisés sur créances douteuses et non encaissés sont intégralement dépréciés. Lorsque l'établissement estime que la créance est définitivement irrécouvrable, une perte est enregistrée.
- Les créances restructurées sont identifiées, le cas échéant, dans une sous-catégorie spécifique des encours sains. Elles donnent lieu à l'enregistrement en coût du risque d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation, au taux d'intérêt effectif d'origine, des flux futurs attendus suite à la restructuration. Cette décote est réintégrée sur la durée de vie restant à courir du crédit dans la marge d'intérêt. Les créances restructurées sont immédiatement déclassées en encours douteux lorsque le débiteur ne respecte pas les échéances fixées. Les restructurations ne donnent donc pas lieu à la comptabilisation d'une décote dans la mesure où :
 - les restructurations accordées entre 1994 et 2000 ont été faites à la demande des pouvoirs publics et ont été appliquées à l'ensemble des organismes de logement social, dans le but de relancer la construction de logements sociaux ;
 - à partir de 2001, les réaménagements ayant concerné des emprunteurs sensibles ont été, dans leur majorité, renouvelés au même taux et n'ont pas engendré de perte actuarielle pour le fonds d'épargne.
- Certains prêts du fonds d'épargne comportent des annuités progressives et donnent lieu à des intérêts compensateurs contractuels. Les intérêts compensateurs, qui représentent la différence cumulée entre les intérêts acquis et les intérêts exigibles, sont constatés en intérêts courus non échus ; ils sont progressivement encaissés au rythme de l'amortissement des prêts.
- Les indemnités perçues lors des remboursements anticipés sont prises intégralement en résultat l'année de réalisation. Elles sont comptabilisées en intérêts.
- Les indemnités perçues lors des réaménagements sont étalées de manière actuarielle sur la durée du nouveau prêt sauf s'il est démontré que celles-ci ne sont pas significatives. Elles sont comptabilisées en intérêts.

- Les prêts octroyés par le fonds d'épargne sont en quasi-totalité garantis par les collectivités locales, la Caisse de garantie du logement locatif social (CGLLS), ou par l'État.
- Dans le cadre des opérations de rachat de prêts (CGLLS, anciens prêts de l'État ou autres), l'écart entre la valeur de reprise et la valeur comptable est enregistré en surcotes et décotes qui sont reprises en produits d'intérêt, de manière actuarielle, sur la durée de vie des prêts. L'échéancier des reprises en résultat est actualisé chaque mois pour tenir compte des remboursements anticipés, et des réaménagements effectivement constatés, ainsi que des éventuelles révisions de taux.
- Enfin, sont enregistrés en engagements hors-bilan donnés les prêts accordés non encore versés. Les engagements reçus présentés dans le hors-bilan publié recouvrent :
 - les garanties des établissements de crédit ;
 - les garanties de l'État et des collectivités locales venant en couverture des prêts comptabilisés au bilan du fonds d'épargne.

2.2 - Titres reçus en pension livrée et valeurs reçues en pension

Ils sont portés à l'actif dans un compte représentatif de la créance ainsi générée. Les produits correspondants sont enregistrés en résultat de l'exercice *pro rata temporis*. Les titres pris en pension livrée puis cédés sont enregistrés au passif en dettes de titres. Ils sont dès lors valorisés à leur valeur de marché.

III - Titres et opérations sur titres

3.1 - Titres

Les titres sont comptabilisés conformément au règlement n° 2014-07 (livre II – titre 3 relatif à la comptabilisation des opérations sur titres).

Les achats et ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement/livraison, sauf cas particuliers.

■ Titres de placement

Les titres de placement incluent les titres ne répondant pas aux conditions d'un classement en portefeuilles de transaction, d'investissement, d'activité de portefeuille (TAP) ou de participation.

Les éventuelles primes ou décotes font l'objet d'un étalement actuariel sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les titres de placement sont gérés selon la méthode du «premier entré, premier sorti» (à l'exception des titres de placement à revenu variable gérés selon la méthode du coût moyen pondéré), et sont évalués de la façon suivante :

- actions et obligations : les moins-values latentes calculées par rapport à la valeur de marché sur la base du cours de clôture sont constatées sous forme de dépréciations ;
- bons du Trésor, TCN et titres du marché interbancaire : des dépréciations sont constituées en fonction de la solvabilité des émetteurs et par référence à des indicateurs de marché. Le portefeuille de titrisations (détenu en placement) est valorisé en fonction des cotations fournies par des sources externes. Le cas échéant, des cotations sont demandées à des contreparties externes.

■ Titres d'investissement

Cette catégorie est composée de titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée, acquis avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels l'Établissement public dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Le changement d'intention ou la cession de titres d'investissement pour un montant non négligeable entraîne le reclassement automatique de l'intégralité des titres d'investissement dans le portefeuille de placement et l'interdiction durant l'exercice et les deux exercices suivants de classer des

titres en portefeuille d'investissement. Des exceptions à cette règle sont toutefois prévues, notamment en cas de cession proche de la date d'échéance ou justifiée par un événement externe, isolé ou imprévisible. Les moins-values latentes pouvant exister entre la valeur comptable des titres et leur prix de marché ne font pas l'objet de dépréciations. Néanmoins, les dispositions comptables du règlement n° 2014-07 (livre II – titre 2 relatif au traitement comptable du risque de crédit) s'appliquent, le cas échéant, au risque de crédit attaché aux titres d'investissement. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres (prime - décote) est amortie selon la méthode actuarielle.

■ Titres de l'activité de portefeuille (TAP)

Les titres de l'activité de portefeuille correspondent à des investissements réalisés de façon régulière avec pour objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce ni de participer activement à la gestion opérationnelle de l'entreprise émettrice.

Ils sont comptabilisés au prix d'acquisition.

Ils figurent au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les sociétés cotées, la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé pour atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles de cours de bourse, est généralement représentative de la valeur d'utilité. Lorsque cette moyenne n'est pas représentative de la valeur d'utilité, une approche multicritère est mise en place.

3.2 - Opérations sur titres

■ OAT indexées sur l'inflation

En l'absence de réglementation spécifique applicable aux établissements de crédit, l'indexation du nominal des OAT indexées sur l'inflation est comptabilisée par analogie au traitement préconisé par le Code des assurances : le gain ou la perte est constaté en produits ou en charges de l'exercice.

■ Cessions temporaires de titres (prêts et emprunts, pensions livrées)

Les titres prêtés sont inscrits sur une ligne spécifique de l'actif du bilan pour la valeur comptable des titres sortis du portefeuille selon la méthode «dernier entré, premier sorti» (DEPS ou LIFO). En date d'arrêt, ils sont évalués selon les règles du portefeuille d'origine. Les titres empruntés sont enregistrés, au prix de marché du jour de l'emprunt, à l'actif dans la catégorie des titres de transaction et au passif pour constater la dette de titres à l'égard du prêteur. Ces titres sont évalués en fonction de leur valeur de marché aux dates d'arrêt. Les prêts et emprunts garantis par des espèces sont comptablement assimilés à des pensions livrées. La rémunération relative à ces opérations est enregistrée *pro rata temporis* en résultat.

IV - Instruments financiers à terme

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux d'intérêt, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 (livre II – titre 5 relatif aux instruments financiers à terme).

Pour l'ensemble de ces instruments, et quelle que soit l'intention de gestion, le nominal des contrats, celui du sous-jacent ou le prix d'exercice, est porté en hors-bilan. La comptabilisation des résultats sur ces instruments est fonction de l'intention de gestion.

La juste valeur de chaque catégorie d'instruments financiers dérivés est précisée dans la note relative aux instruments financiers à terme.

4.1 - Contrats d'échange de taux et de devises

■ Opérations de couverture

Les charges ou produits des instruments financiers à terme affectés, dès

l'origine, à la couverture d'un élément ou d'un ensemble homogène d'éléments identifiés sont enregistrés en résultat de manière symétrique aux produits ou charges sur les éléments couverts.

Les charges ou produits sur instruments financiers à terme affectés le cas échéant à une couverture globale de taux sont enregistrés *pro rata temporis*. Par ailleurs, les résultats latents sur les instruments financiers à terme affectés à une couverture globale de taux ne sont pas comptabilisés.

4.2 - Autres opérations

Les autres opérations se composent principalement des options.

■ Opérations de couverture

Les charges ou produits sont rapportés au compte de résultat de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits ou charges sur l'élément couvert.

4.3 - Les valeurs de marché

Lorsque le prix de marché des instruments ou les paramètres de valorisation ne font pas l'objet de cotations officielles, des méthodes de valorisation alternatives sont utilisées. Elles font intervenir un ou plusieurs des éléments suivants : confirmation de prix par des courtiers ou contreparties externes, comparaison avec des transactions réelles et étude par catégories d'émetteurs ou d'instruments. Dans le cas où la valorisation des instruments serait faite à partir de modèles, ceux-ci intègrent les paramètres qui affectent l'évaluation de ces instruments, notamment le niveau de liquidité des marchés concernés. Dans une approche prudente, les calculs sont corrigés pour tenir compte des faiblesses de certains de ces paramètres, en particulier quant à leur pertinence sur longue période.

Compte tenu de la nature des titres dans lesquels le fonds d'épargne investit, l'utilisation de modèle purement interne est exceptionnelle.

V - Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle

Ces dettes comprennent les dépôts, les emprunts contractés ainsi que les titres donnés en pension livrée et les valeurs données en pension.

5.1 - Emprunts

Ils sont inscrits au passif pour leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat *pro rata temporis*.

5.2 - Titres donnés en pension livrée

La dette ainsi générée est inscrite au passif. Les titres sont maintenus dans leur portefeuille d'origine et continuent à être évalués selon les règles applicables à ce portefeuille. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat *pro rata temporis*.

VI - Provisions constituées au titre des marges négatives sur prêts

Des provisions sont constituées par le fonds d'épargne en couverture des pertes certaines résultant des programmes de prêts consentis à un taux inférieur au coût de la ressource à laquelle ils sont adossés.

Les provisions constituées au titre des marges négatives sur prêts sont calculées sur la base des encours effectivement comptabilisés au bilan (prêts versés) et de la fraction probablement appelée des prêts inscrits au hors-bilan (offres de prêts, promesses d'octroi de prêts et prêts contractés non versés).

■ La perte actuarielle, dégagée par les prêts adossés aux ressources des livrets réglementés, fait l'objet d'une provision évaluée de la façon suivante :

- pour les prêts indexés sur les taux des livrets réglementés, la marge déficitaire est structurellement fixée, de par l'adossement de ces

prêts aux ressources constituées par les livrets réglementés ;

- pour les prêts non indexés sur les taux des livrets réglementés (taux fixes ou indexés sur un taux de marché [Euribor] ou sur l'inflation), la marge déficitaire est calculée depuis le 30 juin 2011 en retenant un scénario de taux pour l'ensemble des échéances des prêts considérés. Le scénario de taux appliqué est celui retenu pour la gestion ALM et l'allocation d'actifs du groupe Caisse des Dépôts de façon à assurer la cohérence des approches en termes de gestion financière.

■ Une partie des Prêts locatifs intermédiaires (PLI) a été refinancée sur emprunts et la perte actuarielle a été provisionnée.

Pour certains prêts, des intervenants externes (Union d'économie sociale pour le logement UESL, Section générale de la Caisse des Dépôts) bonifient, dans le cadre d'accords portant sur les enveloppes et les modalités de bonification, la ressource du fonds d'épargne, de telle sorte que l'emprunteur final bénéficie d'un taux particulièrement privilégié. Dans ce cas, la provision comptabilisée par le fonds d'épargne est calculée, en retenant comme différentiel de taux l'écart entre :

- le coût de la ressource ;
- et le taux emprunteur, augmenté de la ou des bonifications consenties par ces intervenants.

Les mouvements sur les provisions (et les éventuelles bonifications associées) sont comptabilisés en marge d'intérêt.

VII - Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)

Ce fonds, destiné à faire face aux risques bancaires généraux inhérents à l'activité de prêteur et d'investisseur sur les marchés, est doté de sorte que, venant compléter les réserves, le report à nouveau et le résultat en instance d'affectation, il permette de satisfaire un niveau de fonds propres dont les modalités de calcul sont adaptées des options offertes par la réglementation Bâle II telles que présentées dans les publications du Comité de Bâle, réglementation à laquelle le fonds d'épargne a décidé de se soumettre volontairement.

Le niveau des fonds propres requis devrait être couvert par :

- les réserves ;
- le report à nouveau ;
- le FRBG ;
- le résultat net en instance d'affectation.

Le niveau du FRBG est ajusté afin de permettre au minimum de rendre les fonds propres cohérents avec les risques encourus par le fonds d'épargne en termes de :

- risque de crédit sur les prêts et actifs financiers ;
- risque opérationnel.

Ces deux risques constituent le pilier 1 de la réglementation Bâle II.

- Risque global de taux qui constitue le Pilier 2 de la réglementation Bâle II.

Au 31 décembre 2015, les fonds propres disponibles (réserves et reports à nouveau, après affectation du résultat, et FRBG) couvrent les besoins de fonds propres.

Les réserves et reports à nouveaux, après affectation du résultat de l'exercice, couvrent le montant des exigences de fonds propres au titre du pilier 1 de la réglementation de Bâle II, qui constitue le socle des exigences réglementaires minimales. Le FRBG a vocation à faire face aux risques présentés par le bilan du fonds d'épargne. À ce titre notamment, il est doté pour couvrir progressivement les besoins de fonds propres au titre du pilier 2.

VIII - Opérations en devises

Les actifs, passifs et engagements hors-bilan, libellés en devises, sont convertis au cours de change constaté à la date d'arrêt. Les gains et pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat. Les opérations de change au comptant sont évaluées au cours du comptant. Les opérations de change à terme, conclues à titre de couverture, sont évaluées

symétriquement à l'élément couvert. Par ailleurs, les reports et déports, liés aux opérations de change à terme couvertes, sont rapportés au compte de résultat de manière échelonnée sur la période restant à courir jusqu'à l'échéance de ces opérations. Les positions de change en devises sont couvertes par des opérations fermes.

IX - Recours à des estimations

La préparation des états financiers (bilan et compte de résultat) du fonds d'épargne s'appuie sur des hypothèses de scénarios économiques et financières, ou des estimations de valeur d'actifs. Cet exercice suppose que la direction et les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour formuler ces hypothèses et pour procéder aux estimations nécessaires.

Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles la direction et les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

La réalisation d'estimations peut notamment concerner :

- la détermination de valeurs d'utilité pour les titres de l'activité de portefeuille celle-ci s'appuyant sur une analyse multicritère tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur, des perspectives économiques et de l'horizon de détention (les estimations pratiquées impliquant par exemple des hypothèses relatives à l'évolution du positionnement concurrentiel, aux perspectives de cash flows, de flux de dividendes, de structure de comptes de résultat. Elles requièrent également une évaluation du risque associé [taux d'actualisation]) ;
- la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges sur les prêts déficitaires, celles-ci s'appuyant, pour les prêts dont les taux ne sont pas indexés sur les taux des livrets réglementés, sur un scénario macro-économique dont les données ne sont pas directement observables sur les marchés ;
- l'appréciation du risque de contrepartie sur les portefeuilles de taux ;
- la détermination des dépréciations sur les encours de prêts considérés comme douteux au regard du risque de crédit ;
- le cas échéant l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés.

X - Informations financières sur les risques de marché

10.1 - Gestion actif/passif

Le fonds d'épargne est exposé au risque de transformation puisqu'il prête à moyen et long terme à partir de ressources à vue. Cependant, la stabilité des dépôts, historiquement constatée, l'indexation de la majeure partie des prêts sur le taux de la ressource, ainsi que le maintien d'un niveau de liquidité adéquat, permettent de réaliser cette transformation dans de bonnes conditions de sécurité.

Les risques de taux et de liquidité sont mesurés au moyen d'outils de gestion actif/passif, qui prennent en compte à un niveau très fin les caractéristiques des actifs et des passifs et permettent notamment de simuler l'évolution du bilan selon différentes hypothèses de collecte et de versements de prêts. Dans un souci de sécurité maximale du dispositif pour les déposants, il est procédé à un dimensionnement et une structuration des portefeuilles d'actifs financiers, afin de ménager de réelles possibilités d'adaptation aux évolutions potentielles du risque de liquidité, tout en protégeant la marge actuelle et la marge future contre la variation des taux d'intérêt.

Le fonds d'épargne a mesuré les effets des normes réglementaires, notamment par rapport à la couverture du risque de taux. Cet élément fait partie du pilier 2 de la réglementation Bâle II sur les fonds propres publiée par le Comité de Bâle en juillet 2004 et à partir de laquelle le fonds

d'épargne a adapté le calcul de son besoin en fonds propres. Par ailleurs, les différents indicateurs de mesure et de suivi du risque de liquidité mettent en évidence une exposition modérée.

10.2 - Le contrôle des risques

La direction des risques et du contrôle interne du groupe Caisse des Dépôts repose sur trois niveaux : métier, Établissement public, Groupe. Le contrôle général, au niveau du Groupe, fixe les normes et valide les instruments et les méthodes ; le contrôle des risques, au niveau de l'Établissement public, est en charge du suivi des risques financiers des portefeuilles.

Concernant les risques de crédit, un comité des risques de contrepartie, qui se réunit mensuellement, est en charge de :

- définir et suivre la politique de risque de crédit ;
- arrêter la méthodologie de fixation des limites des contreparties, sur proposition du contrôle des risques ;
- fixer les limites par contrepartie, sur proposition du contrôle des risques, sachant que chaque portefeuille bénéficie de limites indépendantes.

Le contrôle des risques est en charge du suivi au quotidien du respect des limites par chaque direction financière. Il appuie ses propositions de limites sur des analyses synthétiques effectuées essentiellement à partir de ses propres analyses, des agences de notations et des informations publiques.

3 - NOTES RELATIVES AU BILAN

3.1 - OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES - CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2015	31.12.2014
Comptes courants du fonds d'épargne ⁽¹⁾		3 269	4 048
Comptes courants		3 268	4 047
Disponibilités représentatives des réserves obligatoires		1	1
Intérêts courus			
Créances sur les établissements de crédit à vue		3 269	4 048
Crédits à l'équipement		1 677	1 846
Capital et assimilé		1 654	1 821
Intérêts courus		23	25
Crédits au logement		15 299	15 335
Capital et assimilé		15 249	15 278
Intérêts courus		50	57
Crédits divers ⁽²⁾		3 498	3 701
Capital et assimilé		3 450	3 649
Intérêts courus		48	52
Créances sur les établissements de crédit à terme	3.3.1	20 474	20 882
Créances sur les établissements de crédit		23 743	24 930

(1) L'Établissement public Caisse des Dépôts, entité Section générale, est le banquier du fonds d'épargne : à ce titre, il assure la centralisation de la trésorerie ainsi que l'ensemble des prestations de nature bancaire ;

(2) Dont encours de prêts de refinancement Bpifrance Financement pour un montant de 3 450 M€ (3 596 M€ au 31 décembre 2014).

3.2 - OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2015	31.12.2014
Crédits de trésorerie et créances commerciales ⁽¹⁾		817	
Capital et assimilé		817	
Crédits à l'équipement		18 277	16 813
Capital et assimilé		18 057	16 590
Créances douteuses		16	17
Dépréciations	(2)	(2)	(3)
Intérêts courus		206	209
Crédits au logement		136 612	129 964
Capital et assimilé		133 713	127 034
Créances douteuses		1 442	1 111
Dépréciations	(64)	(64)	(40)
Intérêts courus		1 521	1 859
Crédits divers		245	258
Capital et assimilé		245	258
Intérêts courus			
Autres concours à la clientèle à terme	3.3.1	155 951	147 035
Opérations avec la clientèle		155 951	147 035

(1) Le 8 avril 2015, le gouvernement a demandé au fonds d'épargne de mettre en place un dispositif de préfinancement à taux zéro du FCTVA versé par l'État pour accompagner les mesures de soutien à l'investissement des collectivités locales. À ce titre, 817 M€ ont été versés aux collectivités locales en 2015 (cf. faits marquants).

3.3 - ENSEMBLE DES CRÉDITS

3.3.1 - Mouvements

(en millions d'euros)	31.12.2014	Versements	Rembour- sements ⁽¹⁾	Autres mouvements ⁽²⁾	31.12.2015
Crédits équipement	18 659	3 260	(1 952)	(13)	19 954
Capital	18 423	3 260	(1 952)	(7)	19 724
<i>Anciens prêts équipement aux collectivités locales</i>	232		(51)	11	192
<i>Prêts de refinancement aux collectivités locales</i>	8 595		(883)	(21)	7 691
<i>Prêts nouveaux emplois⁽³⁾</i>	9 596	3 260	(1 018)	3	11 841
Intérêts courus	234			(5)	229
Échéances mises en recouvrement					
Échéances impayées	2			(1)	1
Crédits au logement social et à la politique de la ville	145 299	14 269	(7 401)	(256)	151 911
Capital	143 368	14 269	(7 401)	91	150 327
<i>Prêts très sociaux</i>	12 321	2 145	(371)	5	14 100
<i>Prêts locatifs à usage social</i>	70 278	5 627	(3 099)	69	72 875
<i>Prêts pour amélioration de l'habitat</i>	8 479	1 576	(693)	9	9 371
<i>Prêts locatif intermédiaire - prêts locatif social</i>	23 107	2 337	(1 103)	13	24 354
<i>Prêts projets urbains</i>	1 935	74	(205)		1 804
<i>Prêts renouvellement urbain</i>	10 955	580	(508)	15	11 042
<i>Divers</i>	16 293	1 930	(1 422)	(20)	16 781
Intérêts courus	1 916			(345)	1 571
Échéances mises en recouvrement	4			4	8
Échéances impayées	11			(6)	5
Crédits divers	3 959	60	(271)	(5)	3 743
Capital	3 906	60	(271)		3 695
Intérêts courus	52			(4)	48
Échéances impayées	1			(1)	
Crédits de trésorerie		817			817
Capital		817			817
Ensemble des crédits	167 917	18 406	(9 624)	(274)	176 425
Dont créances sur les établissements de crédit	20 882	776	(1 169)	(15)	20 474
Dont opérations avec la clientèle	147 035	17 630	(8 455)	(259)	155 951

(1) Correspond aux amortissements et aux remboursements anticipés ;

(2) Dont reprises ou amortissements de surcotes et décotes, intérêts capitalisés, variation des encours douteux nets des dépréciations liées et prêts réaménagés ;

(3) Poursuite de l'activité sur les enveloppes (2009-2013) de 11,5 Md€ de prêts aux infrastructures durables et sur l'enveloppe (2013-2017) de 20 Md€ de prêts destinés au financement des projets structurants de long terme du secteur public local, dont 5 Md€ au sein de cette enveloppe de prêts «transition énergétique et croissance verte». Dans le cadre du partenariat financier entre la Caisse des Dépôts et la Banque européenne d'investissement, 6 M€ ont été versés sur l'enveloppe de 1,5 Md€ destinée au secteur public local (cf. faits marquants).

3.3.2 - Détail sur les encours douteux

	31.12.2015					31.12.2014				
	Encours total	Dont encours douteux hors dépréciations	%	Dont dépréciations	Encours douteux net de dépréciations	Encours total	Dont encours douteux hors dépréciations	%	Dont dépréciations	Encours douteux net de dépréciations
(en millions d'euros)										
Crédits d'équipement	19 954	15		(2)	13	18 659	17		(3)	14
Anciens prêts équipement aux collectivités locales	195	3	2 %	(2)	1	237	4	2 %	(2)	2
Prêts de refinancement aux collectivités locales	7 841	3			3	8 761	3		(1)	2
Prêts nouveaux emplois	11 918	9			9	9 661	10			10
Crédits au logement social et à la politique de la ville	151 911	1 442	1 %	(64)	1 378	145 299	1 111	1 %	(40)	1 071
Prêts très sociaux	14 165	126	1 %	(2)	124	12 396	82	1 %	(1)	81
Prêts locatifs à usage social	73 825	797	1 %	(21)	776	71 459	674	1 %	(18)	656
Prêts pour amélioration de l'habitat	9 445	64	1 %	(1)	63	8 557	22			22
Prêts locatif intermédiaire - prêts locatif social	24 514	180	1 %	(4)	176	23 272	124	1 %	(3)	121
Prêts projets urbains	1 827	8		(4)	4	1 959	4		(3)	1
Prêts renouvellement urbain	11 127	151	1 %	(2)	149	11 060	81	1 %	(1)	80
Prêts au logement divers	17 008	116	1 %	(30)	86	16 596	124	1 %	(14)	110
Crédits divers	3 743					3 959				
Crédits de trésorerie et créances commerciales	817									
Ensemble des crédits	176 425	1 457	1 %	(66)	1 391	167 917	1 128	1 %	(43)	1 085

3.4 - OPÉRATIONS SUR TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE

3.4.1 - Analyse par nature et type de portefeuille

(en millions d'euros)	31.12.2015					31.12.2014				
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total
Effets publics et valeurs assimilées		2 875	41 109		43 984		9 449	42 968		52 417
Effets publics et valeurs assimilées		2 875	39 128		42 003		9 449	40 906		50 355
Titres prêtés			1 981		1 981			2 062		2 062
Obligations et autres titres à revenu fixe		17 268	1 472		18 740		23 874	1 466		25 340
Obligations		2 350	1 472		3 822		5 020	1 456		6 476
Autres titres à revenu fixe		14 918			14 918		18 854	10		18 864
Titres prêtés										
Actions et autres titres à revenu variable		914		11 465	12 379		658		10 967	11 625
Actions		301		10 162	10 463		90		9 814	9 904
OPCVM		602		1 286	1 888		563		1 134	1 697
Autres titres à revenu variable		11		17	28		5		19	24
Titres prêtés										
Total par type de portefeuille		21 057	42 581	11 465	75 103		33 981	44 434	10 967	89 382

3.4.2 - Éléments complémentaires

(en millions d'euros)	31.12.2015					31.12.2014				
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total
Effets publics et valeurs assimilées		2 875	41 109		43 984		9 449	42 968		52 417
Valeur brute		2 783	39 793		42 576		9 078	41 872		50 950
Primes/Décotes		80	1 032		1 112		287	810		1 097
Créances rattachées		12	342		354		86	359		445
Dépréciations ⁽¹⁾			(58)		(58)		(2)	(73)		(75)
Valeur de marché		2 946	45 630		48 576		9 662	47 539		57 201
Obligations et autres titres à revenu fixe		17 268	1 472		18 740		23 874	1 466		25 340
Valeur brute		16 936	1 433		18 369		23 373	1 430		24 803
Primes/Décotes		86	17		103		115	15		130
Créances rattachées		267	22		289		399	21		420
Dépréciations		(21)			(21)		(13)			(13)
Valeur de marché		18 214	1 627		19 841		25 544	1 632		27 176
Actions et autres titres à revenu variable		914		11 465	12 379		658		10 967	11 625
Valeur brute		935		13 260	14 195		663		12 807	13 470
Créances rattachées		1		13	14				3	3
Dépréciations		(22)		(1 808)	(1 830)		(5)		(1 843)	(1 848)
Valeur de marché		1 311		14 913	16 224		900		13 881	14 781
Total par type de portefeuille		21 057	42 581	11 465	75 103		33 981	44 434	10 967	89 382

(1) La dépréciation des titres d'investissement de 58 M€ au 31 décembre 2015 correspond à la provision antérieurement constituée sur les titres transférés du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement en novembre 2011 : en application de la réglementation comptable, ces dépréciations sont reprises sur la durée de vie résiduelle des titres concernés. La provision calculée sur les titres transférés s'élevait à 130 M€, elle a fait l'objet d'une reprise de 15 M€ au 31 décembre 2015 (15 M€ au 31 décembre 2014) (cf. note 5.5). Si les titres n'avaient pas été transférés de la catégorie titres de placement vers la catégorie des titres d'investissement, une moins-value latente de 32 M€ (nette des swaps de micro-couverture) aurait été comptabilisée sur ces actifs de taux au 31 décembre 2015 (47 M€ au 31 décembre 2014).

3.5 - COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Charges constatées d'avance	34	50
Produits à recevoir	4	1
Comptes d'ajustement sur devises et instruments financiers à terme	49	39
Autres comptes de régularisation	3	
Comptes de régularisation	90	90
Débiteurs divers	40	14
<i>Bonifications à recevoir</i>	<i>1</i>	<i>1</i>
<i>Autres débiteurs divers</i>	<i>39</i>	<i>13</i>
Actifs divers	40	14
Comptes de régularisation et actifs divers	130	104

3.6 - OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES - DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2015	31.12.2014
Comptes courants du fonds d'épargne		1	4
Intérêts courus			
Dettes envers les établissements de crédit à vue		1	4
Comptes et emprunts à terme		412	450
Titres donnés en pension livrée		2 465	4 424
Intérêts courus		18	20
Dettes envers les établissements de crédit à terme		2 895	4 894
Dépôts centralisés	3.8.1	235 950	240 509
Intérêts déposants	3.8.2	2 224	2 871
Compléments d'intérêts à verser aux réseaux	3.8.3	83	84
Autres dettes envers les établissements de crédit		238 257	243 464
Dettes envers les établissements de crédit		241 153	248 362

3.7 - OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2015	31.12.2014
Autres sommes dues à la clientèle			
Dépôts centralisés	3.8.1	79	82
Intérêts déposants	3.8.2	1	1
Compléments d'intérêts à verser aux réseaux	3.8.3		1
Autres dettes envers la clientèle ⁽¹⁾		80	84
Opérations avec la clientèle		80	84

(1) Concerne les dépôts des Livrets A et B de l'Office des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie.

3.8 - LES DÉPÔTS

3.8.1 - Dépôts centralisés

(en millions d'euros)	Dépôts au 01.01.2016	Intérêts capitalisés au 01.01.2016	Dépôts au 31.12.2015	Dépôts au 01.01.2015	Intérêts capitalisés au 01.01.2015	Dépôts au 31.12.2014
Livret A, LDD ⁽¹⁾	211 266	1 853	209 413	216 033	2 425	213 608
Livrets A & B Nouvelle-Calédonie	79		79	82		82
Livret d'épargne populaire ⁽²⁾	26 901	364	26 537	27 336	435	26 901
Dépôts centralisés	238 246	2 217	236 029	243 451	2 860	240 591
Dont établissements de crédit	238 167	2 217	235 950	243 369	2 860	240 509
Dont opérations avec la clientèle	79		79	82		82

(1) Au 31 décembre 2015, les dépôts centralisés livret A, LDD enregistrent une baisse de 4,2 Md€ par rapport au 31 décembre 2014, la décollecte constatée sur l'année 2015 (-6,6 Md€) étant supérieure au montant de la capitalisation des intérêts au 1^{er} janvier 2015 (2,4 Md€) ;

(2) Au 31 décembre 2015, les dépôts centralisés LEP sont en baisse de 0,4 Md€ par rapport au 31 décembre 2014, la décollecte constatée sur l'année 2015 (-0,8 Md€) étant supérieure au montant de la capitalisation des intérêts au 1^{er} janvier 2015 (0,4 Md€).

3.8.2 - Rémunérations des dépôts

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Livret A, LDD	1 858	2 435
Livrets A & B Nouvelle-Calédonie	1	1
Livret d'épargne populaire	366	436
Intérêts déposants	2 225	2 872
Dont établissements de crédit	2 224	2 871
Dont opérations avec la clientèle	1	1

Le taux moyen du livret A et du LDD s'élève à 0,90 % au 31 décembre 2015 contre 1,15 % au 31 décembre 2014 (cf. note 5.4). Ces rémunérations intègrent les intérêts versés aux établissements au titre des comptes clôturés au cours de l'exercice ; ils ne peuvent donc être directement comparés avec les intérêts capitalisés présentés dans le tableau 3.8.1.

3.8.3 - Compléments d'intérêts à verser aux réseaux

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Livret A, LDD	72	73
Livrets A & B Nouvelle-Calédonie		1
Livret d'épargne populaire	11	11
Compléments d'intérêts à verser aux réseaux	83	85
Dont établissements de crédit	83	84
Dont opérations avec la clientèle		1

3.9 - COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

3.9.1 - Comptes de régularisation et passifs divers

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Produits constatés d'avance	1 236	1 411
- sur bonifications	978	1 102
- sur titres		
- sur prêts ⁽¹⁾	9	
- sur instruments financiers ⁽²⁾	249	309
- autres produits constatés d'avance		
Charges à payer	25	24
- commissions réseaux à payer ⁽³⁾	20	20
- charges à payer sur instruments financiers	5	4
- charges à payer sur prêts		
- autres charges à payer		
Comptes d'ajustement sur devises et instruments financiers à terme ⁽⁴⁾	522	613
Autres comptes de régularisation	97	80
Comptes de régularisation	1 880	2 128
Versements restant à effectuer sur titres ⁽⁵⁾	413	427
Autres créditeurs divers	40	40
Créditeurs divers	453	467
Comptes de régularisation et passifs divers	2 333	2 595

(1) Concerne les soultes à étaler liées aux réaménagements de prêts ;

(2) Concerne les soultes reçues à l'initiation des *swaps* de micro-couverture ;

(3) Concerne la part restant à verser de la commission d'accessibilité bancaire payée à La Banque Postale ;

(4) Concerne les intérêts courus sur *swaps* de micro-couverture et de macro-couverture ;

(5) Concerne le capital appelé non libéré des actifs non cotés.

3.9.2 - Détail des produits constatés d'avance sur bonifications

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Bonifications brutes	3 558	3 557
Reprises en résultat	(2 580)	(2 455)
Total	978	1 102

3.10 - PROVISIONS

(en millions d'euros)	31.12.2014	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	31.12.2015
Provisions sur instruments de marché ⁽¹⁾	87	25	(5)	(20)		87
Provisions sur prêts déficitaires ⁽²⁾	1 682	67	(112)			1 637
- crédits de trésorerie et créances commerciales ⁽³⁾		14				14
- équipement	8	4	(3)			9
- logement social et politique de la ville ⁽⁴⁾	1 668	49	(109)			1 608
- divers	6					6
Autres provisions pour risques et charges						
- autres						
Provisions	1 769	92	(117)	(20)		1 724

(1) Les provisions sur instruments de marché correspondent à la prise en compte des moins-values latentes sur les *assets-swaps*, imputables à l'instrument de couverture. Ces moins-values latentes sont déterminées sur la base des valorisations (établies en fonction des données de marché à la date de clôture) du titre sous-jacent et de l'instrument de couverture. Suite à l'évolution de ces valorisations sur l'ensemble du portefeuille de titres couverts inscrits en portefeuille de placement, une dotation de 25 M€ et une reprise de 25 M€ ont été constatées. Cette reprise inclut une reprise de 5 M€ (4 M€ au 31 décembre 2014) sur les *swaps* couvrant les titres de placement transférés en portefeuille d'investissement. Le montant de provision au 31 décembre 2015 (87 M€) intègre une provision d'un montant de 51 M€ sur les couvertures de titres de placement transférés en portefeuille d'investissement en novembre 2011 (contre 56 M€ au 31 décembre 2014). Si les titres n'avaient pas été transférés de la catégorie titres de placement vers la catégorie titres d'investissement, le montant de la moins-value latente sur ces actifs de taux (nette des *swaps* de micro-couverture) qui aurait été comptabilisé se serait établi à 32 M€ au 31 décembre 2015 (47 M€ au 31 décembre 2014) ;

(2) Ces prêts présentent des conditions de taux inférieures au coût de la ressource ; la perte actuarielle correspondante fait l'objet d'une provision, ajustée en fonction des encours effectivement comptabilisés au bilan (prêts versés) et de la fraction probablement appelée des prêts inscrits au hors-bilan (offres de prêts, promesses d'octroi de prêts et prêts contractés non versés) (cf. note 5.3) ;

(3) Concerne les prêts accordés aux collectivités locales dans le cadre du préfinancement à taux zéro du FCTVA (cf. faits marquants et note 3.3.1) ;

(4) Dont provision au titre de la prime exceptionnelle destinée à stimuler les opérations de construction de logements sociaux. Cette provision, constituée à hauteur de 87 M€ au 31 décembre 2014, est reprise au fur et à mesure des versements de prime réalisés. Elle atteint ainsi 50 M€ au 31 décembre 2015 (cf. note 5.3).

3.11 - FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX (FRBG)

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	3 177	2 459

Le FRBG a vocation à faire face aux risques présentés par le bilan du fonds d'épargne. À ce titre notamment, il est doté pour couvrir les besoins de fonds propres au titre du pilier 2 (cf. note 5.12).

3.12 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	Capitaux propres au 31 décembre 2013	Affectation du résultat 2013	Versement au titre du résultat 2013	Autres variations	Résultat au 31 décembre 2014	Capitaux propres au 31 décembre 2014	Affectation du résultat 2014	Versement au titre du résultat 2014 ⁽¹⁾	Autres variations	Résultat au 31 décembre 2015	Capitaux propres au 31 décembre 2015
Réserve générale	5 413	443	(733)			5 123	820	(805)			5 138
Report à nouveau	239					239					239
Résultat de l'exercice	443	(443)			820	820	(820)			1 083	1 083
Capitaux propres - hors FRBG	6 095		(733)		820	6 182		(805)		1 083	6 460
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	2 010			449		2 459			718		3 177
Capitaux propres (y compris FRBG)	8 105		(733)	449	820	8 641		(805)	718	1 083	9 637

(1) Le décret n° 2015-1010 du 18 août 2015 a fixé pour l'année 2015 le montant du prélèvement à 805 M€. Ce montant, correspondant à l'excédent de fonds propres au 31 décembre 2014, a été versé au Trésor le 27 août 2015.

3.13 - RISQUES DE CRÉDIT

3.13.1- Ventilation des créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31.12.2015						31.12.2014
	Encours bruts sains	Encours bruts sains restructurés	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif	Total	Total
Répartition par zone géographique							
France	23 743					23 743	24 930
Europe							
Autres							
Total	23 743					23 743	24 930
Répartition par durée résiduelle							
Inférieure à 3 mois	3 527					3 527	4 335
De 3 mois à 1 an	716					716	593
De 1 an à 5 ans	5 299					5 299	4 979
Supérieure à 5 ans	14 201					14 201	15 023
Total	23 743					23 743	24 930

3.13.2 - Ventilation des opérations avec la clientèle

	31.12.2015					31.12.2014	
	Encours bruts sains	Encours bruts sains restructurés	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif	Total	Total
(en millions d'euros)							
Répartition par zone géographique							
France	153 733		1 455	2	(66)	155 124	146 255
Europe							
Autres	827					827	780
Total	154 560		1 455	2	(66)	155 951	147 035
Répartition par durée résiduelle							
Inférieure à 3 mois	3 794		58		(39)	3 813	3 930
De 3 mois à 1 an	5 364		50		(1)	5 413	4 684
De 1 an à 5 ans	28 133		261		(5)	28 389	26 842
Supérieure à 5 ans	117 269		1 086	2	(21)	118 336	111 579
Total	154 560		1 455	2	(66)	155 951	147 035
Répartition par secteur							
HLM	97 374		757		(8)	98 123	94 056
EPIC - SEM	18 796		654		(54)	19 396	18 484
Collectivités locales	21 087		17	2	(2)	21 104	19 289
Sociétés commerciales	7 921		5		(1)	7 925	7 201
Administrations privées	3 886		8		(1)	3 893	3 120
Administrations publiques	5 449		14			5 463	4 831
Autres	47					47	54
Total	154 560		1 455	2	(66)	155 951	147 035

3.13.3 - Ventilation des titres à revenu fixe (hors titres empruntés)

	31.12.2015				31.12.2014	
	Encours bruts sains	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif	Total	Total
(en millions d'euros)						
Répartition par zone géographique						
France	42 811			(5)	42 806	53 157
Europe	19 497			(74)	19 423	24 182
Autres	495				495	418
Total	62 803			(79)	62 724	77 757
Répartition par durée résiduelle						
Inférieure à 3 mois	2 374				2 374	3 975
De 3 mois à 1 an	4 346				4 346	6 754
De 1 an à 5 ans	22 075			(21)	22 054	27 495
Supérieure à 5 ans	34 008			(58)	33 950	39 533
Total	62 803			(79)	62 724	77 757
Répartition par notation synthétique ⁽¹⁾						
AAA	6 252			(3)	6 249	10 055
AA	38 848			(9)	38 839	47 667
A	7 818			(5)	7 813	10 616
BBB	9 294			(61)	9 233	9 075
BB	71				71	194
B	26				26	
CCC						
Non renseigné	494			(1)	493	150
Total	62 803			(79)	62 724	77 757

(1) Notation synthétique des agences Moody's, Standard and Poors et Fitch.

3.14 - BILAN VENTILÉ PAR DEVISE - VALEURS NETTES APRÈS DÉPRÉCIATION

(en millions d'euros)

	EUR	USD	GBP	Autres	Total
Actif					
Opérations interbancaires et assimilées	67 722		2	3	67 727
Effets publics et valeurs assimilées	43 984				43 984
Créances sur les établissements de crédit	23 738		2	3	23 743
Opérations avec la clientèle	155 951				155 951
Autres concours à la clientèle à terme	155 951				155 951
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable	29 169	219	736	995	31 119
Obligations et autres titres à revenu fixe	18 473	219	22	26	18 740
Actions et autres titres à revenu variable	10 696		714	969	12 379
Comptes de régularisation et actifs divers	130				130
Total actif	252 972	219	738	998	254 927
Passif					
Opérations interbancaires et assimilées	241 152	1			241 153
Dettes envers les établissements de crédit	241 152	1			241 153
Opérations avec la clientèle	80				80
Autres dettes envers la clientèle	80				80
Comptes de régularisation et passifs divers	2 321	10	1	1	2 333
Provisions	1 724				1 724
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	3 177				3 177
Capitaux propres (hors FRBG)	6 460				6 460
Réserves et autres	5 138				5 138
Report à nouveau	239				239
Résultat de l'exercice	1 083				1 083
Total passif	254 914	11	1	1	254 927

4 - NOTES RELATIVES AU HORS-BILAN

4.1 - ENGAGEMENTS HORS-BILAN RELATIFS AUX OPÉRATIONS DE CHANGE COMPTANT ET À TERME ET DE PRÊTS/EMPRUNTS DE DEVISES

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Opérations de change à terme		
Euros à recevoir contre devises à livrer		
<i>Euros à recevoir</i>	2 151	1 748
<i>Devises à livrer</i>	2 141	1 782
Devises à recevoir contre euros à livrer		
<i>Devises à recevoir</i>	127	128
<i>Euros à livrer</i>	126	129
Report/Déport non couru		
À recevoir	5	1
À payer	4	2

4.2 - INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

4.2.1 - Engagements hors-bilan relatifs aux instruments financiers à terme

(en millions d'euros)	31.12.2015				31.12.2014			
	Transaction		Trésorerie/Couverture		Transaction		Trésorerie/Couverture	
	Engagements donnés - Achat/Emprunt	Engagements reçus - Vente/Prêt	Engagements donnés - Achat/Emprunt	Engagements reçus - Vente/Prêt	Engagements donnés - Achat/Emprunt	Engagements reçus - Vente/Prêt	Engagements donnés - Achat/Emprunt	Engagements reçus - Vente/Prêt
Opérations fermes								
Marchés organisés								
Instruments de taux d'intérêt								
Instruments de cours de change								
Instruments autres que de taux et de change								
Marchés de gré à gré			29 494	29 494			31 320	31 320
Instruments de taux d'intérêt ⁽¹⁾			29 494	29 494			31 320	31 320
Valeur de marché ⁽²⁾			10 357	7 444			8 576	4 807
Instruments de cours de change								
Instruments autres que de taux et de change								
Opérations conditionnelles								
Marchés organisés					73	66		
Instruments de taux d'intérêt								
Instruments de cours de change								
Instruments autres que de taux et de change								
Marchés de gré à gré								
Instruments de taux d'intérêt								
Instruments de cours de change								
Instruments autres que de taux et de change								

(1) Les «Instruments de taux d'intérêt» concernent (en nominal d'engagement) :

- à hauteur de 2 250 M€ (2 250 M€ au 31 décembre 2014) des contrats d'échange de taux réalisés sur les prêts ;
- à hauteur de 6 000 M€ (3 000 M€ au 31 décembre 2014) des *swaps* inflation en macro-couverture du bilan ;
- à hauteur de 21 244 M€ (26 070 M€ au 31 décembre 2014) des opérations de couverture de titres essentiellement sous forme d'*asset swap*.

(2) La valeur de marché, information issue du système de gestion, représente la valorisation des *swaps* sur la base des données de marché du 31 décembre 2015. Ces opérations étant des *swaps* de couverture, la valorisation des *swaps* se compense avec la valorisation des titres couverts.

4.2.2 - Ventilation par durée résiduelle

(en millions d'euros)	31.12.2015					31.12.2014				
	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total
Opérations fermes										
Engagements donnés sur instruments de taux d'intérêt	474	2 287	11 203	15 530	29 494	1 506	1 954	13 608	14 252	31 320
Engagements reçus sur instruments de taux d'intérêt	474	2 287	11 203	15 530	29 494	1 506	1 954	13 608	14 252	31 320
Engagements donnés sur instruments cours de change										
Engagements reçus sur instruments de cours de change										
Engagements donnés sur instruments autres que de taux et de change										
Engagements reçus sur instruments autres que de taux et de change										
Opérations conditionnelles										
Engagements donnés sur instruments de taux d'intérêt										
Engagements reçus sur instruments de taux d'intérêt										
Engagements donnés sur instruments cours de change										
Engagements reçus sur instruments de cours de change										
Engagements donnés sur instruments autres que de taux et de change						73				73
Engagements reçus sur instruments autres que de taux et de change						66				66

4.2.3 - Ventilation par devise

(en millions d'euros)	31.12.2015					31.12.2014				
	EUR	USD	GBP	Autres	Total	EUR	USD	GBP	Autres	Total
Opérations fermes										
Engagements donnés sur instruments de taux d'intérêt	29 494				29 494	31 320				31 320
Engagements reçus sur instruments de taux d'intérêt	29 494				29 494	31 320				31 320
Engagements donnés sur instruments de cours de change										
Engagements reçus sur instruments de cours de change										
Engagements donnés sur instruments autres que de taux et de change										
Engagements reçus sur instruments autres que de taux et de change										
Opérations conditionnelles										
Engagements donnés sur instruments de taux d'intérêt										
Engagements reçus sur instruments de taux d'intérêt										
Engagements donnés sur instruments de cours de change										
Engagements reçus sur instruments de cours de change										
Achat/Emp Op condi Autres instruments						73				73
Vente/Prêt Op condi Autres instruments						66				66

4.2.4 - Ventilation par zone géographique des swaps de taux

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
France	11 761	14 734
Europe	17 733	16 586
Autres		
Total	29 494	31 320

4.3 - RISQUES DE CRÉDIT - VENTILATION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE DES ENGAGEMENTS DONNÉS

(en millions d'euros)	31.12.2015				31.12.2014			
	France	Europe	Autres ⁽¹⁾	Toutes zones	France	Europe	Autres ⁽¹⁾	Toutes zones
Engagements donnés sains	31 298		62	31 360	35 463		89	35 552
Engagements donnés douteux	49			49	32			32
Total des engagements donnés	31 347		62	31 409	35 495		89	35 584

(1) Correspond aux opérations avec la Nouvelle-Calédonie.

5 - NOTES RELATIVES AU RÉSULTAT

5.1 - INTÉRÊTS ET ASSIMILÉS SUR OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE ET INTERBANCAIRES

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2015	31.12.2014
Intérêts sur banques centrales			
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs			3
Intérêts sur titres reçus en pension livrée			
Produits sur report/Déport		6	3
Intérêts sur prêts et valeurs reçues en pension	5.3	503	543
Autres intérêts et produits assimilés ⁽¹⁾	5.3	(77)	(72)
Dotations/Reprises aux provisions pour prêts déficitaires	5.3		
Intérêts et produits assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires		432	477
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs			
Intérêts sur titres donnés en pension livrée		1	
Intérêts sur emprunts et valeurs données en pension		(14)	(6)
Charges sur report/Déport		(6)	(5)
Autres intérêts et charges assimilées			
Intérêts et charges assimilées sur dépôts ⁽²⁾	5.4.1	(3 255)	(3 924)
Intérêts et charges assimilées sur opérations de trésorerie et interbancaires		(3 274)	(3 935)

(1) Intérêts nets des charges sur *swaps* de couverture de prêts ;

(2) Au 31 décembre 2015, le taux moyen du livret A et du LDD s'élève à 0,90 % contre 1,15 % au 31 décembre 2014 (cf. note 5.4).

5.2 - INTÉRÊTS ET ASSIMILÉS SUR OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2015	31.12.2014
Intérêts sur crédits à la clientèle et valeurs reçues en pension		2 951	3 199
Autres intérêts et produits assimilés ⁽¹⁾		(26)	6
Dotations/Reprises aux provisions pour intérêts douteux		1	(4)
Dotations/Reprises aux provisions pour prêts déficitaires ⁽²⁾		45	(443)
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	5.3	2 971	2 758
Autres intérêts et charges assimilées			
Intérêts et charges assimilées sur dépôts ⁽³⁾	5.4.1	(1)	(1)
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle		(1)	(1)

(1) Dont une charge de 36 M€ liée aux paiements réalisés au titre de la prime exceptionnelle destinée à stimuler les opérations de construction de logements sociaux (cf. faits marquants et note 3.10) ;

(2) Dont une reprise de 36 M€ sur la provision au titre de la prime exceptionnelle destinée à stimuler les opérations de construction de logements sociaux (contre une dotation de 74 M€ au 31 décembre 2014). Cette reprise est à mettre en relation avec le paiement des primes effectuées au cours de l'année 2015. Au 31 décembre 2015, la provision constituée au titre des prêts dont le taux est inférieur au coût de la ressource intègre la baisse de la chronique des commissions qui seront versées annuellement à La Banque Postale et la baisse de 0,1% sur la rémunération versée aux réseaux applicable au 1^{er} janvier 2016 (cf. faits marquants). Cette diminution du coût de la ressource permet une économie de provisions pour risques et charges de l'ordre de 390 M€ ;

(3) Concerne les dépôts des livrets A et B de l'Office des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie.

5.3 - INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS SUR PRÊTS

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Crédits de trésorerie et créances commerciales	(14)	
Dotations et reprises de provisions nettes sur prêts déficitaires ⁽¹⁾	(14)	
Crédits d'équipement	536	526
Intérêts	525	523
Reprise nette de bonification	2	1
Amortissements des surcotes décotes		
Autres intérêts et produits assimilés	10	4
Dotations et reprises de provisions nettes sur intérêts douteux		
Dotations et reprises de provisions nettes sur prêts	(1)	(2)
Crédits au logement social et à la politique de la ville	2 832	2 650
Intérêts	2 665	2 946
Reprise nette de bonification	123	124
Amortissements des surcotes décotes	18	24
Autres intérêts et produits assimilés	(36)	1
Dotations et reprises de provisions nettes sur intérêts douteux	1	(4)
Dotations et reprises de provisions nettes sur prêts	61	(441)
Crédits divers	43	53
Intérêts	120	124
Reprise nette de bonification	1	
Amortissements des surcotes décotes		
Autres intérêts et produits assimilés	(77)	(71)
Dotations et reprises de provisions nettes sur intérêts douteux		
Dotations et reprises de provisions nettes sur prêts déficitaires	(1)	
Total intérêts et produits assimilés sur prêts	3 397	3 229
Dont opérations de trésorerie et interbancaires	426	471
Dont opérations avec la clientèle	2 971	2 758
Intérêts	3 310	3 593
Reprise nette de bonification	126	125
Amortissements des surcotes décotes	18	24
Autres intérêts et produits assimilés ⁽²⁾	(103)	(66)
Dotations et reprises de provisions nettes sur intérêts douteux	1	(4)
Dotations et reprises de provisions nettes sur prêts déficitaires ⁽³⁾	45	(443)

(1) Concerne les prêts à taux zéro accordés dans le cadre du dispositif de préfinancement du FCTVA (cf. faits marquants et note 3.3.1) ;

(2) Dont -77 M€ d'intérêts nets des charges sur swaps de couverture de prêts à établissements de crédit (-72 M€ au 31 décembre 2014) et -36 M€ liés aux paiements effectués au titre de la prime exceptionnelle destinée à stimuler les opérations de construction de logements sociaux (cf. faits marquants et note 3.10) ;

(3) Dont une reprise 36 M€ au titre de la prime exceptionnelle destinée à stimuler les opérations de construction de logements sociaux (contre une dotation de 74 M€ au 31 décembre 2014). Cette reprise est à mettre en relation avec le paiement des primes effectuées au cours de l'année 2015. Au 31 décembre 2015, la provision constituée au titre des prêts dont le taux est inférieur au coût de la ressource intègre la baisse de la chronique des commissions qui seront versées annuellement à La Banque Postale et la baisse de 0,1 % au 1^{er} janvier 2016 de la rémunération versée aux réseaux (cf. faits marquants). Cette diminution du coût de la ressource permet une économie de provisions pour risques et charges de l'ordre de 390 M€.

5.4 - INTÉRÊTS SUR DÉPÔTS

5.4.1 - Intérêts et charges assimilées sur dépôts

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Intérêts déposants ⁽¹⁾	(2 263)	(2 912)
Livret A, LDD	(1 890)	(2 469)
Livrets A & B Nouvelle-Calédonie	(1)	(1)
Livret d'épargne populaire	(372)	(442)
Complément d'intérêts versés aux réseaux	(993)	(1 013)
Livret A, LDD	(858)	(876)
Livrets A & B Nouvelle-Calédonie		(1)
Livret d'épargne populaire	(135)	(136)
Total des intérêts sur dépôts	(3 256)	(3 925)
Dont opérations interbancaires	(3 255)	(3 924)
Dont opérations avec la clientèle	(1)	(1)

(1) Au 31 décembre 2015, le taux moyen du livret A et du LDD s'élève à 0,90 % contre 1,15 % au 31 décembre 2014.

5.4.2 - Taux de rémunération des livrets réglementés

Taux de rémunération	Livrets réglementés	
	Livret A - LDD	LEP
Depuis le 1 ^{er} août 2015	0,75 %	1,25 %
Du 1 ^{er} août 2014 au 31 juillet 2015	1,00 %	1,50 %
Du 1 ^{er} août 2013 au 31 juillet 2014	1,25 %	1,75 %

5.5 - INTÉRÊTS ET ASSIMILÉS SUR OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Effets publics	39	138
Obligations	112	181
Autres titres à revenu fixe	422	564
Intérêts et produits assimilés sur titres de placement	573	883
Effets publics	809	935
Obligations	38	46
Autres titres à revenu fixe		1
Intérêts et produits assimilés sur titres d'investissement ⁽¹⁾	847	982
Intérêts et produits assimilés sur obligations et titres à revenu fixe	1 420	1 865

(1) Dont 20 M€ d'étalement de la provision sur les titres transférés (et les *swaps* associés) du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement en novembre 2011 (19 M€ au 31 décembre 2014) (cf. notes 3.4 pour la partie titres et 3.10 pour la partie *swaps*).

5.6 - AUTRES INTÉRÊTS ET ASSIMILÉS

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Micro-couverture	211	242
<i>Swaps de taux</i>	204	237
<i>Swaps financiers</i>	3	4
<i>Swaps complexes</i>	4	1
Macro-couverture	9	
<i>Swaps complexes</i>	9	
Autres intérêts et produits assimilés	220	242
Micro-couverture	(711)	(801)
<i>Swaps de taux</i>	(697)	(788)
<i>Swaps financiers</i>	(7)	(7)
<i>Swaps complexes</i>	(7)	(6)
Macro-couverture	(62)	(54)
<i>Swaps complexes</i>	(62)	(54)
Autres intérêts et charges assimilées	(773)	(855)

5.7 - REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Actions	5	2
OPCVM	16	12
Autres titres à revenu variable		
Revenus des titres de placement	21	14
Actions	462	480
OPCVM	21	16
Autres titres à revenu variable	1	1
Revenus des titres de l'activité de portefeuille	484	497
Revenus des titres à revenu variable	505	511

5.8 - PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS

(en millions d'euros)	31.12.2015		31.12.2014	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations avec les établissements de crédit ⁽¹⁾		(235)		(242)
Opérations avec la clientèle	4		5	
Opérations sur titres		(4)		(5)
Prestations sur instruments financiers à terme				
Commissions	4	(239)	5	(247)
Total net	(235)		(242)	

(1) Concerne la commission d'accessibilité bancaire versée à La Banque Postale (cf. faits marquants).

5.9 - GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS

(en millions d'euros)

	31.12.2015	31.12.2014
Résultat de cession des titres de placement ⁽¹⁾	203	174
- effets publics et valeurs assimilées	110	153
- obligations	13	
- autres titres à revenu fixe	26	19
- actions	10	2
- OPCVM et autres titres à revenu variable	44	
Autres produits et charges sur titres de placement	(1)	
Dotations/Reprises aux dépréciations sur titres de placement ⁽²⁾	(28)	96
Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de placement	174	270
Résultat de cession des titres de l'activité de portefeuille	478	294
- actions	432	274
- OPCVM et autres titres à revenu variable	46	20
Autres produits et charges sur titres de l'activité de portefeuille	(7)	(8)
Dotations/Reprises aux dépréciations sur titres de l'activité de portefeuille	42	55
Gains ou pertes sur opérations sur titres de l'activité de portefeuille	513	341
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	687	611

(1) Dont les soultes reçues ou versées lors de la résiliation d'un *swap* de micro-couverture suite à la cession de l'élément couvert pour -330 M€ au 31 décembre 2015 (-341 M€ au 31 décembre 2014) ;

(2) Dont au 31 décembre 2015, une dotation de 5 M€ sur les instruments de couverture (reprise de 52 M€ au 31 décembre 2014) et une dotation de 23 M€ sur les titres de placement (reprise de 44 M€ au 31 décembre 2014).

5.10 - CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Charges de personnel	(35)	(38)
Charges informatiques	(24)	(12)
Autres prestations	(76)	(86)
Charges de fonctionnement facturées par la Caisse des Dépôts ⁽¹⁾	(135)	(136)
Impôts et taxes		
Autres frais administratifs		
Refacturation		
Refacturation		
Charges générales d'exploitation	(135)	(136)

(1) La Section générale assure pour le compte du fonds d'épargne et lui refacture :

- des prestations bancaires : centralisation de la trésorerie, traitement numéraire, intermédiation pour les opérations de marché ;
- des prestations administratives : mise à disposition de moyens, en personnel et en matériel notamment.

5.11 - COÛT DU RISQUE

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Dépréciation des créances	(33)	(11)
Dotations pour dépréciations et provisions	(33)	(11)
Dépréciation des créances	9	4
Reprises de dépréciations et provisions	9	4
Pertes sur créances irrécouvrables et récupérations	(2)	
Pertes et récupérations	(2)	
Coût du risque	(26)	(7)

5.12 - DOTATIONS NETTES AU FRBG ET PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Dotations nettes au FRBG	(718)	(449)
Dotations nettes aux FRBG et provisions réglementées	(718)	(449)

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DU FONDS D'ÉPARGNE CENTRALISÉ À LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

Madame, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels du Fonds d'épargne centralisé à la Caisse des dépôts et consignations, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique des informations données dans le rapport de gestion.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directeur général. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds d'épargne centralisé à la Caisse des dépôts et consignations à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Évaluation des titres

L'évaluation des titres de l'activité de portefeuille constitue un domaine d'estimation comptable significative. Les titres de l'activité de portefeuille sont évalués à leur valeur d'utilité en retenant une approche multicritères (paragraphe III.3.1 de la note «2. Principes comptables et méthodes d'évaluation», notes 3.4 et 5.9 de l'annexe). Nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille et nous avons apprécié les dépréciations constatées à partir de ces valeurs.

Dépréciations des crédits

Votre établissement constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (paragraphe II.2.1 de la note «2. Principes comptables et méthodes d'évaluation», notes 3.2, 3.3, 3.13 et 5.11 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations spécifiques.

Provisions pour prêts défectueux

Votre établissement constitue des provisions en couverture des pertes résultant de certains programmes de prêts consentis à un taux inférieur au coût de la ressource à laquelle ils sont adossés (paragraphe VI de la note «2. Principes comptables et méthodes d'évaluation», notes 3.10, 5.1, 5.2 et 5.3 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de détermination des pertes actuarielles attendues et leur couverture par des provisions pour risques.

Fonds pour risques bancaires généraux

Votre établissement constitue un fonds pour risques bancaires généraux (paragraphe IV de la note «1. Événements marquants de la période et postérieurs à la clôture» et VII de la note «2. Principes comptables et méthodes d'évaluation», notes 3.11 et 5.12 de l'annexe) destiné à faire face aux risques inhérents à l'activité de prêteur et d'investisseur sur le marché. Nous avons vérifié que le contenu de l'annexe reflétait les pratiques mises en œuvre étant précisé que les dotations/reprises sont constatées à la discrétion des dirigeants.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler leur sincérité et leur concordance avec les comptes annuels.

Fait à Neuilly sur Seine et Courbevoie, le 5 avril 2016

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Patrice Morot

Mazars



Charles de Boisriou

Le rapport d'activité et de développement durable du groupe Caisse des Dépôts, les états financiers qui s'y rapportent et le rapport du fonds d'épargne sont disponibles sur le site Internet : www.groupecaisseedesdepots.fr

Édition

Groupe Caisse des Dépôts

Direction de la communication (contact : Alexis Nugues)

Direction financière (contact : Véronique Collet)


Avertissement au lecteur

Les états financiers de l'exercice 2015 se rapportent aux comptes consolidés certifiés du groupe Caisse des Dépôts, aux comptes certifiés de la Section générale de la Caisse des Dépôts et aux comptes certifiés du fonds d'épargne centralisé à la Caisse des Dépôts.

Les comptes détaillés propres aux filiales, aux autres organismes et établissements gérés par la Caisse des Dépôts, ne figurent pas dans ce rapport, mais dans des rapports spécifiques établis par ces différentes entités.

Crédits

Fotolia, DR.

 @CaissedesDepots
www.groupecaissedesdepots.fr

Pour la réussite de tous les projets

G R O U P E

